BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

IF 438/31

HISTOIRE

DE

HUIT ANS

1840-1848

DEUXIÈME ÉDITION

I

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

SAINT-DENIS. — TYP. DE DROUARD ET A. MOULIN.

Digitized by Google

Salmon del.

MAZAGRAN

(Février 1840.)

Paris Publié par Pagnerre

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉVOLUTION FRANÇAISE

HISTOIRE

DE

HUIT ANS

1840-1848

PAR M. ÉLIAS REGNAULT

faisant suite à

L'HISTOIRE DE DIX ANS

1830-1840

PAR M. LOUIS BLANC

ET COMPLETANT LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

DEUXIÈME ÉDITION

TOME I

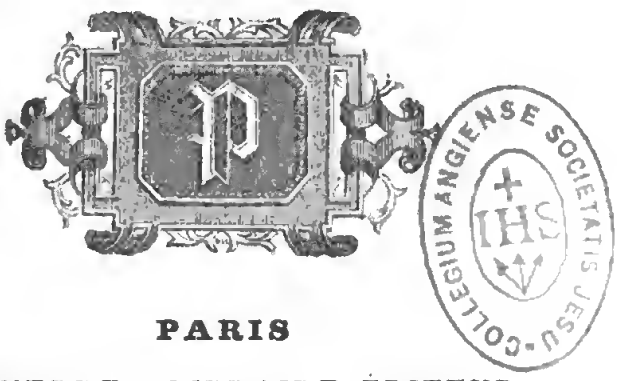

PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 18

1860

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE Ier. . . . . Page 9

Dotation. — Mot de Louis-Philippe. — Premières conférences inutiles. — M. Thiers devenu l'homme nécessaire. — Nouveau ministère. — Situation étrange de M. Guizot. — Singulier accueil fait par le roi aux nouveaux ministres. — Position embarrassée de M. Thiers. — Projet de loi sur les fonds secrets. — Effets de l'avénement de M. Thiers sur l'extérieur. — Discussion de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. — Agitations et intrigues. — Bravades de M. Thiers. — Discussion de la loi des fonds secrets. — MM. Thiers, Lamartine, O. Barrot, de Rémusat, Berryer, Garnier-Pagès. — Amendement Dangeville. — Vote sur l'ensemble de la loi. — Triomphe de M. Thiers. — Abaissement de l'opposition dynastique.

CHAPITRE II. 49

Affaires extérieures. — Premières conséquences de la convention du 27 juillet. — Accord des puissances contre la France. — Changement de politique chez Louis-Philippe. — L'alliance anglaise négligée pour l'alliance autrichienne. — Rivalités des cabinets de Paris et de Londres. — Mécontentement de lord Palmerston. — M. Thiers suit la politique de ses prédécesseurs. — Espagne et Portugal. — Agitations intérieures de l'Angleterre; discussions parlementaires; déclaration importante de lord Aberdeen. — Querelle de territoire avec les États-Unis. — Discussion de l'Angleterre avec le royaume de Naples. — Question des soufres. — Commencement d'hostilités. — Prohibition en Chine de la vente de l'opium. — Réclamations de la compagnie des Indes; déclaration de guerre. — Complications d'embarras pour l'Angleterre.

CHAPITRE III. 67

Résultats du traité de la Tafna. — Attaque subite d'Abd-el-Kader. — Combat héroïque de Mazagran. — Succès divers dans les provinces d'Oran et de Constantine. — Prise de Cherchell. — Intrigues d'Abd-el-Kader sur les frontières du Maroc.

CHAPITRE IV. 81

Situation équivoque de la gauche dynastique. — Désintéressement de M. Dupont (de l'Eure). — Proposition Remilly. — Alarmes des con-

servateurs; embarras de la gauche. — Les bureaux autorisent la lecture. — Discussion sur la prise en considération. — Elle est votée à une grande majorité. — Lettre confidentielle de M. Jaubert. — Ajournement de la proposition. — Projet de loi sur la conversion des rentes. — Adoption de la loi à la chambre des députés. — Les pairs circonvenus par la royauté. — Faiblesse de M. Thiers.— Le Luxembourg rejette le projet de conversion.— Discussion sur le renouvellement du privilége de la banque.— M. Thiers et M. Garnier-Pagès.— Adoption du projet dans les deux chambres. — Question des sucres. — Erreurs de M. Thiers. — Adoption d'un système faux. — Loi sur les salines de l'est. — Chemins de fer. — Détresse des compagnies. — Lois incomplètes. — Lois sur la navigation intérieure. — Navigation transatlantique.— Crédits supplémentaires. — Question d'Algérie. — Proposition subite du ministère sur la translation des cendres de Napoléon. — Discussion et adoption du budget.

CHAPITRE V. 153

Nouvelles subventions accordées aux journaux. — Article 696 du code de procédure. — Pétitions pour la réforme électorale. — Rapport de M. Golbéry. — Discours de MM. Arago et Garnier-Pagès. — M. Thiers et le suffrage universel. — Abnégation de la gauche dynastique. — Incident sur deux écrivains de la presse. — Effets extérieurs du rejet de la pétition. — Banquets patriotiques. — Projet de banquet à Saint-Mandé : obstacles créés par la police. — Protestation des gardes nationaux. — Ajournement du banquet. — Banquet de Châtillon. — Banquets dans les départements.

CHAPITRE VI. 185

Questions sociales. — Le salaire et le capital. — Séance du 9 mai. — Paroles de M. Gauguier. — Réponse de M. Sauzet. — Députation des ouvriers auprès de M. Arago. — Discussion entre les ouvriers tailleurs et les maîtres. — Les radicaux proposent un arbitrage. — Les ouvriers en papier peint poursuivis pour coalition. — Abus commis par deux fabricants. — Réunion des menuisiers à la barrière du Maine. — Brutale intervention de la police. — Arrestations nombreuses. — Rassemblements dans les faubourgs. — Déploiement des forces militaires. — Poursuites judiciaires et condamnation. — Rapports nécessaires des réformes politiques avec les réformes sociales. — Mort du roi de Prusse. — Mort de Runjet-Singh. — Fête à Strasbourg en l'honneur de Guttemberg. — Fête du 28 juillet. — Méfiances et terreurs du gouvernement. — Sentiments de la population. — Manifestations patriotiques.

CHAPITRE VII. 209

Traité du 15 juillet. — Mot du maréchal Soult. — Aveuglement de M. Guizot. — Politique de temporisation. — Le czar et lord Palmerston. — Intérêt matériel de la Russie et de l'Angleterre dans la question d'Orient. — Intérêt politique de la Prusse et de l'Autriche. — Désintéressement de la France. — Projet de transaction entre l'Egypte et la Turquie. — Colère des négociateurs de Londres. —

Les agents anglais font soulever la Syrie. — Incidents et compression de l'insurrection. — Preuves officielles de l'action de lord Palmerston sur les révoltés. — Signature du traité. — Consternation de M. Thiers. — Colère violente du roi. — Indignation du pays. — Émotion en Angleterre. — Attitude énergique de Méhémet-Ali. — Statistique des forces égyptiennes. — Paroles révolutionnaires de Louis-Philippe. — Préparatifs de guerre. — Fortifications de Paris. — Scission parmi les radicaux. — Construction des forts détachés.

CHAPITRE VIII. 247

État de nos possessions en Afrique. — Départ de l'expédition de Médéah. — Attaque de Cherchell par les Kabyles. — Le col de Mouzaïa. — Attaque du col sous les ordres du duc d'Orléans. — Combat du bois des Oliviers. — Prise de Médéah. — Expédition de Milianah. — Situation de la ville. — Prise de possession. — Retour au col de Monzaïa. — Combat glorieux et sanglant de l'arrière-garde. — Incursions des Arabes dans la plaine de la Mitidjah. — Ravitaillement de Médéah et de Milianah. — Fin de la campagne.

CHAPITRE IX. 265

Débarquement et arrestation du prince Louis Bonaparte à Boulogne — Manœuvres antérieures. — Complices sur lesquels il comptait. — Audience chez lord Melbourne. — Le cabinet des Tuileries tenu au courant de ses démarches. — Système politique du prince. — Tentatives de rapprochement avec les radicaux. — M. Degeorge à Londres. — Brochure intitulée : *Lettres de Londres*. — Passage significatif. — Création d'un journal bonapartiste. — Distribution de brochures. — Entrevues de M. de Mésonan avec le général Magnan. — Emprunt à Londres. — Départ de Londres. — Débarquement à Vimereux. — Entrée à Boulogne. — Échec dans la caserne du 42e de ligne. — Retraite vers la colonne. — Dispersion des conjurés. — Arrestation du prince et de ses compagnons. — Translation à Ham. — Renvoi des conjurés devant la chambre des pairs. — Jugement et condamnation. — Séjour à Ham. — Correspondances. — Relations avec les écrivains démocratiques. — M. Degeorge, M. Peanger.

CHAPITRE X. 327

Situation difficile. — Insuffisance des ressources militaires. — L'Europe ne croit pas à la guerre. — Mission de M. de Saint-Aulaire. — Ardeur de M. Thiers. — Refroidissement de Louis-Philippe. — Désaccord au sein du ministère. — Conférence de M. Cousin avec le duc d'Orléans. — Les ministres offrent au roi de se retirer. — Refus de Louis-Philippe. — Notification du traité au pacha d'Égypte. — Saisie de vaisseaux égyptiens par l'amiral Napier. Vaines protestations du gouvernement français. — Mission de M. Waleski. — Le sultan prononce la déchéance de Méhemet-Ali.

CHAPITRE XI. 351

Intrigues de M. Guizot à Londres contre le cabinet whig. — Elles sont déjouées par lord Palmerston. — Commencements d'hostilités en Syrie. — Bombardement de Beyrouth par les puissances alliées. —

La flotte française reléguée à Salamine. — Consternation aux Tuileries. — Le ministère donne sa démission. — Le roi, après l'avoir acceptée, revient sur sa décision. — Transaction entre la couronne et le ministère. — Agitations intérieures. — Protestation de la garde nationale de Paris. — Convocation des chambres. — La Porte prononce la déchéance de Méhémet-Ali. — Memorandum du 8 octobre. — Fortifications de Paris. — Attentat de Darmès. — Persécutions contre la presse. — Les puissances secondaires de l'Allemagne défendent l'exportation des chevaux. — Arrogance du cabinet britannique. — Nouvelle démission du ministère. — M. de Broglie aux Tuileries. — Le maréchal Soult est appelé et s'adjoint M. Guizot. — Personnel du nouveau ministère. — Dernière réunion du cabinet du 1er mars.

CHAPITRE XII. 381

Intervention de l'Angleterre dans les troubles d'Espagne. — Dernières luttes et défaite des carlistes. — Caractère d'Espartero. — Linage. — Son influence sur le général. — Question des ayuntamientos. — Loi municipale votée par les cortès. — Mécontentements populaires. — Les reines se rendent à Barcelone. — Espartero va à leur rencontre. — Il demande à la régente de refuser sa sanction à la loi. — Sa demande est repoussée. — Espartero fait avancer ses troupes. — La reine sanctionne la loi. — Proposition de quelques généraux pour arrêter Espartero. — Faiblesse de Marie-Christine. — Soulèvement de Barcelone. — Changement de ministère. — Les reines se retirent à Valence. — Révolution de Valence. — Abdication de Marie-Christine.

CHAPITRE XIII. 415

Arrivée de la *Belle-Poule* à Sainte-Hélène. — Accueil empressé des autorités britanniques. — Ouverture du tombeau. — Réception du cercueil par le prince de Joinville. — Départ de Sainte-Hélène. — Rencontre en mer; bruits de guerre avec l'Angleterre. — Préparatifs de combat. — Retour à Cherbourg. — Navigation sur la Seine. — Arrivée à Courbevoie. — Entrée à Paris. — Concours immense des populations. — Cérémonies religieuses aux Invalides. — Enthousiasme populaire.

APPENDICE. 429

DOCUMENTS HISTORIQUES. . . . . *ib.*

Convention du 15 juillet 1840. — Acte séparé annexé à la convention du 15 juillet. — Protocole du 15 juillet. — Protocole réservé. — Memorandum de M. Guizot. — Memorandum de lord Palmerston. — Note de lord Palmerston. — Memorandum de M. Thiers (5 octobre). — Memorandum du 8 octobre. — Dépêche de lord Palmerston à lord Ponsomby. — Décret du prince Napoléon-Louis. — Autre décret. — Proclamation au peuple français. — Proclamation à l'armée. — Proclamation aux habitants du Pas-de-Calais. — Arrêt de mise en accusation du prince Napoléon-Louis Bonaparte. — Abdication de la reine-régente Marie-Christine.

CHAPITRE Ier.

Dotation. — Mot de Louis-Philippe. — Premières conférences inutiles. — M. Thiers devenu l'homme nécessaire. — Nouveau ministère. — Situation étrange de M. Guizot. — Singulier accueil fait par le roi aux nouveaux ministres. — Position embarrassée de M. Thiers. — Projet de loi sur les fonds secrets. — Effets de l'avénement de M. Thiers sur l'extérieur. — Discussion de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. — Agitations et intrigues. — Bravades de M. Thiers. — Discussion de la loi des fonds secrets. MM. Thiers, Lamartine, O. Barrot, de Rémusat, Berryer, Garnier-Pagès. — Amendement Dangeville. — Vote sur l'ensemble de la loi. — Triomphe de M. Thiers. — Abaissement de l'opposition dynastique.

Parmi tous les ministères qui s'étaient succédé depuis 1830, aucun ne s'était trouvé dans des conditions plus favorables pour de hautes ambitions, plus périlleuses pour de timides caractères, que le ministère du 1er mars 1840. Imposé à la royauté par la volonté parlementaire, il avait pour mission de dominer le trône et de consacrer dans toute sa logique le gouvernement représentatif.

Une voie nouvelle s'ouvrait à la politique intérieure.

Durant les premières années, la monarchie de juillet et les forces parlementaires s'étaient appuyées mutuellement pour lutter contre le développement des idées démo-

cratiques; la royauté et la bourgeoisie marchaient de concert. Mais lorsqu'une savante compression eut calmé leurs communes inquiétudes, chacune prétendit au prix exclusif de la victoire; et la lutte, changeant de terrain, s'établit entre deux prérogatives jalouses, s'efforçant d'empiéter l'une sur l'autre, et s'affaiblissant toutes deux au profit de la démocratie qu'elles croyaient atterrée.

La chute du ministère Molé avait été pour la royauté une première mésaventure; le rejet de la loi de dotation était une véritable défaite, bien plus, une injure.

Repoussée sans discussion, la demande royale avait été traitée comme une question de haute mendicité qui ne méritait pas l'examen du législateur. Le roi était blessé dans son orgueil, le père de famille dans ses calculs. Louis-Philippe ressentit l'offense d'autant plus vivement qu'il comptait sur un succès. En apprenant le résultat et surtout la forme du vote, il s'écria : « C'est une insulte personnelle! » Et il avait raison. Les ambitieux coalisés pour gagner un ministère venaient d'ébranler le trône. Les démocrates seuls avaient le droit de se réjouir.

La première victoire de la coalition avait abouti à une mystification. Depuis près d'un an, les meneurs s'agitaient vainement autour des portefeuilles; les prétentions diverses n'avaient pu se concilier, et le roi, profitant des dissidences, avait joué ceux qui voulaient lui faire la loi. Le ministère provisoire du 1er avril, le ministère accidentel du 12 mai avaient ajourné les espérances et trompé les ambitions. Mais enfin le triomphe de la coalition semblait définitif.

Cependant Louis-Philippe ne se montrait pas empressé de récompenser ses adversaires. Rusant avec la défaite, il tenta d'abord d'écarter les plus notables parmi les opposants, ceux-

là surtout qu'il pouvait accuser d'inconstance ou d'ingratitude, M. Thiers entre autres. De tous les prétendants au pouvoir celui-ci avait été le plus ardent à la lutte, mesurant ses attaques sur la vivacité de ses espérances et méritant plus qu'aucun autre les ressentiments de la cour. Aussi la première pensée du roi avait-elle été de lui disputer les bénéfices de la victoire, en faisant offre de portefeuilles à des serviteurs moins rebelles. MM. Molé, Dupin, de Broglie, furent successivement appelés au château. Aucun de ces noms n'apportait une solution. M. Guizot, un instant consulté, partit pour Londres au milieu de la crise. Les jours s'écoulaient dans l'attente; les impatiences publiques se trahissaient; le *Journal des Débats* s'écriait : « Il faut se presser. Nous partageons à cet égard l'avis unanime de la presse. La plaie saignera longtemps; au moins ne faut-il pas qu'elle s'envenime. » On était au 25, et, depuis le 20, il n'y avait plus de gouvernement régulier. Enfin, le 26, M. Thiers fut mandé au château.

Une première conférence ne produisit aucun résultat. Soit pour pallier son échec, soit pour compromettre M. Thiers, le roi voulait non-seulement l'associer, mais le subordonner à M. Molé. Voici à cet égard ce que M. Thiers disait quelques jours plus tard à la tribune : « On me demandait, en me rapprochant de M. Molé, de lui céder, non pas seulement la présidence du conseil, que j'aurais pu céder à son âge, à sa situation, à son antériorité dans les affaires; on me demandait de lui céder le portefeuille des affaires étrangères, c'est-à-dire de déclarer que je croyais m'être trompé, que je reconnaissais la politique de M. le comte Molé comme meilleure, plus utile pour le pays que la mienne; en un mot, de recevoir de M. le comte Molé,

permettez-moi de le dire, un supplément d'amnistie. Je ne le pouvais pas. »

M. Thiers, devenu l'homme nécessaire de la situation, insista pour présenter un cabinet de son choix, se montrant d'ailleurs assez facile sur les questions de principes. Le roi dut céder. Le 1er mars, après huit jours d'hésitation, le roi signait avec répugnance les ordonnances qui appelaient :

M. Thiers aux affaires étrangères, avec la présidence du conseil.

M. de Rémusat au ministère de l'intérieur.

M. Vivien au ministère de la justice.

M. Pelet (de la Lozère) au ministère des finances.

M. Cousin à l'instruction publique.

M. le général Cubières à la guerre.

M. l'amiral Roussin à la marine.

M. Jaubert aux travaux publics.

M. Gouin à l'agriculture et au commerce.

Un ministère ainsi composé ne satisfaisait personne, ni le centre gauche, qui venait de vaincre, et qui n'y était représenté que par deux hommes de second ordre, MM. Pelet (de la Lozère) et Vivien; ni les 221 de M. Molé, deux fois victimes de la coalition; ni les doctrinaires, qui trouvaient leur part trop petite avec les deux ministères de l'intérieur et des travaux publics; ni enfin les démocrates, témoins désintéressés d'arrangements personnels qui ne représentaient aucun principe et ne présageaient aucune amélioration.

Le nom de M. Thiers rappelait les lois de septembre, le privilége électoral, le monopole et l'exclusion. Trois ans passés dans l'opposition l'avaient-ils ramené à d'autres sentiments? Les démocrates n'y comptaient guère; car son opposition ressemblait plus au dépit qu'au repentir. On se

rassurait peu d'ailleurs en voyant le ministère important de l'intérieur livré à la coterie doctrinaire. M. de Rémusat, il est vrai, ne s'était signalé personnellement par aucun fait de malheureuse célébrité. Ami des lettres et des études sérieuses, il avait plus médité sur la philosophie du XIIe siècle que sur la politique du XIXe, et, fidèle jusqu'alors aux leçons de M. Guizot, il votait avec lui, silencieux et discipliné. Esprit élégant, éclairé, caractère timide, il y avait cependant quelque chose d'altier dans sa réserve et de dédaigneux dans sa bouderie.

Tout autre se montrait M. Jaubert, fougueux, agressif, acerbe, poussant la causticité jusqu'à la provocation et l'emportement jusqu'à l'étourderie. Plein d'esprit, d'ailleurs, et prompt à la repartie, soldat infatigable de l'armée doctrinaire, il avait fait une guerre acharnée à la presse démocratique et s'était non moins signalé par ses vives attaques sous les drapeaux de la coalition. En l'appelant au ministère, M. Thiers satisfaisait la fraction turbulente de la doctrine; mais il se donnait en même temps un collègue incommode.

M. le général Cubières avait des titres pour ainsi dire négatifs, car il avait présidé à l'évacuation d'Ancône si énergiquement flétrie par M. Thiers, et il avait fait partie du ministère intérimaire d'avril qui avait servi à mystifier la coalition. M. Thiers lui pardonna comme à un homme sans importance et le fit ministre au même titre.

M. l'amiral Roussin, naguère ambassadeur à Constantinople, s'était fait remarquer par ses fougueuses hostilités contre le pacha d'Egypte. Son admission au ministère dans un moment où la question d'Orient était la plus grande difficulté de l'extérieur, semblait presque un désaveu de la politique française; c'était au moins une grande imprudence.

MM. Vivien, Gouin et Pelet (de la Lozère), étaient parmi ces politiques incolores du centre gauche qui touchent aux frontières de tous les partis, et peuvent s'accommoder avec tous, dans ce qu'ils ont de plus effacé. On racontait dans le public que M. Pelet (de la Lozère) n'avait été désigné pour le ministère des finances que sur le refus de M. d'Argout, auquel on avait même laissé le choix entre ce département et celui de l'intérieur. M. d'Argout, gouverneur paisible de la Banque de France, aurait répondu : « Je suis comme Ar-« lequin, à qui l'on donnait le choix entre le pal et la pen-« daison : j'aime mieux mourir de vieillesse. »

M. Cousin, célèbre sous la restauration par ses brillantes leçons, et par les persécutions inintelligentes du pouvoir, appartenait plus à la science qu'à la politique. Dévoué cependant aux idées de l'école libérale, il se montrait défenseur des libertés dans une certaine mesure, partisan du progrès dans certaines limites. Pour lui, l'idéal des gouvernements était le régime constitutionnel. Admirateur passionné de M. Thiers, plein d'enthousiasme pour cette intelligence vive et mobile, il se plaisait à voir en lui le représentant éclairé de cette race bourgeoise qui s'est émancipée par ses talents et son audace. Plébéien lui-même, fier d'être le fils de ses œuvres, il aimait dans M. Thiers l'illustre parvenu, et le considérait, à tort ou à raison, comme le type le plus remarquable du plébéien admis par son mérite aux conseils des rois. Avec de telles admirations, M. Cousin acceptait volontiers un rôle secondaire dans la politique, réservant toute son initiative pour les améliorations de l'enseignement public, où quelques modifications assez timides le firent passer aux yeux de la cour pour un révolutionnaire effréné.

La fraction libérale du ministère voyait avec déplaisir M. Guizot conservé à l'ambassade de Londres. On se méfiait de ses sympathies trop prononcées pour les cours absolutistes; on se rappelait qu'il avait été envoyé en remplacement de M. Sébastiani seulement parce que celui-ci était trop prononcé pour l'alliance anglaise. M. Guizot, ennemi de lord Palmerston, favorisait trop ouvertement à cet égard les antipathies personnelles de Louis-Philippe. Avec un tel ambassadeur, la question d'Orient risquait d'être compromise. Aussi quelques membres du nouveau cabinet engageaient-ils M. Thiers à le rappeler et à lui donner pour successeur son prédécesseur M. Sébastiani. Mais M. Thiers repoussait cette mesure, de peur, disait-il, de faire injure aux doctrinaires. Ce qu'il y avait de plus vrai, c'est qu'il aimait mieux tenir M. Guizot éloigné, que le voir en face de lui à la tribune.

Louis-Philippe lui-même avait peu de goût pour M. Guizot. Avec ses manières bienveillantes et faciles, avec son habile bonhomie, il s'accoutumait difficilement aux formes compassées du chef des doctrinaires; il ne lui pardonnait pas, d'ailleurs, son rôle agressif dans la première coalition, et cette ardeur presque révolutionnaire avec laquelle il avait réclamé le gouvernement parlementaire. M. Guizot avait, en cette occasion, bravé et vaincu la couronne, et la couronne ne l'oubliait pas.

L'ambassadeur de Londres était donc dans cette étrange situation, qu'il n'était ni l'homme du ministre, ni l'homme du roi; toléré seulement par le premier comme faisant moins obstacle dans le lointain qu'à la chambre, subi par le second comme une des conséquences de ses défaites parlementaires.

Le cabinet du 1er mars, accueilli avec froideur par la chambre, avec défiance par les démocrates, était loin de trouver un appui auprès de la couronne. Le *Journal des Débats*, écho des bruits de cour, laissait percer le dépit de ceux qui l'inspiraient. « M. Thiers, disait-il, a voulu être le maître, et il l'est... La couronne n'aurait pas voulu choisir les ministres du 1er mars, qu'elle aurait été forcée de les accepter, forcée par sa prudence, et pour ne pas empirer une situation dangereuse. » L'aveu était imprudent, et l'humilité de la couronne bien grande. Mais Louis-Philippe lui-même confessait hautement sa défaite et s'en plaignait en termes amers à ceux même qu'il appelait les vainqueurs. Lorsque les nouveaux ministres furent admis auprès de lui à prêter serment selon l'habitude, il leur dit brusquement : « Eh bien! Messieurs, je suis contraint de vous subir, de « subir mon déshonneur... Vous vous imposez à moi... « Vous mettez mes enfants sur la paille... Enfin je suis un « roi constitutionnel ; il faut bien en passer par là! » Il ne cachait rien de son humiliation, rien de son ressentiment. On a généralement dépeint Louis-Philippe comme un habile comédien, profondément dissimulé. C'est, au moins, une exagération. Louis-Philippe était, avant tout, dominé par la passion du moment, et la passion exclut la dissimulation. Ses convictions étaient peu durables, mais elles étaient vives, entières, fougueuses, l'entraînant souvent plus loin qu'il ne voulait aller. Ce qui est constant, c'est que dans l'occasion dont il s'agit, il poussa la franchise jusqu'à la brutalité, et fit très-mauvais accueil à ceux qu'il acceptait pour conseillers. Et son humeur ne s'apaisa pas en un jour ; ce ne fut qu'à la longue qu'il s'accoutuma à eux, et alors il se montra de facile composition ; car il était

aussi homme d'habitude, et il ne se sépara qu'avec peine de ceux qu'il avait si mal reçus.

Le mauvais vouloir de la couronne, les aigreurs des partis et les dépits ambitieux n'étaient pas les seuls obstacles que rencontrait tout d'abord le cabinet du 1er mars. La position personnelle de M. Thiers lui-même était fausse et embarrassée. Le vote qui le portait au pouvoir était un triomphe pour la démocratie bien plus que pour aucun parti parlementaire. Le *Journal des Débats* l'avouait. « C'est » sur la couronne même, disait-il, que porte le coup. » Et le *National* répondait : « Le *Journal des Débats* a raison. » Lors donc que M. Thiers combattait si activement une loi toute monarchique pour la vaine satisfaction de son ambition personnelle, il reniait son passé : pour s'ouvrir une porte au pouvoir, il faisait une brèche au trône, et affaiblissait ainsi sa propre autorité auprès de la royauté, qu'il avait compromise, et de la démocratie, dont il n'avait été qu'un aveugle instrument.

Dans la chambre, sa position n'était pas plus facile. De quel côté allait-il pencher, sur quels principes allait-il s'appuyer? Il n'y avait pas même de majorité qui pût le guider ou le suivre. Il s'en était bien trouvé une pour repousser la dotation. Mais ce n'était qu'un vote négatif, n'engageant personne pour l'avenir. La victoire elle-même disloquait la phalange victorieuse, et chacun reprenait son système ou ses préjugés. Le parti qui s'appelait gouvernemental, les 221 de M. Molé, et les débris du 12 mai, pour lequel M. Thiers n'était qu'un déserteur, se montraient disposés néanmoins à négocier avec lui, mais à la condition qu'il revieudrait à sa vieille politique de 1835. C'était lui demander un désaveu formel de son opposition de trois années.

C'était condamner sa récente victoire et frapper d'illégitimité l'origine de son pouvoir. Le désaveu était trop brusque pour un ambitieux habile.

D'un autre côté, se présentait la gauche dynastique qui lui avait conquis son portefeuille et lui offrait encore son concours bénévole, mais à la condition qu'il s'engagerait avec elle dans les voies des réformes modérées. Déjà, cependant, M. Thiers ne voulait plus de conditions. Son arrivée au ministère était une réforme suffisante; arracher d'autres concessions à la couronne affaiblie lui semblait une imprudence. De tels principes, il est vrai, ne s'avouaient pas tout haut; mais sa conduite entière en fut le développement.

Sans donc se prononcer, sans s'engager en rien avec la gauche dynastique, il résolut de l'engager avec lui, et de la compromettre tout d'abord par un vote de complaisance.

De tout temps, l'opposition dynastique s'était prononcée contre le principe même des fonds secrets. Plus d'une fois, M. Odilon Barrot avait déclaré que, pour accorder un tel blanc-seing à un cabinet, il fallait au moins savoir ce qu'il voulait et où il allait. La politique de M. Thiers consistait donc à entraîner la gauche sur une question en désaccord avec ses principes, et à obtenir le blanc-seing de M. Odilon Barrot, sans lui dire ni ce qu'il voulait, ni où il allait. Une demande de fonds secrets fut le premier acte important du ministre, le premier essai de ses forces à la chambre. Il en faisait tout d'abord une question de cabinet. Si la gauche dynastique refusait son appui, elle était menacée de voir renaître l'ascendant des ministres de cour; si elle l'accordait, elle se livrait à M. Thiers sans condition et sans compensation.

Le 11 mars, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur, présenta le projet de loi qui allait décider du sort du ministère.

Cependant, au dehors, la modification du cabinet français avait un certain retentissement, surtout en Angleterre, pays plus intimement lié à nous par ses institutions et son voisinage. On se souvenait que le fameux *discours-ministre* de M. Thiers était l'apologie de l'alliance anglaise; et pour les graves complications de l'Orient, on ne pouvait espérer un négociateur plus accommodant. Ce qui étonnait cependant et troublait en même temps les politiques d'outre-Manche, c'étaient les cris d'alarmes poussés par les monarchistes, annonçant les dangers du trône. Dans ce pays de représentation aristocratique, les luttes ministérielles n'atteignent jamais la couronne, et jamais les vaincus n'engagent avec eux la majesté royale. C'était donc, aux yeux des hommes d'État de l'Angleterre, un signe de profonde hypocrisie ou de grande imprudence de la part des conservateurs français, que de rendre le monarque solidaire de leur défaite. C'était de plus condamner leur système dans son ensemble. Le *Morning-Chronicle*, organe de lord Palmerston, faisait à cet égard des réflexions pleines de justesse.

« Quand nous voyons, disait-il, après dix années de règne de la dynastie d'Orléans, tous les partis s'écrier, à la moindre crise du système, que le trône est en danger, nous sommes forcément amenés à en conclure qu'il y a eu quelque méprise grave dans la politique suivie par les ministères qui se sont succédé depuis 1830..... Ainsi, un parti considère M. Thiers comme devant livrer l'État à la démocratie, l'autre, au contraire, s'imagine que M. Thiers seul peut empêcher la démocratie de déborder le trône. Ces deux

opinions dominantes en France, quelles que soient leurs divergences, s'accordent sur ce point, que le trône de Louis-Philippe repose sur une base faible, et qu'après dix années de règne, Sa Majesté doit redouter les dispositions, non-seulement des masses, mais des 150,000 électeurs privilégiés.

« S'il en est ainsi, et nous le croyons, nous conseillons de changer de système, parce qu'autrement la cause de la monarchie serait perdue en France. Il est évident que le système monarchique est allé constamment en déclinant. La monarchie est affectée d'un vice dangereux, d'une consomption graduelle, que tous les remèdes employés jusqu'à ce jour n'ont fait qu'augmenter... Dégager le roi et la dynastie de cette situation de défiance entre lui et son peuple, tel doit être le premier but d'un ministère qui comprend sa mission, et qui a des idées plus élevées que l'unique désir de se maintenir au pouvoir. Mais si au lieu de cela on se livre à de petites intrigues de cour, comme jusqu'à ce jour, le trône de juillet ne durera pas plus que celui de Napoléon. »

Cet avertissement prophétique ne devait être compris ni par le roi ni par ses ministres. Engagés dans une voie contraire, ils y persistèrent jusqu'à ce qu'elle les conduisît à l'abîme. M. Thiers avait affaibli la royauté par ses agressions, il allait l'affaiblir encore par son concours.

Chez les souverains du Nord, et surtout chez le czar, l'avénement de M. Thiers fit redoubler les mauvais vouloirs envers la France ; il se préparait de nouvelles complications dans les affaires extérieures.

En attendant le rapport et la discussion sur les fonds secrets, le ministère s'occupa de quelques projets de loi que lui avaient légués ses prédécesseurs. Parmi ces projets, les

plus importants concernaient le remboursement ou la conversion des rentes, la prorogation du privilége de la Banque, l'organisation du conseil d'État, et le travail des enfants dans les manufactures.

Cette dernière loi, mise à l'ordre du jour dans la chambre des pairs, fut la première discutée. Les préoccupations politiques empêchèrent le public de lui accorder toute l'attention qu'elle méritait. Il y avait là cependant une question sociale des plus graves. L'activité dévorante de l'industrie enlevait aux familles pauvres des enfants de tout âge, et cette conscription précoce était plus meurtrière que les batailles. D'un autre côté, le modique salaire de ces infortunés devenait un soulagement pour la misère de leurs parents. Il y avait donc à concilier les lois de l'humanité avec les besoins des familles, les devoirs de l'État avec les droits des pères. Abandonner sans contrôle les enfants aux spéculations de l'industrie, c'était les livrer corps et âme à la corruption, multiplier les victimes, frapper le corps social dans sa séve et l'arrêter dans son développement. Mais fermer absolument les ateliers aux enfants, c'était diminuer les ressources des familles pauvres et ravir à la misère un pécule qui la rendait supportable. C'était de plus compromettre l'industrie dans ses luttes contre la concurrence étrangère. Le problème à résoudre consistait donc à étendre le bras protecteur de la loi, et sur les enfants, et sur les parents, et sur l'industrie. Déjà l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche avaient réglé ces graves questions par des lois prévoyantes qui réduisaient les heures de travail selon les différents âges, et proportionnaient les fatigues aux forces. C'est dans cette voie que s'engageait aussi le gouvernement français. Mais le précédent ministre du commerce, M. Cunin-

Gridaine, reculant devant les difficultés de détail, avait craint de formuler un système général, et abandonnait la fixation de l'âge pour l'admission et la durée du travail à l'arbitraire et au caprice de règlements locaux. La loi restait sans unité et sans garantie. Toutefois la commission, plus éclairée, avait entièrement refait le projet ministériel, et, posant une règle unique, elle avait fixé l'admission à huit ans, et la durée du travail à huit heures pour les enfants de huit à douze ans, à douze heures pour les enfants de douze à seize. Tel était l'état de la question à l'avénement du 1er mars. M. Gouin se rangea sagement à l'avis de la commission, et ces principes furent adoptés par la chambre des pairs, après une discussion grave et consciencieuse.

Cependant cette loi de prévoyance fut un bienfait qui demeura presque inaperçu au milieu des agitations de partis. Toutes les ambitions, les intrigues, les espérances se préparaient à la discussion des fonds secrets. Ce n'était plus une question de principes, mais de personnes. Le vote devait maintenir M. Thiers ou le renverser. Tous les aspirants au ministère étaient pleins d'ardeur; la phalange réduite des 221 suivait les impulsions de M. Molé; les doctrinaires dissidents encourageaient M. de Rémusat; la gauche dynastique déclarait, dans une réunion spéciale, que sa politique à l'égard du nouveau cabinet serait *expectante* et *bienveillante;* la cour, furieuse du triomphe obtenu par M. Thiers aux dépens de la liste civile, était le centre des complots dirigés contre le ministère, et le roi comptait être vengé par un revirement parlementaire. Cependant il n'y avait pas d'accord parmi les conspirateurs monarchiques. D'abord le *Journal des Débats* engage les conservateurs à voter les fonds secrets, « parce que, dit-il, dans tout gouvernement et sous tout

ministère, il faut des fonds secrets. » Mais les zélés s'indignent que l'organe du château demande un vote de confiance pour M. Thiers, « l'ennemi personnel du roi. » Aussitôt le *Journal des Débats* s'empresse de changer de langage : « Le ministère, dit-il aux conservateurs, ne peut embrasser vos principes, quand même il le voudrait ; il ne le peut pas, parce que son origine s'y oppose. Il est sous le joug de sa naissance : tel il est né, tel il doit vivre... Il est né à l'aide de la gauche, et, quoi qu'il fasse, il faut qu'il vive à l'aide de la gauche... Le ministère est salué par l'opposition comme un précurseur : c'est là son rôle et sa mission, il est impossible qu'il obtienne les votes des conservateurs. »

La cour se prononçait, M. Thiers était averti. Quant aux radicaux, ils suivaient avec curiosité ces phases diverses de l'intrigue, bien décidés à refuser un vote de confiance à un ministre trop longtemps suspect.

La lutte dans les bureaux, pour la nomination des commissaires, fut vive et presque menaçante pour le ministère ; le nombre total des voix qui se prononcèrent pour lui fut de 191 ; l'opposition en comptait 186. Parmi les commissaires, cinq appartenaient aux ministériels : MM. Caumartin, Berville, Havin, Berger, et Defitte ; quatre à l'opposition : MM. de Lamartine, Harlé, Wurtemberg, Amilhau.

Dans le 4e bureau, il fut demandé à M. de Rémusat quelle différence il y avait entre le ministère Soult-Dufaure-Passy, et le ministère Thiers, Rémusat et Pelet ; la différence, répliqua-t-il, *de l'habileté*. Réponse satisfaisante, sans doute, pour l'orgueil doctrinaire, mais imprudente avant toute action. M. Thiers avait formulé la même pensée en d'autres termes : « Nous jouerons le même air, mais nous le jouerons mieux. »

Une autre bravade avait excité les esprits des conservateurs. M. Thiers, mettant au défi les hostilités de ses rivaux, s'était écrié : « Après moi, gouvernera qui pourra! » Dans un moment où tant de gens se flattaient de gouverner après lui, le propos était impertinent. Il ranima les ardeurs, rapprocha les ambitions, et amena un pacte entre les débris épars du 15 avril et du 12 mai, renforcés des plus opiniâtres parmi les 221. Un ministère en expectative fut proposé, discuté, adopté dans les conciliabules conservateurs. Le maréchal Soult avait la guerre avec la présidence du conseil, M. Molé les affaires étrangères, M. Duchâtel l'intérieur, M. Teste la justice, M. Lacave-Laplagne les finances, et M. Villemain l'instruction publique. Ce ministère n'attendait plus pour apparaître qu'un vote défavorable à M. Thiers. M. Thiers, de son côté, ne négligeait rien pour tromper les espérances de ses héritiers impatients.

M. Berville, nommé rapporteur de la commission des fonds secrets, donna lecture de son rapport le 21. La discussion s'ouvrit le 24. Elle était attendue avec un certain intérêt, parce qu'on espérait en voir sortir la pensée ministérielle. Beaucoup de gens se demandaient quelles seraient les concessions faites à la gauche en retour de son appui : on ne pouvait s'imaginer, en effet, que M. Odilon Barrot se livrerait sans conditions et sans garanties; c'était même le texte principal des doléances monarchiques. Les radicaux seuls, mieux accoutumés aux roueries de M. Thiers et aux faiblesses de la gauche dynastique, n'attendaient aucun résultat de cette alliance nouvelle; elle n'avait pour eux d'autre importance que son origine qui avait été une cause réelle d'affaiblissement pour le trône, et un témoignage nouveau de l'impuissance du

parti constitutionnel, toujours dupe et toujours incorrigible.

M. Thiers ne trompa point les radicaux, et se montra franchement tel qu'ils le jugeaient.

Pour tous les esprits opposés aux voies funestes suivies depuis dix ans, les changements politiques les plus urgents comprenaient deux points principaux : 1° modification des lois répressives établies contre les opinions dissidentes ; 2° réforme de la législation électorale.

Sur le premier point M. Thiers déclara qu'il ne changerait rien, excepté peut-être la définition de l'attentat, concession faite, d'ailleurs, avant lui, par le ministère du 12 mai.

Quant à la réforme électorale, il l'ajournait à des temps meilleurs.

« Sur ce point, disait-il, la difficulté sera grande dans l'avenir; elle ne l'est pas aujourd'hui. Pourquoi ? Y a-t-il parmi les adversaires de la réforme électorale quelqu'un qui, devant le corps électoral, devant la chambre, et j'ajouterai devant la charte, ait dit *jamais !* Personne.... A côté de cela même, parmi les partisans de la réforme, y a-t-il des orateurs qui aient dit *aujourd'hui?* Aucun. Tous ont reconnu que la question appartenait à l'avenir, qu'elle n'appartenait pas au temps présent. » M. Odilon Barrot répondit : « Vous êtes dans le vrai »

M. Thiers en disant ces mots, M. O. Barrot en y applaudissant, ne tenaient compte que du pays légal composé de deux cent mille privilégiés. Enfermés dans ce cercle étroit, ils ne voyaient pas qu'entre ceux qui ne disaient pas *jamais* et entre ceux qui ne disaient pas *aujourd'hui*, il y avait toute une nation revendiquant ses droits et devant un jour

les conquérir. Huit ans après, M. Guizot pas plus que M. Thiers ne disait *jamais;* mais, comme lui, il disait *pas aujourd'hui*, et c'est ainsi que, d'ajournements en ajournements, le pays fut conduit à une révolution.

Assurément le fait dominant de la politique des dix-huit années, le fait le plus malhabile fut ce dédain profond de tout ce qui ne composait pas le monde parlementaire. Et en cela l'opposition dynastique ne fut guère plus sage que les conservateurs. Tous ont porté la peine de leur aveuglement.

M. Thiers, cependant, qui accordait si peu à l'alliance de la gauche dynastique, lui offrit en compensation quelques témoignages flatteurs, en des termes qui méritent d'être rappelés aujourd'hui.

« Je ne crois pas, dit-il, qu'il y ait ici un parti exclusivement voué à l'ordre et un autre parti voué au désordre; je crois qu'il n'y a que des hommes qui veulent l'ordre, mais qui le comprennent différemment.... Il ne faut point d'exclusion, Messieurs, et pour moi, permettez-moi de le dire, si, en 1830, je me suis jeté au milieu des amis de l'ordre, au milieu de ce qu'on appelle le parti conservateur, c'est parce que je croyais l'ordre menacé. Mes convictions m'ont séparé de lui et m'ont jeté plus tard dans l'opposition; j'ai vu, Messieurs, tous les esprits tendre au même but; j'ai vu qu'il n'y avait personne de prédestiné pour l'ordre ou pour le désordre; qu'il n'y avait que des amis du pays; et si vous voulez placer entre eux ce triste mot exclusion, il portera malheur à qui voudra le prononcer.... Je crois qu'il n'y a ici que de bons citoyens qui ont besoin de s'éclairer les uns par les autres. Les uns croient à des dangers qui n'existent pas; les autres croient à des possibilités qui ne sont pas nées encore :

il n'y a qu'une transaction à opérer entre eux, et un cabinet qui voudra franchement vous exposer la véritable situation des esprits, s'il est écouté, pourra rendre un grand service. »

M. Desmousseaux de Givré, un des plus remuants parmi les 221, repoussa hautement la transaction offerte. « Quand on veut, dit-il, obtenir l'appui d'un parti, il faut lui faire des conditions acceptables; à mon avis, celles qu'on nous fait ne le sont pas. »

Puis il ajoutait : « Je ne sais pas ce que M. le président du conseil a promis à la gauche; mais je sais que la gauche lui a beaucoup donné : elle lui a donné un principe! elle lui a fait un sacrifice de moralité et de convenance; elle a fait pour obtenir sa bienveillance ce que nous ne ferons jamais pour conquérir la bienveillance d'un chef de gouvernement; car jamais nous n'abandonnerons nos principes. »

M. Béchard, membre de l'opposition légitimiste, n'acceptait pas plus que M. Desmousseaux de Givré le mot de transaction; mais il expliquait autrement son refus d'adhésion.

« Dans le projet de transaction, disait-il, j'ai été, je l'avoue, très-vivement frappé d'une chose; c'est que la gauche, qui n'obtient rien, se montre pleinement satisfaite, tandis que les centres sont mécontents.... Ce qui effraie, Messieurs, le centre droit de cette chambre, ce qui satisfait la gauche, malgré l'ajournement de la réalisation de ses doctrines, c'est la marche générale du ministère. La gauche attend l'arme au bras; elle n'abdique pas ses doctrines, elle les ajourne; le ministère marche vers elle, et, comme on l'a très-bien dit, c'est un ministère de *transition* et non pas un ministère de *transaction*. »

L'orateur déclare que le programme du ministère lui sem-

ble insuffisant; il somme le cabinet de s'expliquer avec plus de clarté sur la réforme électorale, sur les lois de septembre; enfin, pour accorder au ministère un vote de confiance, il demande la cessation des abus du despotisme administratif et du monopole électoral; la réduction des dépenses publiques; l'organisation du principe de la liberté religieuse; la liberté d'enseignement, et le complément de l'amnistie.

Le ministère était harcelé des deux côtés: M. de Lamartine dirigea contre M. Thiers une attaque personnelle. Depuis qu'il était à la chambre. M. de Lamartine s'était piqué de faire preuve d'une indépendance qui, le dégageant de tous les partis, ressemblait à l'isolement. Tantôt allié du ministère, mais allié sans contrat, tantôt marchant avec l'opposition, mais sans aucune discipline, il apportait son appui non pas à des systèmes, mais à des détails, souvent égaré dans une politique de sentiment, mais toujours inspiré par des pensées généreuses et chevaleresques, excepté lorsqu'on invoquait des souvenirs révolutionnaires, contre lesquels il conservait à cette époque les impressions traditionnelles de sa jeunesse. Or, M. Thiers avait dit : « Je suis un enfant de la révolution. » Ce fut l'occasion des plus vives apostrophes de M. de Lamartine.

« J'aime, dit-il, et je défends l'idée libérale, le progrès du pays et de la législation dans le sens régulier et fécond de la liberté; vous, vous aimez, vous caressez, vous surexcitez le sentiment, le souvenir, la passion révolutionnaire; vous vous en vantez, vous dites : « Je suis un fils des révo-
« lutions, je suis né de leurs entrailles, c'est là qu'est ma
« force; je retrouve de la puissance en y touchant, comme
« le géant en touchant la terre. » Vous aimez à secouer devant le peuple ces mots sonores, ces vieux drapeaux, pour

Digitized by Google

Digitized by Google

LAMARTINE.

Digitized by Google

l'animer et l'appeler à vous; le mot révolution dans votre bouche, c'est, permettez-moi de vous le dire, le morceau de drap rouge qu'on secoue devant le taureau pour l'exciter.....

« Voilà une des causes qui nous diviseront longtemps.

« Mais, il faut tout dire, il y a autre chose en vous; il y a, j'oserai le dire, non un principe, mais une passion, une passion inquiète, jalouse, insatiable, que rien ne peut calmer, qui ne veut rien partager, parce que tout n'est pas encore assez pour elle. Il y a la passion de gouverner, de gouverner seul, de gouverner toujours, de gouverner avec la majorité, de gouverner avec la minorité comme aujourd'hui, de gouverner avec et contre tous; régner seul, régner toujours, régner à tout prix. »

L'orateur rappelle qu'après le vote qui avait amené la chute du cabinet du 12 mai, la paix était faite et la majorité retrouvée, cette majorité formée du centre gauche et du centre droit, base naturelle et permanente d'un pouvoir régulier; il soutient que cette union des deux centres n'a été empêchée que par la situation prise dans la chambre, et systématiquement prise par le président du conseil. « Il s'est placé presque à l'extrémité de cette chambre, ou du moins dans un des groupes les plus distants des centres, où devait être son point d'appui... Et là, il fait appel à la transaction. »

Puis, apostrophant directement M. Thiers, il s'écrie : « D'où sortez-vous? Du sein de nos adversaires politiques. Quels sont vos appuis? Nos adversaires politiques. Et au dehors, quels sont les organes qui vous appuient avec le plus de force? Ce sont ceux qui nous outragent et nous invectivent avec le plus d'obstination.

« Vous me demandez si j'ai confiance dans la direction parlementaire, dans la force, dans la stabilité, dans la puissance d'agir du chef d'un cabinet qui, debout sur une minorité prête à se dérober sous lui, tend une main à la gauche, qu'il appelle à le soutenir contre la droite, une autre main à la droite, qu'il appelle à le défendre contre les prétentions de la gauche; du chef d'un cabinet suspendu un moment dans un faux équilibre, dont la base est une minorité et dont le balancier est une impossible déception; si j'ai confiance, si j'ai foi, si j'ai espérance pour la couronne, pour nous, pour le pays, pour l'ordre, pour la liberté, pour quoi que ce soit de vrai, de sincère, de profitable, de patriotique, moi, le dire! Non! Jamais!

« Confiance! Et en quoi! Confiance! Et à quoi? Si je me place au point de vue libéral, qui est le mien plus que vous ne voulez le croire, je vous trouve en face de mes principes de progrès social dans presque tous les grands combats que nous avons livrés depuis cinq ans pour développer et moraliser la démocratie. Si je me place au point de vue conservateur, je vous trouve à la tête de ceux qui ont mis le trouble et l'inquiétude dans le parlement, soufflé l'agitation entre le parlement et la couronne, de ceux dont un des organes ne cesse pas de sonner ce qu'on pourrait appeler, en termes révolutionnaires, le tocsin de la presse en permanence contre nous.

« Et vous voudriez que je déclarasse confiance à tout cela! Non : le pays ne nous a pas envoyés pour jeter le mensonge dans cette urne de la vérité! »

La position équivoque de M. Thiers, la mobilité de ses principes, et l'inanité de ses promesses étaient si justement flétries par les éloquentes paroles de M. de Lamartine, que

le ministère se trouvait gravement compromis dès le début de la discussion. M. Odilon Barrot vint à son secours. Il était d'ailleurs appelé à la tribune par une provocation directe.

M. de Lamartine avait dit : « Une autre cause nous interdit encore d'accéder à la demande de cette soi-disant transaction, je la trouve dans l'appui énigmatique que la gauche apporte à M. le président du conseil ; je dis énigmatique, du moins jusqu'à ce que M. Barrot ou un de ses collègues ait bien voulu nous l'expliquer... Je ne puis pas croire que M. Odilon Barrot, qui a dit ici : *assez d'abdications*, veuille effacer de son drapeau ces mots · Rappel des lois de sep- « tembre, réforme électorale. » Il me le dirait que je ne le croirais pas. Mais il ne le dira pas. Il y a donc, dans les espérances de la gauche, une révélation ; il y a l'inconnu, non dans le pacte, je n'y crois pas, mais dans la situation. »

M. Odilon Barrot lui répondit :

« Vous n'avez pas besoin de chercher l'explication de cette conduite ni dans des pactes mystérieux, ni dans des satisfactions personnelles ; il n'existe rien de tout cela, et le soupçon n'en a pas même été présenté à cette tribune. Le succès, Messieurs, c'est que la première fois, depuis que le gouvernement représentatif est établi en France, il y a une opposition forte par le nombre, forte par ses principes, mais une opposition qui est en présence d'un gouvernement à la fondation duquel elle a contribué, d'un gouvernement qu'elle ne contrôle qu'afin de le consolider, de le fortifier, d'un gouvernement, enfin, au delà duquel elle ne voit rien de possible, au delà duquel elle ne voit que des catastrophes, que des abîmes...

« Direz-vous que nous nous sommes trompés, que le mi-

nistère ne réalise pas un progrès?... Il faut dire la vérité sans exagération.... Il n'y a rien de plus fort, il n'y a rien de plus habile que la vérité et la franchise en politique. Eh bien! Messieurs, c'est dans la mesure des déclarations que M. Thiers vous a faites, que je vois un progrès qui mérite notre appui.... Il est sorti de l'opposition, il n'a pas désavoué son origine; il n'a désavoué aucun des actes pour lesquels nous avons combattu ensemble, aucune des luttes dans lesquelles nous nous sommes engagés solidairement...

« Ce ministère a réalisé, dans toute sa sincérité et dans toute sa vérité, le gouvernement parlementaire que vous appeliez d'un vœu presque unanime dans votre adresse... Il l'a réalisé puissamment; il l'a réalisé, nou pas dans les mots, mais dans le fait de son existence.

« Ce ministère s'est trouvé sympathique avec nous... dans sa manière de concevoir la politique étrangère, dans les sentiments qui l'animent vis-à-vis de l'étranger, dans le juste orgueil avec lequel il a invoqué notre révolution, avec lequel il l'a honorée. »

L'orateur, après avoir proclamé comme une grande et solennelle satisfaction la promesse de rendre au jury les attributions dont l'avaient dépouillé les lois de septembre, aborde la question de la réforme électorale :

« Elle est née des nécessités du pays; mais pour satisfaire à ce que je regarde pour mon compte comme une nécessité, il faut que les convictions parlementaires se soient formées comme la nôtre, il faut qu'une majorité se prononce... Nous n'avons nullement la prétention de recourir aux menaces, à la violence... L'opposition serait inconséquente avec elle-même, si elle devançait le moment où le pays s'adresse à vos convictions respectives, si elle devançait ainsi

le moment où vous aurez vous-même reconnu cette nécessité qui pour elle est démontrée...

« Dans mon parti, je le sais, les passions politiques me condamnent, mais j'en appelle au bon sens de mon pays, L'appui que je prête à ce ministère, quoiqu'il ne réalise pas toutes mes opinions, est un appui commandé par un sentiment profond d'amour pour mon pays et par cette loi du bon sens qui doit toujours présider aux affaires publiques. »

Les amis de M. O. Barrot le trouvèrent assez adroit; aux radicaux et aux conservateurs il parut bien humble, bien facile à contenter.

En somme, la discussion n'avait montré le ministère ni très-vigoureux, ni très-sûr de son existence. Les conservateurs avaient été dédaigneux et menaçants, les libéraux incertains et embarrassés; le public ne savait que penser de cette joûte parlementaire où les affinités politiques du principal ministre étaient chez ses adversaires, et les méfiances chez ses alliés; et la cour, qui supportait impatiemment le joug de M. Thiers, se flattait déjà de le voir tomber victime de cette position équivoque. Le roi à cet égard avait toute la franchise du dépit. Pendant le cours de la discussion, M. Cousin, qui n'y prenait pas part, allait d'heure en heure de la chambre au château communiquer à Louis-Philippe les incidents parlementaires. Durant le second jour, le ministère croyait décidément à une défaite. M. Cousin courut porter au château les pressentiments de ses collègues.

« Sire, dit-il, Votre Majesté l'emporte. Je pense que le vote sera contre nous. » — « Vraiment! répliqua Louis-Philippe; eh bien! Je reprendrai Soult. » Et il se mit à discuter avec M. Cousin le choix de ses successeurs, ajoutant cependant d'un air de politesse : « Il y en a bien parmi vous quel-

ques-uns que je regretterai. » Et il fit en termes pompeux l'éloge de M. Thiers, somme s'il eût prononcé une oraison funèbre.

Cependant le ministère s'était trop hâté de craindre. Les mêmes incertitudes régnaient encore dans la chambre et dans le public. Le cabinet, les conservateurs, l'opposition dynastique se débattant sur des questions personnelles, il n'y avait aucune base certaine pour le calcul des probabilités, et le vote définitif ne devait reposer que sur des caprices individuels, peut-être sur des hasards ou des intrigues.

M. de Rémusat, répliquant spécialement à M. de Lamartine, développa fort habilement les idées de conciliation. Repoussant le souvenir des vieilles querelles et des vieilles distinctions de parti, il montrait les ministres dans une position intermédiaire qui leur permettait, sans exclusion, sans hostilité, au nom de leurs antécédents, de tous leurs antécédents réunis et coalisés dans le ministère, d'appeler à eux sous le drapeau du gouvernement toutes les bannières de la chambre. Quels motifs pouvaient donc entraver cette réunion des partis si désirable, si importante pour le pays? Y avait-il, comme on l'avait dit, d'un côté, des idées libérales; de l'autre, des instincts révolutionnaires?

« Quelles distinctions M. de Lamartine veut-il faire alors entre les instincts révolutionnaires et les idées libérales? Voudrait-on nous persuader que les idées libérales fassent leur chemin dans ce monde sans que les événements les aident à triompher? Les révolutions, Messieurs, c'est l'avénement des idées libérales...

« Il ne faut pas avoir, comme l'honorable membre, un amour platonique pour les idées libérales qui les sépare des révolutions, c'est-à-dire du souvenir des hommes et des évé-

nements qui les ont fait triompher. Il faut respecter ces révolutions dans leur principe, il ne faut pas se tenir à l'écart des souvenirs qu'elles consacrent, du drapeau qu'elles honorent, de la royauté qu'elles ont créée. Il faut aimer ces révolutions dans leur ensemble en détestant leurs erreurs, leurs crimes, leurs excès; mais il ne faut pas craindre de présenter au monde le drapeau d'une révolution comme la nôtre. »

Jusque-là, la discussion s'était maintenue entre les ambitions triomphantes et les ambitions déçues. M. Berryer, faisant justice des misérables questions personnelles, vint agrandir le terrain et donner de hautes leçons de morale et de politique et au cabinet et à l'opposition dynastique. Ses premières paroles étaient une vive critique du parlement qui depuis dix ans négligeait les grands intérêts du pays pour discuter sans cesse sur la sympathie ou sur l'antipathie qu'ont inspirées tels ou tels ministères, qu'on ne peut pas même venir à bout de définir par les principes qu'ils auraient essayé de mettre en œuvre, et pour lesquels il faut recourir aux chiffres du calendrier, parlant tour à tour du 22 février, du 6 septembre, du 15 avril, du 12 mai!

Puis il ajoute :

« Je déclare, Messieurs, que j'ai cru que la formation du cabinet qui est aujourd'hui assis devant vous était un événement; j'ai cru que la formation d'un cabinet qui depuis vingt-cinq ans est le premier qui soit sorti des rangs de l'opposition, allait nettement ouvrir une carrière nouvelle, et qu'il allait nous dire comme Richelieu aux ambassadeurs de l'Europe : « La politique est changée. » Je crains, Messieurs, qu'il n'en soit pas ainsi.

« Je ne vois pas dans la position qu'on indique, dans le plan qu'on trace, quelque chose qui signale l'avénement

d'un cabinet triomphant, d'un système ministériel maintenu pendant longues années, et venant, au nom de l'opposition, s'asseoir au banc des ministres.

« J'ajouterai, et l'honorable M. Barrot me le pardonnera : mes incertitudes sont devenues plus grandes, quand je l'ai entendu, lui toujours si clair, parce qu'il est si probe. Il ne m'a pas été possible de comprendre suffisamment, dans ce qu'il nous a dit hier, les motifs de son adhésion ; et si la situation d'un ministère nouveau ne permettait pas au chef du cabinet d'entrer dans des développements trop explicites, je comprends mal pourquoi le chef de l'opposition n'a pas senti qu'il lui était nécessaire de faire entendre clairement et profondément l'adhésion qu'il donne au cabinet; j'avoue que ce mot de progrès, qui a été prononcé sans être bien défini, m'a paru une espérance plus qu'une satisfaction de l'esprit...

« Le chef du cabinet disait hier : La transaction est faite dans les choses ; il ne faut plus songer qu'à la transaction entre les personnes.

« N'y aurait-il donc en effet, Messieurs, au témoignage des ministres, au témoignage d'hommes si importants dans la chambre, n'y aurait-il donc dans notre pays que des questions de personnes? Serions-nous, en France, tombés dans cette détestable et affligeante condition des États en pleine décadence? Non, cela n'est pas. Mais il y a de la faiblesse au fond de la discussion; mais toutes ces questions de personnes, parce qu'on jette des noms qui ont défendu quelques idées, paraissent un voile suffisant pour couvrir les questions de choses, les questions de principes sur lesquelles on ne s'explique pas clairement. Il faut donc parler clairement.

« Pour quiconque observe attentivement la situation des

chambres depuis dix années, il y a une division de principes profonde au sein de la chambre des députés. Cette division existe depuis longtemps, elle existe depuis le commencement de la révolution ; elle partage la chambre en deux fractions bien distinctes, indépendantes des subdivisions dont elles ont pu être surchargées. L'une veut, sur la conduite et la marche des affaires du pays, la prééminence du pouvoir parlementaire ; l'autre veut la prééminence du pouvoir de la couronne. Soyons sincères, Messieurs, c'est là toute la différence.

« Dans une telle situation, Messieurs, n'est-il pas évident, quand de si grandes questions de principes sont celles qui établissent réellement une division profonde au sein de l'assemblée ; n'est-il pas évident que pour avoir une majorité qui puisse être forte, permanente, logique, qui fasse des progrès et des conquêtes, il faut être nettement, ouvertement, franchement, explicitement dans l'un ou l'autre de ces deux partis, dans l'une ou l'autre de ces deux théories, dans l'un ou l'autre de ces deux systèmes ? Eh bien ! le ministère de l'opposition, le ministère nouveau, s'est-il ainsi placé ? Je ne le pense pas, et, sous ce rapport, je ne trouve pas sa condition meilleure que celle du ministère récemment renversé.

« Ce ministère, se plaçant sur tout ce qu'il appelle un terrain intermédiaire, faisant appel à ce qui l'avoisine le plus, fait évidemment appel aux hommes les moins énergiquement convaincus, les moins attachés à leurs pensées, les moins attachés à leur système. Au lieu d'appeler à lui les hommes par la force de ses principes, par la confiance que ses doctrines politiques pourront inspirer, le ministère se sent dans la nécessité de modifier ses principes suivant le

nombre et la qualité des hommes qui accourent à son appui, soit de droite, soit de gauche.

« Messieurs, la situation du ministère ne peut être forte que s'il se déclare attaché à des principes nets, précis, l'un de ceux qui partagent la chambre, appelant à lui, par la participation des principes, ces hommes qui voudront les défendre avec lui. C'est, Messieurs, ce qu'a voulu la coalition.

« La barrière du gouvernement parlementaire franchement posée, n'en doutez pas, c'est le seul moyen d'arrêter les progrès effrayants de l'individualisme qui ôte à la France l'esprit de sacrifice dont tout grand corps politique doit être animé, et qui finirait par lui arracher toutes les conditions morales de toute société.

« Cette situation ainsi faite, je dis qu'elle est nécessaire ; car elle seule, nettement avouée, peut donner au cabinet la force dont il a besoin. Plus il signale la gravité des circonstances, et plus je lui dirai : Remplissez-vous votre devoir quand vous attendez des situations incertaines, quand vous gâtez votre position dans cette assemblée, quand vous criez sans discerner à quel côté s'adressent vos paroles, à quel système vous faites appel ; quand vous criez à tous : Venez à moi ! Vous ne savez donc pas avec qui vous allez vous engager, avec quelle majorité vous pourrez marcher? Évidemment, ou vous serez sans système, sans principes, sans politique, ou vous tomberez, parce qu'on ne voudra pas donner des voix à qui se présente sur un terrain aussi vague et aussi incertain. »

Après cette appréciation vive et précise de la situation intérieure, l'orateur fit l'examen de la situation extérieure et s'éleva avec énergie contre l'alliance anglaise. Il termina par

ces mots, qui produisirent dans la chambre une profonde émotion :

« Ministres sortis des bancs de l'opposition, vous pouvez vous proclamer les enfants de la révolution, vous pouvez en avoir orgueil, vous pouvez ne pas douter de sa force ; mais il faut payer sa dette.

« La révolution a promis au pays, dans le développement de ses principes, dans la force de ses principes, une puissance nouvelle pour accroître son influence, sa dignité, son ascendant, son industrie, ses relations, sa domination au moins intellectuelle dans le monde. La révolution doit payer sa dette, et c'est vous qui en êtes chargés.

« Les principes qui ont triomphé, après quinze années d'une opposition soutenue, ces principes sont des engagements envers le pays. Pour les choses promises, aurez-vous hardiment, courageusement des forces qui sont propres à la révolution que vous avez faite? Vous nous devez pour la France l'emploi de ces forces, énergiquement, ouvertement, sans déguisement; vous nous devez toute la force promise, au lieu de la force qui a été ôtée. »

Le ministère semblait accablé sous la puissante parole de M. Berryer. L'orateur légitimiste, invoquant les principes de la révolution, appelant l'accomplissement de ses plus nobles promesses, donnait une leçon cruelle à M. Thiers et aux doctrinaires ses collègues. Vainement le président du conseil tenta, par quelques paroles embarrassées, d'atténuer l'effet immense de cet éloquent réquisitoire. Il était battu sur le terrain même de la révolution où il s'était engagé d'une manière équivoque, où on le ramenait avec franchise. Tout le monde, ce jour-là, croyait à la défaite du ministère.

Un nouvel assaut lui était réservé le lendemain. Le repré-

sentant du parti radical, M. Garnier-Pagès, avec sa parole incisive et spirituelle, gourmanda également le ministère, qui ne faisait aucune concession, et l'opposition dynastique, qui se livrait sans condition.

« Si le mot de transaction était une chose, disait-il, si le centre gauche était venu dire à la gauche : Vous voulez telle réforme dans une large proportion (je ne parle pas de la réforme que je veux, moi, je parle de la réforme que les autres veulent), si on leur avait dit, par exemple : Vous voulez 600,000 électeurs, nous vous en donnerons un certain nombre, il y aurait eu transaction, parce que c'est là la seule question qui vous sépare ; mais si on leur dit : Vous voulez quelque chose, et nous ne voulons rien ; oh! assurément, il n'y a pas de transaction, il y a abandon des exigences de l'une des parties en faveur de l'autre. »

Examinant le personnel du ministère, l'orateur n'y voit aucun motif de confiance ; il signale en outre la présence de M. Jaubert, qui avait demandé la loi de disjonction, et blâmé M. Molé d'avoir retiré la loi sur l'apanage. Puis il ajoute :

« Mais vous êtes, l'honorable rapporteur de votre commission l'a dit, un ministère de point d'arrêt. Jusqu'à présent, on reculait vers la restauration, sans doute ; mais enfin, on était en marche rétrograde. On n'avance pas, mais on ne recule pas, et c'est un progrès, un progrès que l'on constate !.....

« Ah! Messieurs, vous êtes un ministère de point d'arrêt ; vous ne voulez ni qu'on avance ni qu'on recule. Eh bien, je vous dis, moi, que le ministère que vous redoutez ou dont vous redoutez le chef, que le ministère Molé était un ministère plus progressif que vous. Il a fait un acte que vous n'aviez pas fait, vous ministres du 22 février ; il a donné l'am-

JAUBERT.

Publié par Paquerre

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

nistie. Faites un acte qui ait cette gravité-là, qui marque que le passé est fini et qu'on veut s'avancer vers l'avenir, et alors je ne serai pas ministériel, mais je ne ferai rien pour que vous cessiez d'être cabinet.

« Il ne faut pas que vous disiez que vous êtes les enfants de la révolution de Juillet, et que vous glorifiez votre mère ; ce sont des phrases : nous sommes tous des enfants de la révolution de Juillet ; nous l'entendons autrement sans contredit, mais enfin nous avons la même origine. Si vous êtes fier, monsieur le président du conseil, et vous avez raison, de diriger les affaires de votre pays, nous sommes fiers, nous qui ne voulons pas être autre chose, d'être appelés ici à les défendre. Elle vous a fait puissant, elle nous a donné la parole ; c'est peu de chose que notre parole, mais enfin nous avons la mission de défendre nos idées, et pour nous c'est beaucoup, c'est autant que pour vous la faveur d'être président du cabinet du 1er mars.

« Ah ! Messieurs, si vous étiez décidés à faire quelque chose, si vous vouliez n'être ni la continuation du 15 avril, ni celle du 12 mai, si vous apportiez une ère nouvelle dans notre pays ; si vous vouliez ressembler au ministère qui a le plus honoré la Restauration, le ministère Martignac, alors nous ferions sans doute comme faisaient nos illustres devanciers ; nous viendrions vous demander des modifications plus grandes que celles que vous voudriez ; nous signalerions le mal qui resterait dans vos lois ; mais l'opposition ne serait plus de la même nature ; nous resterions opposition, c'est-à-dire nous veillerions à ce que les intérêts du pays ne fussent pas suivant nous sacrifiés ; mais enfin nous comprendrions ce qu'il y aurait de bien dans votre marche, et assurément, il n'est personne dans cette assemblée, soit à

l'extrême gauche, soit à l'extrême droite, qui ne vous tînt compte de ce que vous auriez fait.

« Que si vous étiez décidés à ne rien faire, que si vous avez plus peur de ceux qui veulent qu'on ne fasse rien, qu'on n'en avait peur à cette époque, oh ! alors, je regrette d'être obligé de me servir du nom d'un personnage vivant, mais cela est nécessaire pour peindre ma pensée, au lieu d'être un ministère Martignac, vous seriez ce que je crois être le pire de tous les ministères, j'en demande pardon à l'homme que je vais nommer, vous seriez le ministère Decaze, le ministère de bascule. Je n'ai pas besoin de dire comment ce ministère commença ; je dois seulement rappeler comment il finit. Il avait voulu se placer au milieu, plaire à tout le monde, donner des fonctions à des hommes de toutes les couleurs ; il ne plut à personne, et il tomba. Si vous faites même chose, même sort vous est réservé.

« Croyez-moi, ne dites pas : les hommes sans les choses !

« En disant cela, je crains que vous n'ayez été trop écoutés.

« Si je regarde sur ces bancs, j'y vois des hommes qui voulaient des choses que sans doute ils ne veulent plus. Vous leur avez offert des portefeuilles en leur disant : « Jusqu'à présent votre politique a été fort exigeante ; vous vous « placiez d'un côté, et vous ne consentiez pas à vous placer « de l'autre : nous vous acceptons. » Et ils se sont donnés ; sans doute, ils ont cru amener les choses avec eux. S'il en est ainsi, ce n'est donc pas un ministère centre gauche que nous avons aujourd'hui : ce n'est donc pas un ministère Thiers ; c'est, qu'on me passe l'expression, c'est le cabinet Jaubert ; si c'est cela, la gauche doit en être avertie.

« Si, au contraire, ces hommes n'ont pas apporté leurs idées, s'ils ont laissé les choses au dehors, vous leur avez donc dit : « Les hommes sans les choses. » Et ils ont accepté.

« Mais vous ne vous êtes pas bornés là ; vous avez trouvé des ministres, il vous fallait encore trouver une majorité. Alors vous vous êtes tournés de ce côté de la chambre (la gauche), et vous avez dit : « Nous avons vécu avec vous, « nous savons que vous êtes plus conservateurs qu'on ne le « croit, ne nous demandez rien ; nous sommes à vous. »

« Eh bien ! je le dis à la gauche, représentée par l'honorable M. Odilon Barrot . deux choses sont essentielles aux partis : la moralité, et assurément aucune fraction de la chambre n'a plus de moralité que celle à laquelle je m'adresse, et l'habileté..... L'habileté, il ne faut pas seulement en avoir, il faut qu'on y croie. Au 22 février, vous avez compté sur des progrès, et vous avez été bienveillants ; ces progrès ne sont pas venus ; votre réputation d'habileté en a, ce me semble, subi quelque atteinte. Faites en sorte que l'avenir ne soit pas encore plus grave que le passé. Vous vous livrez sans condition, vous n'amenez pas les choses avec vous : vous les réservez pour l'avenir. Prenez-y garde, le pays se dira peut-être un jour : Ceux-là qui ne sont pas assez habiles pour se conduire, ne sont pas assez habiles pour nous conduire nous-mêmes. »

M. Garnier-Pagès terminait par ces mots adressés au ministère :

« Nous ne vous demandons rien pour nous, nous vous demandons tout pour le pays. Vous avez besoin de nos voix pour résister ; donnez-nous au moins un témoignage de votre bon vouloir. Nous ne vous demandons que ce que vous pouvez accorder. Que si vous ne le faites pas, eh ! mon Dieu,

je n'ai pas un ardent désir de vous renverser ; je suis de l'opposition, je reste de l'opposition, je voterai contre vous, cela ne peut pas être autrement, puisque vous ne faites rien de nouveau ; mais vous changer pour d'autres, ce ne serait rien, cela n'en vaut vraiment pas la peine. »

Le discours de M. Garnier-Pagès terminait les discussions sérieuses. Chaque parti avait dit son mot. Le reste de la séance se passa en plaidoyers personnels prononcés par M. Jaubert pour sa propre défense, par M. Teste pour la défense du 12 mai. A la clôture de la discussion, les conservateurs firent un dernier effort. Un d'eux, M. Dangeville, proposa à l'article 1er un amendement qui portait une réduction de 100 francs ; cet amendement fut rejeté au scrutin secret à une majorité de 261 voix contre 158. Le vote sur l'ensemble de la loi compléta la victoire de M. Thiers ; 246 boules blanches contre 160 boules noires lui assuraient une imposante majorité. La phalange des 221 était dissoute.

Ce résultat, impatiemment attendu, paraissait un événement. M. Thiers triomphait en même temps de la cour, des conservateurs et de l'opposition dynastique. Car c'était un triomphe sur celle-ci que de lui imposer un vote de confiance dans une telle question, sans rien lui accorder en retour. M. Thiers semblait donc destiné à jouer un grand rôle ; mais il fallait pour cela représenter un grand principe ; il fallait être inspiré par une de ces puissantes ambitions qui mettent en jeu la fortune des peuples ou des rois, et M. Thiers n'agissait que pour sa propre fortune et ne portait pas son ambition plus haut que la possession éphémère d'un portefeuille habilement surpris et victorieusement disputé.

Immédiatement après le vote, M. de Rémusat courut aux

Tuileries en faire part au roi. C'était, pour ainsi dire, lui porter le bulletin de sa défaite personnelle. Cependant Louis-Philippe l'accueillit avec des félicitations qui semblaient de bon aloi, soit qu'il eût prévu d'avance le résultat, soit qu'il fût rassuré par la souplesse de son premier ministre, peu fait pour abuser de la victoire.

M. Thiers se croyait maître du terrain politique, parce qu'il avait étouffé la voix de l'opposition parlementaire. Mais en dehors de ce cercle étroit du monde officiel, il ne voyait pas l'opposition extérieure prenant une place plus grande et une position plus forte, à mesure qu'elle se dégageait sinon des alliances, au moins des voisinages qui la gênaient. Les radicaux, peu nombreux à la chambre, mais s'accroissant tous les jours au dehors, gagnaient en influence tout ce que perdaient les constitutionnels. Seuls désormais en face du ministère, ils recueillaient sans partage les bénéfices de la popularité, et comme ils n'avaient transigé sur rien, leur parole avait d'autant plus d'autorité que les opposants dynastiques avaient transigé sur tout.

Parmi les améliorations politiques réclamées par l'opinion, parmi les questions débattues à la chambre, la réforme électorale tenait le premier rang. Le ministère l'avait ajournée, l'opposition dynastique l'avait abandonnée ; les radicaux en firent le premier article de leur programme. C'est sur ce terrain qu'ils vont désormais combattre, sans relâche, sans découragement, maintenant toujours leur principe, tantôt seuls, tantôt avec les dynastiques revenant à eux, mais n'y revenant qu'après de longues déceptions. Le ministère du 1er mars, en abaissant les partis parlementaires, en plaçant le parti populaire en face du pouvoir, a été la première date importante du mouvement réformiste, l'origine

sérieuse de la lutte qui devait aboutir à une révolution.

Au surplus, l'opposition dynastique tarda peu à s'apercevoir du piége où elle s'était si étourdiment engagée. Lorsque vint la discussion des fonds secrets à la chambre des pairs, le ministère dévoila franchement ses tendances et ses pensées. M. Thiers ne s'écriait plus : « Je suis fils de la révolution » ; mais, par l'organe du rapporteur, M. de Broglie, il faisait, pour ainsi dire, amende honorable pour son triomphe sur la couronne, et désavouait autant qu'il était en lui le vote antimonarchique qui l'avait appelé au pouvoir. Le rejet de la dotation était, disait le rapporteur, *un événement imprévu dont le ministère n'avait point à répondre.* On savait que M. de Broglie avait eu une influence directe sur la formation du cabinet, que M. Thiers l'avait humblement consulté, que MM. Jaubert et de Rémusat n'y étaient entrés que sur ses conseils et presque avec son autorisation. De telles paroles prononcées par lui étaient assez significatives. Il en ajouta d'autres qui ne l'étaient pas moins, en promettant au nom du ministère nouveau le maintien des lois de septembre sans exception, sauf un engagement pris par l'administration précédente, et que le ministère actuel, ajoutait-il, *ne rétractait point* par respect pour des scrupules constitutionnels *dont lui-même n'était pas atteint.*

Avec un si louable programme, le ministère était assuré du concours de la pairie. Il y ajoutait des garanties pour les conservateurs en place. « Point de réaction contre les personnes, » disait en son nom M. de Broglie. 143 voix contre 53 récompensèrent l'abnégation de M. Thiers. Les opposants ralliés de la chambre élective portaient déjà la peine de leur aveugle soumission. Un peu d'habileté politique eût dû le faire prévoir. Mais personne ne s'attendait à ce que

la leçon fût si prompte et la palinodie si audacieuse. Il ne restait pas même à l'opposition la ressource d'une plainte légitime, qui n'eût été qu'un aveu public de sa malhabileté ; elle était condamnée à n'être plus rien tant que durerait le cabinet du 1er mars, et cependant elle était condamnée à le soutenir.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Affaires extérieures. — Premières conséquences de la convention du 27 juillet.— Accord des puissances contre la France.— Changement de politique chez Louis-Philippe.— L'alliance anglaise négligée pour l'alliance autrichienne. — Rivalités des cabinets de Paris et de Londres. — Mécontentement de lord Palmerston. — M. Thiers suit la politique de ses prédécesseurs. — Espagne et Portugal. — Agitations intérieures de l'Angleterre ; discussions parlementaires ; déclaration importante de lord Aberdeen. — Querelle de territoire avec les États-Unis. — Discussion de l'Angleterre avec le royaume de Naples. — Questions des soufres.— Commencement d'hostilités.— Prohibition en Chine de la vente de l'opium. — Réclamations de la compagnie des Indes ; déclaration de guerre. — Complications d'embarras pour l'Angleterre.

Au moment de raconter les actes d'un nouveau cabinet, il nous faut jeter un coup d'œil sur l'ensemble des affaires extérieures qui doivent avoir sur son existence une influence si décisive.

L'Orient, terrain brûlant de discussions diplomatiques, venait d'ouvrir une phase nouvelle aux intrigues des chancelleries. La convention du 27 juillet, qui semblait assurer l'unité du concert européen, n'avait été, au contraire, qu'une nouvelle occasion de discorde. Le gouvernement français en

fuyait les conséquences, le gouvernement anglais les poursuivait avec des emportements exagérés. Le contrat signé en commun n'était qu'une source d'aigreurs et de méfiances; la présence à Londres de M. de Brunow dévoilait les desseins de la Russie. Il y avait évidemment complot contre la France. L'Angleterre oubliait les desseins de la Russie sur le Bosphore, l'Autriche pardonnait les empiétements du czar sur les provinces danubiennes; le czar n'avait nulle mémoire de ses accusations contre les projets ambitieux de l'Angleterre en Syrie, en Grèce et sur la mer Rouge. Toutes les rivalités se taisaient pour s'unir contre la France. Toutes les haines s'absorbaient dans une haine commune. La Prusse, désintéressée dans la question d'Orient, aurait pu, aurait dû, par une sage neutralité, empêcher ou amoindrir l'orage qui menaçait la tranquillité de l'Europe. Mais au moment le plus actif des intrigues, la mort frappait le roi de Prusse, et le nouveau roi était animé de ce vieux patriotisme teutonique qui prenait sa source dans les traditions de 1813. Les Français ne lui apparaissaient que comme les éternels oppresseurs de l'Allemagne, les possesseurs illégitimes des provinces limitrophes du Rhin, et il se laissait aller contre eux à tous les ressentiments fanatiques des plus exaltés *gallophobes*. A ces préjugés politiques se joignaient un mysticisme religieux qui lui soufflait des colères insensées contre la France sceptique et incrédule, et des traditions monarchiques qui lui inspiraient une sainte horreur pour la France révolutionnaire. Avec une telle politique, toute de sentiment, sans une ombre de logique, le roi de Prusse devait nécessairement se faire complice de toute manœuvre tendant à humilier la France. La nouvelle coalition déployait toute

l'activité de ses intrigues, lors de l'avénement du 1er mars. Le cabinet de Saint-James était le centre des opérations.

La gravité de la situation ne venait pas seulement du mauvais vouloir des cours du Nord. Il y avait longtemps que ce mauvais vouloir s'était manifesté, à différentes époques et avec des nuances diverses. Mais ce qui était grave, dans un pareil moment, c'était la rupture de l'alliance anglaise, et l'isolement où allait se trouver la France, la France mécontente à l'intérieur et compromise à l'extérieur. C'était, en effet, à provoquer une rupture que s'attachaient tous les efforts de l'empereur Nicolas. M. de Brunow, à Londres, avait des pouvoirs illimités sur les concessions à faire au cabinet anglais, pourvu que de ces concessions sortît une brouille entre les deux grands pays constitutionnels de l'Europe. La politique du czar n'avait pas un autre but. Au surplus, il avait un auxiliaire secret dans celui-là même qu'il poursuivait de ses hostilités, Louis-Philippe. Ce n'est pas un des moins étranges incidents de ce drame compliqué, et nous devons, à cet égard, quelques explications.

Depuis assez longtemps les querelles personnelles de M. de Talleyrand avec lord Palmerston avaient amené de la froideur dans les rapports des deux cabinets. On se souvient qu'à la chute des whigs, en 1834, M. de Talleyrand avait énergiquement appuyé leurs adversaires. A leur retour aux affaires, il avait donné sa démission, laissant les choses tellement envenimées, que les premières relations du général Sébastiani avec le cabinet de Londres furent pleines de difficultés. Cependant M. de Talleyrand, demeuré toujours le conseiller intime de la couronne, continuait, à Paris, les sourdes hostilités commencées à Londres. Jadis, ardent défenseur de l'alliance anglaise, il avait

complétement changé de politique, et les conseils nouveaux qu'il donnait à Louis-Philippe, portaient l'empreinte de sa finesse proverbiale, en flattant les penchants secrets de son royal interlocuteur. « Vous avez, lui disait-il, tiré de l'al-« liance anglaise tout le parti qu'il y avait à en tirer ; au-« jourd'hui, les avantages sont ailleurs ; il faut rentrer dans « le concert européen, dans la famille des rois, à laquelle « vous appartenez. » Ces conseils étaient trop dans les goûts de Louis-Philippe pour n'être pas accueillis. Dès lors, tous ses efforts tendirent à renouer avec l'Autriche des rapports qui lui assurassent un appui solide sur le continent. Avec l'Autriche, il espérait regagner la Prusse, peut-être la Russie, et se faire officiellement pardonner son origine révolutionnaire. Durant son ministère du 22 février, M. Thiers se prêta merveilleusement à ce changement de politique extérieure, et les affaires de la Suisse, où il se montra le docile instrument de l'Autriche, donnèrent la mesure de ses condescendances et de sa souplesse.

L'Autriche, cependant, acceptait volontiers des actes de complaisance, mais sans rien accorder en retour. En revanche, les relations de la France avec l'Angleterre prenaient, chaque jour, un nouveau caractère d'aigreur. En Grèce, les deux cabinets engageaient une lutte d'influence ; en Espagne, ils n'étaient d'accord sur aucun point. Lorsqu'en 1835, l'intervention fut proposée par le ministère du 11 octobre, l'Angleterre refusa d'une manière péremptoire. Une médiation armée, offerte par le même ministère, avec l'assentiment de l'Espagne, fut suivie du même refus. En 1836, au contraire, ce fut l'Angleterre qui insista pour l'intervention ; ce fut le cabinet français qui recula.

De ce jour à l'avénement du 12 mai, il n'y eut entre la

France et l'Angleterre, que froideur et méfiance. Louis-Philippe recherchait d'autres alliances, lord Palmerston était blessé dans son orgueil par des dséaccords qui ressemblaient plutôt à des taquineries qu'à de l'énergie.

Cependant, l'intérêt britannique sembla l'emporter un instant sur ses ressentiments. Préoccupé de l'influence que préparaient à la Russie les graves complications de l'Orient, lord Palmerston proposa au cabinet du 12 mai une action commune des deux gouvernements. La France préféra rester dans le concert européen. Ce dernier refus mit le comble aux ressentiments du ministre anglais : « L'alliance de la « France, dit-il alors, est sans doute fort précieuse, mais « qu'est-ce qu'une alliance qui n'agit jamais? la France, si « elle le veut, est maîtresse de temporiser toujours et de « regarder faire tout le monde, plutôt que de risquer « une rupture avec personne ; mais une telle politique ne « saurait convenir à l'Angleterre. De tout temps, l'Angle- « terre a eu l'habitude de mettre la main partout, et de se « mêler de tout ce qui se passe. Elle ne renoncera pas à « cette habitude pour plaire à son alliée. »

Ce fut dans ces circonstances que M. de Brunow se présenta à Londres. Le négociateur russe n'avait donc pas besoin d'une grande habileté pour briser les liens, autrefois si solides, entre la France et l'Angleterre. D'un côté, les dépits de lord Palmerston, de l'autre, les leçons de Talleyrand, les allures agressives des deux chancelleries et les tendances secrètes de Louis-Philippe avaient depuis longtemps préparé la rupture.

A son avénement, M. Thiers était averti du danger. Il pouvait peut-être le conjurer par une attitude énergique ; il préféra continuer les manœuvres de ses devanciers, c'est-à-

dire s'envelopper dans les finesses diplomatiques, traîner les choses en longueur pour se ménager les ressources des incidents imprévus, compter sur le temps comme font les gens faibles, prêcher la modération au pacha, sans lui commander une prompte décision, opposer des obstacles à l'Angleterre sans lui montrer une énergie qui la fît réfléchir, enfin continuer en tout ce système dilatoire qui perpétue les impatiences et les irritations, et ne fait supposer aucune idée de force et de dignité. Les deux gouvernements en étaient venus à ce point de compter chacun sur les craintes de son adversaire plutôt que sur sa propre volonté. Louis-Philippe croyait que lord Palmerston n'oserait s'engager sans la France; lord Palmerston était convaincu que Louis-Philippe n'oserait résister aux quatre puissances, quand une fois elles seraient engagées. Triste politique de négation, qui ne devait donner l'avantage qu'à l'impertinence !

M. Thiers ne créa pas cette politique; il la trouva toute faite; mais il eut le tort de l'adopter, et il devait en être la victime. En cela, comme en toutes choses, il ne changea rien à la marche de ses prédécesseurs. Son ministère n'avait pas de raison d'être, et, se trouvant sans base, devait être sans force et sans durée.

En Espagne, la reine régente, placée sous l'influence du cabinet des Tuileries, luttait contre les menaces des agents de l'Angleterre. Les progressistes faisaient leur profit des intrigues diplomatiques, et n'avaient pu réussir toutefois à obtenir la majorité dans les élections qui venaient de s'accomplir.

Le 24 février, jour de l'ouverture des chambres, avait été signalé à Madrid par un tumulte populaire. A l'avénement du 1er mars, Madrid était en état de siége. Malheureuse-

ment, ce qu'on appelait le parti français, c'est-à-dire la cour et la majorité des cortès, se signalait par ses tendances illibérales, tandis que le parti progressiste, appuyé par l'Angleterre, demandait le développement sincère des institutions constitutionnelles.

Les envoyés de la Grande-Bretagne semblaient donc avoir pour eux la popularité et l'avenir. Déjà ils agissaient habilement sur Espartero, pour en faire plus tard l'instrument de leurs projets.

Le Portugal, au contraire, ce vassal séculaire de la Grande-Bretagne, paraissait vouloir renaître à des sentiments de dignité et d'indépendance. Un outrage public fait à son pavillon par les croiseurs anglais, une violation audacieuse du droit des gens avaient réveillé la fierté nationale. Dans les mers d'Angola, au sud de l'équateur, des navires portugais avaient été saisis comme vaisseaux de traite, et livrés pour être jugés à des tribunaux anglais. Le gouvernement de Lisbonne avait hautement protesté, et demandait, malgré sa faiblesse, une réparation à ses orgueilleux oppresseurs.

Réunies le 2 janvier, les cortès s'occupèrent tout d'abord de cette importante question. Le ministère Bomfin avait introduit dans le discours de la couronne des paroles de conciliation; elles furent accueillies avec indignation par une imposante minorité. De vives interpellations furent adressées au ministère sur sa faiblesse, et, dans leur exaltation patriotique, quelques orateurs proposèrent même de déclarer immédiatement la guerre. Nous ne saurions mieux donner la mesure des sentiments de colère soulevés par les indignes violences des Anglais, qu'en rappelant quelques mots prononcés à cette occasion dans le sénat par don Bazilio Cabral :

« Le ministre de la marine étant présent, dit-il, je viens le prier de donner au comité des renseignements sur les derniers événements des eaux de Loanda, où une bande de *brigands*, dont lord Palmerston est le chef, pillent la nation portugaise. (Cris : à l'ordre !) En ma qualité de Portugais, ayant contribué à rétablir la reine sur son trône, j'ai le droit de qualifier de la sorte des étrangers qui croient pouvoir nous voler impunément. M. le président, les Portugais, il faut bien se rappeler, étaient une grande nation alors que les Anglais étaient bien petits. On connaît nos exploits : l'histoire d'Angleterre, à cette époque, ne renferme pas un seul fait héroïque ; ce n'est qu'une longue nomenclature d'intrigues et de pillages. Aujourd'hui puissante, l'Angleterre abuse de sa force vis-à-vis d'un pays qui ne peut pas lui résister. Mais qu'attendre d'une nation où l'argent est tout et peut tout ? A mes yeux, le peuple anglais est le plus fourbe et le plus infâme que je connaisse. » Cependant les votes des premiers paragraphes de l'adresse donnèrent la majorité au ministère. Mais la discussion prit une vivacité nouvelle ; Bomfin voyait la majorité lui échapper ; le 24 février, il demanda à la couronne un décret de dissolution ; le lendemain le décret fut signé.

Dans l'intérieur de son île, l'Angleterre assistait sans beaucoup s'émouvoir à la lutte des partis qui poursuivaient au sein du parlement leurs disputes traditionnelles. Les whigs, appuyés sur les sympathies personnelles de la reine, et forts de l'assentiment des chefs populaires de l'Irlande, se maintenaient au pouvoir, en dépit de rivaux puissants par leur intelligence et leur richesse. Ceux-ci, d'ailleurs, ne négligeaient aucun moyen d'ébranler un ministère opiniâtre qui les tenait exilés des affaires, et souvent leurs orateurs ou-

bliaient, dans leurs attaques, le respect que d'ordinaire ils affectent pour la couronne. Un tory, membre du parlement, avait fait publiquement entendre ces paroles : « Élevée sous les auspices du roi-citoyen des Belges, ce serf de la France, Victoria trouve que si la monarchie dure autant qu'elle, ce sera assez ; mais le peuple ne consentira pas à voir la couronne dégradée et avilie pour le triste plaisir d'une créature quelconque. »

Un autre parlementaire, membre du clergé, se plaignait naïvement que la reine n'invitait pas assez souvent à sa table les évêques et les ministres de l'Eglise : « Sans doute, ajoutait-il, leur présence arrêterait les licencieux déportements et la grossière sensualité auxquels se livrent les scandaleux habitués du palais. »

Tel était le langage des champions de l'aristocratie ! Mais en parlant de l'Irlande leur fureur ne connaissait pas de bornes. Dans une réunion à Cantorbury, un prêtre anglican, membre aussi du parlement, s'écriait : « Les Irlandais, prêtres et laïques, pairs et paysans, sont des ennemis, des étrangers ; étrangers par le sang, par le langage, par la religion ; ennemis nés des institutions de l'Angleterre, bigots sauvages, moins civilisés que les sauvages de la Nouvelle-Zélande !... Guerre, guerre au couteau, contre les papistes ! »

Ces aménités d'un dignitaire de l'église, provocation directe à la guerre civile, sanglant commentaire de longs siècles d'oppression, révèlent toutes les fureurs qu'excite encore en Angleterre le fanatisme religieux. Au surplus, dans ce pays de libre discussion, le pouvoir ne se laisse pas effrayer par les agitations des clubs ou des meetings, qui, donnant aux passions l'occasion de se faire jour, semblent par cela

même leur ôter tout caractère de violence matérielle. Cependant les tories, toujours intolérants, auraient voulu se réserver exclusivement le privilége de l'agitation ; et, dans leurs attaques au parlement contre le ministère, ils lui reprochaient son indulgence pour les chartistes, qui, disaient-ils, troublaient le pays par leurs prédications séditieuses. Le ministre de la guerre, M. Macaulay, rappelant ses adversaires aux principes éternels de la constitution anglaise, prit courageusement la défense du droit :

« La liberté de la parole, dit-il, est laissée à tous ; car c'est à l'aide de l'agitation que le peuple discute au dehors ce qui est discuté ici : c'est son droit, et de même qu'une violence inconsidérée ne serait pas un motif de limiter la liberté des débats de cette enceinte, l'abus de l'agitation ne doit pas non plus être un argument pour la comprimer au dehors. »

Le gouvernement de la république française ne s'est pas encore pénétré des doctrines libérales professées par les ministres du trône britannique.

D'autres attaques furent dirigées contre le cabinet, sans plus de succès, dans la discussion des affaires financières. Sur un seul chapitre, tous les partis furent d'accord ; il s'agissait d'augmenter les forces navales ; le budget de la marine reçut un accroissement de dix millions de francs. Et encore, radicaux et tories reprochaient-ils également au gouvernement de se contenter d'une marine insuffisante, en faisant un tableau exagéré des forces imposantes de la France et de la Russie.

Sans doute, répondait lord Palmerston, la marine anglaise ne suffira pas en temps de guerre, mais rien n'annonce pour le moment que l'on ait à la craindre. Sir Robert Peel, néan-

moins, ayant fait allusion à l'affaiblissement de l'alliance anglaise, le ministre des affaires étrangères répliqua que cet affaiblissement n'existait que dans les discours et les écrits de l'opposition.

Ces explications avaient lieu quelques jours avant le changement de ministère en France ; mais les choses étaient tellement avancées avec M. de Brunow, que le langage de lord Palmerston ne pouvait être sincère, à moins qu'il ne fût réellement convaincu, ainsi qu'il ne cessait de le répéter, que la France reculerait.

Une autre conversation qui eut lieu vers la même époque à la chambre des lords mérite d'être rapportée. Il était question de l'Algérie, et le chef du cabinet, lord Melbourne, prétendit qu'en 1830 le duc de Wellington avait réclamé contre l'expédition. Lord Aberdeen, qui tenait alors le portefeuille des affaires étrangères, contesta cette assertion. « On avait obtenu, dit-il, du gouvernement des Tuileries que la France partagerait avec les autres puissances les fruits de l'expédition, et qu'il ne serait fait sur la côte d'Afrique d'établissements qu'avec leur concours. »

Quelque vagues que fussent les paroles de lord Aberdeen, elles donnèrent lieu à une foule de commentaires en France, et réveillèrent des méfiances qui, à quelque temps de là, devaient se reproduire avec une grande vivacité.

Ce qui du reste contribuait encore à rassurer M. Thiers sur les résultats probables des conférences de Londres, c'est qu'à l'extérieur l'Angleterre se trouvait engagée dans des difficultés de toute nature.

L'affaire du Portugal était la moindre en importance ; mais il en résultait pour le commerce extérieur des souffrances auxquelles il était temps de mettre un terme.

Les inquiétudes étaient plus grandes relativement au conflit territorial soulevé entre le cabinet de Londres et les États-Unis. Il ne s'agissait de rien moins que de déterminer les frontières qui devaient séparer l'État du Maine des possessions anglaises du nouveau Brunswick, et cette question, pendante depuis le traité de 1783, perpétuait des haines qui s'envenimaient de jour en jour, et menaçaient de dégénérer en hostilités ouvertes. Vainement le roi de Hollande avait offert sa médiation ; toutes les négociations avaient échoué. Vainement, en 1839, lord Palmerston avait proposé de laisser les parties en possession des pays qu'elles occupaient respectivement ; chacune d'elles franchissait tour à tour les territoires contestés, et malgré les efforts des deux gouvernements, les populations limitrophes étaient chaque jour sur le point d'engager une lutte générale. Enfin, par l'organe de lord John Russell, le ministère proposait au parlement de nommer des commissaires pour dresser le plan géographique des terres occupées par chacune des provinces contendantes, et arriver ensuite à des bases raisonnables d'arrangement. Le ministre disait, il est vrai : « La guerre est possible ; mais elle n'est pas probable. » Ces paroles ne rassuraient que médiocrement dans une question insoluble depuis tant d'années ; la possibilité même d'une guerre était un désastre pour le commerce.

Une question plus irritante encore, parce qu'elle était plus récente et plus directement nuisible, avait amené des voies de fait entre l'Angleterre et le royaume de Naples.

La Sicile, formée par les agglomérations d'un terrain volcanique, est percée de nombreuses solfatares, qui constituent sa principale richesse et la branche la plus produc-

tive de ses exportations. C'est de là, en effet, que l'Europe industrielle reçoit la presque totalité des soufres qui entrent dans la consommation. Longtemps, néanmoins, l'exploitation avait été entravée par le défaut de capitaux, le mauvais état des voies de communication, et le prix élevé des transports. Les propriétaires découragés laissaient combler en partie leurs mines improductives, lorsque des compagnies anglaises, apportant avec elles le double avantage de la science et de l'argent, réduisirent les autres producteurs à l'impuissance de soutenir une concurrence ruineuse, et créèrent à leur profit un véritable monopole. Un instant, cependant, la fabrication de la soude factice, en Angleterre, vint donner à l'écoulement une forte impulsion. Mais, en même temps, la production prit de tels développements, qu'il y eut, d'une part, encombrement de produits, de l'autre, renchérissement dans la main-d'œuvre ; des baisses considérables dans le prix de la vente vinrent aggraver la détresse des petits producteurs ; les indigènes se voyaient ruinés par la concurrence étrangère. D'un côté, les richesses minérales du pays s'épuisaient par une exploitation surabondante ; de l'autre, la consommation ne répondant pas à la production, la marchandise s'avilissait au détriment de l'État, et sans profit pour les particuliers. Dans ces circonstances, le gouvernement de Naples crut devoir prendre des mesures de conservation générale, et régulariser, en même temps, une branche importante du revenu public. Par une convention, en date du 27 novembre 1838, le cabinet de Naples accordait le monopole des soufres à la compagnie française Taix-Aycard, et fixait des limites à la production.

L'article 2 du contrat portait : « La compagnie s'oblige à

acheter, tous les ans, le soufre qui sera produit en Sicile, jusqu'à la concurrence de 600,000 cantari. L'expérience a prouvé clairement que toute production d'une plus forte quantité occasionne de grands dommages. Et comme la quantité produite s'est élevée quelquefois, pendant les dernières années, jusqu'à 900,000 cantari ; pour donner aux producteurs une compensation pour l'excédant du soufre qu'ils auraient pu, mais ne pourraient produire, la compagnie s'oblige à leur payer une indemnité de 4 carlini par cantaro tous les ans, sur les 300,000 cantari dont on aura empêché la production. »

De plus, il était permis aux producteurs d'exploiter eux-mêmes leur récolte et de la vendre à qui bon leur semblerait.

Ainsi, on fait réserve des droits individuels, soit par l'indemnité, soit par la liberté d'exportation directe.

Mais la limitation de production entravait l'exploitation des solfatares où les capitalistes anglais étaient engagés pour des sommes considérables. Un cri général de colère et de détresse retentit dans tous les quartiers de la cité, et le ministère mêla sa voix indignée à celle des spéculateurs. L'ambassadeur anglais près la cour de Naples était M. Temple, beau-frère de lord Palmerston. Il fit entendre des réclamations menaçantes, prétendant que le privilége accordé à la compagnie française était une violation du traité commercial de 1816, et demandant impérieusement l'annulation du contrat. Il ajoutait que son gouvernement ne reculerait devant aucun moyen pour atteindre ce but. Cette insolente provocation émut la cour de Naples. N'osant cependant résister à une tyrannie toute prête à passer de la menace à l'exécution, le roi fit proposer à la compagnie

française la résiliation amiable du contrat moyennant indemnité. Les exigences du cabinet de Londres ne furent pas satisfaites par cette première humiliation ; M. Temple somma le roi d'annuler immédiatement le traité des soufres, ajoutant à cette nouvelle injure une demande d'indemnité pour les sujets anglais dont les intérêts avaient été lesés par le contrat.

Le roi ne pouvait plus reculer sans déshonneur ; il puisa de l'énergie dans l'insolence même de ses adversaires. « Le traité de 1816 n'est pas violé, répliqua-t-il, par le traité des soufres. Au lieu d'avoir éprouvé des dommages, les sujets anglais ont réalisé des bénéfices considérables. J'ai donc pour moi Dieu et la justice, et j'ai plus de confiance dans la force du droit que dans le droit de la force. »

En même temps le gouvernement anglais recevait un échec dans son propre sein. La question de Naples avait été soumise aux conseillers judiciaires de la couronne. Ils décidèrent, malgré toutes les intrigues de lord Palmerston, que le contrat des soufres ne portait pas atteinte au traité de 1816, la limite dans la production s'appliquant également aux sujets du roi de Naples comme à tous les étrangers sans distinction. Le traité de 1816, ajoutaient-ils, déterminait les relations de nation à nation, et non entre une nation et une compagnie particulière. C'eût été, sans doute, une violation du traité que de conférer à une nation des avantages refusés à l'Angleterre ; mais il n'y avait pas de violation lorsque ces avantages n'étaient conférés qu'à une compagnie.

Une décision aussi claire n'arrêta pas lord Palmerston. Condamné par les conseillers de la couronne, il n'écouta plus que ses aveugles colères et parvint à entraîner ses collègues,

effrayés d'ailleurs par les clameurs des spéculateurs de la cité. Une escadre fut envoyée sur les côtes de Naples ; des navires siciliens furent capturés.

De son côté, le roi de Naples ordonna des représailles ; les ports de la Sicile furent mis en état de défense ; une partie de l'armée de terre passa le détroit ; on mit embargo sur les vaisseaux anglais ; les hostilités commençaient. Telle était la situation des choses au 1er mars.

Mais ce n'était là, pour ainsi dire, qu'une querelle de voisins. Il s'en poursuivait une autre aux extrémités du monde oriental, et l'Angleterre, contre ses habitudes, semblait vouloir se précipiter dans l'inconnu. Il ne s'agissait de rien moins que d'une guerre avec la Chine.

Il faudrait entrer dans de nombreux détails pour raconter par quelle série de mutuelles provocations les deux États en étaient arrivés à une rupture ouverte. Le résultat le plus certain de ces longues querelles était une mesure prohibitive, juste en principe, mais désastreuse principalement pour la compagnie des Indes et en seconde ligne pour toute l'Angleterre. Depuis un grand nombre d'années, la compagnie des Indes avait le monopole du commerce de l'opium, et l'usage de cette substance narcotique s'était répandu à un tel point parmi les raffinés de la population chinoise, que le montant annuel des importations pour ce seul article s'élevait à 120 millions de francs. Aussi, cette prodigieuse consommation était-elle suivie des plus funestes résultats. Une effrayante mortalité décimait les imprudents fumeurs qui passaient rapidement des extases de l'ivresse à un trépas anticipé. Les marchands anglais versaient le poison dans les entrailles de la nation et recevaient des trésors en échange d'une denrée meurtrière. Le mal prit enfin une telle propor-

tion, que le gouvernement chinois s'en émut sérieusement ; par un décret impérial, le commerce de l'opium fut frappé d'une prohibition absolue. C'était une mesure de conservation sociale et de haute moralité ; mais c'était la ruine du commerce indo-britannique, et l'Angleterre n'a pas coutume de subordonner aux questions de morale les intérêts de son négoce. La prohibition d'ailleurs de l'opium agissait par contre-coup sur les autres marchandises et notamment sur le thé devenu pour l'Angleterre non-seulement un objet de consommation ordinaire, mais de première nécessité. Les 120 millions de la vente annuelle de l'opium étaient consacrés à l'acquisition du thé, et les pertes résultant de la suppression du premier commerce devaient augmenter d'autant le prix de revient du second, en supposant même que dans l'état des choses les relations commerciales pussent être continuées. Le décret impérial frappait donc d'un seul coup toutes les familles de l'Angleterre, arrêtait la circulation de capitaux considérables, et portait une perturbation générale dans toutes les transactions de la compagnie des Indes.

Bientôt, en effet, la querelle s'envenimant de jour en jour, de nouveaux décrets complétèrent la rupture en interdisant à jamais tout commerce avec les Anglais. Contre la Chine, il n'y avait pas de représailles possibles ; la guerre devenait nécessaire, surtout pour le gouvernement anglais, essentiellement guidé par la politique d'intérêt. La guerre fut donc résolue. Quelles qu'en fussent les incertitudes, quels qu'en fussent les dangers inconnus ou les mystères impénétrables, il n'y avait plus à reculer. On ne pouvait accepter la ruine de la puissance marchande qui dominait le trône du grand Mogol.

En résumé, la situation du cabinet britannique était

compromise par une foule de questions en litige. Rupture avec le Portugal, collision avec Naples, guerre avec la Chine, discussions avec les États-Unis, et par-dessus tout les graves complications de la question d'Orient : tels étaient les redoutables problèmes qu'il avait à résoudre à l'extérieur ; et, au dedans, les éternelles agitations de l'Irlande, les mouvements des chartistes et les agressions chaque jour plus vives des tories. Avec un rival ainsi engagé, le cabinet du 1er mars avait de son côté tous les avantages, et il semblait assez probable que, dans la question d'Orient, la France pourrait désormais dominer et commander, à moins qu'elle ne descendît volontairement au rang de ces puissances que l'on traite sans façon, comme le Portugal, la Sicile ou la Chine.

CHAPITRE III.

Résultats du traité de la Tafna. — Attaque subite d'Abd-el-Kader. — Combat héroïque de Mazagran. — Succès divers dans les provinces d'Oran et de Constantine. — Prise de Cherchell. — Intrigues d'Abd-el-Kader sur les frontières du Maroc.

Le traité de la Tafna avait eu pour effet de fortifier auprès des Arabes l'ascendant d'Abd-el-Kader, de créer contre la domination française une puissante unité, de changer les insurrections partielles en une guerre régulière, et les tribus éparses en une armée compacte. Après de secrets préparatifs longuement médités, laborieusement accumulés, l'émir avait jeté le masque. La guerre sainte, la guerre contre l'infidèle était partout prêchée et l'enthousiasme des Arabes répondait à l'appel de leur chef religieux et militaire, que le roi des Français avait traité d'égal à égal.

Subitement attaqués sur plusieurs points à la fois, les établissements français s'étaient promptement dégagés pour reprendre à leur tour une offensive énergique ; après de brillantes escarmouches, la défaite des kalifahs de Médéah

et de Milianah avait marqué les derniers jours de l'année 1839 ; et l'année suivante s'était ouverte par une de ces luttes héroïques qui rappelaient les souvenirs de la république et de l'empire.

Ce fut une des premières nouvelles qui se répandirent dans la capitale au lendemain de l'avénement du 1er mars. De tous côtés, la fortune semblait sourire à M. Thiers.

A une lieue de la mer, presque en face des rivages de Malaga, s'élève une petite ville mauresque, bâtie sur le versant occidental d'un ravin profond : c'est Mostaganem, autrefois chef-lieu d'une petite province tributaire d'Oran. Elle compte une population indigène d'environ quatre mille âmes. Sur le versant oriental du ravin et à portée de fusil de Mostaganem se trouve une ville crénelée, Matimore, exclusivement occupée par de l'artillerie et quelques détachements d'infanterie. La garnison française se montait à environ trois ou quatre cents hommes dans les deux villes, qui communiquent entre elles par un pont de bois. Au-dessous, courant vers le sud, le ravin forme une plaine longue et étroite, parsemée de riches jardins où s'épanouissent, avec toute la vigueur des végétations tropicales, des bosquets d'orangers, de garoubiers, de figuiers et d'oliviers. Tout à coup ces jardins s'élèvent brusquement, se poursuivent sur les flancs et le sommet d'une colline qui domine la mer, et se trouvent alors entrecoupées de chétives maisons liées entre elles par des murs mitoyens. C'est le village de Mazagran, abandonné de ses habitants depuis la reprise des hostilités. Cette place est sans fortifications, mais les murs liés ensemble forment une enceinte n'ayant pour ouverture qu'une seule porte donnant sur la campagne. Les maisons sont des cahutes construites en pierres

sèches; les rues sont étroites à ce point que deux hommes peuvent à peine y marcher de front. Sur le point culminant du coteau se trouve un réduit composé de deux marabouts, fermés par les Français et se joignant par quelques ouvrages en terre. Les fossés avaient été relevés, dominés par des murs également en pierres sèches. La défense de ce réduit était confiée au capitaine Lelièvre, commandant, à qui l'on avait donné cent vingt-trois chasseurs de la 10e compagnie du 1er bataillon d'Afrique. Il avait à sa disposition une pièce de campagne et quarante mille cartouches.

Outre la plaine qui conduit de Mostaganem à Mazagran, une autre route communique de l'une à l'autre par les hauteurs de l'est qui dominent Matimore. Mais cette route est à son tour dominée par le réduit de Mazagran.

Les deux postes de Mostaganem et de Mazagran étaient comme deux forts avancés qui protégeaient Oran. L'émir voulait tenter un coup décisif en enlevant cette dernière place ; mais il fallait d'abord réduire les deux postes qui la couvraient : il commença par le plus faible.

Dans les journées des 1er et 2 février, on voyait des Arabes tantôt isolés, tantôt par petits groupes, paraître et disparaître à l'horizon, interrogeant des regards la plaine, les deux villes, et retournant rapidement vers ceux qui les envoyaient.

Le 3, tout était calme et silencieux dans la plaine, lorsque soudain, vers neuf heures du matin, des nuées de cavaliers Arabes s'élancent, couvrent toutes les hauteurs, inondent le ravin et pénètrent en un instant jusqu'au pied du réduit de Mazagran. L'invasion avait été si rapide, la surprise si complète, que le lieutenant Magnien, qui était hors des murs, n'eut pas le temps de rentrer avant la fermeture des portes ;

il fallut lui jeter une corde par-dessus les murs, et le hisser dans l'intérieur.

Selon leur habitude, les Arabes avaient fait leur apparition avec toutes les bruyantes démonstrations capables d'étourdir l'ennemi, poussant des clameurs sauvages, saluant les airs de coups de feu, agitant leurs drapeaux, et poussant leurs chevaux à toute bride à travers les collines et le ravin. Les bandes principales de la cavalerie sont commandées par les beys de Tlemcen et de Mascara ; un bataillon d'infanterie régulière s'avance sous la conduite de Mustapha-Ben-Tamy, formant par ses mouvements calmes et ordonnés un contraste singulier avec les brusques évolutions des cavaliers. Pendant que ceux-ci paradent dans la plaine et font pleuvoir sur Mazagran des balles sans portée, l'infanterie s'avance silencieusement, pénètre dans la ville, s'établit dans les maisons au pied du réduit, et place deux pièces de canon sur un plateau qui fait face à la position française.

Aussitôt après commence une vive fusillade ; de toutes les maisons du village jaillissent des traits de feu ; l'artillerie bat avec vigueur les murailles du réduit. Bientôt d'épaisses colonnes d'ennemis se précipitent vers l'enceinte. Les cent vingt-trois braves les reçoivent à bout portant, et en font un terrible carnage. Leur pièce unique chargée à mitraille abat des monceaux d'hommes et de chevaux. La fureur des Arabes redouble ; ils se cramponnent au mur et s'y font tuer à coups de baïonnette ; des grenades lancées dans les groupes y portent d'affreux ravages. Mais les morts sont vite remplacés ; l'acharnement redouble.

Pendant que ces choses se passent au pied des remparts, la plaine devient le théâtre d'un autre combat. La garnison

de Mostaganem, à la vue des nombreux assaillants qui se ruaient sur Mazagran, entreprenait une diversion qui devait sinon dégager les cent vingt-trois, au moins leur permettre de respirer. Vers une heure de l'après-midi, le commandant Dubarrail sortit à la tête d'une colonne de trois cents hommes et de cinquante chevaux, soutenus par deux pièces de canon. Aussitôt les cavaliers Arabes se précipitent sur lui en troupes serrées ; la mousqueterie et la mitraille les éloignent. Pendant deux heures ils voltigent furieux autour de la colonne française qui ne cesse de leur envoyer la mort. Mais le commandant français ne peut s'éloigner de Mostaganem, où les ennemis pénétreraient derrière lui. Il se contente de les tenir en échec, et regagne la ville lorsque le ralentissement des feux lui annonce que Mazagran n'est plus aussi vivement pressé.

Les chefs arabes, en effet, surpris de voir une poignée de braves résister à tous leurs efforts, comprennent qu'ils avaient compté trop facilement sur la victoire. De tous côtés, des cavaliers sont détachés vers les tribus insurgées pour appeler des renforts : elles y répondent avec empressement ; quatre-vingt-deux tribus fournissent leur contingent ; toute la nuit, toute la journée du lendemain les voit accourir depuis les limites du désert : à chaque minute, les colonnes des ennemis s'épaississent, et bientôt le nombre des cavaliers monte jusqu'à douze mille hommes qui s'accumulent en masse autour de la petite citadelle. Pendant qu'ils accourent ainsi de toutes parts, l'infanterie de Ben-Tamy poursuit ses attaques ; le feu des environs répoud sans interruption à celui du réduit ; les Arabes s'élancent de nouveau aux murailles, et toujours repoussés reviennent toujours avec le même fanatisme. La nuit même interrompt à peine les com-

bats. On voit les ennemis ramper dans l'ombre, se glisser au pied des murailles pour surprendre la troupe indomptable. Mais les Français veillent, et profitent des intervalles d'une courte trève pour réparer les ouvertures faites à leurs murs par les boulets arabes.

La lutte continue encore pendant toute la journée du 5 ; des tirailleurs de Mostaganem occupaient l'ennemi à mi-chemin de Mazagran.

Le 6, toutes les forces des assaillants étaient réunies, décidées à triompher de l'opiniâtre résistance des Français, et furieuses d'être tenues en échec par ces quelques chrétiens.

Un registre est ouvert pour l'assaut : deux mille Arabes s'y inscrivent, soldats d'élite jurant de mourir pour la guerre sainte. En même temps la troupe entière se précipite en rugissant au pied de la citadelle. La batterie du plateau, renforcée de nouvelles pièces, redouble son feu ; les murailles cèdent ; une brèche énorme offre un passage. La troupe des deux mille s'avance pour accomplir son œuvre. A ce moment, le feu des Français se tait, le réduit semble abandonné ; les Arabes croient que toute résistance a cessé ; ils arrivent jusqu'à l'enceinte, mettent le pied sur la brèche, prêts à y planter l'étendard du prophète, lorsque tout à coup les Français se dressent derrière la muraille, enveloppent l'ennemi d'une ceinture de feu et couvrent la brèche de cadavres amoncelés. Chaque explosion fait des trouées dans la masse compacte des assaillants fusillés à bout portant. La défense devient un long massacre, où le fanatisme musulman lutte en vain contre le sang-froid de nos guerriers. Enfin la troupe mutilée des deux mille, cède en frémissant et va se rallier au milieu des groupes qui environnent les murs.

Cependant d'autres accourent pour les venger. De nouvelles masses se précipitent de la plaine à la colline : les uns placent d'énormes poutres contre les murailles et en font des échelles; d'autres, avec de longues perches armées de crocs, se hissent sur les retranchements. Beaucoup parviennent sur la crête du mur, et engagent une lutte corps à corps; les Français les font tomber à coups de sabre et de baïonnette; puis, lorsque les murs sont dégagés, la mitraille déchire les rangs pressés qui s'avancent toujours. Rien n'ébranle la farouche résolution des Arabes; ils se dévouent avec rage au sacrifice sanglant, et livrent successivement leurs poitrines aux balles chrétiennes. Trois drapeaux sont plantés par eux en face des murailles, et autour de chaque drapeau se groupent des colonnes acharnées qui ne cessent de combattre et de recevoir la mort. Bientôt s'élèvent des monceaux de cadavres, et à chaque homme qui tombe le vide est rempli par un nouveau combattant.

En même temps les feux de la plaine répondent aux détonations de Mazagran. Le commandant de Mostaganem, mesurant le péril à la multitude des ennemis et au bruit du combat, s'élance avec ses trois cents hommes pour attirer à lui une portion des assaillants; il marche par les hauteurs de l'Est, d'où il fait tomber une pluie de feu sur la plaine encombrée. Le capitaine Palais, commandant l'artillerie, précède la colonne avec une pièce de canon et un obusier. Dix autres pièces sont disposées à Matimore pour protéger la retraite.

Aussitôt les Arabes escaladent en foule les hauteurs et enveloppent la colonne. Deux obus tombent au milieu de leurs masses et les font tourbillonner. Les cavaliers tournent bride, et, par un mouvement rapide, cherchent à se placer

entre Mostaganem et la colonne. Les batteries de Matimore les retiennent, pendant qu'une ligne de tirailleurs les devance. Mais ils ne cessent de se ruer sur la ligne française, remplissant les airs de leurs cris sauvages et bravant les coups de la mitraille qui les décime.

Cependant la diversion avait produit son effet. Le lieutenant colonel Dubarrail voit se ralentir le feu de Mazagran, sur lequel flotte glorieusement le drapeau tricolore ; il ne peut cependant arriver jusqu'à ses braves compagnons, sans compromettre Mostaganem ; et il lui était commandé d'opérer sa retraite avant la nuit. En le voyant reculer, les Arabes font de nouveaux efforts ; ils s'attachent aux flancs de la colonne, s'élancent dans les intervalles, et parviennent quelquefois jusqu'au centre, malgré les feux meurtriers d'une artillerie bien dirigée. C'est ainsi que, toujours luttant, ils arrivent pêle-mêle avec les Français jusque sur l'esplanade qui est en avant de Mostaganem. Mais les batteries de Matimore, vomissant encore leurs feux, les contraignent de reculer de nouveau, et les Français rentrent dans Mostaganem au milieu des cris d'admiration de la population indigène, qui ne peut comprendre comment un si petit nombre de braves a triomphé des multitudes qui inondent la plaine.

Le soir venu, les Arabes cessent de combattre. Un profond découragement succède à leur exaltation. En vain les chefs plus ardents veulent les ranimer ; ils s'écrient que Dieu combat contre eux, et se retirent pour obéir à la voix de Dieu.

Les drapeaux sont enlevés ; l'infanterie quitte les maisons, la cavalerie s'occupe à ramasser les morts pour les enfouir dans les silos.

Durant toute la nuit, leur camp retentit de lamentables

hurlements. Ils pleuraient leurs chefs et leurs frères, et leur gloire perdue et leur religion vaincue.

Le 7 au matin, on ne voyait plus un seul ennemi. Tout avait disparu, et un silence solennel avait succédé aux bruits terribles des jours précédents. La garnison de Mostaganem, étonnée de voir la plaine déserte, se demande si ce calme effrayant est le présage de la chute de Mazagran. Elle sort avec précipitation de la ville et s'avance par les plateaux de l'Est, interrogeant l'horizon de ses regards inquiets. Tout à coup elle distingue au-dessus de la citadelle un point flottant; elle approche : c'est le drapeau tricolore, percé à jour, déchiré en glorieux lambeaux. Plus d'incertitude ; la poignée de braves est là, sauvée, triomphante. On se précipite, on s'aborde, et les soldats des deux camps s'embrassent et se félicitent. Lorsque enfin, après les premières étreintes, on demande à cette héroïque garnison quels sont ses besoins, elle répond par des acclamations successives : « Du biscuit, des cartouches et l'ennemi. »

Ce brillant fait d'armes produisit un effet immense sur les imaginations arabes. La supériorité des Français se révélait à eux par ce qu'ils apprécient le mieux, le courage et la victoire. Un Arabe de Mostaganem écrivait en ces termes à un de ses compatriotes le récit de la bataille :

« On se battit quatre jours et quatre nuits; ce furent quatre grands jours, car ils ne commençaient pas et ne finissaient pas au son du tambour. Ce furent des jours noirs, car la fumée de la poudre obscurcissait les rayons du soleil, et les nuits étaient des nuits de feu éclairées par les flammes des bivouacs, et par celles des amorces. »

Abd-el-Kader fut consterné ; il avait fondé les plus grandes espérances sur son infanterie régulière, et elle était presque

entièrement détruite ; il avait compté sur un succès pour marcher sur Oran, et une sanglante défaite affaiblissait et ses armes et son autorité. Au lieu de tenter de grandes entreprises, il était réduit à la défensive.

De nouveaux succès de détail raffermissaient la domination française. A Ten-Salmet, dans la province d'Oran, un kalifah d'Abd-el-Kader, Bou-Hamedi, était parvenu à enlever par surprise deux milles têtes de bétail ; huit cent cinquante hommes, sortis du camp de Misserghin, avaient repris le troupeau. Mais à leur retour, ils se trouvèrent subitement enveloppés par huit mille Arabes, et les repoussèrent après une lutte sanglante : trois cents cavaliers ennemis restèrent sur le champ de bataille.

A Selson, dans la province de Constantine, les alliés indigènes rivalisaient d'ardeur avec les troupes françaises. Le scheikh Ben-Ganah, dévoué à notre cause, venait de livrer un combat brillant à Ben-Azouz, kalifah de Biscara. Trois drapeaux, deux pièces de canon, cinq cents fusils étaient restés dans ses mains. En même temps qu'il apprenait ce succès au gouverneur de la province de Constantine, il lui envoyait, comme trophées de la victoire, quatre cent cinquante oreilles droites.

Cependant les Haractas, tribu de l'Est, agités par les intrigues de l'ancien bey de Constantine, Ahmed, harcelaient les tribus amies de la France. Deux mille six cents hommes furent envoyés contre eux, les poursuivirent pendant quatre jours, les atteignirent non loin de l'Oued-Moskiana, leur tuèrent cent guerriers et s'emparèrent de leurs troupeaux et de leurs bagages.

De son côté, le maréchal Valée préparait contre l'émir une campagne générale. Mais comme préliminaire et pour

empêcher toute agression partielle, il résolut de châtier les Kabyles de Cherchell, qui avaient insulté le pavillon français. Le 26 décembre 1839, un brick de commerce, faisant voile d'Oran à Alger, avait été surpris par un calme plat en vue de Cherchell. Les Kabyles atteignirent le navire; le capitaine était sans armes, sans moyens de défense ; il mit la chaloupe à la mer et parvint à gagner Alger, pendant que les Kabyles mettaient le navire au pillage. Cet exemple ne pouvait rester impuni. Douze mille hommes furent dirigés contre Cherchell. Partis de Blidah et de Koleah le 12 mars, ils se présentèrent le 15 devant la ville, abattirent les portes à coups de canon et se logèrent dans la place.

L'occupation de Cherchell n'était que le prélude d'une campagne plus sérieuse. On disait, cependant, dans le public, que le maréchal Valée avait imprudemment devancé les instructions ministérielles et s'était engagé dans l'expédition plus tôt qu'on ne l'aurait voulu dans les régions du trône. Il avait été convenu, en effet, que les ducs d'Orléans et d'Aumale accompagneraient l'expédition projetée contre Abd-el-Kader, et déjà l'on faisait à Toulon des préparatifs pour les recevoir. On s'étonnait, en conséquence, que le maréchal Valée eût mis si promptement en mouvement les troupes réunies dans la province d'Alger.

Quelques personnes, parmi celles qui se flattaient de pénétrer les mystères politiques, assuraient que les suggestions secrètes de M. Thiers n'étaient pas étrangères à cette prise d'armes inopinée. On se disait que M. Thiers se montrait opposé au départ de l'héritier présomptif du trône, soit par une prudence exagérée, soit dans la crainte de voir ce prince acquérir trop d'influence par la victoire. D'un autre côté, il avait été pris avec le général Bugeaud, rela-

tivement au gouvernement général de l'Algérie, des engagements qu'on ne se souciait pas de remplir. La détermination soudaine du maréchal Valée avait donc l'avantage de résoudre deux embarras à la fois. Les princes ne pouvaient plus se mettre en route après l'expédition accomplie, et une victoire du maréchal Valée rendait impossible son remplacement.

Ces commentaires cependant pouvaient n'être que des suppositions hasardées. Les préparatifs du maréchal étaient faits depuis quelque temps, et entre le jour de l'avénement du ministère et le départ de l'expédition qui avait eu lieu le 12, il n'y avait pas eu un intervalle suffisant pour qu'on pût attribuer l'initiative de ce mouvement aux calculs personnels de M. Thiers. Le maréchal Valée, d'ailleurs, depuis l'avénement du 12 mai, affectait des habitudes d'indépendance qui le rendaient peu disposé à suivre les impulsions de la métropole. Les dépêches du général Schneider, ministre de la guerre, restaient souvent sans réponse et sans effet. On assurait même que, tout récemment encore, averti qu'il devait être remplacé par le général Cubières, le maréchal avait informé le général Schneider de son intention bien arrêtée de faire saisir par les gendarmes M. Cubières, dès qu'il toucherait le sol algérien, et de le renvoyer sans plus de façons en France. On ajoutait que cette singulière notification était parvenue au général Cubières lui-même, devenu depuis quelques jours ministre de la guerre. Cette anecdote n'était peut-être qu'une malicieuse invention ; mais elle répondait parfaitement aux dispositions des personnages et aux allures de proconsul, trop facilement adoptées par les commandants de l'Afrique.

Au surplus, cette guerre d'Afrique, toujours capricieuse

et faite sans ensemble, offrait plutôt un témoignage du courage de nos soldats que des mérites de leurs chefs. Aucune vue générale n'y présidait, aucun plan définitif. Les systèmes se combattaient et dans la métropole et dans la colonie. On disputait depuis dix ans sur l'occupation restreinte ou l'occupation illimitée, sur la guerre par masses ou la guerre par colonnes; sur la colonisation militaire ou la colonisation civile; et le public, assistant aux discussions de ceux qui prétendaient connaître exclusivement le pays, s'étonnait de voir tant de dépenses et d'efforts demeurer sans résultats ou n'aboutir qu'à des contradictions. Soldats et officiers se distinguaient chaque jour, et les chefs ne produisaient rien. Toutes les gloires étaient individuelles et par cela même stériles; tous les bras étaient vigoureux, mais il manquait une tête.

Ces irrésolutions faisaient seules la force de l'émir. Lui, toujours constant dans sa haine et ses projets, avait une politique bien simple, l'extermination des chrétiens par tous les moyens, par toutes les voies. Prédications fanatiques, expéditions sanglantes, appel aux passions guerrières, aux sentiments religieux, il mettait tout en usage pour combattre cette puissance qui l'enveloppait sans le saisir, qui multipliait ses défaites sans ébranler sa puissance. Prophète et guerrier, il se présentait aux musulmans comme le véritable représentant de Mahomet, le glaive d'une main, le Coran de l'autre, agitant les tribus les plus éloignées et agrandissant toujours le cercle de ses influences. Habile politique non moins qu'intrépide partisan, il poursuivait en ce moment une entreprise qui devait faire à nos armes une puissante diversion et donner à ses forces de considérables développements.

Le traité de la Tafna, en lui abandonnant les frontières de

l'ouest, le mettait en contact avec les populations du Maroc, au milieu desquelles il rencontrait des sympathies de mœurs et de religion. Lui livrer une telle position, c'était agrandir et son influence et son empire. Les tribus de ces contrées admiraient en lui le défenseur ardent du Prophète, et l'empereur le voyait avec joie placé comme un rempart entre ses États et les armées entreprenantes des chrétiens. Abd-el-Kader sut habilement profiter de la situation qu'on lui avait faite. Des négociations secrètes avec l'empereur étaient sur le point de se terminer par une alliance ; et des prédications dans toutes les mosquées de l'empire appelaient publiquement les populations à se lever pour la guerre sainte. Déjà des symptômes graves annonçaient la fermentation générale. Dans les premiers jours de mars, les Kabyles de l'intérieur accourus à Tanger pour célébrer la fête religieuse du Bairam avaient insulté la population chrétienne. Quelques-uns même s'étaient portés à des agressions ouvertes contre les établissements consulaires. Des coups de fusil avaient été tirés sur le consul de Suède. Tout annonçait une prochaine levée de boucliers. D'un autre côté, le gouvernement était averti que des secours nombreux, en munitions et en soldats, étaient envoyés à l'émir par les frontières de l'ouest ; les bâtiments de commerce apportaient des nouvelles d'une déclaration de guerre. Rien cependant n'était encore officiel. Mais les dépêches des agents consulaires et les rumeurs qui précèdent tout événement important en disaient assez pour que le gouvernement fût averti.

CHAPITRE IV.

Situation équivoque de la gauche dynastique. – Désintéressement de M. Dupont (de l'Eure). — Proposition Remilly. — Alarmes des conservateurs; embarras de la gauche. — Les bureaux autorisent la lecture. — Discussion sur la prise en considération. — Elle est votée à une grande majorité. — Lettre confidentielle de M. Jaubert. — Ajournement de la proposition. — Projet de loi sur la conversion des rentes. — Adoption de la loi à la chambre des députés. — Les pairs circonvenus par la royauté. — Faiblesse de M. Thiers.— Le Luxembourg rejette le projet de conversion.— Discussion sur le renouvellement du privilége de la banque.— M. Thiers et M. Garnier-Pagès.— Adoption du projet dans les deux chambres. — Questions des sucres. — Erreurs de M. Thiers. — Adoption d'un système faux. — Loi sur les salines de l'est. — Chemins de fer. — Détresse des compagnies. — Lois incomplètes. — Lois sur la navigation intérieure. — Navigation transatlantique.— Crédits supplémentaires. — Question d'Algérie. — Proposition subite du ministère sur la translation des cendres de Napoléon. — Discussion et adoption du budget.

L'avénement du 1er mars avait singulièrement modifié la situation des partis. Les conservateurs parlaient d'indépendance, la gauche dynastique se vouait à l'immobilité. Et, ce qu'il y avait de plus cruel dans son abnégation, c'est que les amis mêmes du ministre auquel elle sacrifiait, sinon

ses principes, au moins sa dignité, lui en faisaient reproche et l'accablaient de leurs dédains en récompense de son humilité.

La *Revue des Deux-Mondes*, engagée à M. Thiers depuis qu'il était vainqueur, appréciait en ces termes le dévouement de ses nouveaux alliés :

« La gauche a voté publiquement les fonds secrets, les fonds de la police, les fonds dont on ne rend pas compte et qui sont particulièrement destinés au maintien de l'ordre. La gauche en les votant a abdiqué; elle a abdiqué ses préventions, ses préjugés, ses utopies; elle les a abdiqués à la face de ses électeurs et de la France entière : on ne revient pas d'un tel vote, car on en reviendrait brisé, déconsidéré, presque annihilé. Les fonds secrets! Mais c'est le mot sacré de la franc-maçonnerie gouvernementale : une fois prononcé, on est initié. C'est à M. Thiers qu'est due cette grande initiation ; il est juste de le reconnaître. »

Leçon sévère et trop bien méritée! Mais la recevoir d'un journal, organe avoué de M. Thiers, c'était une bien triste preuve de discrédit.

Et pourtant cette gauche si prompte au sacrifice d'elle-même et de ses opinions donnait des ombrages aux conservateurs, accoutumés aux douceurs des fonctions rétribuées. Ils ne pouvaient croire que tant d'abnégation fût désintéressée, et ils tremblaient de se voir débusqués par M. Thiers, qui devait nécessairement offrir des récompenses aux complaisances du scrutin.

Il circulait en ce moment même beaucoup de commentaires sur une tentative faite par le ministre auprès d'un des membres les plus illustres de la gauche. Un siége à la cour de cassation avait été offert à M. Dupont (de l'Eure). Ce

n'était assurément pas une récompense trop importante pour un ancien garde des sceaux, respecté de tous et comptant de longs services. De la part de M. Thiers, c'était un acte de justice en même temps que de bonne politique. Mais il y avait aussi quelque chose qui ressemblait à un piége. Un homme aussi considérable dans l'opposition engageait trop de monde par son acceptation ; il pouvait servir d'exemple et d'excuse à des consciences flottantes. M. Dupont (de l'Eure) refusa.

Cependant l'offre même n'en fut pas moins un sujet d'alarmes pour les hommes en place, bien convaincus que le même désintéressement ne se montrerait pas tous les jours.

Le premier soin des conservateurs fut donc de se protéger eux-mêmes, en fermant à leurs adversaires tout accès aux emplois. S'emparant habilement d'une pensée depuis longtemps exprimée par l'opposition, ils imaginèrent d'interdire aux députés les emplois publics salariés. Tant qu'ils avaient été au pouvoir, ils avaient défendu avec opiniâtreté un abus qui faisait leur profit ; depuis qu'ils n'y étaient plus, ils n'en voyaient que les périls. Ce fut M. Remilly, député de Versailles, qui se fit l'interprète de ce désintéressement improvisé. Le 28 mars, il déposa sur le bureau une proposition ainsi conçue : « Les membres de la chambre des députés ne peuvent être promus à des fonctions, charges ou emplois publics salariés, ni obtenir d'avancement pendant le cours de leur législature et de l'année qui suit. »

Le piége était adroit et plein d'embarras pour le ministère et la gauche dynastique. En supposant même que M. Thiers n'eût pas des engagements pris, on paralysait son influence ; car la force d'un ministère constitutionnel dépend non-seulement de ce qu'il peut donner, mais encore de ce qu'il peut

promettre, et ceux qui l'environnent sont plus souvent maintenus par l'espérance que par une récompense immédiate. Or la proposition Remilly enlevait à la fois l'ombre et la réalité, en ôtant au ministre non-seulement les primes qu'il pouvait offrir aux complaisances; mais jusqu'à la ressource des paroles trompeuses.

La gauche ne se trouvait pas moins embarrassée que M. Thiers. Il était manifeste que la proposition était dirigée contre elle ; sous l'apparence d'une loi de justice, c'était pour elle une loi d'exclusion. D'un autre côté, l'abus des députés fonctionnaires servait depuis longtemps de texte à ses réclamations ; c'était un des articles les plus importants du bagage de l'opposition dynastique ; elle avait mis tant d'ardeur à suivre M. Gauguier sur le même terrain, qu'il ne lui était plus permis de combattre M. Remilly. Elle en était donc réduite ou à désavouer tous ses principes passés ou à compromettre toutes ses ambitions présentes.

Quant aux radicaux, ils ne pouvaient qu'accueillir avec satisfaction la proposition du député conservateur. Il leur importait peu qu'elle fût plutôt une malice qu'une bonne pensée, moins une affaire de principe qu'une manœuvre parlementaire ; ce qui les touchait, c'est que c'était un commencement de réforme ; et une réforme, même produite par une lutte d'ambitions personnelles, ne pouvait que profiter à la cause démocratique.

C'était là, en effet, la véritable importance de la question, et les conservateurs logiciens le comprenaient si bien, que le *Journal des Débats* gourmandait en termes très-hautains ses maladroits amis, appelant la proposition Remilly « une loi des suspects contre la probité des députés et contre l'indépendance des fonctionnaires publics. » Puis il ajoutait :

« Et ce serait le parti conservateur qui, pour début d'opposition, irait ressusciter, après l'avoir tant de fois rejetée sans vouloir même en écouter les développements, la proposition de M. Gauguier ! Rien ne serait plus contraire à ses principes et au rôle sérieux et digne qui lui convient. On craint, il est vrai, que la gauche n'envahisse les places ; on penserait lui jouer un bon tour en coupant les vivres à son ambition, et il est facile de voir, nous en convenons, que la proposition de M. Remilly a mis dans un risible embarras ces héros de désintéressement qui croient toucher au moment de recevoir en ce monde la récompense de leur longue vertu..... Comme épigramme, la proposition de M. Remilly peut être bonne et spirituelle. Mais les épigrammes ne sont à leur place que dans la salle des conférences ; on ne propose pas quelque chose d'aussi sérieux qu'une loi pour le plaisir de rire de la position embarrassée de ses adversaires..... Vous embarrasserez la gauche aujourd'hui ; soit ! Mais vous, hommes conservateurs, vous serez bien plus embarrassés quand la chambre, privée des lumières que lui apportent les fonctionnaires publics, se jettera à corps perdu dans les voies hasardeuses de la théorie. La proposition de M. Remilly ouvre la voie..... Nous voilà en pleine réforme électorale. »

Le cri d'alarme du *Journal des Débats* était fondé en bonne logique. Les conservateurs, subitement réformistes, n'étaient que des étourdis, sacrifiant leurs principes à leur dépit et à leur avidité. La division introduite parmi eux par la coalition, s'aggravait après la défaite ; l'anarchie déchirait les prétendus défenseurs de l'ordre, les uns fidèles à l'ancienne immobilité du parti, les autres appelant la réforme pour sauver leurs places ; tandis que la gauche, four

voyée, n'osait ni applaudir ni contredire une mesure qu'elle avait appelée comme un bienfait et qui lui était offerte comme une embûche.

Les radicaux seuls, nous le répétons, avaient une position franche ; il s'agissait de réforme, et, quelle qu'en fût l'origine, quels qu'en fussent les auteurs, hypocrites ou sincères, la cause démocratique ne pouvait que gagner à la discussion.

Les impatiences furent promptement satisfaites. La proposition renvoyée dans les bureaux y fut discutée le 7 avril. Une immense majorité en autorisa la lecture. Ce résultat était attendu. Les conservateurs complices de M. Remilly devaient nécessairement l'appuyer ; les radicaux y applaudirent ; la gauche dynastique feignit d'y voir un progrès plutôt qu'une leçon. Le ministère prit un rôle passif non sans laisser percer quelque dépit. M. Thiers s'exprima ainsi dans son bureau :

« Si on a voulu nous embarrasser, on s'est trompé : on n'embarrasse que ceux qui se laissent embarrasser, en ne prenant pas des positions franches et nettes. Si cette proposition est une malice qu'on a voulu faire, tant pis pour ceux qui l'ont faite ; ils auront, contre leur intention, fait faire à la mesure un très-grand pas. Quant à moi, je crois qu'après les paroles de M. Lepelletier d'Aulnay, qui a provoqué l'initiative du gouvernement, après les paroles du dernier ministère, après la proposition de M. Remilly, appuyée, nous devons le croire, par ses amis, une mesure législative sera tôt ou tard indispensable ; mais nous la croyons impossible pour cette année. »

Ces paroles de M. Thiers révélaient toute la pensée du ministère : il n'avait pas le courage de combattre ouverte-

ment la mesure, il n'avait pas la volonté de l'accueillir. Les radicaux disaient à ce sujet :

« Ce que nous avions prédit se trouve déjà à demi réalisé. La gauche conservera ses positions officielles avec l'espoir d'en conquérir quelques autres sur les deux cent vingt-un ; les conservateurs auront eu la gloire assez facile de montrer qu'en théorie ils ne sont pas plus que les amis de M. Barrot les adversaires systématiques de toute réforme. Quant au pays, il demeurera plus convaincu que jamais *qu'il y a beaucoup à faire* pour sortir de l'impasse où le retiennent bon gré mal gré les avocats timides de ces petites réformes qui, préconisées par toutes les sections de la chambre, n'en sont pas moins renvoyées de session en session, comme tant d'autres promesses de juillet. »

La vérité de ces dernières paroles devait bientôt être démontrée. Le 24 avril, la chambre fut appelée à se prononcer sur la prise en considération. Quoique le vote ne dût encore amener aucune solution définitive, la discussion fut vive et tumultueuse. M. Remilly justifia l'urgence de sa proposition par l'opinion bien connue du ministre des travaux publics, M. Jaubert, sur la dépendance obligée des fonctionnaires députés. » Je me suis plaint à toutes les époques, avait dit M. Jaubert dans la discussion de la proposition Gauguier, et je me plains encore maintenant du genre d'indépendance que MM. les fonctionnaires publics se sont arrogé ; je ne leur conteste pas plus qu'à aucun d'entre nous le droit d'examiner avec confiance et maturité toutes les questions qui sont présentées ; mais je dis que, quand on a accepté du gouvernement des fonctions élevées, il n'est pas permis de venir dans cette enceinte faire opposition au gouvernement : c'est mon opinion très-arrêtée. » — Après de

semblables paroles, ajoutait M. Remilly, après l'avénement au ministère des hommes qui ont pu approuver ou professer cette doctrine, il est évident qu'il faut réduire pour l'avenir la phalange des fonctionnaires publics. »

M. Jaubert ne répondit rien à une apostrophe aussi directe. Les contradicteurs de M. Remilly furent des fonctionnaires trop intéressés dans la question pour avoir quelque autorité. M. Liadières révéla naïvement le secret de son opposition en s'écriant : « Je déclare qu'il existe certaines victimes qui ne sont pas disposées à tendre servilement leur gorge au couteau de certains sacrificateurs. »

M. Dupin, non moins intéressé à se faire l'avocat des fonctionnaires, voulut effrayer la majorité en signalant la proposition comme une première tentative de réforme électorale, introduite, disait-il, d'une manière indirecte et subreptice.

« Je suis étonné, ajouta-t-il, qu'on ne s'explique pas avec plus de franchise. Si c'est la réforme électorale qu'on veut, que M. Odilon Barrot le dise, et je dirai à mon tour oui ou non pour la réforme ; je dirai ma pensée sur les incompatibilités, les adjonctions. Nous verrons où tout cela pourra nous mener. Mais si on ne le dit pas nettement, je ne vois là qu'une attaque personnelle indigne de cette chambre ; et si j'examine la proposition dans son essence, je ne balance pas à la considérer comme une grave atteinte portée à l'honneur des députés fonctionnaires. Pour ma part, j'en suis choqué, et j'en ai le droit. »

Cette vive sortie amena une réplique de M. Thiers. Il avait à cœur de prouver aux conservateurs qui lui restaient fidèles qu'il ne s'agissait pas de la réforme électorale. Car la réforme électorale était un de ces mots magiques qui, à defaut d'arguments, troublaient les consciences et aveuglaient

la raison. « Non, s'écria M. Thiers, il ne s'agit pas de réforme électorale. Pour ma part, si, à la place des articles qui vous ont été proposés, on en avait présenté d'autres qui eussent atteint le moins du monde le corps électoral, j'y résisterais de toutes mes forces et mes collègues m'imiteraient. »

Ce n'était là cependant qu'une affirmation, qui ne répondait en rien aux arguments de M. Dupin. « Diminuer les éligibles, disait celui-ci, c'est toucher à la constitution électorale, c'est réformer un des points les plus importants de la loi électorale. » Et en cela M. Dupin avait raison ; mais M. Thiers avait besoin de tromper une phalange indocile et peureuse, et d'ôter aux mots et aux choses leur véritable signification. M. Odilon Barrot lui-même se crut obligé de rassurer à cet égard les consciences parlementaires, en soutenant que le véritable mérite de la proposition était précisément de diminuer la nécessité de la réforme électorale.

D'aussi bonnes raisons eurent leur effet. La prise en considération fut prononcée à une grande majorité. C'eût été une importante chose si le ministère avait été de bonne foi. Mais M. Thiers n'était pas homme à vouloir sérieusement épurer la chambre. Accepter la prise en considération lui semblait une satisfaction suffisante pour ses alliés de la gauche ; il ne lui restait plus qu'à maintenir les vieux prosélytes en rendant illusoires les conséquences du vote. Les ardeurs imprudentes de M. Jaubert le servirent merveilleusement à cet effet.

Soldat intrépide du camp doctrinaire, figurant aux premiers rangs de la coalition, M. Jaubert avait été trouvé assez important pour mériter la récompense d'un portefeuille, pas assez pour donner des ombrages à M. Thiers. Peu flexible cependant, et se soumettant avec peine à la discipline, il ne

montrait ni la réserve ni la sévérité d'esprit qui conviennent à de hautes fonctions, conservant encore les vivacités d'allures qui l'avaient signalé dans les luttes parlementaires, et devenu le courageux tirailleur du ministère comme il l'avait été de la coalition. Allié solide et fougueux, mais souvent téméraire et compromettant, il ne savait ni se taire à propos, ni varier sa tactique selon les modifications de sa position. Quoique longtemps défenseur de divers ministères, il avait plus le ton et les méthodes d'un homme d'opposition que d'un homme de gouvernement, ne sachant ni se contraindre ni composer avec les circonstances. Adversaire déclaré de la proposition Rémilly, mais vaincu par une immense majorité, il ne se tint pas cependant pour battu, et, plus courageux que ses collègues, qui avaient les mêmes sentiments sans oser les exprimer, il résolut de réduire à néant les votes de la chambre, entraînée, selon lui, dans une voie périlleuse.

Pour suivre les règles parlementaires, il s'agissait de nommer dans les bureaux la commission chargée d'examiner la matière; et du choix des commissaires dépend souvent le sort d'une loi. Sur ces entrefaites, plusieurs députés conservateurs reçurent une lettre confidentielle signée du ministre des travaux publics, qui les invitait à se rendre avec exactitude à leurs bureaux, s'ils voulaient avec le ministère *enterrer* la proposition Rémilly. Dans ce but, ajoutait la lettre, le cabinet s'était mis d'accord, dans chaque bureau, avec certains députés qu'elle désignait au choix des votants. Mais quelques-uns de ceux qui avaient reçu ces singulières confidences, s'indignèrent d'être choisis comme instruments d'un honteux escamotage. La lettre ministérielle fut communiquée, et la gauche tout entière

s'en émut. Il était évident qu'elle était prise pour dupe. Une interpellation publique de M. Lherbette força le ministre des travaux publics de s'expliquer. M. Jaubert s'en tira avec audace, déclarant qu'il désirait l'ajournement de la proposition, parce que le temps qui restait encore avant la fin de la session devait être exclusivement consacré à la satisfaction d'intérêts matériels, considérables et pressants.

Et comme un député manifestait l'étonnement que lui causait cette contradiction entre la conduite de M. Jaubert et le langage tenu à la tribune par le président du conseil, le ministre proclama que son opinion sur ce sujet était conforme à celle de M. Thiers.

La gauche était avertie. Jouet d'une indigne comédie, elle était en droit de demander un compte sévère au ministère qui la trompait : elle se résigna et accepta paisiblement son humiliation. L'interpellation de M. Lherbette n'eut pas de suites.

Dès lors le sort de la loi était décidé. La commission fit son rapport comme affaire de forme, et la discussion fut ajournée après le budget des recettes. C'était, selon l'expression de M. Jaubert, une proposition *enterrée*. Alors, véritablement, on put voir que l'opposition dynastique avait abdiqué. Instrument passif d'un ministère équivoque, déconsidérée avec lui, elle ne comptait plus ni dans les espérances des esprits indépendants, ni dans les craintes des politiques rétrogrades.

Cependant la discussion n'avait pas été aussi stérile que l'eussent souhaité les opiniâtres partisans de l'immobilité. Au delà des régions parlementaires, parmi les millions de citoyens exclus du pays légal, la question avait été suivie

avec un ardent intérêt, et aucune des accusations portées à la tribune contre le servilisme des députés fonctionnaires n'était passée inaperçue. Si la réforme parlementaire n'a fait aucun progrès réel dans le sein de la chambre, au dehors elle a gagné du terrain, mûrissant dans les esprits, et devant bientôt servir de texte à toutes les protestations, jusqu'au jour où elle deviendra le mot d'ordre d'une révolution.

Nous avons dû suivre sans interruption les phases diverses de la proposition Rémilly; mais d'autres questions préoccupaient en même temps le ministère et le public. Le cabinet du 1er mars se piquait d'avoir l'entente des grandes affaires. Il était fort aise, d'ailleurs, de détourner les esprits des questions politiques vers les intérêts matériels, et le cabinet précédent lui avait ouvert la voie par la présentation de différents projets de loi sur des matières d'industrie et de finance. En première ligne se présentait le projet relatif au remboursement ou à la conversion de la rente; car c'était à la fois l'un et l'autre.

Déjà cette question avait plus d'une fois agité la presse et le parlement. Accueillie à la chambre des députés en 1836 et en 1838, elle avait, à ces deux époques, rencontré dans la chambre des pairs une opposition systématique, encouragée et provoquée par des intrigues de cour. Louis-Philippe était personnellement opposé à la mesure, soit par crainte de mécontenter les rentiers, soit par répugnance pour toute innovation importante. Esprit calculateur et positif, il avait en horreur l'inconnu, et s'exagérait outre mesure les dangers d'une opération qui devait, selon lui, ébranler tout le système financier. Son opinion ne s'était en rien modifiée; mais les votes répétés de la chambre élective, les

réclamations de l'opinion publique pesaient sur le gouvernement. Deux fois des propositions individuelles avaient fait prononcer la chambre ; il y avait danger pour le pouvoir à laisser de si graves questions à l'initiative parlementaire : mieux valait s'en emparer pour les diriger et peut-être les amoindrir. En conséquence, le cabinet du 12 mai avait saisi la chambre d'un projet dont il laissait la discussion à ses successeurs.

Jusque-là le gouvernement, tout en reconnaissant la légalité, l'utilité, l'équité de l'opération, en avait constamment nié l'opportunité. On reconnaissait le principe, on en repoussait l'application. Mais la question de temps semblait résolue, dès que le gouvernement lui-même prenait l'initiative. Le 11 avril, la commission déposa son rapport. Il introduisait dans le projet primitif d'assez importantes modifications.

Le projet du gouvernement n'indiquait ni la nature des rentes à rembourser, ni le mode d'exécution, ni l'époque du remboursement. La commission comblait toutes ces lacunes. Par l'article 1, elle désignait spécialement les rentes 5 0/0 à rembourser à raison de 100 francs par chaque 5 francs de rente. L'article 2 introduisant la faculté de conversion, indiquait deux modes d'exécution au choix du rentier, qui pouvait prendre des inscriptions nouvelles soit en 4 1/2, soit en 3 1/2, le 4 1/2 au pair et le 3 1/2 à 86 francs 42 centimes.

Le premier mode offrait simplement la réduction d'un dixième des intérêts, sans augmentation du capital. Par le second, la conversion se faisant à raison de 4 francs 05 centimes de rente pour 86 francs 42 centimes du capital remboursable, produisait une diminution d'intérêt plus consi-

dérable, c'est-à-dire 95 centimes sur 5 francs de rente, mais aussi, par compensation, un accroissement de 15 francs 17 centimes sur 100 francs de capital dû par l'État.

En présentant ainsi au libre choix des rentiers deux fonds de nature diverse, l'un au pair, l'autre avec accroissement de capital, la commission compliquait les difficultés qu'elle voulait éviter, et confondait dans une même opération deux systèmes diamétralement opposés. En effet, dans toutes les discussions qu'avait fait naître la question de la conversion des rentes, deux principes s'étaient constamment trouvés en présence. L'un, qui consiste à maintenir le capital stipulé moyennant réduction de l'intérêt; l'autre, qui se résume en un accroissement de capital avec une réduction d'intérêt proportionnée à cet accroissement.

Non-seulement ces deux modes de conversion, dans leur application immédiate, amenaient des résultats différents; mais encore ils conduisaient à des systèmes généraux qui ne pouvaient se concilier.

Voyons d'abord l'application immédiate :

100,000,000 de rente 5 0/0 réduits à 4 1/2 donnaient à l'État un bénéfice annuel de 10,000,000

100,000,000 convertis en 3 1/2 donnaient un bénéfice de. 19,000,000

Mais, en même temps, la transformation du capital produisait les résultats suivants :

4 1/2 avant la conversion.	2,000,000,000
Après la conversion.	2,000,000,000
3 1/2 avant la conversion.	2,000,000,000
Après la conversion.	2,314,200,000

En somme, la conversion en 4 1/2 produisait pour l'État un bénéfice net sur l'intérêt; la conversion en 3 1/2 don-

nait, il est vrai, sur l'intérêt, un bénéfice plus grand, mais en augmentant considérablement la dette du capital.

Quant aux conséquences ultérieures, elles étaient peut-être plus graves. En effet, dans le second système, une nouvelle réduction d'intérêt produisant un nouvel accroissement de capital, on se trouvait nécessairement amené à renoncer à l'amortissement devenu désormais impossible : d'où perpétuité et augmentation indéfinie de la dette, et en fin de compte, pour l'avenir, une catastrophe inévitable ou une incurable paralysie.

L'autre système, au contraire, surtout si on le combinait avec la division de la dette en séries remboursables par le sort, admettait : 1° la diminution de l'intérêt ; 2° la diminution du capital par l'application des fonds de l'amortissement aux séries désignées par le sort.

Chacun des systèmes avait des partisans parmi les hommes les plus éminents de la science financière. Mais il fallait choisir ; on ne pouvait raisonnablement les appliquer tous deux à la fois. Or, c'est précisément ce que proposait la commission, sans calculer la confusion inextricable que devait produire l'application simultanée de deux principes contraires.

Du reste, dans les détails d'exécution, les mesures introduites par la commission étaient sages et bien entendues. Pour les cas de remboursement, le ministère avait demandé l'autorisation de négocier des bons du trésor et de disposer de la réserve possédée par l'amortissement. La commission ajoutait à cette double faculté l'autorisation éventuelle de faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique des rentes 4 1/2 et 3 1/2, en d'autres termes l'autorisation d'emprunter pour rembourser ou convertir.

Enfin la commission ajoutait au projet du gouvernement deux dispositions supplémentaires. L'une avait pour but de confondre les rentes 4 1/2 créées en 1825, avec les nouveaux fonds que devait créer la conversion, mesure essentiellement politique qui effaçait les différences d'origine. L'autre imposait au gouvernement l'obligation d'accomplir la mesure dans un délai donné ; statuant que le ministre des finances rendrait un compte détaillé de l'exécution de la loi dans les deux mois qui suivraient l'ouverture de la prochaine session. Cette disposition révélait, sans contredit, un sentiment de défiance qui n'avait rien de flatteur pour les ministres, mais qui était autorisé par les enseignements du passé. On se rappelait qu'au mois de mai 1836, M. Thiers, président du ministère du 22 février, avait dit ces paroles : « Je prends l'engagement de présenter un projet de loi dans la session prochaine. » On n'oubliait pas qu'à la même époque, M. d'Argout, ministre des finances, répétait après son collègue : « Nous nous tenons pour engagés et pour liés à l'exécution de cette promesse ; j'ignore en quels termes on pourrait s'engager plus positivement. » Et cependant ces solennelles promesses avaient été méconnues, et des engagements pris en face du pays n'avaient été que des paroles illusoires. Il était donc bien permis de prendre des précautions, surtout lorsqu'on retrouvait le même chef du cabinet, si connu par ses légèretés de langage.

La discussion s'ouvrit le 20 avril devant une assemblée peu nombreuse. Depuis que la conversion, cessant d'être une question politique, se présentait sous les simples apparences d'une question financière, les esprits en étaient beaucoup moins émus ; argument assez péremptoire contre ceux

qui veulent réduire toute la politique à des questions d'intérêt matériel.

Du reste aucun principe nouveau ne pouvait se produire dans une question tant de fois agitée. Les adversaires du projet exhumèrent les vieilles déclamations contre le droit et l'utilité de la mesure. M. Liadières s'efforça d'être moraliste, M. Dupin fit une excursion dans le domaine financier, et M. Fould fit des chicanes d'avocat. Le principal argument de celui-ci contre le droit de remboursement reposait sur le titre originaire de la rente, *dette perpétuelle;* oubliant que ces mots n'avaient de valeur que comme opposition à ces autres mots *dette viagère.*

Les partisans du projet, MM. Béchard, Rivet et Pelet de la Lozère, ministre des finances, n'eurent pas de peine à réfuter de pareils commentaires. Sans invoquer les droits éternels de l'État, les devoirs mêmes qui l'obligent à prendre toute mesure qui doit profiter au bien général, sans remonter jusqu'à Sully et Colbert, qui avaient su trancher la question avec l'arbitraire d'une époque où d'autres rapports rattachaient l'État à ses créanciers, il leur suffisait de consulter la législation existante, la loi de 1825, qui créait des rentes avec garantie contre tout remboursement pendant un temps donné, et la loi de 1833, qui, tout en spécifiant que la réserve de l'amortissement ne pourrait être appliquée qu'au rachat et au remboursement de la dette, avait décidé que ce remboursement n'aurait lieu qu'en vertu d'une loi spéciale.

Vainement les défenseurs exclusifs du droit individuel appelaient-ils la compassion sur quarante-cinq mille familles qui avaient des inscriptions de rente de 100 francs et au-dessous. On leur répondait avec raison qu'il s'agissait de dégrever cinq ou six millions de contribuables qui, ne payant

que 5 francs de contribution, avaient, eux aussi, quelques droits à la commisération. M. Fould demandait pitié pour ceux qui avaient quelque chose; ses adversaires demandaient pitié pour ceux qui n'avaient rien que leurs bras. Alternative grave, introduite insensiblement dans les questions politiques, et qui devaient ouvrir plus tard une vaste carrière aux spéculations et aux dissidences.

La question d'utilité fut à dessein traitée d'un point de vue étroit par ceux qui voulaient déconsidérer la mesure. Que gagnerait-on, disaient-ils, à cet immense bouleversement de tous les intérêts? Une économie annuelle de 10 ou 15 millions. Cela valait-il la peine d'introduire la perturbation dans les familles, l'inquiétude dans les esprits, le désordre dans les transactions? Fallait-il donner une si rude secousse pour un si pauvre résultat?

L'argument eût été puissant, sans doute, si l'on n'eût consulté que l'avantage immédiat. Une économie de 10 à 15 millions ne répondait pas à l'importance de la mesure. Mais il est constant que les développements de l'industrie profitent en raison directe de l'abaissement de l'intérêt, que par conséquent les richesses générales augmentent à mesure que le capital se montre moins exigeant. Il est donc excessivement utile que le gouvernement dispose ses propres finances de manière à ce que par le décroissement des intérêts dans de justes proportions, les transactions se facilitent, se multiplient par de mutuels échanges de services, sources intarissables de richesses toujours renouvelées. Ce n'était donc pas sur l'économie directe de 10 ou 15 millions que devait porter la discussion d'utilité, mais sur l'influence profonde que devait avoir l'abaissement de l'intérêt, sur l'élan donné aux affaires, sur l'impulsion vigoureuse imprimée aux

efforts industriels multipliés à l'infini par les facilités d'un crédit descendu à la portée d'un plus grand nombre.

C'est là ce que fit ressortir avec un grand bonheur M. Garnier-Pagès, qui se montra non-seulement habile orateur, mais encore économiste distingué et parfaitement entendu aux affaires. On accusait depuis si longtemps l'école radicale d'inexpérience, d'incapacité pratique, que les amis politiques de l'orateur applaudirent avec un certain orgueil aux succès brillants qu'il obtint en traitant avec une supériorité marquée les questions les plus compliquées de la science financière, et en donnant des leçons utiles aux hommes les plus expérimentés du gouvernement.

Son discours entraîna le vote de l'article 1, qui contenait tout le principe de la loi.

Il restait à déterminer le taux des nouvelles rentes qui seraient offertes en échange des anciens titres. La commission avait, ainsi que nous l'avons dit, proposé un double fonds, l'un de 4 1/2 au pair, l'autre de 3 1/2 avec augmentation de capital. M. Garnier-Pagès attaqua avec une vigoureuse logique la création simultanée de rentes constituées à des taux divers; il en signala nettement tous les inconvénients, tous les dangers, aggravés encore lorsque, à la diversité d'intérêts, vient se joindre un accroissement de capital. L'orateur démocrate vint porter une lumière nouvelle sur cette question qui, avant son discours, était à peine comprise par la chambre, et il eut le bonheur de la convaincre. A une immense majorité, le double fonds fut rejeté, et la conversion fut décidée au taux de 4 1/2 0/0 au pair.

La loi était donc adoptée dans son principe et dans son application la plus importante; on allait entrer dans une voie nouvelle, et quelque timide que fût ce premier pas, les

esprits sages se réjouissaient de voir une brèche faite aux colonnes de la Bourse, et une concession accordée au travail et à l'industrie.

Malheureusement cette amélioration n'était pas du goût de la cour, et il fallait subir l'épreuve de la chambre des pairs, toute disposée à recevoir ses inspirations du château. D'ailleurs, en adoptant la conversion des rentes, la chambre élective protégeait la petite propriété ; la pairie, au contraire, prétendait être la protectrice naturelle des grandes fortunes, et il n'entrait pas dans ses traditions constitutionnelles d'amoindrir le revenu des grands feudataires de la rente. On s'attendait donc assez généralement à voir échouer au Luxembourg une question sortie triomphante des délibérations du Palais-Bourbon, et cette opinion était confirmée par la tiédeur du ministère. M. Thiers n'avait pas osé refuser aux sollicitations de la gauche son appui dans une mesure qu'avait consentie le cabinet du 12 mai ; mais il n'était pas homme à pousser jusqu'au bout la résistance aux volontés de la couronne. Défenseur équivoque de la loi dans la chambre élective, il croyait avoir assez fait pour contenter ou endormir ses alliés ; en la livrant aux hostilités de la chambre des pairs, il ne se sentait pas tenu de se compromettre vis-à-vis du roi par une énergique résistance.

Louis-Philippe, d'ailleurs, exprimait trop ouvertement ses répugnances pour qu'un ministre ambitieux voulût sacrifier sa position à la satisfaction de sa conscience. Les pairs étaient mandés au château, sermonnés, choyés, circonvenus. Les paroles royales avaient bien autrement d'éloquence que des arguments de tribune, et la loi était déjà sacrifiée avant toute discussion.

Aussi le rapporteur, M. le comte Roy, ne crut-il pas né-

cessaire d'entrer profondément dans l'examen du projet en lui-même ; mais, s'arrêtant à la question préjudicielle de droit, il appliqua tous ses efforts à démontrer l'illégalité du remboursement. La discussion, portée sur ce terrain, s'y maintint constamment. Partisans et adversaires de la mesure fouillèrent dans le vaste arsenal des lois qui, à diverses époques, réglaient les rapports de l'État avec ses créanciers, chacun y cherchant des armes à l'appui de son opinion.

Le rapporteur fut secondé par MM. Persil et Mérilhou, qui, à grands renforts de textes et de citations, s'évertuèrent à circonscrire la question dans le cercle étroit d'une jurisprudence aride et méticuleuse. Ces vaines chicanes furent combattues avec beaucoup de vigueur par M. d'Argout. La loi du 24 août 1793 et le rapport de Cambon fournirent le texte principal de la discussion, chacun interprétant à sa manière et invoquant humblement l'autorité du grand financier révolutionnaire.

M. Mérilhou soutenait, par exemple, que la loi constitutive du grand-livre n'énonçait point de capital, mais lui substituait une annuité perpétuelle irremboursable ; d'où résultait pour lui l'interdiction de tout droit de remboursement. Il appuyait son argumentation des termes mêmes du rapport de Cambon, et notamment du passage suivant :

« Nous avons cru que l'inscription sur le grand-livre « ne devait pas rappeler les capitaux, et qu'on ne devait « y porter que le net produit des rentes ou des intérêts, « afin de faire disparaître ces capitaux fictifs au denier « cent, au denier quarante, etc., ou retenues des ving- « tièmes, quinzièmes, dixièmes, dix sous pour livre, etc., « qui rappellent d'anciennes injustices sans aucune uti-

« lité... En ne faisant pas mention du capital, la nation « aura toujours dans sa main le taux du crédit public. « Un débiteur en rente perpétuelle ayant toujours le droit « de se libérer, si une inscription de cinquante livres « ne se vendait sur la place que huit cents livres, la na- « tion pourrait offrir le remboursement de cinquante livres « d'inscription sur le grand-livre sur le pied du denier « dix-huit, ou moyennant cinq cents livres. Dès ce moment « le crédit public monterait au-dessus de ce cours, où « la nation gagnerait sans injustice, en se libérant, un « dixième du capital, puisque le créancier serait le maî- « tre de garder sa rente ou de recevoir son rembourse- « ment, au lieu que si on inscrivait le capital, cette « opération serait impossible, ou aurait l'air d'une banque- « route partielle. »

M. d'Argout s'emparait à son tour du texte même qu'on lui opposait pour y trouver la preuve de l'existence et de la reconnaissance du capital. Les dernières lignes sur lesquelles M. Mérilhou avait particulièrement insisté démontraient seulement, selon M. d'Argout, que Cambon ne reconnaissait pas le droit de rembourser forcément au denier dix-huit, quand la rente avait été constituée au denier vingt. Et l'orateur appuyait son argument d'autres extraits du rapport de Cambon sur la liquidation de la rente viagère.

« La loi du 24 août dernier sur la consolidation de « la dette publique nous a servi de guide dans notre tra- « vail. Vous avez ordonné que la dette exigible dont le « capital excéderait 3,000 francs serait inscrite sur le grand- « livre pour les intérêts à cinq pour cent, etc. »

Et plus loin : « Le résultat de notre opération, nous « le répétons sans cesse, n'a d'autre but que de réduire tous

« les intérêts que la nation paie au taux légal de cinq pour « cent, etc. »

Et plus loin encore : « Tous ces aperçus doivent vous dé- « cider ; cependant, s'il pouvait exister quelque doute fondé « sur ce que le viager libère insensiblement la république, tan- « dis que le perpétuel ne s'éteint jamais, nous vous rappelle- « rons qu'il existe une différence de 9,938,000 francs de « rente viagère entre celles qui sont actuellement dues et « celles qui résulteront de notre opération. »

M. Mérilhou. On ne rembourse donc pas?

M. d'Argout. Attendez la fin.

« ..... D'ailleurs, la nation pourra toujours rembourser la « dette consolidée, lorsqu'elle le jugera convenable. »

Ces paroles étaient d'une clarté qui ne laissait place à aucune chicane. M. Mérilhou dut chercher des arguments dans les lois postérieures, notamment dans les lois de l'an VI et de l'an X. Mais M. d'Argout le réfuta victorieusement, s'étonnant que son adversaire choisît précisément des lois où le capital se trouvait chaque fois énoncé. M. Persil vint au secours de son confrère, s'engageant dans le même dédale d'arguties, et combattu avec non moins de bonheur par M. d'Argout. La lutte de celui-ci contre les deux avocats fut vive, spirituelle et triomphante. Cependant le scrutin lui donna tort. M. d'Audiffret l'avait soutenu avec quelque talent, M. Thiers avec beaucoup de mollesse : 101 boules noires contre 46 blanches repoussèrent le projet. Une fois encore se trouvait ajournée une mesure que commandaient la science, la politique et l'industrie, toutes considérations qui devaient céder devant l'opiniâtre volonté de la couronne et les complaisances de la chambre des pairs.

Entre la conversion des rentes et le privilége de la banque il y a une corrélation manifeste. La banque, comme la bourse, est le régulateur du prix de l'argent. La banque, comme la bourse, est protectrice des vieilles routines, gardienne des vieux préjugés, opiniâtre adversaire des innovations. La question du renouvellement du privilége de la banque se présentait à la chambre des députés après son vote sur la conversion et avant celui de la chambre des pairs. Pour elle, en conséquence, la question de la conversion était chose jugée. Pour elle, l'innovation à la bourse devait entraîner logiquement des innovations à la banque. Elle avait par la conversion protégé la petite propriété; elle devait, en modifiant les statuts de la banque, protéger le petit commerce. Voilà ce que demandaient la bonne politique et la saine logique. Mais voilà ce que ne voulait pas M. Thiers.

Le privilége de la banque avait encore trois ans à courir. Ce n'était pas trop sans doute pour préparer avec maturité les améliorations que réclamaient les progrès du temps, et les développements de l'industrie. Depuis trente ans, les forces productives de la France s'étaient accrues dans des proportions gigantesques; autrefois exclusivement agricole, elle était devenue industrielle et commerçante. De nouveaux produits, de nouvelles conquêtes, de nouvelles transactions appelaient des institutions nouvelles, ou du moins nécessitaient la transformation des institutions existantes. L'expiration prochaine du privilége de la banque était donc pour un gouvernement éclairé une merveilleuse occasion de donner de nouvelles forces au crédit par l'établissement d'un système financier en harmonie avec le développement des affaires. L'activité de la circulation ne répondait plus à l'acti-

vité de la production. Pour rétablir l'équilibre, il fallait imposer à la banque d'autres conditions. En lui continuant les profits du monopole, on était bien en droit de lui demander quelque chose pour le bien général.

Mais c'était là une des moindres préoccupations du gouvernement. S'il s'emparait trois ans d'avance de cette haute question, ce n'était pas pour avoir le temps de réfléchir, c'était pour ôter à toute modification le temps de se produire ; ce n'était pas pour améliorer le crédit, c'était pour l'enchaîner. L'état de choses était si profitable aux banquiers, les banquiers étaient si influents dans les conseils du gouvernement, qu'on ne pouvait trop se hâter de consacrer un système restrictif qui maintenait toutes les puissances du crédit aux mains de quelques capitalistes privilégiés. La banque ne devait pas être plus qu'auparavant la providence du commerce et de l'industrie, mais celle des escompteurs.

Le gouvernement, en effet, ne proposait rien autre chose que de proroger purement et simplement pendant vingt-cinq ans le privilége de la banque. Il est vrai que l'initiative de cette merveilleuse invention appartenait au cabinet du 12 mai. Mais M. Thiers se montra digne de continuer de si fécondes traditions.

Tous les esprits que n'aveuglaient pas les préjugés de la routine se soulevèrent contre un projet aussi peu d'accord avec les saines notions de l'économie financière. Une objection capitale dominait toutes les autres, et elle était sans réplique. Une institution de crédit créée en 1803 pouvait-elle remplir toutes les conditions nécessaires en 1840? La date seule de la création n'était-elle pas un argument péremptoire? Tous les progrès de la science, les développements industriels d'une longue paix, l'extension du com-

merce, la multiplicité des transactions, le mouvement des affaires ne commandaient-ils pas d'autres combinaisons que celles qui avaient été imaginées trente-sept ans auparavant? Les règles appliquées à l'enfance du crédit pouvaient-elles servir à sa maturité?

Énoncer de telles propositions, c'était résoudre le problème.

Dans les détails, les adversaires du projet présentaient des objections non moins sérieuses. Leur critique portait principalement sur deux questions importantes : le nombre des signatures et les termes d'échéance.

L'obligation de ne présenter à la banque de France que des valeurs à trois signatures pouvait n'être pas trop rigoureuse trente-sept ans auparavant, et trouvait alors une justification dans la position du crédit qu'il fallait reconstituer. Mais, depuis longtemps, cet article aurait dû être modifié; car il subordonnait le travail au capital, maintenait le taux élevé de l'argent, et plaçait ainsi nos industries dans une position d'infériorité relativement aux industries étrangères.

Dans toute transaction commerciale, il n'y a que deux parties contractantes, le vendeur et l'acheteur, le producteur et le négociant. Exiger trois signatures, c'est les forcer à s'adresser à un intermédiaire qui, sous le nom de banquier ou d'escompteur leur enlève le plus clair de leurs bénéfices. Ainsi, producteurs et négociants étaient deshérités du crédit direct, du crédit à bon marché, et il leur fallait solliciter un tiers qui, pour prix de son intervention, ajoutait 33 pour 100 au taux de l'escompte. Le maintien des dispositions de 1803 perpétuait ce déplorable vasselage de l'industrie, livrée sans défense à la tyrannie des escompteurs.

Dans tout état de cause, d'ailleurs, la banque pouvait toujours refuser les valeurs qui lui étaient offertes, sans même donner les motifs de son refus; il n'y avait donc pas de péril sérieux à faciliter les opérations, et la banque pouvait s'environner de toutes les précautions, de toutes les garanties désirables [1]. Il est vrai qu'à ce compte, l'aristocratie financière était considérablement amoindrie dans son action et dans ses influences. Mais ce redoutable sacrifice n'entrait pas dans les vues de la royauté bourgeoise.

Des modifications dans les termes de l'échéance étaient demandées avec non moins de vivacité. En 1803, le délai de trois mois était proportionné à la majeure partie des opérations de cette époque ; mais il n'en était plus de même : des entreprises plus étendues, plus audacieuses, et franchissant pour ainsi dire l'avenir, exigeaient de plus grands moyens et un plus vaste crédit. Sans rien donner à l'aventure, on pouvait plus accorder au génie de la spéculation. Il ne semblait pas téméraire de prolonger les échéances à cent dix jours. Quelques-uns plus hardis demandaient six mois.

Comme complément de ces modifications, il fallait nécessairement mettre le capital de la banque en rapport avec les nouveaux services qu'elle aurait à rendre. On proposait, en conséquence, que le capital fût porté succes-

[1] Nous sommes heureux de pouvoir citer à l'appui de notre raisonnement un exemple pratique qui vient le confirmer victorieusement. Le comptoir national d'escompte de Paris, qui n'exige que deux signatures, a depuis deux ans fait pour 460 millions d'escompte avec un faible capital. Les pertes n'ont été que de 300,000 francs, moins de 2/3 pour mille. Tous les jours, le commerce de Paris se félicite de la création de cet utile établissement créé au milieu des plus effroyables difficultés financières.

sivement, et au moyen de la réserve, à 100 millions.

Tel était l'état de la discussion lorsque les débats s'ouvrirent le 18 mai à la chambre des députés. Tous les arguments, pour ou contre, se concentrèrent sur les deux questions que nous avons signalées : le nombre des signatures et les termes de l'échéance. La première, surtout, était de la plus haute importance. L'admission de deux signatures, en supprimant tout intermédiaire entre le crédit et le travail, affranchissait l'industrie et l'enrichissait de toute la somme des primes prélevées par les banquiers, à titre d'escompte. C'était diminuer le taux de l'argent de 33 pour 100, puisque les intermédiaires recevaient l'argent de la banque à 4 et le livraient à 6 ; c'était, par conséquent, augmenter d'autant les puissances de la production. Il semblerait qu'une mesure d'une aussi incontestable utilité, n'aurait eu besoin que d'être énoncée pour réunir tous les suffrages, et qu'un gouvernement un peu soucieux du bien général se serait empressé de la provoquer. Mais il y avait d'autres intérêts qui touchaient le ministère plus que les intérêts du pays. Cette bienfaisante innovation eût porté un coup fatal aux banquiers, et les banquiers étaient les plus fermes appuis du gouvernement de Juillet; ils traitaient avec le trône de puissance à puissance, et des services mutuels unissaient, dans une étroite solidarité, la finance et le ministère. Aussi M. Thiers devait-il se constituer le champion ardent de l'immobilité, et il le fit dans les termes qui ont toujours servi de programme à tous ses discours, chaque fois que, depuis, il a discuté des innovations.

« Il faut, s'écria-t-il, confirmer ce qui est, et le confirmer dès aujourd'hui... »

« Je dis à ceux qui parlent toujours de progrès : le pro-

grès que vous demandez est futur ; celui que je réclame est passé et présent. »

N'est-ce pas l'homme tout entier? séparant le progrès du futur, et l'attachant au passé!

Avec de pareilles doctrines, il devait nécessairement justifier le vasselage de l'industrie, et la domination des banquiers. Aussi repoussa-t-il avec un opiniâtre aveuglement toute modification : réduction du nombre des signatures, accroissement des termes d'échéance, coupure des billets, augmentation du capital. C'était un parti pris, un engagement cimenté avec l'aristocratie financière.

M. Garnier-Pagès combattit avec une incomparable logique tous les arguments ministériels. Ses efforts ne servirent qu'à constater chez lui une profonde connaissance de la matière, une haute raison et une irréfutable supériorité de lumières. Ses discours, applaudis même par ceux qui votaient contre lui, eurent un grand retentissement au dehors, et l'opinion radicale se félicitait de voir son principal représentant signalé comme un homme d'Etat, même par ses plus fougueux adversaires.

Quant à la gauche dynastique, elle s'affaiblissait et s'amoindrissait de plus en plus. Dans cette grave discussion, pas un de ses orateurs importants n'osa prendre la parole ; quelques partisans secondaires tentèrent des escarmouches qui passèrent inaperçues, et le scrutin définitif vint prouver combien elle recevait avec humilité l'arrogant protectorat du 1er mars. Il ne se rencontra que cinquante-huit voix opposées au projet de loi.

Parmi les conservateurs eux-mêmes, il se manifesta plus de hardiesse que dans cette gauche mutilée. M. de Rémilly proposa de faire prélever à l'État le dixième des bé-

néfices à répartir périodiquement entre les actionnaires, sauf une réduction pour le cas où ce bénéfice n'atteindrait pas 6 pour 100. Cette proposition ne manquait ni de sens ni d'équité. L'État, au moment où il accordait un monopole productif, était bien en droit de stipuler quelque chose en faveur des intérêts généraux; mais le gouvernement ne se croyait pas tenu à tant de prévoyance, et l'opposition constitutionnelle ne comprenait guère une mesure d'autorité qui n'entrait pas dans son programme. En somme, on ne voyait pas alors la portée de cette proposition, et elle fut rejetée sans discussion.

La chambre des pairs ne devait pas se montrer plus disposée à faire des innovations. Déjà elle avait repoussé la conversion de la rente, et plus logicienne, du moins, que la chambre des députés, elle maintint avec ferveur les vieilles traditions. Elle crut même pouvoir se dispenser d'un examen sérieux; la discussion et le vote durèrent moins d'une heure, et l'œuvre de la chambre des députés fut acceptée sans modification.

Dans la même séance, avec la même abnégation et la même incurie, la pairie confirma les votes du Palais-Bourbon sur une des plus importantes questions administratives, celle des sucres, à laquelle se rattachaient d'immenses intérêts, également respectables, également difficiles à concilier.

Une industrie indigène se trouvait en lutte avec une production extérieure; la première favorable aux développements de l'agriculture, la seconde intimement liée à l'existence même des colonies, à l'activité du commerce, à l'entretien de la marine. Née dans un moment où la France était isolée du monde extérieur, la fabrication du sucre in-

digène avait été environnée de toutes les protections qui devaient favoriser le développement d'une ressource entièrement nouvelle. Ses premiers essais avaient été pénibles, lents et presque sans résultats. Il eût semblé que la paix, en rouvrant les ports aux rivalités extérieures, aurait dû l'accabler et l'arrêter dans de vaines tentatives. Mais la paix aussi avait accru les puissances de l'industrie, multiplié la circulation des capitaux, encouragé l'esprit d'entreprise, et les fabriques de sucre indigène redoublant d'efforts en face de la concurrence, et plus actives encore depuis qu'elles n'étaient plus une nécessité, jetaient sur le marché des produits considérables. Libres d'impôt, tandis que le sucre colonial était soumis à un droit de douane de 49 fr. 50 c. par 100 kilogrammes, elles s'étaient développées à l'abri du système protecteur, et la production qui n'était, dix ans auparavant, que de 4 millions de kilogrammes, était montée, en 1837, à 60 millions. Les colonies, en même temps, faisaient entendre de vives réclamations, et ces réclamations étaient fondées. Ce n'était pas, néanmoins, un médiocre embarras, que de concilier des intérêts si opposés; on y retrouvait l'éternelle guerre de l'agriculture et du commerce. D'un côté, l'on ne pouvait entraver le développement de richesses intérieures, déshériter le sol de la France et arrêter dans leur essor l'agriculture et l'industrie réunies. De l'autre, on ne pouvait sacrifier les colonies, fermer les grandes voies du commerce, et frapper, en même temps, la marine marchande dans sa puissance, la marine militaire dans sa source.

Le gouvernement s'était vivement préoccupé de cette question, et de nombreuses discussions avaient tenu les esprits en éveil. Deux systèmes s'étaient trouvés en présence.

L'un demandait un droit progressif sur le sucre indigène; l'autre un dégrèvement progressif sur le sucre colonial. Le système de dégrèvement était plus profitable pour les consommateurs et peut-être même pour le gouvernement par l'augmentation assurée de la consommation ; il était également mieux accueilli par les deux industries rivales. Ce fut le système contraire qui l'emporta. Dans la session de 1837, il fut décidé qu'à partir du 1er juillet 1838, le sucre indigène serait frappé d'un droit de 8 fr. pour la première année, et d'un droit de 15 francs pour la seconde, tandis que le sucre colonial continuerait de payer 49 fr. 50 c. C'était ne contenter personne, ni les consommateurs, ni les producteurs. Les fabricants indigènes, dont on restreignait les bénéfices, se plaignirent hautement ; les colons, avec plus de justice, protestèrent contre une inégalité qui les mettait encore à la discrétion de leurs concurrents. On sembla reconnaître la légitimité de ces mutuelles plaintes; le ministère du 12 mai, adoptant le système de dégrèvement, proposa de réduire à 34 fr. le droit des 100 kilogrammes. La proposition fut examinée à la chambre des députés par une commission qui, en adoptant le principe, porta par amendement le chiffre à 36 fr. 50 c. Cependant, la session ayant été close avant que les chambres eussent pu décider, l'administration prononça provisoirement le dégrèvement par une ordonnance royale en date du 21 août 1839.

Que se passa-t-il ensuite dans le secret des conseils? et quelles singulières inspirations vinrent subitement contredire le principe de dégrèvement? Toujours est-il qu'à la session suivante le même ministère proposa un projet entièrement opposé. Non-seulement il élevait de nouveau

l'impôt sur le sucre colonial à 49 fr. 50 c, ; mais il appliquait encore le même droit au sucre indigène.

C'était proclamer la ruine de l'industrie nationale ; car il était manifeste qu'elle ne pouvait lutter avec l'égalité des droits. Il y avait du reste une telle apparence de parti pris, que le gouvernement introduisait le système d'indemnité, créant ainsi des pertes à l'État en même temps qu'aux particuliers.

Ce déplorable système fut énergiquement combattu par la commission dont M. Bugeaud fut le rapporteur. Elle réclama au nom des intérêts qui se trouvaient menacés ; des nombreuses classes de commerçants et d'ouvriers qui perdraient une profession laborieusement acquise et qui ne pourraient pas retrouver ailleurs une situation équivalente ; des agriculteurs qui avaient livré leurs terres à une production spéciale et passé des marchés avec la fabrique pour la fourniture de betteraves ; des fabricants de machines ; enfin de toutes les industries qui se rattachent à la sucrerie indigène.

En droit, la commission n'admettait pas que l'égalité de l'impôt sur les deux sucres pût être invoquée comme un principe, quand sous tous les autres rapports l'inégalité est la base du régime colonial : inégalité des droits politiques, inégalité de devoirs envers la patrie, inégalité dans le mode et la quotité de l'impôt.

Ce qui ajoutait à l'immoralité de la loi, c'est que beaucoup de fabricants, considérant le principe d'indemnité comme une occasion d'exiger de l'État un prix exagéré, appuyaient fortement la mesure devenue pour eux une spéculation nouvelle. La commission avait donc à défendre l'industrie nationale et contre l'incurie du gouvernement, et contre

l'avidité des industriels eux-mêmes, qui voulaient la vendre à leur profit, et contre la concurrence des colonies, pour qui l'égalité devenait véritablement un privilége. Revenant à la législation de 1837, elle reconnaissait la nécessité pour l'industrie indigène d'une prime de 33 fr., et repoussait hautement le système d'indemnité.

Depuis cinq ans que durait la discussion sur les sucres, on n'avait pu arriver à une solution, parce que chacun prenait un point de départ faux et exclusif. Des deux côtés, on prétendait que les deux industries ne pouvaient exister simultanément et l'on arrivait à cette conclusion qu'il fallait sacrifier l'une ou l'autre, conclusion que le gouvernement ne pouvait jamais admettre, mais qu'il ne savait comment combattre. Les intéressés eux-mêmes soutenaient cette thèse ; les délégués des colonies, ceux des fabricants indigènes se rendirent également chez M. Thiers pour lui représenter l'impossibilité de l'existence simultanée des deux sucres, et la nécessité pour le gouvernement de supprimer l'un ou l'autre, bien entendu moyennant indemnité.

La discussion, portée à la chambre, le 5 mai, se fixa sur ce terrain, les députés des départements maritimes demandant la suppression du sucre indigène, ceux des départements *betteraviers* appelant le sacrifice du sucre colonial.

Fort empêché dans ce conflit, le ministère du 1er mars cherchait à se débrouiller par un terme moyen qui laissait subsister toutes les difficultés ; il rêvait un équilibre entre les deux productions rivales au moyen de tarifs pondérateurs. C'était une transaction qui ne satisfaisait personne ; et encore la transaction n'était que momentanée. Car la différence des tarifs établie au moment de la loi pouvait devenir souverainement injuste par l'accroissement ou le décroissement an-

nuel de l'une des productions rivales. Les plaintes et les réclamations devaient donc recommencer.

Entre les deux intérêts rivaux, il y avait cependant un tiers qui méritait bien qu'on s'occupât de lui : c'était le public consommateur. Personne n'y songeait. Le producteur indigène avait ses orateurs ; le producteur colonial avait ses apôtres ; le consommateur était oublié. Que l'on supprimât la fabrication indigène, que l'on sacrifiât l'industrie coloniale, il était évident que le monopole de l'une ou de l'autre devait peser sur le consommateur ; que par des tarifs pondérateurs on voulût restreindre l'une et l'autre production, la restriction augmentait aussi le prix de la marchandise. Dans tous les cas, le consommateur était victime.

Ces considérations auraient dû conduire à la seule véritable solution qui convînt au gouvernement. Cette solution ne pouvait se trouver que dans un sage équilibre, non pas entre les deux productions, comme le voulait M. Thiers, mais entre la production et la consommation.

Certainement, dans l'état des choses la production dépassait les besoins de la consommation. Mais pourquoi? Parce que les drois fiscaux élevaient le prix de la marchandise à un taux qui la rendait inaccessible à une multitude de bourses. Le sucre est une de ces denrées de première nécessité dont la consommation s'accroît à mesure que le prix décroît. En Angleterre, la consommation individuelle est trois fois plus forte qu'en France. En France, depuis 1814, la consommation s'était d'abord augmentée dans des proportions considérables ; elle n'était restée stationnaire depuis quelques années que parce que les populations pauvres n'y pouvaient participer.

Si donc on abaissait les droits, on augmentait la con-

sommation ; on favorisait en même temps la production ; on ouvrait le marché aux deux industries qui pouvaient également vivre et s'enrichir. Chacune d'elles profitait, en même temps qu'il y avait profit pour tout le monde, même pour le gouvernement dont les recettes auraient augmenté malgré l'abaissement des droits.

Le véritable système pour le gouvernement était donc le système de dégrèvement qui établissait l'équilibre entre la production générale et la consommation ; tandis que M. Thiers, s'attachant au système compressif de l'impôt, cherchait un équilibre impossible entre les deux produits.

Le nœud de la question échappant ainsi et aux députés et aux ministres, la discussion ne pouvait qu'être confuse et irritante. Agriculteurs et colons se heurtèrent de front, chacun demandant à l'envi le sacrifice de ses adversaires ; tous les arguments furent des paroles de proscription. M. Thiers seul, équilibriste et pondérateur, plaida le maintien des deux intérêts rivaux, mais en les arrêtant tous deux dans leurs développements par la compression de l'impôt. La chambre accepta ce funeste système. Le droit sur le sucre colonial resta fixé à 49 fr. 50 c. ; celui sur le sucre indigène fut porté à 27 fr. 50 c.

En définitive, la loi n'était pas une solution, les difficultés restaient en litige, les intérêts en souffrance. Tout le monde était mécontent, producteurs et consommateurs.

Ainsi que nous l'avons dit, la chambre des pairs confirma sans discussion le vote du Palais-Bourbon.

Une question non moins compliquée et d'une importance presque égale avait encore occupé les séances de la chambre des députés. On sait que les départements de l'Est renferment d'immenses richesses en sel minéral. En 1825

une concession pour l'exploitation des salines avait été faite par l'État à une compagnie, moyennant de telles conditions fiscales, qu'au milieu des avantages dus à la nature, les départements favorisés payaient le prix du sel à un taux exorbitant. La compagnie elle-même se ruinait par son monopole; car le fisc absorbait au delà des bénéfices. Tout le monde réclama, concessionnaires et consommateurs. Le gouvernement se vit obligé de réduire successivement le prix du bail, du taux primitif de 1,800,000 fr. à 1,200,000, puis à 750,000, enfin à 600,000. Mais ce n'étaient là que de vains palliatifs. Les départements qu'accablait un régime exceptiounel continuèrent de protester. Le gouvernement ne put tarder plus longtemps à donner satisfaction à de légitimes plaintes. Le 4 janvier 1837, la chambre fut saisie d'une proposition tendant à forcer la compagnie d'abaisser le prix de ses ventes, de telle sorte que le sel revînt dans les limites de la concession à 37 fr. le quintal métrique, et au détail à 20 c. le kilog. Mais, pendant les délibérations de la commission, le principe de la libre fabrication fut énoncé et accueilli avec faveur. Il n'en fut pas de même toutefois à la chambre des pairs, dont la commission repoussa avec énergie un principe qui ressemblait trop à une innovation.

La question restait donc entière, lorsque le cabinet du 1er mars proposa à la chambre de faire cesser les effets de la concession exclusive de 1825. Il avait la prétention d'appliquer le principe de libre fabrication ; mais en réalité ce n'était qu'un nouveau système de monopole substitué à un monopole exclusif. En effet, on annulait, il est vrai, la concession de 1825; mais, en même temps, l'art. 1er du projet nouveau portait que nulle exploitation ne pourrait

avoir lieu qu'en vertu d'une concession consentie par ordonnance royale. C'est là ce qu'on appelait la libre fabrication. Et pour mieux encourager cette prétendue liberté, l'article 3 obligeait tout concessionnaire à extraire ou fabriquer un minimum annuel de 500 mille kilogrammes. C'était tuer la petite fabrication.

Malgré ces restrictions, la nouvelle loi était une amélioration, en ce sens qu'elle détruisait le monopole de la compagnie des salines de l'Est, qu'elle affranchissait dix départements d'un régime exceptionnel accablant, et surtout qu'elle rétablissait l'unité dans la législation. Mais elle ne diminuait en rien les droits exorbitants qui pesaient sur un objet de consommation de première nécessité. Tandis que le prix de revient d'un quintal métrique était de 3 fr., les droits sur la même quantité étaient de 28 fr. 50 c. On ne réduisait en rien ce fabuleux impôt; on cherchait seulement à le rendre plus productif en régularisant la fabrication. On ne faisait autre chose qu'une loi de police, et le soulagement des consommateurs n'entrait pour rien dans les calculs ministériels.

Discutée et adoptée à la chambre des députés dans les derniers jours d'avril, la loi fut acceptée le 13 juin à la chambre des pairs, sans aucune modification.

Le ministère du 1er mars avait surtout la prétention de dégager la politique des questions abstraites et d'occuper le pays par la discussion des intérêts matériels. M. Jaubert principalement encourageait cette tendance; d'abord pour agrandir son influence comme ministre des travaux publics, ensuite pour faire diversion à la position fausse d'un doctrinaire orthodoxe dans un ministère allié de la gauche. Les questions matérielles n'engageaient en rien ses prin-

cipes ; du moins il le croyait ; mais pour tout homme réfléchi, la corrélation entre la théorie et la pratique était évidente, ainsi que venaient de le démontrer les discussions sur la banque, sur les sucres et sur le sel.

Quoi qu'il en soit, M. Jaubert voulait s'immortaliser par un grand travail d'ensemble sur les voies de communication. En première ligne venaient les chemins de fer.

On se rappelle les projets gigantesques que le gouvernement avait médité en 1838. Il ne s'agissait de rien moins que de douze cents lieues de chemin de fer, qui auraient relié le Havre à Marseille, Nantes et Bordeaux à Strasbourg, la frontière belge à celle des Pyrénées. Sur certaines lignes, on voulait établir deux routes à la fois. L'industrie privée disputait au gouvernement chaque entreprise, et le gouvernement n'admettait qu'avec peine les associations à partager ses travaux. Deux principes opposés, deux partis exclusifs avaient combattu à outrance pour ou contre l'exécution par les compagnies ou par le gouvernement ; on se disputait les richesses immenses de l'avenir. Dans ce conflit, l'opinion radicale s'était ouvertement prononcée pour la centralisation et pour le principe de l'autorité. Les chambres avaient adopté le système contraire, et bientôt les faits étaient venus donner entièrement raison aux radicaux. Les compagnies, si fécondes en magnifiques promesses, étaient tombées dans la plus honteuse impuissance. Leurs actions, qu'elles ne daignaient vendre que par faveur, s'offraient au rabais sans trouver acquéreur. Les princes de la finance tendaient vainement la main ; leurs actionnaires se refusaient aux versements qu'ils avaient souscrits. Les gigantesques entrepreneurs s'arrêtaient sur leurs terrassements inachevés ; toutes ces compagnies si ardentes demandaient la résiliation de

leurs engagements, sollicitaient avec repentir la restitution de leurs cautionnements. Une seule, celle de Bâle à Strasbourg, avait persisté dans sa tâche avec une activité digne d'encouragement; car elle avait empêché qu'une concurrence nuisible à notre commerce de transit avec la Suisse ne s'établît sur la rive droite du Rhin. Une autre compagnie, celle de Paris à Orléans, n'avait poursuivi ses travaux que jusqu'à Juvisy, et s'était fait exempter du reste. Un mouvement immense aboutissait à un avortement ridicule.

Mais les désastres des compagnies n'étaient qu'un malheur secondaire. Ce qui devait surtout émouvoir le gouvernement et les chambres, c'est que la France se trouvait au milieu de tous les pays civilisés, dans un état d'infériorité humiliant pour sa dignité, dangereux pour sa sécurité. La Belgique, depuis plusieurs années, avait fait de son territoire comme une seule ville. Berlin allait se trouver à quelques lieues de notre frontière ; l'Autriche s'efforçait de nous enlever le transit de la Méditerranée à la mer du Nord ; la Russie reliait fortement la Pologne à ses vieilles provinces. Tout s'agitait, tout se concentrait, tout se fortifiait autour de la France. Seule, elle restait dans son morcellement, dans ses vieilles lignes de communication, essoufflée et caduque, quand tout autour d'elle respirait la vie et le mouvement.

Il fallait sortir de cette déplorable inertie ; il fallait agir et agir promptement. Les vieilles disputes entre l'État et les compagnies ne pouvaient plus se renouveler. Même les radicaux qui avaient défendu les droits de l'État, tout en faisant réserve du principe, reconnaissaient que le gouvernement actuel était impuissant ; d'un autre côté les compagnies proclamaient elles-mêmes leur propre insuffisance. On

tenta de combiner les deux principes. Les compagnies exécuteraient ; l'État leur viendrait en aide.

Or, le concours de l'État pouvait se présenter sous différents modes : la subvention, la prise d'actions, la garantie d'intérêt, le prêt hypothécaire.

La subvention pure et simple n'était fondée ni en justice ni en logique ; elle grevait l'État d'une charge sans aucune indemnité.

Elle fut donc écartée ; et le gouvernement résolut d'appliquer les trois autres modes simultanément à différentes compagnies. Dans la séance du 7 avril, M. Jaubert déposa un projet d'ensemble qui était loin assurément d'apporter aux difficultés une solution hardie, mais qui tendait du moins à faire reprendre les travaux interrompus, à satisfaire aux légitimes impatiences du public, à ne pas laisser la France plus longtemps déshéritée des bénéfices de la science et de la civilisation. Le ministre lui-même dans l'exposé des motifs avouait que ses projets étaient loin d'être parfaits. Il ne les présentait que comme les moins mauvais qui se pussent produire, eu égard à l'impuissance du gouvernement, et à l'état de discrédit où étaient tombées les associations particulières. Les capitaux fuyaient les compagnies avec une sorte de terreur. Il fallait les rappeler par l'assistance protectrice du gouvernement.

En conséquence le ministre proposait :

1° Pour le chemin de fer de Paris à Orléans, une prise d'actions par l'État des deux cinquièmes du fonds social : soit, 16 millions, avec prélèvement privilégié de 4 p. 0/0 sur les bénéfices. Toutefois ce privilége de l'État ne venait qu'après un premier privilége des actionnaires également de 4 p. 0/0.

2° Pour le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, une prise

d'actions des trois dixièmes du capital ou 12,600,000 fr., avec les mêmes garanties et les mêmes priviléges.

3° Pour le chemin de fer d'Andrézieux à Roanne, un prêt hypothécaire de 4 millions au taux de 4 p. 0/0 d'intérêt.

Enfin, le ministère demandait un crédit de 14,000,000 de fr. pour l'exécution par l'État d'un chemin de Montpellier à Nîmes, de 6,000,000 de fr., pour un chemin de Lille à la frontière, de 4,000,000 de fr., pour un chemin de Valenciennes aussi à la frontière belge.

Ces projets attestaient au moins le désir de faire. Mais tout le monde était frappé de cette singulière anomalie qui réservait les grandes lignes aux compagnies et les embranchements à l'État. N'était-ce pas un renversement de principes? Quoi qu'il en soit, il fallait faire quelque chose; ce n'était plus le moment de s'arrêter aux théories. Ce fut là, en effet, le principal argument de la commission : « Écouterons-nous, disait le rapporteur, M. Gustave de Beaumont, écouterons-nous la voix de ceux qui veulent qu'on ne fasse rien parce qu'ils voudraient qu'on fît mieux? Le moment n'est-il pas venu enfin pour la France de se montrer à son rang dans cette carrière, où, de même que dans toutes les carrières de l'industrie, tant d'avantages sont assurés à celui qui est parti le premier? »

C'était simplement poser une question d'urgence, et sur ce point, il n'y avait rien à répliquer; c'était la pensée dominante de la chambre et du public.

La seule modification importante introduite par la commission consistait à remplacer, pour le chemin d'Orléans, la garantie d'un minimum d'intérêt de 4 p. 0/0 à la prise d'actions.

La discussion s'ouvrit le 9 juin. Il avait été présenté dans

l'intervalle un nouveau projet concernant le chemin de Paris à Rouen. Le ministère y avait singulièrement amalgamé deux systèmes : la prise d'actions et le prêt ; mais la commission avait conclu en faveur d'un prêt pur et simple.

Au surplus, le ministère faisait bon marché de tous ses principes, et dans une question de cette importance, qui devait exiger de sa part une vigoureuse initiative, il subit, avec une incroyable facilité, toutes les modifications successivement proposées, se montrant sans volonté, sans idée, sans principe. Ce n'était pas la première fois que le gouvernement faisait preuve de la même faiblesse dans la même question. En 1837, le cabinet du 15 avril penchait pour les compagnies ; la chambre penchait pour le système contraire ; le 15 avril confessa humblement qu'il avait bien pu se tromper. En conséquence, l'année suivante, il présenta aux chambres un projet gigantesque, par lequel il revendiquait, en faveur de l'État, l'exécution de toutes les grandes lignes. La chambre eut peur de ce projet colossal, et elle substitua au système de l'exécution par l'État le système des concessions particulières. Le 15 avril reprit avec résignation son opinion de 1837.

Le ministère du 1er mars se montrait non moins accommodant.

L'exécution par l'État lui semblait préférable à l'exécution par les compagnies. C'était l'opinion avouée de M. Thiers, de M. Jaubert, et tous deux livraient l'exécution aux compagnies.

Dans le projet en faveur de la compagnie d'Orléans, le ministère proposait le système de la prise d'actions ; la commission repoussa ce système ; le ministère l'abandonna aussitôt et se prononça pour la garantie d'intérêts.

De même pour le chemin de Rouen, il subit docilement les corrections de la commission. Il n'a pas une idée arrêtée, pas un principe fixe. Chose étrange ! Tous ces grands politiques, ces hommes d'État de la monarchie de juillet donnaient le spectacle de la plus déplorable anarchie, n'osant, ne décidant rien, disant une chose, en votant une autre, présomptueux et faibles, empressés et irrésolus. Et comme si tous les ministères devaient apporter tour à tour leur contingent de faiblesse, un ministre du 12 mai, M. Duchâtel, vint, dans cette discussion, apporter cette monstrueuse proposition : « L'État doit se réserver toutes les chances de ruine pour en préserver les compagnies. »

Un tel abandon des principes les plus essentiels de gouvernement fut énergiquement flétri par M. Garnier-Pagès. Dans une éloquente et solide argumentation, l'orateur radical battit en brèche ces dangereux sophismes, et fit voir qu'ils conduisaient directement à la négation du pouvoir, qu'ils sacrifiaient l'intérêt social à l'intérêt individuel. Puis, abordant le fond même de la discussion, c'est-à-dire le système de la garantie d'intérêt, il en démontra tous les inconvénients et tous les vices.

En effet, du moment que l'on abandonne les principes pour se plier aux circonstances, il n'y a qu'un seul mode de concours qui soit à la fois efficace pour les compagnies et peu onéreux pour l'État : c'est le prêt. Avec le prêt on sait à quoi l'on s'engage, on sait où l'on va, et l'on ne va qu'où l'on veut aller. Avec la garantie d'intérêt, on se livre à l'incertain, on prend des engagements variables, on s'abandonne à tous les hasards de l'avenir.

De plus, la garantie d'intérêt détruit le stimulant le plus énergique des entreprises particulières. Sans doute, la com-

pagnie fera tous ses efforts pour obtenir 5, 6, ou 7 p. 0/0. Mais au-dessous de 5, il lui est absolument indifférent d'avoir 4 ou 3, ou 1, ou rien. Ce n'est donc pas un encouragement à l'activité, ce peut tout au plus être un excitant à l'agiotage.

Tels furent les principaux arguments de M. Garnier-Pagès. Les difficultés mêmes que l'on trouvait à faire intervenir l'État dans les transactions particulières, démontraient clairement qu'il y avait à cette question une seule solution raisonnable : l'exécution par l'État.

Ces hautes leçons d'autorité et de gouvernement données par l'orateur radical, produisaient dans la chambre une certaine émotion. Chacun reconnaissait, au fond, la vérité de ces doctrines. Mais un sentiment de défiance dominait tous les esprits, sentiment trop commun dans le régime constitutionnel, trop justifié par les hommes qui tenaient le pouvoir. On ne croyait ni à la moralité, ni à la capacité de l'État. Et, ce qu'il y avait de plus étrange, c'est que les ministres eux-mêmes en faisaient l'aveu. « Nous proposons le système des compagnies, disait M. Thiers, parce que le système de l'exécution par l'État ne réussirait pas auprès de la chambre. » Voilà où en étaient réduits ces hommes d'État! sacrifiant leurs convictions au besoin d'obtenir la majorité, et s'armant de leur indignité même, pour justifier le délaissement et la violation des principes les plus élementaires de gouvernement.

Aussi jamais discussion ne fut plus pauvre, plus incohérente, plus décousue de la part des orateurs du gouvernement. Ni volonté, ni fermeté, ni ascendant chez les ministres ; ni décision, ni force, ni capacité dans la chambre, et tous deux, chambre et ministère, d'accord seulement par

leur commune faiblesse, donnant et obtenant des votes par lassitude, avec la conscience de faire quelque chose d'incomplet et d'insuffisant.

Toutes les conclusions de la commission furent adoptées. Garantie d'intérêt pour le chemin d'Orléans, prêt pour ceux de Bâle et de Roanne, exécution par l'État du chemin de Nîmes à Montpellier, de Valenciennes et de Lille à la frontière.

Dans la même séance, le projet relatif au chemin de fer de Paris à Rouen fut adopté après une courte discussion. L'État faisait à la compagnie un prêt de 14 millions.

Soumis le 4 juillet à la chambre des pairs, les deux projets furent acceptés.

On ne pouvait reprocher à M. Jaubert le défaut d'activité. Jeté dans un milieu politique où il se sentait mal à l'aise, on eût dit qu'il cherchait à s'étourdir à force de travail, et à calmer, au contact des intérêts matériels, les ardeurs de son zèle monarchique. Ces fiévreuses distractions nous valurent quelques bonnes lois, entre autres celle qui avait pour objet le développement de la navigation intérieure.

L'admirable système hydrographique de la France avait depuis longtemps fixé l'attention des gouvernements. Ces nombreuses lignes fluviales qui, du centre et des extrémités, portent leurs eaux vers la mer et les pays voisins, puissants auxiliaires du génie commercial, laissent cependant entre elles de nombreuses lacunes, où la main de l'homme doit venir en aide à la nature. L'ancienne monarchie avait commencé la tâche que le consulat, l'empire et la restauration avaient également poursuivie. Au commencement de la révolution, on ne comptait guère que deux cent cinquante

lieues de canaux ; en 1840, ils se développaient sur près de quinze cents lieues. Mais d'après les documents officiels, le développement total du grand réseau navigable est de deux mille deux cent quatre-vingt dix-huit lieues ; plus du tiers de la tâche restait donc encore à accomplir. M. Jaubert venait apporter sa part à cette utile entreprise.

Le 25 mai, la chambre vota, sur sa proposition, l'achèvement des travaux du canal de la haute Seine, entre Troyes et Marcilly, la construction de quatre nouveaux barrages sur l'Yonne, le perfectionnement de la navigation de la Saône, depuis Verdun jusqu'à Lyon, un canal de jonction entre l'Aisne et la Marne, et enfin le redressement du cours de la Vilaine.

Ces projets, d'une utilité incontestable et qui devaient accroître la richesse générale du pays, ne soulevèrent aucune objection sérieuse. Il se passa seulement quelques escarmouches entre les représentants des rivières favorisées et ceux des rivières oubliées ; vaines querelles de localités commandées plutôt par les exigences des électeurs que par la conscience des députés.

Une autre loi, accueillie avec nou moins de faveur par le public, fut celle qui concernait la navigation transatlantique.

Le système de la vapeur avait tellement multiplié les rapports entre les peuples, qu'il en résultait nécessairement une diminution d'influence pour les pays qui négligeaient ces puissantes voies de communication. L'Angleterre, si soigneuse de ses intérêts, si hardie dans ses entreprises commerciales, avait promptement compris les nécessités commandées par une révolution aussi importante, et déjà ses paquebots à vapeur sillonnaient l'Atlantique. Les États-

Unis appliquaient le même système avec non moins de succès. La France ne pouvait négliger plus longtemps ce moyen rapide et puissant de rapprocher ses ports des grands centres de commerce de l'Amérique, New-York, le Mexique, Fernambouc, Montevidéo, Valparaiso. D'ailleurs, l'emploi de la vapeur est destiné, dans un temps rapproché, à changer la face du monde maritime, peut-être à en déplacer le sceptre, et il était urgent que la France fût pourvue à l'avance des forces nécessaires pour se montrer avec honneur dans la lutte.

Tel fut le double but du projet de loi présenté par le gouvernement.

Trois grandes lignes de services devaient être établies : la première du Havre à New-York, la seconde de Nantes au Brésil, la troisième de Bordeaux et Marseille au Mexique. Bordeaux avait douze départs par an, Marseille dix-huit. La faveur accordée à cette dernière ville se justifiait par sa supériorité commerciale, aussi bien que par son rapprochement des grands centres d'industrie, Lyon, Saint-Étienne, Avignon, Nîmes, et par ses communications plus faciles avec l'Alsace, les provinces rhénanes et la Suisse.

Les paquebots partant de Marseille devaient toucher à Barcelone, à Cadix, à la Martinique, à Saint-Domingue, à la Havane et au Mexique. Des bâtiments secondaires étaient destinés à parcourir l'intérieur de la mer des Antilles et de celle du Mexique.

La ligne de Bordeaux, touchant à la Corogne, traversait l'Océan, touchait à la Martinique, et à Saint-Domingue comme celle de Marseille, enfin au Mexique; tandis que des bâtiments secondaires feraient le tour de la mer des Antilles et de celle du Mexique.

Enfin, la ligne de Nantes desservait le Brésil et le Rio-de-la-Plata, et celle du Havre, New-York et l'Amérique du nord.

Quant aux moyens d'exécution, on projetait de traiter avec une compagnie de commerce pour l'établissement de la ligne du Havre.

Les conditions imposées à la compagnie concessionnaire étaient d'établir cinq paquebots de la force de quatre cents chevaux, avec une subvention annuelle de 880 fr. par force de cheval, moyennant quoi elle ferait le service postal au profit de l'État.

Relativement aux autres lignes, le gouvernement proposait que l'État se chargeât lui-même de les desservir au moyen de douze bâtiments de la force de quatre cent cinquante chevaux, et de quatre autres de la force de deux cent vingt chevaux.

Vingt-cinq millions à répartir entre les budgets de 1840, 41 et 42 étaient affectés à la subvention de la compagnie du Havre et à l'établissement des lignes dont se chargeait le gouvernement.

Malgré le soin que mettaient les ministres à fuir les discussions politiques, ils y étaient souvent ramenés forcément par des questions de finances. C'est ainsi que sur une demande de crédits extraordinaires et supplémentaires, deux questions surgirent qui produisirent dans la chambre et au dehors une certaine émotion. La seconde et la plus importante concernait nos possessions d'Afrique : nous y reviendrons. L'autre était relative à un crédit supplémentaire demandé par le ministre de la justice pour subvenir aux traitements de nouveaux conseillers d'État et maîtres de requêtes, créés par une ordonnance royale en date du 18 sep-

tembre 1839. Cette création faite sous le bon plaisir d'un ministre, sans prendre avis des chambres, était une grave atteinte aux principes du droit constitutionnel. Il n'appartenait pas au pouvoir exécutif d'étendre ou de restreindre à volonté le personnel d'un corps de magistrature. C'est ce que déclarait en termes énergiques la commission de la chambre concluant en même temps au rejet du crédit. L'exiguité même du crédit demandé (7,350 fr.) donnait au blâme un caractère plus solennel. Il était évident qu'il ne s'agissait pas d'une question de finances, mais de principes. M. Teste, le ministre signataire de l'ordonnance, fit de vains efforts pour se justifier; son ancien collègue, M. Dufaure, s'associa à sa lutte et à sa défaite; les ministres du 1er mars assistèrent en silence et avec une certaine satisfaction à l'humiliation de leurs prédécesseurs. Le crédit fut rejeté. La chambre ne donnait pas souvent de ces leçons aux ministres contempteurs de la légalité. L'opinion publique applaudit à ce premier exemple de sévérité.

Ce vote mit dans une singulière position une des parties prenantes. Un député ministériel avait reçu de M. Teste pour récompense de ses services parlementaires un de ces emplois de maître des requêtes dont la chambre venait de supprimer les émoluments. Cependant, au moment de sa nomination à des fonctions rétribuées, il dut se soumettre à la réélection, et le scrutin électoral prononça contre lui; il ne fut pas renommé. Pour seconde disgrâce, la chambre annula le crédit consacré à son traitement : de sorte qu'il avait sacrifié sa place à la chambre pour avoir des appointements, et qu'il vit sacrifier ses appointements sans rentrer à la chambre.

La question d'Afrique avait des proportions bien autre-

ment importantes. De tout temps, l'Algérie avait été considérée par le gouvernement de Louis-Philippe comme un embarras. Malgré son empressement à saluer la nouvelle dynastie, le cabinet britannique avait donné clairement à entendre que le développement et la consolidation de la conquête africaine pourrait refroidir les rapports des deux puissances. Sans se prononcer ouvertement, il en avait assez dit pour inspirer à Louis-Philippe une prudente réserve, et celui-ci, de son côté, agissait avec assez de mollesse pour calmer ou endormir les défiances de son allié. Mais l'opinion publique s'était prononcée en France avec tant d'énergie, que le roi avait dû accepter en silence de nouvelles conquêtes, et la France s'attachait de plus en plus à cette terre qui lui permettait de recueillir une gloire partout ailleurs absente.

Pendant huit ans cependant, le gouvernement avait évité de se prononcer officiellement sur l'avenir de l'Afrique ; la crainte de l'Angleterre le retenait, et ce n'est qu'en 1838 que, pressé, harcelé, contraint de décider, le ministère osa enfin promettre que l'on garderait l'Algérie. Il est probable que, dans le secret des chancelleries, nos ministres cherchèrent à se faire pardonner cet acte de courage, en promettant à l'Angleterre de faire avorter les conséquences d'une promesse obligée. Quoi qu'il en soit, si en Angleterre on craignait ou l'on feignait d'en craindre les résultats, en France le public était peu rassuré, et demandait des actes en rapport avec les paroles, et une activité proportionnée aux sacrifices chaque jour consentis. Dans tous ces démêlés, le plus habile, sans contredit, sinon le plus sincère, était Louis-Philippe. Au fond, il ne tenait pas à l'Algérie, et il le disait sans cesse aux Anglais ; mais ce qu'il ne leur

disait pas, c'est qu'il n'était pas fâché de se voir contraint à garder ce que leur jalousie voulait lui faire rendre; il calmait ses alliés par des protestations de regrets, et se laissait doucement apporter de la gloire par le courage de nos soldats.

Il en faisait d'ailleurs un profit de famille. Ses fils, mêlés successivement aux expéditions, y cueillaient de faciles lauriers, et au moment où s'ouvrait la discussion, le duc d'Orléans dirigeait avec le maréchal Valée un corps d'armée qui s'apprêtait à franchir l'Atlas. C'est ainsi que Louis-Philippe tirait un parti personnel même d'une guerre qu'il désapprouvait, et d'une colonie qu'il aurait voulu abandonner.

Au surplus, ses mauvaises volontés étaient secondées par deux fractions de la chambre. L'une composée des serviteurs aveugles de la couronne, qui, bien au courant de la pensée royale, déclamaient hautement contre la possession de l'Algérie. L'autre formée d'étroits économistes, qui, traitant une province comme une maison commerciale, fondaient toute leur politique sur une question de profits et pertes. C'est à cette dernière fraction qu'appartenait la majorité de la commission, et le rapporteur M. Ducos.

L'honneur et la dignité de la France, la gloire de civiliser une contrée barbare, l'avantage de posséder un immense littoral sur un continent nouveau, l'occupation de positions militaires et maritimes d'une haute importance, rien de tout cela n'inquiétait la commission. Toutes les recherches portaient sur la valeur marchande de l'Algérie, sur les produits balancés par les dépenses. Le rapport n'était qu'un laborieux problème d'arithmétique, un compte détaillé de *doit* et *avoir*. M. Ducos supputait avec une scrupuleuse prudence le *quantum* des laines, de la soie, de l'indigo, de la cochenille, etc.;

puis, démontrant par des calculs que la spéculation n'était pas bonne, il concluait à l'occupation restreinte, c'est-à-dire à la retraite progressive, honteuse, à l'abandon infaillible de la conquête.

Les députés courtisans avaient au moins le courage de leur opinion. Parlant en leur nom, M. Piscatory s'écriait qu'il fallait détourner la France de cette *folie ruineuse* d'Alger. Les députés calculateurs, reculant devant les conséquences de leurs arguments, proposaient un de ces moyens termes qui servent de subterfuge aux hostilités peureuses.

La commission ne repoussait pas le crédit demandé, 20,162,000 fr.; mais elle introduisait un paragraphe additionnel, dont elle espérait faire une arme contre la conquête. Il était ainsi conçu : « Dans le cours de la prochaine session, le gouvernement soumettra aux chambres les conditions de la domination et de l'occupation française en Afrique. »

Il était évident que le gouvernement ne serait pas assez hardi pour proclamer hautement un système qui le forcerait à un grand acte de courage : c'était l'embarrasser et le compromettre. Entre les pensées secrètes du roi et les manifestations non équivoques de l'opinion publique, la chambre elle-même n'avait pas assez de décision pour prendre un parti. Le paragraphe additionnel devait donc produire de nouveaux troubles, de nouvelles incertitudes, qui profiteraient aux opinions timides, à ceux qui marchandaient la conquête, à ceux qui demandaient franchement l'abandon. D'ailleurs, indiquer des conditions à l'occupation française, c'était admettre un doute sur la volonté de conserver l'Algérie.

M. Thiers se servit avec habileté de cet argument pour combattre le paragraphe additionnel.

« L'opinion entière de la France, dit-il, commande au gouvernement de se maintenir grandement en Afrique et de déclarer au monde entier qu'il s'y maintiendra : c'est là non pas une opinion d'un jour, c'est une opinion sensée et profonde qui est dans les entrailles mêmes du pays.

« On met en avant des principes d'économie; mais il est des questions où de pareils principes ne peuvent être pratiqués par le gouvernement, sans qu'il se détourne du but qu'il doit se proposer sans cesse. Eh ! Messieurs, si vous disiez à l'Angleterre de calculer ce qu'il lui en a coûté pour ses premiers établissements dans l'Inde et dans ses colonies, elle ne pourrait vous le dire; mais elle vous répondrait en vous montrant la situation qu'elle occupe dans le monde. »

Examinant ensuite le système de l'occupation restreinte, M. Thiers ajoutait :

« Dans ma conviction profonde, vos *Gibraltar* sur les côtes et l'occupation restreinte sont un rêve, une chimère, une erreur de gens qui ne connaissent ni les hommes ni les affaires.....

« Selon moi, le traité de la Tafna est le jugement définitif de l'occupation restreinte. Le traité de la Tafna, c'est cette absurde hypothèse qui n'aurait pu être admise dans aucun temps, et qui consisterait à venir dire à un peuple nouveau, qui, probablement, n'est pas assez avancé pour vous comprendre, puisque vous venez le civiliser : « Nous « vous apportons la civilisation, les arts, le bonheur..... « Soumettez-vous, nous allons pour le moment nous con- « tenter de quelques points.!. peu à peu, lorsque nous se-

« rous plus forts et vous plus faibles, nous irons plus loin « et nous vous soumettrons tout à fait. »

« Une pareille convention, il ne faut pas être civilisé, il suffit d'être Arabe pour en comprendre la duperie. Ainsi, dire aux Arabes : « Nous allons d'abord occuper la plaine « de la Mitidjah, qui est fertile, qui a de bons pâturages, « puis, dans quelque temps, nous irons vous enlever le « reste. » Voilà le traité de la Tafna.

« Il fallait, cependant, faire un essai. Si le traité de la Tafna n'avait pas été fait, on dirait encore aujourd'hui, en 1840, comme on l'a dit en 1836 et 1837 : C'est le système guerroyant qui est cause de tous les maux ; vous ne civiliserez jamais, vous ne soumettrez jamais les Arabes avec la guerre, avec le canon ; quittez, envers eux, le système guerroyant ; présentez-vous avec vos mœurs, votre industrie, votre civilisation, et vous y serez accueillis.

« Mais qu'est-ce que ce mot civiliser ? Pour que les Arabes en comprissent la puissance, il faudrait qu'ils fussent civilisés, et alors il ne serait pas besoin d'aller les civiliser.

« L'occupation restreinte est un système absurde. Il est absurde de dire à une nation : Cédez-nous une partie de votre territoire, afin de nous donner le moyen de conquérir le reste.

« Qu'est-il arrivé ? Avant le traité de la Tafna, Abd-el-Kader avait besoin de repos ; les populations étaient fatiguées. En ce moment, si on avait poussé la guerre, Abd-el-Kader aurait été abandonné par ses tribus, il aurait été vaincu, et ses populations soumises. Abd-el-Kader avait donc besoin de repos, non pas pour lui, mais pour ses populations. Ce repos, le traité de la Tafna le lui a procuré, et il est devenu plus fort qu'auparavant. Chaque traité augmenterait ainsi

sa puissance en lui donnant le temps de se fortifier, de s'organiser.

« Il faut faire à Abd-el-Kader une guerre heureuse ; il faut faire passer dans les populations cette conviction que vous voulez vous maintenir souverains en Afrique. Quand vous leur aurez inculqué cette idée, quand, surtout, vous aurez fait une guerre heureuse, vous pourrez désarmer et coloniser, mais vous ne le pourrez qu'à ce prix. »

Les économistes de la commission s'étaient grandement préoccupés aussi de la concurrence que pouvait faire l'Afrique aux départements agricoles. M. Thiers leur répondit victorieusement :

« On dit que l'Afrique produit du blé, de l'huile..... et l'humeur de certains départements me ferait croire qu'elle en produit beaucoup... des mûriers, de la laine, du coton, et peut-être aussi de l'indigo et de la canne à sucre, et la commission trouve cela très-malheureux : Si l'Afrique produit du blé, dit-elle, que ferez-vous pour vos céréales? Si de l'huile, que deviendra le commerce du département du Var? Si de la laine, comment feront les provinces qui produisent de la laine? et, enfin, si du coton, qu'en ferez-vous? le laisserez-vous entrer en franchise. On ira porter du coton en Afrique pour le faire entrer ici en franchise ; le frapperez-vous de la taxe qui pèse sur les cotons d'Égypte? Vous ruinerez vos travailleurs.

« A cela je réponds que si l'Afrique produit du blé, de l'huile, de la soie, du coton, j'en serais enchanté, car elle vaudra ce qu'elle nous aura coûté de sang et d'argent, et les inquiétudes des tarifs, les plaintes des départements ne me toucheraient pas beaucoup; car si, à la suite d'une guerre, la destinée eût donné à la France une de ces belles

provinces qu'elle a autrefois possédées, les départements voisins auraient dit tout ce que la commission dit de l'Afrique. Pour ma part, je serais charmé que, puisque nous allons chercher hors de France des laines, de l'huile, des soies et du coton, tout cela nous arrivât d'une province française. La question est de savoir si cela arrivera. Pour moi, je n'en fais pas de doute, car il n'est jamais arrivé qu'on déposât des hommes sur un sol fertile sans obtenir un résultat; mais il faut savoir attendre. »

Ce qui donnait surtout de l'importance aux paroles de M. Thiers, c'est que chacun savait qu'au sein du cabinet se trouvait un adversaire décidé de l'occupation africaine, M. Jaubert. Peut-être cette circonstance même contraignait-elle le président du conseil à se prononcer plus énergiquement, afin de bien montrer qu'il ne subissait pas l'influence de son collègue.

Il courait d'ailleurs dans le public des bruits inquiétants auxquels donnaient un nouveau poids les mauvaises dispositions de la commission.

A l'époque où les deux chambres discutaient la loi des 25 millions réclamés par les États-Unis, le cabinet de Washington avait offert d'échanger sa créance contre la cession d'une portion de territoire dans la province d'Oran. Cette offre avait été rejetée. Mais on disait que le vœu imprudemment émis par la commission des crédits d'Afrique, d'abandonner notre conquête, avait relevé les espérances des spéculateurs transatlantiques, et fait naître celles de nos voisins.

On assurait qu'il se trouvait dans le moment même à Paris des commissaires de deux compagnies, l'une anglaise, l'autre américaine, chargés, les uns de reprendre, les au-

tres d'ouvrir avec notre gouvernement des négociations au sujet de la cession, à prix d'argent, de divers points du littoral de la régence. La compagnie de Liverpool avait, ajoutait-on, des vues sur Cherchell.

Ces faits, publiquement racontés, remplissaient d'indignation les radicaux.

« Voilà donc, disaient-ils, où nous en sommes : des marchands anglais et américains arrivent chez nous pour mettre aux enchères des villes qui sont françaises, quoi qu'on en puisse dire, baptisées qu'elles sont par le sang français. Sans doute ils sont attirés chez nous par le bruit des débats de nos chambres, calculant par livres et deniers ce que peut rapporter notre conquête, et proposant de s'en défaire pour que le compte de l'*avoir* ne soit pas en sa faveur. En vérité, si les étrangers jugent de nous par les personnages officiels que seuls ils aperçoivent de loin, nous ne sommes pas surpris qu'ils osent nous proposer de pareils marchés. Nous ne le serions pas même qu'ils vinssent un jour demander à nous racheter Bordeaux et Dunkerque, et il y a une haute sphère où ils trouveraient certainement des vendeurs. »

M. Thiers avait donc plus que jamais besoin de rassurer les esprits.

Il ne s'engageait toutefois pour aucun système, résolu quant à l'occupation, incertain et réservé quant au mode.

M. Ducos défendit avec plus d'opiniâtreté que de bonheur les idées de la commission. Le paragraphe additionnel fut après deux jours de discussion adopté par 261 voix contre 68. Les crédits furent accordés sans conditions. La chambre des pairs sanctionna cette décision.

Au milieu de ces discussions de chiffres et d'affaires, le ministère ménageait au pays une véritable surprise, qui fut considérée par les uns comme un coup de maître, par les autres comme un acte de charlatanisme, imaginé pour distraire l'opinion publique.

Dans la séance du 12 mai, pendant que se discutait la loi des sucres, le ministre de l'intérieur, M. de Rémusat, monta à la tribune, et sans que rien eût fait pressentir la communication qu'il allait faire, il lut l'exposé des motifs suivant :

« Le roi a ordonné à S. A. R. Mgr le prince de Joinville de se rendre, avec sa frégate, à l'île de Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon.

« Nous venons vous demander les moyens de les recevoir dignement sur la terre de France.

« Le gouvernement, jaloux d'accomplir un devoir national, s'est adressé à l'Angleterre et lui a redemandé le précieux dépôt que la fortune avait mis dans ses mains. A peine exprimée, la pensée de la France a été accueillie. Voici les paroles de notre magnanime alliée :

« Le gouvernement de S. M. B. espère que la promptitude « de sa réponse sera considérée en France comme une « preuve de son désir d'effacer jusqu'à la dernière trace de « ces animosités nationales qui, pendant la vie de l'empereur, « armèrent l'une contre l'autre la France et l'Angleterre. »

« Le gouvernement de S. M. B. aime à croire que si de « pareils sentiments existent encore quelque part, ils seront « ensevelis dans la tombe où les restes de Napoléon vont « être déposés. »

« L'Angleterre a raison, Messieurs : cette noble restitution resserre encore les liens qui nous unissent. Elle achève

de faire disparaître les traces douloureuses du passé. Le temps est venu où les deux nations ne doivent plus se souvenir que de leur gloire.

« La frégate chargée des restes mortels de Napoléon se présentera au retour à l'embouchure de la Seine. Un autre bâtiment les rapportera jusqu'à Paris. Ils seront déposés aux Invalides; une cérémonie solennelle, une grande pompe religieuse et militaire inaugurera le tombeau qui doit les garder à jamais.

« Il importe, en effet, Messieurs, à la majesté d'un tel souvenir que cette sépulture auguste ne demeure pas exposée sur une place publique, au milieu d'une foule bruyante et distraite. Il faut qu'elle soit placée dans un lieu silencieux et sacré, où puissent la visiter avec recueillement tous ceux qui respectent la gloire et le génie, la grandeur et l'infortune.

« Il fut empereur et roi; il fut le souverain légitime de notre pays. A ce titre, il pouvait être inhumé à Saint-Denis; mais il ne faut pas à Napoléon la sépulture ordinaire des rois; il faut qu'il règne et commande encore dans l'enceinte où vont se reposer les soldats de la patrie, et où iront toujours s'inspirer ceux qui seront appelés à la défendre. Son épée sera déposée sur sa tombe.

« L'art élèvera sous le dôme, au milieu du temple consacré par la religion au dieu des armées, un tombeau digne, s'il se peut, du nom qui doit y être gravé. Ce monument doit avoir une beauté simple, des formes grandes, et cet aspect de solidité inébranlable qui semble braver l'action du temps. Il faudrait à Napoléon un monument durable comme sa mémoire.

« Le crédit que nous venons demander aux chambres a

pour objet la translation aux Invalides, la cérémonie funèbre, la construction du tombeau.

« Nous ne doutons pas, Messieurs, que la chambre ne s'associe avec une émotion patriotique à la pensée royale que nous venons d'exprimer devant elle. Désormais la France, et la France seule, possédera tout ce qui reste de Napoléon. Son tombeau, comme sa renommée, n'appartiendra à personne qu'à son pays. La monarchie de 1830 est en effet l'unique et légitime héritière de tous les souvenirs dont la France s'enorgueillit. Il lui appartenait sans doute, à cette monarchie, qui la première a rallié toutes les forces et concilié tous les vœux de la révolution française, d'élever et d'honorer sans crainte la statue et la tombe d'un héros populaire. Car il y a une chose, une seule qui ne redoute pas la comparaison avec la gloire : c'est la liberté ! »

Cette lecture, fréquemment interrompue par les applaudissements, produisit dans la chambre une émotion d'autant plus vive qu'elle était inattendue. En général, ce n'est pas par l'enthousiasme que brillent les assemblées parlementaires. Accoutumées, dans toutes les questions, à se laisser dominer par des intrigues cachées, par des transactions mesquines ou par de lâches considérations, il est rare qu'un élan sentimental les entraîne dans des sphères élevées. Mais le nom de Napoléon retentissant tout à coup dans l'enceinte, son ombre planant sur les délibérations, son retour annoncé même dans le sein de la mort, réveillèrent dans les cœurs endormis de magiques souvenirs, et firent courir sur les bancs des frémissements électriques. Il fallut interrompre la séance, pour donner un libre cours aux sentiments qui débordaient, et laisser épancher une poésie inconnue sous ces voûtes.

Au dehors, les esprits plus naïfs et par suite plus naturellement enthousiastes, accueillaient la nouvelle avec une joie irexprimable. C'était parmi le peuple des villes et des campagnes que Napoléon avait laissé d'impérissables souvenirs. Son nom, symbole de tous les sentiments de gloire et de nationalité, n'avait pas cessé d'être invoqué dans la mansarde de l'artisan, sous le chaume du laboureur. Sa mémoire était pour eux un culte, et son image, suspendue à côté de celle de la Vierge, représentait toute leur religion politique. Ils étaient heureux de voir enlever à la terre anglaise le cercueil, objet de leur vénération, et ils saluaient avec transport la venue de ces illustres débris qui rappelaient non-seulement le glorieux héros de tant de victoires, mais le dernier défenseur de la France envahie.

Les politiques bourgeois, de leur côté, se prenaient d'un certain respect pour le ministère qui avait persuadé au cabinet britannique de lâcher sa proie, et ils attribuaient volontiers à M. Thiers, sinon une certaine prépondérance dans les conseils diplomatiques, au moins une habileté qui paraissait de bon augure. Ils admettaient difficilement que la question d'Orient, jusque-là si incertaine, n'eût pas une solution satisfaisante, alors que l'Angleterre montrait pour sa rivale une si prompte condescendance.

Mais les hommes qui étaient mieux instruits des intrigues politiques, ne se laissaient pas si facilement tromper par les apparences, et pour eux l'histoire de cette négociation, si rapidement terminée, avait des proportions moins importantes.

Voici ce qu'on racontait à cet égard.

O'Connell avait été depuis quelque temps circonvenu par un des parents de l'empereur, et sur les instances de ce

personnage intéressé à remuer la France au nom de Napoléon, le grand agitateur irlandais s'était décidé à présenter aux communes une motion tendant à restituer à la France les restes du martyr de Saint-Hélène. Cependant, avant d'exécuter ce projet, il crut devoir en faire part à lord Palmerston. « L'alliance anglo-française semble ébranlée, lui dit-il, et l'amitié des deux nations s'est refroidie. Je crois que cette généreuse restitution resserrerait des liens trop relâchés. — Ne vous hâtez pas trop, dit lord Palmerston; il faut savoir si le gouvernement français voudra accepter ce cadeau, s'il n'en sera pas embarrassé. — Je suis décidé à présenter ma motion; le devoir de la Grande-Bretagne est de rendre à la France les ossements de l'empereur, et les communes ne peuvent le méconnaître. — Alors, attendez, je vais écrire au nouveau président du conseil, à M. Thiers. » Et lord Palmerston fit savoir, par une note adressée à M. Thiers, qu'il allait, lui ministre d'Angleterre, se trouver dans une fâcheuse nécessité, celle de dire à la tribune que le gouvernement n'avait jamais refusé de se dessaisir du cercueil impérial, mais qu'aucun ministre français, depuis 1830, ne l'avait réclamé de l'Angleterre. M. Thiers comprit tout aussitôt les inconvénients de cet aveu, qui était presque une accusation ; il vit, en outre, tout le parti qu'il pourrait tirer d'une mesure qui semblerait due à son initiative. Il évitait d'un seul coup un reproche d'indifférence, et gagnait de la popularité à bon marché. Une note fut transmise à M. Guizot, pour l'inviter à faire une demande officielle. La réponse était connue d'avance. Lord Palmerston se fit gracieux et empressé, réservant ses hostilités pour des questions plus sérieuses.

Pour les hommes que n'entraînait pas un enthousiasme

irréfléchi, et qui comprenaient mieux la poésie des grands noms, il leur semblait que le tombeau de Napoléon, mystérieusement assis au sein de l'Océan, sous le dôme des cieux, avait une grandeur bien plus imposante que lorsqu'il serait enfermé sous une voûte de marbre, au milieu des bourdonnements d'une grande cité.

Le *National* faisait, à cet égard, des réflexions empreintes d'une haute philosophie.

« S'il nous était permis, disait-il, abandonnant nos idées politiques, de nous placer au point de vue de ceux qui portent à la mémoire de Napoléon un culte fervent, nous leur dirions :

« Pourquoi donc éprouver ce vif enthousiasme pour la translation de ses cendres? Ne vous souvient-il plus des émotions que vous ont fait éprouver les récits de tous ces hommages qui leur étaient rendus sur la terre étrangère? Cette terre, il l'avait conquise, et aucun pavillon ne passait devant sa tombe sans s'incliner. Placé loin de toutes les agitations de l'Europe, sa mémoire semblait grandir encore dans ce lointain où l'imagination aimait à l'aller trouver. Si large que fût l'espace, si profond que fût l'abîme, la pensée y jetait un pont, et venait se promener dans cette solitude, et rêver près du saule sous lequel il dort. *Sa gloire est là*, a dit le grand poëte, *comme le phare immense d'un ancien monde et d'un monde nouveau.*

« Et que va-t-on faire? Déterrer... quoi! Violer la religion des tombeaux, glacer à sa source cette poésie du malheur, et substituer les détails vulgaires d'un enterrement à cette apothéose recueillie de vos souvenirs! »

Dans la pensée de M. Thiers, le coup de théâtre qu'il avait préparé avec le cercueil de Napoléon, devait, sinon

apaiser, au moins endormir pour un temps les partis politiques. Mais les premiers moments d'enthousiasme passés, chacun commença à s'interroger sur les mérites de cette mise en scène. Les radicaux l'avaient prise pour ce qu'elle valait. Les légitimistes voyaient un outrage dans l'exposé des motifs qui déclarait Napoléon le souverain légitime de la France. Les conservateurs orléanistes eux-mêmes étaient médiocrement flattés des conséquences qui découlaient de cet aveu; et à la cour on se montrait assez inquiet de cette imprudence de M. Thiers. On répétait, autour de Louis-Philippe, les mots de *légèreté*, d'*étourderie*, de *vanité compromettante*, appliqués sans charité au premier ministre. Il avait voulu, disait-on, sacrifier la popularité du roi à la sienne propre. On calculait d'ailleurs l'immense population indigène et étrangère que cette cérémonie devait attirer dans la capitale, l'effet dangereux, incalculable des cris de *vive l'empereur*, les espérances rendues à un prétendant déjà connu par une entreprise audacieuse, et qui alors encore inspirait de nouvelles inquiétudes.

Le roi ne se montrait que trop sensible à ces soupçonneux arguments, et cette grande entreprise de M. Thiers, qui avait manqué son effet sur l'opinion, au moins dans les régions politiques, éveillait contre lui, à la cour, de secrets ressentiments.

Mais les plus mécontents encore étaient les bonapartistes. A l'état de sentiment, le bonapartisme avait, dans les classes populaires, une immense puissance; mais, comme parti politique, il comptait à peine dans les discussions du jour, malgré deux organes avoués, le *Commerce* et le *Capitole*, qui vivaient plus de subventions extérieures que du produit de leurs abonnements. Cependant, ce parti, si petit

qu'il fût, était actif et bruyant, et il se donnait une importance plus grande, depuis que la proposition ministérielle avait réveillé les souvenirs de la gloire impériale.

Assurément, les coryphées de ce parti eussent dû être les premiers à remercier le gouvernement de cette mesure inespérée. Ce fut avec étonnement qu'on les vit se plaindre et s'indigner. Le *Commerce* et le *Capitole* déclamaient à l'envi contre les mesquines proportions données à la cérémonie, contre l'avare petitesse des hommages.

Envoyer une frégate, au lieu d'un vaisseau de haut bord, n'était-ce pas une irrévérence envers cette glorieuse mémoire?

Le faire venir par eau depuis le Havre, au lieu de faire traverser au convoi le territoire de la France, n'était-ce pas le dérober volontairement aux ovations populaires?

Déposer son épée sur son tombeau, quand cette épée appartenait à la famille proscrite, n'était-ce pas une odieuse confiscation?

Enfin, placer son tombeau aux Invalides, à côté des victimes obscures de Fieschi, au lieu de l'enterrer sous la colonne, n'était-ce pas une solennelle irrévérence?

Ces plaintes, au surplus, ne firent aucun effet dans le public, et nous les rapportons pour montrer seulement que déjà ce parti se croyait en mesure de demander des comptes au ministère. Il nourrissait, d'ailleurs, de secrètes espérances qui devaient bientôt se révéler par une singulière entreprise.

Le ministère avait demandé un crédit de 1 million. La commission porta d'enthousiasme le chiffre à 2 millions, en ajoutant, à la proposition ministérielle, un projet de statue équestre. Le rapporteur, M. le maréchal Clauzel, semblait

avoir puisé ses inspirations dans les colonnes du *Capitole*. « Nous avons pensé, dit-il, que ce serait peut-être un hommage insuffisant, qu'un navire isolé chargé de cette précieuse dépouille, et nous en avons conféré avec M. le président du conseil. Il nous a été répondu que d'autres navires doivent accompagner la frégate de M. le prince de Joinville. Le convoi aura la majesté convenable à celui qui fut notre empereur. » Puis le rapport, s'élevant au dithyrambe, demande une statue équestre, « honneur qui appartient aux têtes couronnées. » Mais, parmi les députés, il s'en trouvait bon nombre qui n'avaient nul souci de célébrer dans Napoléon la tête couronnée. D'autres ne voulaient pas s'associer à une admiration sans réserve. MM. Glais-Bizoin et de Lamartine firent entendre à ce sujet des paroles remarquables; et quoique M. Thiers déclarât que le gouvernement s'associait aux généreuses modifications de la commission, la chambre réduisit le crédit au chiffre primitif de 1 million, et repoussa le projet de statue équestre.

Ce vote était moins la conséquence d'un principe d'économie mesquine, qu'une protestation contre les admirations exclusives, contre le réveil des idées bonapartistes et de la politique guerrière.

Selon l'habitude et les mauvaises traditions maintenues évidemment par calcul, le budget fut discuté vers les derniers jours de la session. Cet examen important de la situation financière, des ressources et des charges d'un pays, de la gestion des ministres, de leur moralité et de leur habileté, qui avait été l'origine des assemblées représentatives, ne semblait plus depuis longtemps qu'une affaire secondaire; ou plutôt, son importance même la faisait reculer par les ministres jusqu'aux derniers jours, afin que la discussion

fût étranglée et la critique illusoire. Et, encore, comme s'il restait trop de temps pour la question financière, la plupart des orateurs prenaient occasion du budget pour parcourir de nouveau tout le champ de la politique, et mettre au jour quelque discours resté en portefeuille.

Ainsi, l'examen du budget du ministère de la justice et des cultes donna lieu à M. Auguis de soulever une discussion sur la magistrature coloniale, une autre sur le cardinalat. A l'occasion du budget des affaires étrangères, M. Fulchiron s'occupa de nos relations commerciales avec la Suisse ; M. de Lagrange traita des affaires de la Sicile ; M. Mauguin interpella le cabinet sur plusieurs points de la politique extérieure ; M. Auguis parla de la délimitation des frontières entre la Guyane et le Brésil, du traité de commerce avec le bey de Tunis relatif à la pêche du corail, d'une indemnité due par l'empereur du Maroc à des négociants français, enfin de la conversion du consulat de Manille en consulat indo-chinois.

La question de la liberté de l'enseignement vint avec le budget du ministère de l'instruction publique ; celle de la subvention des journaux, de la subvention des théâtres royaux avec le budget de l'intérieur.

Le budget de la guerre ramena la question de l'Algérie. Le général Bugeaud reprit la thèse de la colonisation militaire ; le maréchal Clausel fit valoir un projet d'enceinte continue dans la plaine de la Mitidjah.

Enfin, il se fit des discours sur la nécessité d'une réforme dans le système hypothécaire, et sur l'uniformité de la taxe des lettres.

Deux seules questions spécialement financières furent soulevées par MM. Couturier et Gauthier de Rumilly. Le

premier s'éleva énergiquement contre l'augmentation successive du budget des dépenses, et la multiplicité toujours croissante des crédits supplémentaires et extraordinaires. Il demandait que l'on conservât au fonds d'amortissement sa destination, et que les dépenses facultatives, particulièrement celles des travaux publics, ne fussent soldées qu'avec les fonds qui restent libres quand les dépenses ordinaires ont été payées.

M. Gauthier de Rumilly présenta quelques observations sur la question tant débattue de la conversion de la rente. Dans le cas où le gouvernement ne promettrait pas de présenter un nouveau projet, il proposait un amendement tendant à imposer, à dater du 1er janvier 1841, les rentes 5 0/0; un cinquième serait prélevé sur chaque semestre au profit du trésor. L'innovation était trop capitale pour que le ministre des finances ne fît pas la promesse demandée. M. Gauthier retira son amendement; l'engagement devait être tenu comme les précédents.

L'ensemble du budget, tel qu'il fut voté définitivement, présentait en dépenses un chiffre de 1,115,842,324 f.

Non compris les services extraordinaires des travaux publics montant à 72,000,000

Les recettes prévues s'élevaient à 1,211,885,665, y compris les ressources extraordinaires qui devaient contrebalancer le budget extraordinaire des travaux publics.

Dans toute question importante, le vote de la chambre des pairs n'était d'habitude qu'un simple enregistrement, excepté pour les lois que le ministère voulait secrètement abandonner, comme il était arrivé pour la conversion de la rente. Dans ce cas, il se servait de la pairie pour voiler ses

mauvaises intentions, et lui permettait un semblant d'indépendance pour mieux l'asservir.

De temps à autre, quelque pair insoumis tentait de faire entendre de fières paroles, rappelant la chambre à de plus dignes sentiments, et la provoquant à donner des preuves de virilité. Le vieux corps usé s'affaissait sur lui-même, et subissait humblement ou les ordres du ministre ou la suprématie de l'autre chambre.

C'était surtout à la fin des sessions, au vote du budget qu'apparaissait, dans toute son étendue, la nullité du Luxembourg. Lorsque arrivaient dans l'enceinte les lois financières, les députés se dispersaient dans leurs provinces, sans attendre une sanction qu'ils savaient obligée. La pairie se plaignait d'être traitée d'une façon aussi cavalière ; mais là se bornait son courage; ses plaintes ne servaient qu'à mieux constater l'insulte, et elle même la justifiait en votant ce qui lui était commandé plutôt que demandé.

Rien ne prouvait mieux l'inutilité d'une seconde chambre, et cette démonstration périodique ébranlait, chaque année, les fondements du vieux palais.

En fait, tous les pouvoirs étaient concentrés dans la chambre des députés ; elle seule faisait et défaisait les ministères, elle seule donnait aux lois leur autorité ; ce qu'elle ne discutait pas n'existait pas, ce qu'elle votait n'avait pas besoin d'autre sanction. En vain la charte parlait des deux chambres ; il n'y en avait véritablement qu'une ; en vain l'on invoquait le droit : le droit sans application, sans force, le droit éludé, vaincu, inutile disparaissait devant le fait. Et le fait était l'humiliation, l'annulation acceptée par la pairie elle-même, et, ce qui était plus grave, acceptée par le public.

Le droit d'amender le budget n'existant plus au Luxembourg, la discussion ne pouvait être ni longue, ni sérieuse.

Le projet fut sanctionné dans la séance du 14 juillet.

Le 15, eut lieu la clôture du parlement.

Ce jour même s'accomplissait à Londres une trahison diplomatique qui devait troubler la paix de l'Europe et amener la chute du ministère du 1er mars.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Nouvelles subventions accordées aux journaux. — Article 696 du code de procédure. — Pétitions pour la réforme électorale. — Rapport de M. Golbéry. — Discours de MM. Arago et Garnier-Pagès. — M. Thiers et le suffrage universel. — Abnégation de la gauche dynastique. — Incident sur deux écrivains de la presse. — Effets extérieurs du rejet de la pétition. — Banquets patriotiques. — Projet de banquet à Saint-Mandé ; obstacles créés par la police. — Protestation des gardes nationaux. — Ajournement du banquet. — Banquet de Châtillon. — Banquets dans les départements.

Le ministère du 1er mars avait traversé à grand'peine une session parlementaire de trois mois, transigeant avec les uns, rusant avec les autres, ne prenant d'autorité sur personne. Le roi, qui l'avait subi comme une nécessité, ne lui offrait ni appui, ni bonne volonté ; la gauche, qui l'avait accepté comme une espérance, perdait jour par jour ses illusions ; les radicaux, qui l'avaient accueilli avec méfiance, voyaient justifier toutes leurs craintes. Aucune satisfaction n'était accordée à de légitimes réclamations ; la presse restait opprimée sous une législation brutale, les droits élec-

toraux demeuraient un privilége aux mains d'un petit nombre. La corruption moins audacieuse, mais non moins active, se cachait sous de faux semblants de puritanisme. Le ministère avait solennellement déclaré qu'il renonçait à subventionner des journaux, et, en effet, les subventions connues étaient supprimées. Mais elles étaient aussitôt remplacées par voie détournée. Le *Messager* était acheté au compte du ministère ; une revue hebdomadaire recevait une subvention de 30,000 fr.; une autre subvention était déguisée sous forme de prise d'actions. Le *Moniteur Parisien* devenait, moyennant indemnité, un organe semi-officiel. Enfin, il se glissait à cette époque dans le code de procédure un article qui sous des apparences inoffensives devait être pour la corruption une arme nouvelle, et d'autant plus dangereuse que l'agent de corruption était la magistrature.

Cet article résultait d'un mauvais amendement introduit dans une bonne loi. On sait que dans les ventes d'immeubles par autorité de justice, le code de procédure prescrivait des formalités ruineuses pour toutes les parties, et par les délais et par les frais obligés. Ramener ces formalités à toute la rapidité, et toute la simplicité compatibles avec les intérêts divers engagés dans la procédure, tel fut l'objet d'une loi soumise par le gouvernement aux délibérations de la chambre des pairs.

La loi était un progrès et fut discutée avec calme et maturité. Mais à l'article 696, M. Mérilhou demanda que ce ne fût plus le poursuivant, mais les cours royales qui désignassent les journaux où seraient insérées les annonces judiciaires. Cet amendement adopté laissait désormais à l'arbitraire d'une magistrature trop docile la faculté d'accorder

un privilége lucratif aux journaux favorisés par le gouvernement. C'était un mode nouveau de subvention sans bourse délier.

La loi, il est vrai, ne fut sanctionnée par la chambre des députés qu'à la session suivante, mais c'est sous le ministère du 1er mars que cette iniquité prit date. On vit les magistrats se faire les complices de la corruption ministérielle, et récompenser du haut de leurs siéges le trafic des consciences.

Il faut avouer du reste que la position de M. Thiers était singulièrement embarrassante. Son avénement avait été salué par quelques dupes comme la fin du gouvernement personnel, le triomphe du régime parlementaire. Mais, au lieu d'accepter franchement cette glorieuse mission, il prit à cœur de se faire pardonner à la cour une origine aussi suspecte, et sûr désormais de l'appui de la gauche, il voulut à force de complaisances conquérir celui du roi qu'il avait vaincu. De là ses faiblesses, ses résistances à tout progrès son retour sur toutes ses promesses. Et cependant ce triste système d'équilibre ne réussit ni à lui mériter la confiance de la couronne, ni à lui attirer celle du pays. Quant à la gauche dynastique, elle ne compte plus; elle s'est condamnée au suicide par de stériles complaisances. Les radicaux seuls élèvent la voix et crient aux dynastiques de se méfier de M. Thiers. M. Thiers par sa conduite donne raison aux radicaux.

Ainsi placé entre les soupçons de la couronne et les exigences du pays, le ministère n'osait aborder aucune discussion politique, et fuyait prudemment toute occasion de se prononcer sur des questions qui auraient pu l'engager dans des voies nouvelles. Saisissant avec empressement les

doctrines qui se produisaient sur la nécessité de remplacer les abstractions politiques par les questions d'intérêt matériel, il avait affecté de s'occuper avant tout d'affaires, et, comme nous l'avons vu, la session fut presque entièrement absorbée par des questions de finances, d'industrie et de travaux publics. Il n'y fit preuve ni de savoir ni d'énergie. La plupart des lois élaborées par le cabinet précédent arrivèrent tronquées par les commissions, mal étudiées par le ministère nouveau, mal développées et mal défendues. Pour les chemins de fer, on hésite entre la subvention, la garantie d'intérêt et le prêt; on amalgame les trois systèmes, on les abandonne, on les reprend, sans qu'il paraisse dans le gouvernement une pensée bien définie, un système arrêté; pour la conversion des rentes, on défend le principe à la chambre des députés, on le trahit à la chambre des pairs. Au lieu de diriger, le pouvoir se laisse remorquer; il reçoit une impulsion des vents les plus contraires, et de toutes ces magnifiques promesses faites au nom des intérêts industriels, il ne ressort, après une discussion laborieuse, que le sentiment des faiblesses ministérielles et les plus tristes témoignages d'incapacité.

Et le ministère ne réussit même pas dans cette pauvre manœuvre. En vain il affecte de dédaigner la politique des droits pour glorifier la politique des intérêts; en vain il veut subordonner l'esprit à la matière, le pays se refuse à cet abaissement et soulève lui-même de nobles pensées pour combattre le matérialisme ministériel.

En dehors de l'enceinte législative, les esprits agités appelaient avec ardeur des améliorations politiques, en tête desquelles figurait la réforme électorale. Le ministère avait débuté à la chambre par en repousser l'application; la

chambre elle-même en laissant étouffer la proposition innocente de M. Rémilly, avait accepté une honteuse complicité. Mais ni les combinaisons ministérielles, ni la tactique parlementaire n'avaient pu faire taire la grande voix du pays. La masse des citoyens déshérités par une législation avare, se remuait pour reprendre des droits qui appartenaient à tous; et plus on opposait d'entraves à de justes réclamations, plus se développaient les hardiesses de la théorie et l'énergie de la discussion. Chacun réclamait selon son tempérament; mais tous réclamaient; depuis le maintien de la loi de 1831 avec l'adjonction des capacités, jusqu'au suffrage universel, il n'y avait pas un système qui ne se produisît; pas un principe qui ne fût appuyé de nombreuses signatures. Abandonné par les chambres, le pays ne s'abandonnait pas lui-même. Dans tous les départements, dans tous les arrondissements, dans toutes les communes, circulaient des pétitions qui, transmises successivement à Paris, allaient contraindre les ministres à discuter autre chose que les intérêts matériels, et mettre en demeure les députés attiédis.

Cette question de la réforme, qui devait huit ans plus tard renverser un trône, allait, sans doute, être accueillie par les dédains habituels de la majorité parlementaire, mais comme toutes les vérités, qui laissent des traces de leur passage, même alors qu'elles sont méconnues, elle devait pénétrer profondément dans les cœurs, pour se manifester au jour voulu avec une puissance irrésistible. Le 7 mai 1840, le *National* écrivait ces mots remarquables qui ressemblent à une prophétie : « La réforme apparaît dès à présent à tout le monde et à la chambre elle-même comme la fin inévitable du désordre actuel. »

Mais c'était précisément cette vérité, trop bien sentie par tous, qui maintenait les hostilités des ministres et des députés; convaincus de leur impuissance, ils ne luttaient que pour ajourner la fin d'un état de choses hors duquel ils ne devaient plus être rien.

Le pays cependant attendait avec impatience le résultat des pétitions déposées par M. Arago. Le rapport fut présenté le 16 mai par M. Golbéry. Assis pendant dix ans aux bancs de l'opposition extrême, où il s'était signalé plus d'une fois par ses ardeurs révolutionnaires, M. Golbéry venait de se ranger sous la bannière ministérielle. La place de procureur général à Besançon avait opéré cette conversion subite.

Les pétitions étaient classées par le rapporteur selon les systèmes différents des pétitionnaires.

Elles se résumaient dans les demandes suivantes :

Suffrage universel et direct ;

Extension du droit électoral aux gardes nationales ;

Abolition du serment politique ;

Élection à deux degrés ;

Fixation d'un minimum de six cents électeurs par collége ;

Vote au chef-lieu du département ;

Adjonction à la seconde liste du jury.

Pour les deux premiers systèmes, la commission proposait l'ordre du jour ; pour les autres, elle concluait au renvoi au président du conseil et au ministre de l'intérieur.

C'était déjà plus que ne voulait accorder le ministère, plus que ne voulait admettre même la gauche dynastique, réduite à recevoir le mot d'ordre de M. Thiers.

C'était avouer la possibilité d'une réforme quelque petite qu'elle fût. Le ministère repoussa donc avec opiniâtreté les timides conclusions de la commission.

Les radicaux eurent à supporter tout le poids de la discussion, et ils firent preuve d'une véritable supériorité de talent.

M. Arago éleva tout d'abord la question à une grande hauteur, invoqua résolûment le principe de la souveraineté nationale, et dans une argumentation savante, précise, irréfutable, plaida devant les privilégiés de la chambre l'abolition du privilége et l'impérieuse justice du suffrage universel.

Plus d'une fois les murmures impatients de la majorité interrompirent l'orateur : il poursuivait impassible, sans abandonner son argument, sans fléchir un seul instant.

Sous plus d'un rapport, cette séance fut remarquable : elle le fut surtout, parce que pour la première fois à la tribune les questions depuis appelées socialistes furent abordées sans réticence.

« Il y a dans le pays, s'écria M. Arago, il y a une partie de la population qui est en proie à des souffrances cruelles ; cette partie de la population est plus particulièrement la population manufacturière.

« Eh bien ! le mal ira tous les jours en empirant. Les petits capitaux, dans l'industrie, ne pourront pas lutter contre les grands capitaux ; l'industrie qui s'exerce avec des machines l'emportera sur l'industrie qui n'emploie que les forces naturelles de l'homme ; l'industrie qui met en œuvre des machines puissantes primera toujours celle qui s'exerce avec de petites machines.

« Il y a là un mal réel, un mal cruel, auquel il est nécessaire d'apporter remède. Je vais soulever des murmures, si je dis qu'en présence de ces résultats, il y a nécessité d'*organiser le travail*, de modifier en quelques points les règlements actuels de l'industrie ; si l'on se récrie sur ce qu'il

y a d'exorbitant dans cette idée, je dirai que vous êtes déjà entrés dans cette voie, quand la chambre des députés a été saisie d'une loi qui a pour objet de régler le travail des enfants dans les manufactures. »

En ces jours, ces hardis aperçus offraient quelque chose de trop nouveau, ces mots *organisation du travail* avaient quelque chose de trop vague, pour toucher ou passionner la chambre. On les accueillit avec plus de dédain que de colère. Mais au dehors l'effet fut immense parmi ceux dont on invoquait les droits, et les mots à peine compris par les génies du parlement allaient devenir la première expression d'une doctrine politique.

M. Arago fut non moins heureux lorsqu'il signala les vices de la loi électorale qui abandonnait les destins du pays aux mains d'une bourgoisie dépourvue de grandeur.

« Écoutez, dit-il, les paroles d'un homme que vous avez souvent applaudi à cette tribune, de M. Guizot; écoutez ce qu'il disait des classes moyennes :

« Les bourgeois n'ont pas le goût des grandes entre-
« prises; quand le sort les y jette, ils en sont inquiets, em-
« barrassés; la responsabilité les trouble, ils se sentent
« hors de leur sphère, ils aspirent à y rentrer, ils traiteront
« à bon marché. »

« Messieurs, les paroles de M. Guizot sont la condamnation du mode électoral actuel. La France peut se trouver mêlée à de grands événements, et le mouvement politique du pays ne doit pas être exclusivement dans des mains qui en seraient troublées, dans des mains qui traiteraient à bon marché. »

En réponse à M. Arago, M. Thiers se fit l'écho passionné des préjugés les plus vulgaires.

« On vous a parlé, s'écria-t-il, de souveraineté nationale, entendue comme souveraineté du nombre. Or, je dis que c'est là la doctrine la plus funeste du monde. En langage constitutionnel, quand vous dites souveraineté nationale, vous dites la souveraineté du roi, des deux chambres, exprimant la souveraineté de la nation par des votes réguliers, par l'exercice de leurs droits constitutionnels. De souveraineté nationale, je n'en connais pas d'autre. Quiconque viendra à la porte de cette assemblée dire : J'ai un droit, manquera à la loi ; car il n'y a de droits que ceux que la loi donne. »

Cette monstrueuse théorie du ministre dirigeant était en même temps un outrage à la science et à la morale. M. Garnier-Pagès n'eut pas de peine à le confondre, et dans une foudroyante réplique, il lui prouva qu'il venait de proclamer l'inviolabilité du despotisme ; car dans les États où le despote seul fait la loi, la nation n'a d'autres droits que ceux qu'il veut bien lui octroyer.

« Qui croirait, continua-t-il, qui croirait, à entendre M. le président du conseil, non-seulement aujourd'hui, mais depuis quelques jours, que nous avons enfin conquis ce gouvernement parlementaire, pour lequel la coalition a été faite? Aujourd'hui, comme hier, M. le président du conseil dit que nous ne sommes qu'en présence de pétitions, que la question n'est pas encore sérieuse, qu'il faut un autre mode pour qu'elle le devienne.

« M. le président du conseil, qui gouvernez la France, n'oubliez pas que, s'il y a un droit sacré, c'est celui de se plaindre, et que ceux qui n'en ont pas d'autre doivent être respectés, quand ils viennent, devant cette chambre, exposer leurs vœux et leurs besoins ; et vous ne seriez, si

vous oubliiez cela, que le gouvernement de 180,000 personnes, et non pas le gouvernement du pays.

« Je veux que vous ayez une part plus large, je veux vous aider à conquérir le gouvernement parlementaire que, je crois, vous n'avez pas; je veux cette prépondérance du pouvoir électif que vous avez dit vouloir, et à laquelle vous semblez renoncer depuis que vous êtes devenu le pouvoir exécutif. »

L'argumentation de M. Garnier-Pagès fut vive, énergique, pleine de sarcasmes et de souplesse ; brillant dans l'attaque, ferme dans la répartie, le député radical grandissait de jour en jour et déployait toutes les qualités d'un orateur consommé.

Il nous faut rappeler ici les théories de M. Thiers sur le suffrage universel ; elles serviront à expliquer ce qu'il a dit et fait depuis :

« Et ne voyez-vous pas que dans l'extension illimitée que vous avez rêvée sans la comprendre, vous avez été obligés de vous restreindre vous-mêmes? Vous parlez d'une population de trente-quatre millions, et vous êtes obligés de vous restreindre à huit millions. Ne peut-on vous demander pourquoi, sur trente-quatre millions d'habitants, vous donnez seulement à huit millions le droit de représenter les autres ?

« Vous répondrez qu'il faut nécessairement retrancher les mineurs et les femmes. Vous excluez donc certaines catégories parce qu'elles n'ont pas la raison nécessaire. N'êtes-vous pas naturellement amenés à exclure un plus grand nombre, qui, comme les femmes et les mineurs, n'ont pas la raison et la capacité nécessaire. Vous excluez au nom de votre raison ; nous excluons, nous, au nom de la loi. »

Huit ans plus tard, en 1850, les mêmes arguments étaient répétés par le même homme. Il donnait dès lors la mesure de ce qu'il devait être, type véritable des opiniâtres de toutes les époques, qui n'ont rien oublié ni rien appris.

De l'aveu général, les députés radicaux eurent tous les honneurs de cette discussion, et quoique les votes se prononçassent contre eux, ils obtinrent une victoire morale qui devait, plus tard, porter ses fruits.

Il est vrai que la gauche dynastique leur laissa tout à faire. Courbée en silence sous la férule de M. Thiers, elle ne se souvint ni de ses principes ni de ses engagements antérieurs; pas la plus petite réforme ne trouva grâce devant elle; plus craintive même que la commission, elle repoussa, par l'ordre du jour, toutes les pétitions sans distinction.

Mais la discussion avait eu son effet au dehors. Les exclus prirent de plus en plus conscience de leurs droits ; ils attendirent avec confiance des jours meilleurs.

Quelques paroles de M. Garnier-Pagès amenèrent des révélations assez piquantes sur certains accords secrets entre le ministère et des écrivains naguère opposants. Après avoir signalé les journaux subventionnés malgré les engagements solennels du cabinet, et entre autres le *Journal de Paris*, qui avait subitement passé de l'hostilité la plus violente aux complaisances les plus marquées, le député radical ajoutait : « Le rédacteur de ce journal, qui avait des expressions trop vives, peut-être, contre le gouvernement nouveau, s'est retiré ; je ne sais où on l'a envoyé..... Un autre journal, *la Presse*, est en flagrant délit d'aveu. « On m'a pris, dit-il, « le meilleur de mes rédacteurs ; je le cherche partout ; si « M. le président du conseil voulait me le rendre, il me ferait

« un vrai présent ; car ce rédacteur a beaucoup de talent. » Quoique M. Garnier-Pagès n'eût pas nommé les écrivains auxquels il faisait allusion, chacun à la chambre les connaissait : le premier était M. Capo de Feuillide, le second, M. Granier de Cassagnac. Tous deux étaient partis aux Antilles, recommandés par des lettres ministérielles et non sans quelques indemnités de route. Il en résultait que le ministère avait composé, aux frais du budget, avec des adversaires politiques.

M. Thiers ne fit, à cette interpellation, que des réponses embarrassées. Un des écrivains lui avait été adressé par le ministre de l'instruction publique, et il n'avait pas cru devoir lui refuser le moyen de faire des observations utiles dans le voyage qu'il méditait.

Cette explication appelait nécessairement M. Cousin à la tribune. Un écrivain, dit-il, qu'il ne connaissait pas, s'était présenté à lui pour demander un passeport ; il avait dû en parler au ministre des affaires étrangères.

Tout cela était fort équivoque, et ne satisfit que médiocrement la chambre, fort peu édifiée de ces manœuvres. Le public, de son côté, sut à quoi s'en tenir sur le puritanisme du 1er mars.

Ajoutons, pour compléter l'histoire de cet incident, que le 10 mars 1841, dans un vote de crédits supplémentaires, la chambre rejeta une somme de 5,000 francs appliquée à la mission extérieure des deux écrivains.

A peine le vote sur la réforme électorale était-il connu, que la presse parisienne et départementale appela les citoyens à faire de nouveaux efforts en faveur du droit méconnu.

« Que la chambre ne croie pas, dit le *National*, en avoir

fini avec la croisade électorale. L'opinion libérale, loin d'être apaisée et découragée par le vote des privilégiés du Palais-Bourbon, revendique aujourd'hui, avec plus d'ardeur que jamais, l'abolition du monopole. »

L'indignation était surtout excitée par les coupables faiblesses de la gauche et son incroyable abnégation.

« Après le silence qu'elle vient de garder, disait le *Journal de Rouen*, que répondra la gauche aux objurgations radicales, aux reproches d'abdication, de suicide, que lui a attirés son vote sur les fonds secrets? Nous ne nous chargeons pas de son apologie, c'est une tâche que nous laissons à de plus habiles que nous.

« Quant à nous, malgré ces votes, malgré cette pitoyable défection, nous dirons, comme Siéyès après la séance royale du 23 juin 1789 : Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier; délibérons. Nous croyons toujours fermement à la réforme électorale, non pas seulement comme but, mais comme moyen; nous le poursuivrons de tous nos efforts; nous suivrons le conseil de M. Garnier-Pagès, qui pense que pour faire valoir une idée politique il faut s'occuper de sa propagation. »

« Où étaient donc, s'écrie à son tour le *Courrier du Bas-Rhin*, où étaient donc M. Odilon Barrot et les autres membres de cette réunion de la gauche, qui, naguère, formulait un programme de réforme qui devait porter de deux à six cent mille le nombre des électeurs politiques? Quoi! parmi eux, il n'en est pas un seul qui ait osé élever la voix pour soutenir des pétitions que cette partie de la chambre a été la première à provoquer par son manifeste de réforme!

« Mais, si la gauche veut ainsi donner sa démission,

qu'elle y prenne garde ; les électeurs qui l'ont envoyée à la chambre, non pour se livrer à M. Thiers, mais bien pour rester conséquente avec ses anciens principes, ne pourraient-ils pas finir par se demander s'ils ne doivent pas chercher des mandataires plus fidèles dans les rangs de l'opposition radicale, qui, seule, a élevé la voix à la tribune en faveur d'une réforme électorale ? »

« La gauche, dit l'*Écho du peuple*, n'a pas craint de se perdre dans l'opinion publique. Ce n'est point d'elle, nous le savions depuis longtemps, que le pays obtiendra la réforme des institutions politiques, qui ouvrent la porte aux abus dont nous nous plaignons depuis dix ans. Cette réforme, il faudra l'imposer aux amis de M. Barrot comme aux anciens conservateurs. »

« Courage, messieurs du monopole, s'écrie l'*Observateur des Pyrénées*, barricadez-vous dans vos priviléges ; l'année prochaine, la question reparaîtra, l'assaut recommencera plus acharné que jamais ; mais les assaillants ne se compteront plus par centaines de milliers ; cette fois, ils seront un million. M. Arago vous l'a promis, et nous ferons tout notre possible pour qu'il ait un large supplément à vous donner par-dessus le marché. Jusque-là, recevez l'expression de notre vive gratitude, hommes intelligents ; vous avez parfaitement compris qu'en nous faisant une légère concession de nos droits, nous serions moins âpres, moins ardents à en poursuivre la revendication générale, et vous avez tout refusé ; merci ! mille fois merci ! Vous aimez à contempler les agitations populaires, ce spectacle ne vous fera pas faute : des milliers d'O'Connell vont prêcher une nouvelle croisade électorale. »

Nous pourrions multiplier les citations. Car, de tous

côtés, s'élevaient des voix énergiques pour condamner la gauche dynastique, et pour appeler les citoyens à de nouvelles manifestations.

Les citoyens y répondirent avec empressement ; des réunions se firent ; des prédications en faveur de la réforme se multiplièrent en tous lieux. Paris donna le signal.

Le 2 juin, les réformistes du 10e arrondissement se réunirent en un banquet ayant pour président M. Charles Thomas, directeur du *National*, pour vice-président, M. Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du Peuple*. Plusieurs représentants de Paris y assistèrent, des gardes nationaux, des délégués des écoles. La réforme électorale fut le thème de tous les toasts.

Huit jours après, une seconde démonstration plus solennelle encore par le nombre des convives, et par l'éclat des noms qui y figurèrent, fut préparée par les gardes nationaux du 12e arrondissement. Près de la barrière du Mont-Parnasse, dans une vaste salle décorée avec art, huit cents soldats citoyens, presque tous en uniforme, applaudissaient avec enthousiasme aux orateurs, qui, tour à tour, venaient protester contre le privilége électoral. Les arts, les sciences, les écoles, les ouvriers, le commerce, l'industrie, la presse radicale, avaient leurs représentants au festin populaire. Aux siéges les plus apparents, figuraient MM. Arago et Laffitte, vétérans de la liberté, que ne décourageaient pas les abaissements du Palais-Bourbon.

Après plusieurs discours accueillis avec chaleur, le président, M. Delestre, proposa un toast en l'honneur de MM. Laffite, Arago, Dupont (de l'Eure) et Martin de Strasbourg), membres du comité central de la réforme.

M. Laffitte répondit :

« Mes chers concitoyens,

« Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait, et des sympathies que vous me manifestez. Des journées telles que celles-ci manquent dans la vie de l'homme, et le récompensent du bien qu'il a toujours désiré et tenté, s'il n'a pu toujours le réaliser.

« J'ai l'honneur de présider le comité de la réforme électorale. C'est un mot profond, Messieurs, que ce mot de *réforme*, car seul il implique, pour les gouvernements, de la force et de la durée. Depuis cinquante ans, la direction des affaires de notre pays a été donnée à quatorze gouvernements différents ; et, s'ils ont péri, si le hasard des révolutions les a brisés, c'est qu'ils ont été inintelligents des besoins de leur temps.

« Ne nous lassons pas, mes chers concitoyens, de demander avec fermeté et modération la réalisation du progrès que permet à la France sa vigoureuse nature ; sachons accepter un peu de bien et nous en réjouir, sans cesser pour cela d'en désirer et d'en demander davantage. Les générations passent, mais une nation reste, et c'est surtout pour elle qu'il faut travailler. Vous êtes, pour la plupart, jeunes et ardents, Messieurs, et la patience est pour vous la vertu la plus difficile ; laissez-moi vous dire, cependant, avec toute l'autorité que me donnent l'expérience, et surtout l'affection dont les témoignages me pénètrent de la plus profonde reconnaissance, que la patience est le génie des fondateurs.

« A vous tous, Messieurs, à vous dont la confiance m'honore et m'impose des devoirs devant lesquels je ne faiblirai jamais. »

M. Arago prit à son tour la parole:

« Mes chers concitoyens, dit-il, nos efforts passés en faveur de la réforme électorale ne pouvaient recevoir une plus flatteuse récompense que celle dont nous sommes en ce moment l'objet, nos efforts futurs, un stimulant plus honorable. Il ne faut pas se faire illusion, la tâche que nous avons entreprise est ardue; elle exigera de la persévérance. Au reste, le but est glorieux, national ; en pareille circonstance, marchander sa peine serait un acte coupable.

« Quelques personnes se découragent en songeant à une discussion récente. Une année d'efforts, disent-ils, 240 mille signatures, ont abouti à un débat de deux heures, à des interruptions sans nombre, à des explosions de colère, à de méchants quolibets, à un vote presque unanime contre les modifications les plus légères de la loi électorale.

« Serait-il donc possible qu'on eût la bonhomie de s'attendre à un autre résultat? A quelle époque, dans quel pays vit-on le privilége se laisser débusquer, sans de vigoureux combats, des positions où il s'était cantonné? Quant à moi, je n'eus de ce côté aucune illusion. J'ajouterai, s'il m'est permis d'en juger par les diatribes dont nous sommes l'objet, que nos coups ont frappé juste. Ne serait-ce rien, en tout cas, que d'avoir étalé à la tribune le tableau des cruelles souffrances qu'éprouvent des millions de nos compatriotes; d'y avoir distinctement articulé ces paroles pleines d'avenir: *Il faut organiser le travail;* d'avoir montré, par de nombreux exemples, que la partie de la population non militaire, actuellement privée des droits politiques, à raison de sa prétendue incapacité, a doté le monde de mécaniciens incomparables, des plus illustres écrivains, des plus grands

poëtes et des généraux les plus justement renommés de nos temps révolutionnaires?

« Non, mes chers concitoyens, la croisade dont nous venons de sortir n'a pas été complétement stérile. Les réformistes pourraient-ils hésiter à serrer leurs rangs après avoir entendu le chef du cabinet du 1er mars soutenir que les hommes, en leur qualité d'hommes, n'ont pas de droits; après avoir vu l'historien premier ministre oublier ainsi les célèbres paroles de Bossuet : « Il est des vérités primordiales « contre lesquelles tout ce qui se fait est mal de soi » ; oublier de même qu'une assemblée, célèbre par le savoir et l'éloquence de ses membres, que l'assemblée nationale décida, à l'exemple du fameux congrès américain, qu'une *déclaration des droits de l'homme* précéderait la rédaction de la constitution?

« Je le dis dans la plus profonde conviction de mon âme, le seul remède régulier et sûr que j'aperçoive aux maux qui nous rongent, c'est la réforme. Voulez-vous améliorer le sort, aujourd'hui si précaire, des classes ouvrières? demandez la réforme. C'est par la réforme que les travaux publics auront toujours un but d'utilité générale; que le mérite prendra le pas sur la médiocrité et le favoritisme; que nous sortirons de cet océan d'intrigues, d'égoïsme, d'avidité, de corruption au milieu desquels le pays se débat; que la nation française prendra le rang qui lui appartient, qu'elle deviendra enfin la grande nation.

« Vous le voyez, je fais une large part à la réforme considérée *comme moyen;* mais ne la dédaignons pas non plus en l'envisageant *comme but*. Tout ce qui peut relever la majeure partie de la population à ses propres yeux, féconder et développer de nobles sentiments, effacer de nos lois

des distinctions blessantes, est digne de la sollicitude des bons citoyens ; car le pays, notre chère France, en profitera. »

Ce discours, fréquemment interrompu par de vives acclamations, s'acheva au milieu d'un enthousiasme inexprimable. Aux applaudissements se mêlaient des cris éclatants de : Réforme ! réforme ! et le retentisement qu'eut au dehors cette solennelle réunion apprit au pouvoir qu'il ne suffisait pas pour son repos d'une victoire parlementaire. La chambre des députés s'était imaginé qu'il suffirait de quelques rires grossiers pour étouffer le cri de la réforme, et ce cri se réveillait plus puissant au milieu de nombreuses assemblées, fortes de leurs droits, répétant au loin les mots de liberté et de fraternité, et conviant les travailleurs de toute classe à prendre leur place au foyer politique.

Aussi les conservateurs opiniâtres commencèrent-ils à témoigner leurs inquiétudes. Le *Journal des Débats* signala en termes menaçants tous les dangers du banquet réformiste : la complicité de MM. Laffitte et Arago lui semblait surtout un grave symptôme. « Ce qu'il faut qu'on sache, disait-il, ce sont les doctrines qui ont été professées en leur présence, et nous pourrions presque dire en leur honneur, qu'ils ont entendues d'une oreille patiente, et contre lesquelles il n'y a pas eu dans leur bouche un mot de réfutation. »

Bientôt cependant un nouveau sujet d'alarmes vint exciter les colères des feuilles monarchistes. Le 14 juin, la garde nationale de Paris avait été convoquée à une revue royale. Ces solennités, qui devenaient de plus en plus rares, n'avaient plus le caractère de confiance qui doit présider aux entrevues d'un roi et de citoyens armés. Les légions concentrées sur la place du Carrousel, dans la cour et le

jardin des Tuileries, dans l'enceinte des Champs-Élysées, étaient partout environnées de colonnes épaisses de troupes de ligne, opposées comme autant de barrières aux empressements de la population. Toutes les issues conduisant au Carrousel, à la rue de Rivoli, aux ponts et aux quais, étaient sévèrement gardées, tandis que le roi, placé au centre de cette vaste circonférence, adossé à l'obélisque au milieu des princes, des généraux et des états-majors, semblait se mettre à l'abri de toute manifestation populaire et de toute clameur malsonnante. Mais on avait oublié que la garde nationale fait aussi partie du peuple, ayant avec lui de communs désirs, de communes espérances. Au défilé, sous les regards de Louis-Philippe, à quelques pas de lui, plusieurs compagnies des 4e, 5e et 6e légions, plusieurs bataillons de la 8e poussèrent des cris unanimes de *vive la réforme*, auxquels se mêlait la voix des officiers. Ce fut un scandale parmi les courtisans, un texte de déclamation pour les écrivains conservateurs. L'avertissement était converti en injure par de maladroits flatteurs.

Ce qui préoccupait surtout les ministres et leurs écrivains, c'est que la réforme avait été indiquée comme un moyen d'améliorer la condition des classes laborieuses. Le redoutable problème de l'organisation du travail avait été le sujet d'un toast porté par M. Goudchaux. Le *Journal des Débats* voyait dans ces mots mystérieux la formule et le programme d'une révolution nouvelle. La suite a prouvé qu'il avait le coup d'œil assez juste. Toutefois le moyen d'empêcher cette révolution ne se trouvait pas dans les vaines déclamations de la peur, mais dans la satisfaction régulière et progressive de besoins légitimes, dans la reconnaissance de droits incontestables.

Les journaux mêmes de l'opposition dynastique dissimulaient mal leurs anxiétés. Le *Siècle* s'effrayait du toast porté *à la réforme pleine et entière!* A ses yeux le *suffrage universel, indépendamment de toute garantie d'indépendance et de lumière, ne pouvait produire que l'anarchie.* Éternel argument de la peur et de la mauvaise volonté, auquel les radicaux opposaient ces paroles de Montesquieu : « Partout où le peuple est appelé à exprimer ses suffrages, il est admirable dans ses choix. »

Un autre journal dynastique, le *Courrier français*, gémissait de voir définitivement séparée de M. Barrot et affiliée au parti radical la fraction parlementaire que commandaient MM. Laffitte et Arago.

» Cela montre, disait-il, que le parti radical, et c'est son droit, se discipline et s'organise. »

C'était là, en effet, un fait important de cette époque. Le parti démocratique entrait dans une phase nouvelle. Il n'avait certes jamais été dupe un instant de la réaction qui se fit en août contre juillet. Il avait prévu que la France ne trouverait, sous ce nouveau régime, aucune des satisfactions que lui avaient promises cinquante années de luttes et d'efforts. Il s'était donc insurgé contre un gouvernement hypocrite, et sa résistance avait été vive et passionnée; mais sa passion même avait effrayé la partie tranquille de la population, et de sanglantes collisions avaient soulevé contre la démocratie les neutres qui faisaient majorité. Rien ne réussit moins en France que les actes ou les mots violents, et quelques sympathies que puissent avoir des doctrines, elles ne gagnent rien à vouloir s'imposer de force. Les démocrates l'avaient appris par de cruelles épreuves, et sans transiger avec leurs principes, ils s'étaient résolus à

de nouveaux moyens d'action. Retranchés dans le domaine de l'idée, c'était désormais par les voies pacifiques qu'ils prétendaient vaincre, comptant suffisamment sur la bonté de leur cause pour obtenir un triomphe, même dans le cercle étroit où les tenait enfermés une ombrageuse légalité.

Dans les départements, on se disciplinait à l'exemple de Paris. Lyon aussi avait eu son banquet, et la presse radicale de Lyon recommandait les mêmes moyens d'action. « Le peuple, écrivait le *Censeur*, est entré dans une voie nouvelle dans sa lutte contre le pouvoir, et il faut l'en féliciter. Ce n'est pas au combat qu'il demande le succès de sa cause, c'est à une attitude ferme et calme. Deux manifestations réformistes ont eu lieu en même temps à Paris et à Lyon, et, dans toutes deux, ont régné ce calme, cette modération qui distinguent les bonnes causes.

« Cet exemple des deux premières villes de France sera bientôt suivi, et, qu'on n'en doute pas, la voix du peuple sera entendue quand elle voudra l'être. »

Les autres grandes villes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Metz, etc., s'associaient au mouvement. Des comités se formaient, des banquets s'organisaient de toutes parts ; l'agitation se communiquait ; la vie politique était partout réveillée. Partout on proclamait la nécessité de la réforme, et l'on citait les monstrueuses anomalies de la loi du monopole. Un fait entre mille donnait la mesure de sa moralité. Dans une ville de la Seine-Inférieure le bourreau était électeur, et le premier président de la cour royale ne l'était pas.

Le pouvoir voyait enfin trop clairement que toute la vie politique n'était pas concentrée dans une chambre émanée de deux cent mille électeurs. La nation faisait entendre sa voix ; les masses exclues protestaient hautement, et leurs

protestations, répétées par les mille échos de la presse, portaient le trouble dans le sein des législateurs, qui venaient de renouveler l'arrêt de proscription. Le ministère effrayé voulut étouffer des voix importunes qui faisaient retentir les mots de justice et d'égalité. Le moyen était facile pour des gens peu scrupuleux. Dans l'arsenal des ordonnances de police, il se rencontre toujours quelque article poudreux pour servir d'entrave à l'exercice de toutes les libertés.

Le huitième arrondissement voulait à son tour avoir un banquet réformiste. Le jour était fixé au 14 juillet, date solennelle qui marqua pour l'Europe entière la première heure d'une immense révolution. Les habitants du faubourg Saint-Antoine rattachaient ainsi une glorieuse page de leurs annales au mouvement nouveau qui réclamait une des conséquences des triomphes de 89.

Au premier appel du comité, trois mille hommes avaient répondu, et sur ces trois mille hommes, plus de 2,600 officiers et gardes nationaux des 8e et 9e légions. Toutes les mesures, du reste, avaient été prises pour que rien ne troublât l'harmonie de cette réunion. On avait choisi un local hors de Paris, à Saint-Mandé, placé en quelque sorte sous le canon de Vincennes. Le maire de la commune avait accordé l'autorisation, lorsque, le 10 juillet, vint un ordre supérieur du préfet de police, qui faisait défense au propriétaire du local de recevoir plus de mille personnes.

C'était de l'arbitraire sans courage. Au lieu de défendre hardiment ce qu'on voulait empêcher, on faisait une misérable chicane de chiffres; au lieu d'interdire, on restreignait.

Les journaux dynastiques eux-mêmes s'émurent de cette tyrannie qui se cachait pour frapper.

« Pourquoi ce nombre de mille, dit le *Courrier français?* Et qu'a-t-il de plus légal, de plus rassurant que le nombre de deux mille ou de quinze cents? Si l'autorité a le droit de fixer le chiffre des banquets qu'elle tolère, elle peut aussi bien le réduire à dix personnes qu'à mille ou à cinq cents. »

Puis le même journal ajoute : « Il n'est que trop vrai que les opinions en France ne peuvent pas se manifester librement. La discussion des principes a été limitée par les lois de septembre; pour former des associations en dehors de l'autorisation légale, on est réduit en quelque sorte à conspirer; on est maître de publier, mais non d'étaler ou d'afficher les publications.

« En présence de toutes ces restrictions, qui vont jusqu'à la puérilité, le devoir de respecter le petit nombre des prérogatives que les lois n'ont pas retirées aux citoyens devient plus impérieux et plus étroit pour le pouvoir. La législation est assez brutale pour que l'on n'ajoute pas à ses rigueurs l'arbitraire de l'exécution. »

Le *Siècle* et le *Journal du Commerce* faisaient entendre également des paroles de blâme, et M. Thiers, engagé dans une fausse route, n'avait pas même pour appui les constitutionnels qui l'avaient soutenu dans ses luttes parlementaires.

Les radicaux cependant ne cédèrent pas sans protester contre cette nouvelle violation du droit. Le 13 juillet une députation se présenta chez M. de Rémusat, au nom des officiers et soldats des 8e et 9e légions qui devaient prendre part au banquet, pour en appeler auprès du ministre de la décision prise par le préfet de police.

M. Recurt, capitaine de la 8e, parla au nom de ses camarades. Il exposa au ministre que la décision de M. le préfet

de police portait atteinte au droit qu'ont tous les citoyens de se réunir et de manifester leurs opinions toutes les fois que les prescriptions de la loi sont observées, et que l'ordre et la paix publique ne sont pas menacés ; que, dans l'espèce, des ordonnances de police réglaient la matière et imposaient, il est vrai, à tout propriétaire d'un établissement public l'obligation de demander une autorisation, afin que l'autorité en fût prévenue ; mais que le refus ne pouvait en aucun cas être laissé à l'arbitraire de M. le préfet de police, sans que les motifs fussent nettement expliqués, discutés et exposés au public.

Les membres de la députation ajoutèrent qu'ils étaient fondés à regarder comme purement arbitraires les prétentions de l'autorité en cette circonstance, puisque la permission refusée en ce moment avait été accordée pour quatre ou cinq réunions très-nombreuses qui avaient eu lieu dans le courant du mois précédent ; que l'ordre n'en avait pas été troublé, et que les mesures prises pour le maintenir au banquet du 14 juillet étaient en rapport avec le nombre des citoyens qui voulaient y prendre part ; enfin, que le gouvernement avait dans les noms des officiers, sous-officiers et gardes nationaux organisateurs et commissaires du banquet, toutes les garanties qu'il pouvait désirer, s'il ne les trouvait pas d'ailleurs complètes dans la position même des convives, qui appartenaient tous, ou presque tous à la garde nationale.

En terminant, les membres de la députation faisaient observer au ministre que de semblables mesures, dont ils croyaient avoir le droit de demander les motifs, réduisaient encore arbitrairement l'espace étroit laissé par les lois de septembre à la manifestation des idées démocratiques, et ils

lui rappelaient combien il était imprudent, autant qu'illégal, de fermer toute issue à la propagande pacifique des idées déjà partagées par un grand nombre de gardes nationaux.

Ainsi se présentait dès lors cette question du droit de réunion qui devait avoir plus tard une si haute influence sur les destinées du pays.

M. de Rémusat ne se heurta pas follement contre le principe, mais sut habilement l'éluder. Répondant aux délégués en termes conciliants, il commença par rendre justice aux sentiments exprimés par eux ainsi qu'aux mesures qui avaient été prises aux dernières réunions réformistes dans l'intérêt de la paix publique. Il reconnaissait avec eux le droit de réunion ; mais l'autorité avait aussi, disait-il, aux termes des ordonnances et règlements, celui de refuser l'autorisation demandée.

C'était précisément là le point contesté. En le tranchant de son autorité privée, le ministre ne prouvait rien. Que signifiait d'ailleurs la reconnaissance d'un droit, s'il le rendait illusoire? Un droit subordonné aux caprices de la police! N'était-ce pas un grossier sophisme? Et cependant M. de Rémusat, nourri de profondes études philosophiques, connaissait parfaitement la valeur des mots et la portée d'une bonne logique.

Le ministre ajouta toutefois qu'il n'avait pas l'intention d'user du droit d'interdiction d'une manière absolue, mais seulement alors que les circonstances lui en feraient un devoir. N'était-ce pas annuler le droit de réunion au moment même où il le reconnaissait, puisque les ministres se faisaient juges des circonstances et subordonnaient le droit à leurs peurs ou à leurs caprices?

Les délégués ne pouvant obtenir d'autre réponse que

cette déclaration équivoque, qui impliquait en même temps une reconnaissance du droit et une violation du droit, se retirèrent et publièrent le soir même la protestation suivante :

« Les officiers, sous-officiers et gardes nationaux commissaires du banquet du 14 juillet, croient devoir protester publiquement, comme ils l'ont fait déjà devant M. le ministre de l'intérieur, contre l'interdiction arbitraire qui est venue s'opposer au banquet du 14 juillet.

« Certains, comme ils le sont, d'avoir pris d'avance toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre ;

« Assurés, d'ailleurs, que cet ordre ne pouvait être compromis dans une réunion composée de citoyens qui avaient tous un grand intérêt à le maintenir ;

» Ils signalent la mesure de l'autorité comme un acte inspiré par la défiance et la peur, et comme un abus de toutes les prescriptions légales ;

« Et attendu, toutefois, que les progrès mêmes de la question de la réforme imposent à tous les démocrates le devoir de ne pas donner le moindre prétexte à ceux qui voudraient renouveler des violences ;

« Qu'il importe à la cause même que nous servons de montrer que le parti démocratique sait rester calme et maître de lui-même en présence même des provocations ;

« Que, d'ailleurs, la modération appuyée sur le droit, si elle peut sembler une faiblesse de la part de ceux qui n'ont pas fait preuve de courage, est une preuve de force, de discipline et d'unité de la part de ceux dont on connaît le dévouement ;

« Attendu, d'un autre côté, que la légalité des manifestations réformistes n'a pas été contestée par le pouvoir ; qu'il

importe de resserrer tous les liens qui unissent les hommes de la même opinion; qu'il importe d'éclairer le pays sur la nécessité de la réforme, et que toute manifestation du parti démocratique emprunte une nouvelle autorité quand elle se rattache à quelqu'une de ces traditions qui rappellent la toute-puissance de la souveraineté nationale;

« Après avoir pris l'avis de nos camarades, nous avons résolu ce qui suit :

« 1° Le banquet du 14 juillet n'aura pas lieu;

« 2° Il est ajourné au mois d'août prochain. »

Cette pièce, empreinte de modération en même temps que de fermeté, fit l'effet qu'on en attendait; elle montrait dans le parti radical des signes de force, le calme et la discipline. Le ministère l'eût mieux aimé turbulent et désordonné.

Cependant le pouvoir ne se rassura que médiocrement à ces protestations pacifiques. Le lendemain, 14 juillet, des mesures extrêmes de précaution furent prises; les troupes furent consignées dans leurs casernes, des cartouches furent distribuées, et jusqu'à onze heures du soir de fortes patrouilles sillonnèrent le faubourg Saint-Antoine.

A ces démonstrations exagérées, les citoyens opposèrent un calme inaltérable; aucun prétexte ne fut offert à la violence.

On nous pardonnera sans doute d'avoir retracé, avec quelques détails, ces premiers mouvements des banquets réformistes, qui, renouvelés plus tard, devaient conduire à de si grands résultats.

En rapprochant des faits de même nature reproduits à huit ans de distance, on peut voir, non sans profit, peut-être, combien, chez certains hommes, les opinions ou du

moins les discours changent avec les positions. M. Thiers, président du conseil, interdisait, en 1840, le droit de réunion, et M. Thiers, rentré en 1848 dans l'opposition, se montrait, dans la discussion de l'adresse, un des accusateurs les plus énergiques du ministère, qui agissait identiquement comme lui. On ne saurait trop rappeler ces fameuses paroles prononcées par lui à cette occasion : « Mon droit est écrit dans la charte, il m'appartient, il est aussi sacré que celui de la royauté. » Qu'eût-il dit, en 1840, si un orateur avait fait entendre ces paroles insurrectionnelles?

D'autres analogies avec 1848 se présentèrent encore.

Le banquet avait été ajourné au mois d'août. Mais les réformistes ne se dissimulaient pas qu'ils rencontreraient de la part du pouvoir les mêmes obstacles, et ils ne voulaient pas s'écarter de la même modération. Une chicane légale leur étant opposée, ils l'éludèrent par un stratagème bien légitime. La loi de police qu'on invoquait contre eux ne s'appliquait qu'aux réunions faites dans un établissement public. Dans un local privé, la police n'avait pas le même droit d'intervention. Ils louèrent donc un vaste emplacement hors de Paris, dans la plaine de Châtillon, et là se réunirent, le 31 août, six mille convives, malgré l'éloignement, malgré la chaleur, malgré toutes les entraves suscitées par un pouvoir ombrageux.

Cette fête populaire fut remarquable autant par l'ordre qui y présida que par l'enthousiasme avec lequel furent salués tous les discours en faveur de la réforme. Sur la plaine, en amphithéâtre, étaient dressées treize tables de trois cent cinquante couverts chacune, et, tout autour, de petites tables complétaient le nombre des couverts. Au centre, un mât

pavoisé des couleurs nationales dominait l'estrade ornée de feuillages où se tenait le président du banquet, M. Recurt, choisi par la voix unanime des convives. De tristes événements de famille venaient de frapper douloureusement ce bon citoyen; vingt-quatre heures auparavant, son enfant avait été subitement enlevé à sa tendresse. Mais en présence de l'opposition du gouvernement, il n'avait pas cru pouvoir s'abstenir.

Le banquet de Châtillon eut un immense retentissement. Le ministère s'en émut et le parti démocratique put, à bon droit, s'en enorgueillir. On était obligé de reconnaître qu'il y avait autre chose qu'un besoin aveugle d'agitation et de turbulence dans un parti qui réunissait sans tumulte un aussi grand nombre de citoyens, discutait sans désordre, trouvait dans ses discours des souvenirs pour nos plus belles gloires, des accents de fraternité pour toutes les nations, et qui, malgré son ardeur et ses enthousiasmes, savait se contenir, se discipliner, et ménager les susceptibilités les plus délicates de l'opinion. Il ne s'agissait plus de traiter ce parti comme une petite bande de perturbateurs indisciplinés. Les hommes qui se ralliaient sous le même drapeau, les prosélytes qui lui arrivaient chaque jour, montraient assez qu'il y avait autre chose en question qu'une cause insensée et un intérêt subalterne. C'était, en effet, la cause du pays, la souveraineté rendue au peuple, la garde nationale tout entière rappelée au principe de son institution; c'était le progrès pacifique, mais certain, le calme à la place de la violence, la réforme enfin et non l'émeute.

Les journaux ministériels s'efforcèrent d'amoindrir dans leurs récits les proportions de ce vaste mouvement; ils ne

réussirent qu'à lui donner plus d'importance par l'impuissance de leurs subterfuges et de leur colères.

De leur côté, les journaux de l'opposition dynastique dissimulaient mal leur dépit. Le parti qu'ils représentaient était tellement effacé à la chambre, qu'il devenait alarmant de le voir amoindri au dehors, et bientôt peut-être remplacé par des hommes plus jeunes, plus actifs et plus dévoués.

Ce n'était pas à Paris, d'ailleurs, que se bornait l'action des réformistes. Les départements répondaient avec empressement aux invitations patriotiques parties des bords de la Seine. La cause de la réforme était partout prêchée, partout applaudie. Les banquets se multipliaient malgré les ombrageuses tracasseries des autorités locales. Limoges, Metz, Moulins, Lille, Rouen, Marseille, Tours, Dijon, La Châtre, Auxerre, Grenoble, Bourges, Perpignan, Toulouse, Le Mans, se distinguèrent par les chaleureuses allocutions du parti démocratique, représenté tantôt par l'élite des habitants, tantôt par des députés accourus pour donner une solennité plus grande aux manifestations réformistes. M. Arago présidait à Tours, à Blois, à Perpignan, M. Joly à Toulouse, MM. Cormenin et Larabit à Auxerre, M. Michel (de Bourges) à Limoges. Chacun de ces orateurs répandait dans les populations les principes les plus hardis de la démocratie; chacun réveillait les cœurs par les promesses d'une politique meilleure et d'un plus brillant avenir.

Ce mouvement ne devait pas sans doute avoir de résultats immédiats; mais il laissa dans les esprits de profondes impressions; il sema de fécondes doctrines qui devaient plus tard porter leurs fruits; il se poursuivit avec activité

pendant toute la durée du cabinet du 1er mars, qui, jusqu'à son dernier jour, dut entendre les réclamations énergiques des citoyens exclus de leurs droits et bien décidés à les conquérir.

CHAPITRE VI.

Questions sociales. — Le salaire et le capital. — Séance du 9 mai. — Paroles de M. Ganguier. — Réponse de M. Sauzet. — Députation des ouvriers auprès de M. Arago. — Discussion entre les ouvriers tailleurs et les maîtres. — Les radicaux proposent un arbitrage. — Les ouvriers en papier peint poursuivis pour coalition. — Abus commis par deux fabricants. — Réunion des menuisiers à la barrière du Maine. — Brutale intervention de la police. — Arrestations nombreuses. — Rassemblements dans les faubourgs. — Déploiement des forces militaires. — Poursuites judiciaires et condamnation. — Rapports nécessaires des réformes politiques avec les réformes sociales. — Mort du roi de Prusse. — Mort de Runjet-Singh. — Fête à Strasbourg en l'honneur de Guttemberg. — Fête du 28 juillet. — Méfiances et terreurs du gouvernement. — Sentiments de la population. — Manifestations patriotiques.

Il s'agitait à cette époque une autre question qui devait occuper dans la politique une place importante, se mêler activement aux premières luttes de 1848, et devenir de nos jours le thème principal d'un parti formidable. Nous voulons parler de la question du salaire et de tout ce qui s'y rattache, comme le sort des ouvriers, la protection du travail, et la conciliation si difficile des intérêts et des droits opposés du travailleur et du capitaliste. Tous ces problèmes, jusque-là renfermés dans les écrits des spéculateurs,

faisaient leur première apparition dans le domaine politique. Nous devons les signaler pour retrouver l'origine des luttes qui se produiront plus tard, et pour démontrer combien est lente à se faire jour toute idée d'amélioration sociale, toute innovation même dans des systèmes surannés. Du reste, chez les conservateurs, nulle intelligence de la question, nulle compassion des misères, aucun souci d'avenir, aucune conscience du péril, mais de superbes dédains, et d'aveugles approbations pour les faits existants.

Leurs sentiments se manifestèrent d'une manière significative dans la séance législative du 9 mai. Il s'agissait de la loi sur les sucres. M. Gauguier crut qu'il n'était pas possible de fermer le débat sans qu'il fût au moins fait mention des nombreux ouvriers qu'intéressait si vivement la culture indigène. Mais à peine le mot *ouvriers* eut-il été prononcé, qu'une clameur générale étouffa la voix de l'orateur : il fut obligé de descendre de la tribune, non sans avoir protesté. « Vous ne voulez pas, dit-il, qu'on vous parle des ouvriers ; hé bien ! chargez-vous de leur donner de l'ouvrage. » La réponse de M. le président Sauzet fut d'une audacieuse naïveté. « Nous sommes chargés, dit-il, de faire des lois et non pas de donner de l'ouvrage aux ouvriers. »

Les radicaux firent entendre d'énergiques protestations :

« Vous ne savez donc pas, disaient-ils, que c'est là précisément la première obligation d'un gouvernement, de faire que tous les hommes valides aient du travail, et un travail suffisant pour vivre avec leur famille ? C'est là le but des lois et de la société, et s'il n'est pas atteint, autant vaudrait retourner dans les bois, où le plus fort tuerait et mangerait le plus faible. Votre devoir, à vous qui nous représen-

tez et nous gouvernez, est d'y tendre avec persistance et dévouement. S'il y a des vies qui s'éteignent faute de travail et de pain, s'il y a des intelligences qui ne portent pas leurs fruits faute d'instruction, des moralités qui succombent sous le poids de la misère, vous en êtes responsables, car vous ne pouvez pas prétexter d'impuissance. L'argent ni le pouvoir ne vous manquent pour faire le bien, et jamais peut-être nation n'a pourvu avec autant de générosité que la France à toutes les conditions d'un gouvernement fort.

« Vous ne voulez pas voir que, chaque jour, les questions de salaire, les questions de subsistances deviennent plus brûlantes et plus dangereuses pour votre misérable ordre social. Quand les pauvres sont effrayés par la concurrence que leur font les machines, quand ils brisent ces machines, quand ils ont peur de mourir de faim et qu'ils arrêtent quelques sacs de farine, alors vous leur débitez tous les lieux communs que peuvent vous fournir les livres des économistes. Mais comment espérer qu'ils croient encore à vos phrases, quand ils sauront, d'après des avis officiels, qu'il y a un parti pris de ne point s'occuper de leur sort, de les compter pour rien dans les discussions faussement appelées d'intérêt public? En repoussant la réforme, vous leur refusez les droits politiques ; il ne vous reste plus qu'à leur dénier aussi les droits sociaux, en déclarant par une loi que nul intérêt ne peut être invoqué dans les chambres, s'il n'est celui d'un éligible, ou d'un électeur. »

La coupable indifférence du président de la chambre, les hostilités bruyantes de la majorité eurent au moins le bon effet d'exciter la polémique, et de signaler avec

plus de force la nécessité d'une solution. Peu de jours après, lorsque vint la discussion sur la réforme électorale, M. Arago, ainsi que nous l'avons dit, jeta du haut de la tribune cette formule nouvelle : Organisation du travail ; et de toutes les villes manufacturières partit un long cri d'espérance, et dans tous les journaux démocratiques se répéta la formule, développée avec art, commentée avec éloquence.

Alors commencèrent à se trouver face à face deux intérêts opposés : le travail et la fortune, le fabricant et l'ouvrier, le capital et le salaire.

Avec une bonne constitution politique, le gouvernement se serait trouvé arbitre entre deux intérêts rivaux. Mais de ces deux intérêts, l'un avait des droits politiques, et une large part dans la composition des pouvoirs. Le gouvernement avait donc besoin de lui, et bien loin de prétendre à la noble mission d'arbitre, il était contraint de se faire le serviteur et l'instrument de l'oppression.

Ce n'était donc pas à tort que les radicaux soutenaient que les améliorations ne pourraient surgir que de la réforme politique. Le mal, disaient-ils, c'est le monopole ; la cause du mal, c'est l'organisation vicieuse des pouvoirs politiques. Il y a donc nécessité, nécessité absolue, si l'on veut guérir les plaies sociales, de changer préalablement la base de nos constitutions politiques. Et alors, quand les causes génératrices du mal auront disparu, le mal ne tardera sans doute pas à disparaître à son tour. Fille du monopole et de l'oppression exercée par le capital sur le travail, la misère diminuera, et avec la misère le vice, et avec le vice le crime.

Les ouvriers ainsi conviés à la vie politique par les radi-

caux de la chambre et de la presse, intervinrent dans le débat par une démarche toute de paix et de reconnaissance auprès du courageux député qui avait fait valoir leurs droits. Le 24 mai, mille ouvriers délégués par presque tous les corps d'artisans de la capitale, se rendirent à l'Observatoire, demeure de M. Arago. Il les reçut dans le jardin, où l'un deux prononça d'une voix émue le discours suivant :

« Monsieur,

« Vous avez parlé avec noblesse, courage et vérité des souffrances du peuple et de ses vertus ; nous venons vous en remercier.

« Puissent vos idées, que vous n'avez sans doute pu émettre que d'une manière incomplète, aider à la réalisation de nos vœux ! Ils sont grands, mais ils sont justes, car ils se fondent sur le droit qu'a tout membre de la société de vivre en travaillant, et d'obtenir, dans la répartition des fruits du travail, une part proportionnée à ses besoins.

« Quand vous avez parlé de nous, Monsieur, dans cette chambre qui prétend nous représenter, les murmures ont étouffé votre voix ! Que l'expression de nos sympathies vous dédommage. Abandonné par tous les pouvoirs constitués, le peuple ne s'abandonne pas lui-même. Dans le peu de loisir que nous laissent nos travaux, nous pensons à un avenir meilleur, et nous nous y préparons par l'étude.

« Qu'ils le sachent bien, nos prétendus hommes d'État, le peuple n'en est pas aujourd'hui à douter de l'insuffisance de nos institutions ; qu'ils le sachent bien, eux, à qui il n'appartient pas, suivant leur aveu, de donner du travail aux ouvriers ; qu'ils le sachent bien, le peuple a vu dans un

tel déni de justice la preuve de leur impuissance radicale, en face d'un mal trop grand, d'une situation trop effrayante.

« Ceux qui, s'élevant au-dessus des querelles frivoles, qui absorbent aujourd'hui toute l'attention des hommes politiques, auront comme vous le courage d'aborder les questions sociales qui nous touchent, ceux-là peuvent compter sur notre reconnaissance et notre appui. »

M. Arago remercia en termes paternels ces braves enfants du peuple si reconnaissants pour quelques mots d'humanité. Il termina ainsi son allocution :

« Votre cause, je me trompe, *notre* cause est juste : elle triomphera dans un avenir peu éloigné. J'ai été heureux de vous entendre placer l'étude au nombre de vos moyens de succès. Permettez à une voix amie de vous recommander aussi le calme et la modération, nobles attributs du bon droit. Comptez, mes chers concitoyens, en toute circonstance, sur mes plus vives sympathies. Croyez que jamais je ne déserterai la sainte mission que je me suis donnée : celle de défendre avec ardeur et persévérance les intérêts des classes ouvrières. »

Il y avait dans cette démarche des ouvriers de la capitale plus d'un avertissement pour le pouvoir. Ils prouvaient qu'ils avaient l'intelligence de leurs droits, et leur langage démontrait qu'ils étaient dignes d'en user. Les chambres pouvaient se convaincre aussi que la vie politique n'était pas uniquement concentrée dans leur étroite enceinte, et qu'en dépit de leurs dédains il leur faudrait tôt ou tard tenir compte des millions de citoyens livrés à la discrétion de deux cent mille privilégiés.

La question politique était d'ailleurs si intimement liée

à la question industrielle, que, dans le moment même où les législateurs refusaient de s'occuper du sort des ouvriers, ceux-ci dans plusieurs professions étaient en lutte ouverte avec leurs maîtres, sans trouver dans la loi des garanties pour leurs intérêts. Ceux qui occupaient le plus alors les discussions de la presse, étaient les ouvriers tailleurs. N'ayant pu s'accorder avec les maîtres sur des prix à façon, deux ou trois mille d'entre eux avaient suspendu leurs travaux. Les maîtres, réunis en société, au lieu de discuter la question du salaire, eurent recours à un misérable subterfuge, en sollicitant le préfet de police d'obliger les ouvriers à prendre des livrets. C'était dissimuler une question d'argent sous une question d'ordre. Or, depuis trente ans, le livret n'était pas exigé des ouvriers tailleurs. Pourquoi les maîtres n'avaient-ils pas réclamé plus tôt? Pourquoi réclamaient-ils à propos d'une discussion sur le salaire? Évidemment pour embarrasser les ouvriers par une attaque détournée, pour leur faire perdre de vue la question principale, première source de la division, pour appeler la discussion sur un autre terrain où les maîtres pouvaient avoir pour eux les apparences du droit.

Les journaux radicaux ne furent pas dupes de cette manœuvre, et surent ramener la question à sa vérité. Ils n'eurent pas de peine à démontrer que toutes ces collisions tenaient à la mauvaise organisation du travail, aux préférences de la loi pour les puissants, à sa sévérité pour les faibles; et ces tristes luttes eurent au moins cet avantage d'appeler l'attention publique sur ces formidables problèmes. Cependant, les radicaux, loin d'en profiter pour exciter les passions, s'attachèrent à calmer les ressentiments, à prêcher la conciliation et à trouver une solution dans des transactions

amiables. Le *National* proposa aux deux parties de se soumettre à la décision d'arbitres-juges qui seraient choisis en nombre égal, d'une part par les maîtres, et de l'autre par les ouvriers. Ces sages conseils semblèrent devoir triompher, et des deux côtés on se montrait disposé à un accommodement.

En effet, les ouvriers tailleurs, au nombre de trois mille, se réunirent à la barrière du Roule, avec l'autorisation du préfet de police, pour nommer des délégués. Tout se passa dans le plus grand ordre.

Malheureusement, d'autres corps d'état montraient des signes de discordes. Les ouvriers bottiers et cordonniers discutaient avec les maîtres une question de salaire. Suivant l'exemple des tailleurs, ils résolurent de soumettre aussi leurs différends à un tribunal composé par parties égales de maîtres et d'ouvriers, et se réunirent dans le même local au faubourg du Roule.

Dans le même temps les ouvriers en papier peint étaient poursuivis, sur la plainte de deux fabricants du faubourg Saint-Antoine, pour délit de coalition, et leur procès prouvait clairement à quelle source d'abus pouvait donner lieu l'obligation des livrets. Un de ces fabricants, M. Séveste, croyant voir chez ses ouvriers des symptômes de coalition, les avait menacés de les renvoyer. Prenant cette menace pour un congé, les ouvriers demandèrent leurs livrets. M. Séveste, au lieu de les rendre, les déposa chez le commissaire de police, et formula sa plainte en coalition. Deux mois s'écoulèrent jusqu'au jour du jugement, et pendant ce temps, les ouvriers restèrent sans travail, puisque, d'après la loi, nul fabricant ne pouvait recevoir un ouvrier qui ne lui présentait pas son livret. Cet abus de la force fut d'au-

tant plus odieux, que tous les ouvriers furent acquittés ; de sorte que, sur une fausse accusation du maître, dix honnêtes travailleurs se virent dérober, pendant deux mois, leur premier instrument de travail.

L'autre fabricant, M. Hébert, avait atteint le même but par un autre moyen. Il n'avait pas retenu les livrets, mais en les rendant, il y avait inscrit d'office, au lieu et place du congé d'acquit, seule mention qu'il pût faire, aux termes de la loi, cette phrase équivoque et flétrissante qui interdisait nécessairement l'entrée de toute fabrique : *Sorti de chez moi avec une plainte contre lui chez le procureur du roi.* Les livrets devenaient ainsi, entre les mains des maîtres, un moyen d'oppression, un instrument de ruine. Chaque fait signalait les vices d'une législation arbitraire.

Aussi, tous les autres corps d'état se considéraient-ils comme solidairement intéressés dans ces graves conflits. Une grande partie des ouvriers typographes de Paris ouvrirent, dans leurs ateliers, une souscription destinée à les aider dans la lutte qu'ils soutenaient, et que les lenteurs de l'organisation du tribunal arbitral pouvaient encore prolonger. L'offre fut acceptée par les tailleurs, et c'est ainsi qu'une loi injuste établissait entre toutes les classes des travailleurs un lien mutuel, bien autrement redoutable que les coalitions partielles.

Quelques jours après, les menuisiers demandèrent un salaire qui fût en rapport avec leur travail. Réunis à la barrière du Maine, loin de tout centre de population, ils délibéraient dans le plus grand calme sur la nomination de leurs délégués, lorsqu'un détachement de garde municipale escorté de sergents de ville vint brutalement les disperser.

C'était une manière prompte de vider une question difficile. Mais n'était-il pas imprudent au pouvoir de n'avoir d'autre argument que la violence, lorsque, depuis un mois, les radicaux s'efforçaient de prêcher la conciliation?

« Que signifient, s'écriaient ceux-ci, de pareilles violences? Est-il moral, est-il humain de livrer aux brutalités d'agents subalternes, des hommes qui discutent entre eux le droit de vivre? Leur a-t-on donné du pain quand on les a dissipés et violentés? Espère-t-on résoudre ainsi la terrible question du salaire? Sous une forme ou sous une autre, cette question se représente sans cesse à Paris et dans les départements. Elle fut soulevée la première après la révolution de 1830, et depuis ce moment les classes laborieuses n'ont pas cessé de l'agiter.

« Notre parti sympathise avec les ouvriers, parce que leur cause est juste, leur droit sacré, parce que leurs souffrances sont vives et profondes; parce qu'elles attestent l'effrayante désorganisation qui travaille notre état social. C'est aussi pour cela que nous voulons modifier cette société, afin qu'elle trouve la paix, l'ordre et la sécurité, en veillant avec une égale sollicitude au bien-être de tous ses enfants. Nous n'espérons pas que le système politique actuel puisse résoudre ce problème : le poser seulement devant les chambres du monopole, c'est en quelque sorte leur faire entendre un cri de guerre. Il faut cependant que cette question se vide, car elle est à terme; il faut que les conditions du travail soient changées; il faut que le crédit se réorganise; il faut enfin une autre base à l'ordre social tout entier. Cette pensée, toujours présente à notre esprit, est le stimulant le plus actif des efforts que nous faisons pour faire passer dans les mains de la nation entière l'instrument poli-

tique qui appartient aujourd'hui à une faible minorité.

« Il faut autre chose que des gendarmes et des cachots pour résoudre la question. Ce qui se passe aujourd'hui, quoique fort grave, l'est encore moins que ce que l'avenir nous réserve, si l'on ne fait rien pour le prévenir. Les mêmes causes ramèneront incessamment les mêmes effets, avec toute l'aggravation que les luttes précédentes leur donneront inévitablement. »

Ces avertissements ne furent pas compris par un pouvoir qui, vivant au jour le jour, ne s'arrêtait guère à des difficultés d'avenir. Il crut trancher la question en sévissant contre les ouvriers. De nombreuses arrestations furent ordonnées, les prisons regorgèrent de travailleurs de tous états. Et ce qu'il y avait de plus odieux, c'est qu'on arrêtait de préférence ceux des ouvriers que les suffrages de leurs compagnons avaient désignés pour l'œuvre de conciliation. Les ouvriers tailleurs de pierre ayant voulu modifier les conditions de leur travail et de leur salaire, demandent à la police la permission de se réunir pour nommer des délégués chargés de s'entendre avec les entrepreneurs. Cette permission leur est accordée. Ils s'assemblent en présence de la police, délibèrent avec ordre et calme et rentrent ensuite dans leurs ateliers. Quelques jours après, le gouvernement fait arrêter et retient en prison les délégués qu'il avait permis lui-même de choisir. Qu'en résulta-t-il? C'est que le même jour tous les ouvriers de cette profession quittèrent de nouveau les chantiers, faisant appel à tout le compagnonnage, qui s'empressa de les imiter. Or, le compagnonnage renferme les maçons, les serruriers, les menuisiers, les charrons, les charpentiers, les corps d'état les plus nombreux et les plus importants. Le pouvoir provoquait lui-même le

désordre et faisait naître les occasions. La population ouvrière avait choisi pour la représenter les plus intelligents, les plus moraux et les plus laborieux. C'était sur ceux-là que s'appesantissaient les rigueurs. Le président et le vice-président des syndics des serruriers étaient en prison, ainsi que plusieurs des délégués tailleurs. Comment l'agitation ne devait-elle pas répondre à ces provocations imprudentes? Dans la soirée du 5 septembre, des rassemblements se firent à la porte Saint-Denis et à la porte Saint-Martin, d'abord pacifiques et inoffensifs, bientôt plus tumultueux à la suite d'agressions violentes des agents de police, armés de gourdins et frappant au hasard. Deux jours se passèrent pendant lesquels il se fit encore de nombreuses arrestations. Le 7, dès le matin, les ouvriers ébénistes, qui habitent en grande majorité le faubourg Saint-Antoine, quittèrent simultanément leurs ateliers. Bientôt les serruriers, les mécaniciens et d'autres corps d'état se joignirent à eux. Les sergents de ville et la garde municipale essayèrent vainement de dissiper les groupes. La population des curieux grossissait les masses des ouvriers, et il se faisait un immense encombrement dans toutes les rues qui vont de la place de la Bastille à l'extrémité du faubourg.

Sur ces entrefaites, un omnibus étant venu à passer, les chevaux furent dételés, la voiture renversée; quelques planches servirent d'appui et de renfort pour construire une barricade. Aussitôt se précipita au grand trot un détachement de gardes municipaux à cheval, et les masses se dispersèrent sans essayer de résistance. La voiture fut relevée et la circulation rétablie. Bientôt se présentèrent des troupes de ligne qui prirent diverses positions dans le quartier.

Dans le même temps, un rassemblement d'environ douze cents ouvriers avait lieu sur la place Maubert et dans le faubourg Saint-Marceau. L'intervention de la police eut bientôt dissipé ces rassemblements qui, séparés en différentes bandes, prirent une autre direction.

Cependant le gouvernement, soit qu'il ressentît, soit qu'il feignît de sérieuses alarmes, faisait des préparatifs formidables. Dès le matin, des troupes étaient dirigées sur tous les points de la ville. Les quais étaient encombrés par la cavalerie ; les abords de la préfecture de police présentaient un immense déploiement de forces. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, on avait placé de l'infanterie, de la cavalerie, de la garde municipale, de la garde nationale, des sergents de ville et du canon. Le Carrousel était hérissé de troupes ; une batterie d'artillerie était jointe à de forts détachements de toutes les armes. Au Pont-Neuf, au Louvre, aux Tuileries, toutes les issues étaient gardées ; la place Dauphine était envahie. Sur toute la route de Paris à Saint-Cloud, des gendarmes du département, des officiers d'ordonnance circulaient sans cesse, et des compagnies entières avaient été placées à la barrière de l'Étoile et dans le bois de Boulogne.

L'immense garnison de Paris ne sembla pas suffisante, et dans la journée, deux régiments accourus de Fontainebleau prenaient position dans le faubourg Saint-Antoine. Enfin, le rappel se fit entendre dans tous les quartiers, sans cependant que les gardes nationaux missent beaucoup d'empressement à prendre les armes.

A voir cet immense déploiement de forces, cet appareil guerrier, ces bivouacs dans les rues, ces batteries dans les carrefours, on eût dit que la capitale allait être le théâtre d'un combat général. Et cependant les troupes n'avaient

devant elles que des masses inoffensives, sans intentions politiques, sans moyens d'attaque. Ce bruit d'armes ne servit qu'à attirer sur les places publiques une population de curieux qui se promenaient comme aux jours de fêtes. Aucun trouble, aucune collision ne vint offrir un prétexte aux violences ; le ministère tentait en vain de donner quelque gravité à de stériles agitations.

Mais il en profitait lâchement pour obtenir, sous l'impression des circonstances, de plus sévères condamnations contre les ouvriers arrêtés et traînés en police correctionnelle. Les juges d'instruction, ordinairement si lents à fonctionner, précipitaient la procédure de manière à obtenir le jugement des faits de coalition au milieu des émotions causées par les rassemblements de la rue ; et les tribunaux complaisants répondaient par six mois, un an, deux ans de prison appliqués à des malheureux qui n'avaient d'autre tort que de demander pour leur travail une plus juste rétribution.

Ces exécutions barbares, sous le nom de justice, se poursuivirent pendant plusieurs jours ; chaque audience apportait son contingent de victimes. Le 12 septembre, quarante-six ouvriers furent condamnés dans l'espace de trois heures. Les sentences se précipitaient avec tous les caractères de la vengeance. Le 15 septembre, trente-trois tailleurs de pierre étaient frappés de diverses peines. Le 1er octobre, la cour royale, saisie par l'appel des ouvriers, confirmait la sentence des premiers juges.

Dans cette triste campagne du pouvoir contre le peuple, la presse radicale soutint avec une énergique dignité la cause des travailleurs. Malgré ses efforts, cependant, la force l'emportait sur le droit ; mais de ces iniquités mêmes elle faisait

ressortir des enseignements en faveur des réformes politiques, et combattait avec vigueur l'école matérialiste qui, faisant bon marché des formes du gouvernement, prétendait ramener toutes les discussions à des questions industrielles.

« Et maintenant, écrit le *National*, c'est aux ouvriers que nous nous adressons. Comprendront-ils désormais à quoi servent les formes politiques? Victimes des suggestions de la police, et de quelques intrigants remplis d'ambition et de vanité, beaucoup d'entre eux se sont imaginé de bonne foi, dans ces derniers temps, qu'il fallait s'occuper seulement de la réforme sociale sans se préoccuper aucunement de la réforme politique; ils niaient que la réforme politique fût l'instrument nécessaire, indispensable de la réforme sociale. Or, ils voient aujourd'hui, par d'éclatants exemples, la valeur et les conséquences des questions politiques. Si le pouvoir n'était pas le produit de quelques individus privilégiés, fonctionnerait-il uniquement au profit de quelques-uns? Si les questions du travail, du salaire pouvaient être librement discutées entre les maîtres et les ouvriers, et résolues par des arbitres nommés par les uns et les autres en nombre égal; si, en un mot, le privilége n'était pas la loi suprême de cette société, est-ce que la justice ne prévaudrait pas nécessairement? Oui, supposez un pouvoir vraiment social, un pouvoir qui soit le produit et l'expression de tous les besoins et de tous les intérêts, soumettez-lui les questions que l'on tranche aujourd'hui à coups de sabre ou de réquisitoire, et vous verrez la différence des résultats; à la place de l'oppression, la justice; à la place du fait brutal, le droit vainqueur. »

Cependant ni les discussions de la presse, ni les justes

réclamations des ouvriers n'arrêtèrent de brutales rigueurs. Le gouvernement, pour échapper aux difficultés d'une solution, fermait les yeux; pour n'avoir point à s'enquérir du remède, il niait le mal, appelant factieux ceux qui souffraient, et frappant ceux qui se plaignaient. Mais la question soulevée ne devait plus être mise en oubli; la sollicitude publique était éveillée, et malgré quelques intermittences d'un sommeil apparent, les esprits devaient revenir sans cesse à l'étude des redoutables problèmes du travail et du salaire auxquels se trouvait lié désormais l'avenir social.

Pour ne pas scinder l'importante question du travail et du salaire, nous avons dû la suivre dans toutes les phases qu'elle parcourut sous le ministère du 1er mars. Il nous faut actuellement revenir sur les faits qui se produisirent simultanément, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Un événement qui devait avoir des conséquences immédiates sur la diplomatie européenne avait causé une certaine émotion dans les pays du Nord. La mort du roi de Prusse, arrivée le 7 juin, jour de la Pentecôte, avait de l'importance surtout à cause des sympathies qu'il manifestait pour le gouvernement français, et que son successeur était loin de partager. On pouvait craindre que le czar ne prît dans les conseils de Berlin une influence plus décisive. Les événements ne tardèrent pas à justifier ces craintes.

Dans le même moment, l'Angleterre était tout en émoi par suite d'un attentat qui avait menacé les jours de la reine. Un jeune fou, âgé de dix-huit ans, avait tiré sur elle deux coups de pistolet, sans cependant l'atteindre. Après les premières explosions de l'indignation publique, on oublia cet acte isolé d'un monomane qui fut relégué dans une maison de santé.

Quelques jours après, la mort du roi de Lahore, Runjet-Singh, ouvrait dans les Indes à l'ambition britannique un nouveau champ d'entreprises. Le 27 juin, le Maha-Radjah rendait le dernier soupir, laissant un faible héritier qui ne devait pas être longtemps un obstacle aux convoitises de ses puissants voisins.

La France, cependant, au milieu de ses agitations intérieures, assistait à une fête solennelle préparée à Strasbourg en l'honneur de Guttenberg. De toutes les parties du territoire étaient accourues des députations empressées de rendre hommage à la plus belle des inventions modernes, au génie multiplicateur de la pensée. L'élite de la littérature parisienne, de la presse politique, de toutes les industries qui vivent de la typographie et lui viennent en aide, d'illustres représentants des arts et des sciences, des membres de l'Institut assistaient à cette imposante cérémonie, qu'animait encore la présénce de multitudes enthousiastes venues de l'autre bord du Rhin. Enfin, quelques Brésiliens, rassemblés par hasard dans la ville alsacienne, représentaient avec leur verte bannière le nouveau monde et ses espérances. C'était une fête universelle, bien plutôt qu'une fête nationale. Les esprits, fatigués des discordes civiles et assombris par les misères d'une politique étroite, étaient heureux de se reposer dans les joies d'une solennité pacifique, dans les fraternels épanchements d'une fête dédiée à la science.

Le gouvernement de son côté n'était pas fâché de donner aux esprits une diversion qui mît quelque trève à des attaques contre lesquelles il n'avait plus de force, et il préparait avec éclat des fêtes officielles qui rappelaient de grandes époques, dont il fuyait lui-même toutes les traditions.

Nous avons dit avec quelle emphase il avait annoncé au parlement la translation des restes de Napoléon. Déjà se faisaient les préparatifs du départ, et le prince de Joinville mettait un ardent empressement à s'acquitter de sa glorieuse mission.

Le charlatanisme du gouvernement se manifesta mieux encore dans une cérémonie populaire, qui contrastait singulièrement avec les efforts qu'il faisait pour oublier son origine révolutionnaire.

Le 28 juillet avait été choisi pour transporter les restes des victimes de 1830 sous la colonne élevée à la place de la Bastille. Rien n'avait été négligé pour donner à la cérémonie un éclat qui pouvait faire croire à des sympathies réelles. On offrait des satisfactions aux yeux, faute d'en accorder aux esprits.

Dans les jours qui précédaient, on avait ouvert successivement les sépultures provisoires des victimes de juillet, et les corps avaient été déposés dans des sarcophages rangés au milieu de la nef de l'Église Saint-Germain-l'Auxerrois.

L'église, entièrement tendue de noir, était divisée en tribunes, dont deux de chaque côté de la nef et du chœur, et autant dans les galeries supérieures. Une draperie à franges d'argent régnait entre le premier et le second ordre d'architecture. Cette draperie était surmontée d'un cordon de bougies sur toute la circonférence de la nef et du chœur. Les fenêtres étaient closes par des stores de drap noir, que bordaient des couronnes d'immortelles au milieu desquelles étaient les chiffres 27, 28, 29. La tenture tant intérieure qu'extérieure était en outre parsemée d'étoiles d'argent.

Le catafalque, placé au milieu de la nef, était recouvert de velours noir parsemé d'étoiles et autres ornements d'ar-

gent et coupé par une large croix ; aux quatre angles brûlaient quatre lampes funèbres.

L'église était éclairée par quatorze lustres magnifiques placés entre les colonnes, et par un grand nombre de flambeaux placés au maître-autel.

Le 28, à neuf heures du matin, se présentèrent à l'église, le ministre de l'intérieur, le ministre des travaux publics accompagnés du commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, M. le maréchal Gérard, de son état-major, des préfets de la Seine et de la police, et du comte de Laborde, aide de camp du roi. Venaient ensuite, 1° le corps municipal de la ville de Paris, les maires et adjoints des douze arrondissements ; 2° la députation des décorés de juillet.

Un piquet d'honneur, composé de sous-officiers et de soldats, décorés de juillet, se tenait autour du catafalque. Une haie formée par la garde nationale et la troupe de ligne stationnait des deux côtés de la nef, jusqu'au portail, et se prolongeait depuis la porte, à droite et à gauche, bien avant sur la place.

Durant l'office, un orchestre de deux cents chanteurs et instrumentistes, conduit par M. Habeneck, exécuta la belle messe de *Requiem* de Cherubini. Les plus célèbres artistes des théâtres lyriques chantaient les solos.

Lorsque l'office fut terminé, les artilleurs qui stationnaient sur la place, entrèrent dans l'église et enlevèrent successivement les cinquante cercueils que contenait le catafalque, et les transportèrent jusqu'au char.

A onze heures, le cortége se mettait en marche, suivant la ligne des quais du Louvre, des Tuileries, la place de la Concorde, la Madeleine et les boulevards. Pendant qu'il

s'avançait ainsi, une nombreuse colonne d'étudiants partait de l'École de médecine. En marchant, ils furent rejoints par un nombre considérable d'ouvriers qui arrivaient de leur côté avec un drapeau. Ces deux groupes réunis formaient environ quatre mille hommes. Cependant ils côtoyaient en ordre le cortége, en chantant la *Marseillaise*, interrompue de temps en temps par les cris de *vive la réforme!* répétés par un assez grand nombre de spectateurs, lorsqu'à la hauteur de la rue Saint-Claude, trois commissaires de police se présentèrent, les sommèrent de se disperser, pendant qu'un escadron de garde municipale poussait sur eux ses chevaux. Malgré leurs protestations, ils durent céder à la violence. Ainsi chassés des boulevards, les étudiants se rejoignirent dans les rues du Marais, et descendirent la rue Saint-Martin jusqu'aux quais, pour regagner l'École de médecine. Mais, dans la rue de l'Ancienne-Comédie, et au carrefour de l'Odéon, ils furent rejoints par une trentaine de gardes municipaux accourus à bride abattue du Pont-Neuf. Les chevaux furent lancés au milieu des groupes, sans qu'aucune résistance vînt donner à cette provocation un prétexte ou un encouragement.

Pendant que se passaient ces déplorables scènes, le cortége arrivait à la Bastille au milieu d'une population immense.

Un temple funèbre, destiné à recevoir le char pour la cérémonie de l'absoute, avait été construit en face de la grande entrée des caveaux de la colonne, vis-à-vis de la rue Saint-Antoine.

Ce temple de douze mètres d'élévation était supporté par douze pilastres d'ordre égyptien, et le pourtour du sou-

bassement, orné d'écus aux devises de juillet. Sur chacun des frontons regardant la rue Saint-Antoine et celle du faubourg, était peint un lion, la crinière hérissée.

L'intérieur du temple était orné de tentures noires ; à la voûte pendaient vingt lampes sépulcrales. Deux grandes tribunes y étaient dressées : celle de droite, en regardant le faubourg, destinée aux décorés de juillet et aux parents des défunts; celle de gauche aux ministres et aux autorités municipales et militaires.

Quatorze tribunes étaient élevées autour de la colonne pour les personnes munies de billets. Au-dessus de chaque tribune flottait une oriflamme aux couleurs nationales. La colonne était entourée d'un riche crêpe de soie noire, bordé d'argent.

Pendant que le char pénétrait sous le grand temple funéraire, les musiques des légions de la garde nationale, placées sur deux estrades, exécutaient une marche funèbre, une hymne et une marche triomphale composées pour la cérémonie par M. Berlioz.

Lorsque le char s'arrêta à la place qu'il devait occuper, on arbora au sommet de la colonne une bannière aux trois couleurs sur laquelle était brodée une palme, symbole d'immortalité. Puis le clergé, accompagné des ministres, du général Gérard et du préfet de la Seine, pénétra dans l'intérieur des caveaux, et se formant en cercle, fit l'absoute ; après quoi, les restes mortels furent déposés dans les sarcophages destinés à les recevoir.

La cérémonie religieuse terminée, la garde nationale et la troupe de ligne défilèrent devant la colonne, et leurs nombreux bataillons se déployèrent pendant plusieurs heures.

Cette fête, souvenir d'une victoire populaire, réveilla dans les âmes des sentiments de légitime orgueil. Toutes les classes de citoyens s'y associèrent avec empressement et enthousiasme. Le gouvernement, au contraire, était dans un accès de méfiance et d'épouvante. Toutes les troupes qui n'assistaient pas au cortége étaient consignées dans leurs casernes ou postées sur des points importants. Le Louvre était un bivouac ; l'intérieur des Tuileries hérissé de soldats. De formidables préparatifs de défense semblaient annoncer un combat plutôt qu'une fête ; et l'attitude de l'autorité faisait contraste avec la pompe hypocrite qu'on déployait au dehors.

Cette espèce de bouderie officielle n'échappait pas à la sagacité de la population parisienne. On s'étonnait de voir le gouvernement représenté par deux ministres secondaires, tandis que M. Thiers semblait refuser ses hommages à une révolution qui l'avait fait monter à la présidence du conseil. On remarquait surtout l'absence du roi et de ses fils, qu'on avait vainement cherchés et dans l'église et hors de l'église. Les gardes nationaux eux-mêmes en murmuraient, et dans toutes les légions les mécontentements éclataient en termes énergiques. On disait en tous lieux : « Il a, Dieu merci, assez profité du dévouement de ces victimes ; il aurait bien dû les honorer. »

En rendant compte, le lendemain, de ces manifestations, un journal radical ajoutait .

« Nous racontons ce sentiment, nous ne le partageons pas. Qu'avait à faire la royauté dans ces funérailles ? A quel titre sa place y était-elle marquée ? A-t-elle pris part au combat ? Est-ce pour elle que sont morts tous ces braves ? Avaient-ils prévu la cruelle déception qui serait le

fruit de leur courage? Leurs frères, qui leur ont survécu, ces autres combattants des trois journées, quel a été leur sort? A quelles persécutions, à quelles dures épreuves n'ont-ils pas été condamnés! Et vous vouliez que la dynastie fût présente! Et vous croyez que, si ces ombres généreuses, qui ne répondent plus, qui entendent peut-être, si ces ombres touchent encore par quelque chose à la terre, elles eussent accueilli un pareil hommage! Non; le roi dans son palais, les hommes de juillet dans la rue, chacun était à sa place, et M. Thiers, qui tient la monarchie en lisière, a eu du moins cette fois quelque pudeur. »

C'est ainsi que cette grande solennité, loin de rapprocher les esprits, loin de réconcilier les hommes et les principes, devenait une occasion nouvelle de mutuelles accusations, et révélait de part et d'autre de profonds ressentiments. La royauté avait beau célébrer avec éclat les anniversaires de juillet, on ne se dissimulait pas qu'elle eût mieux aimé oublier son origine. Les républicains les rappelaient avec orgueil parce qu'il en était sorti une révolution; mais c'était une révolution avortée; et la vue du trône réédifié tempérait leur joie et assombrissait la victoire.

Au surplus, en ce moment, de puissantes émotions donnaient aux réunions armées un caractère plus sévère et plus imposant que de coutume. Dans tous les rangs de la garde nationale, pendant les longues heures d'attente, on s'entretenait avec un étonnement indigné de l'affront fait à la France par le traité du 15. Quelques-uns accusaient le ministère, d'autres le roi lui-même; plusieurs adressaient de menaçants défis à l'étranger. Quelques groupes chantaient la *Marseillaise*, tous étaient animés, exaltés, pleins de patrio-

tiques ardeurs. Les souvenirs mêmes de l'anniversaire que l'on célébrait réveillaient les pensées généreuses. L'élan spontané des citoyens invitait le gouvernement à faire preuve de résolution; mais pour tirer parti des inspirations d'un grand peuple, la première condition est de les comprendre et de les partager.

CHAPITRE VII.

Traité du 15 juillet. — Mot du maréchal Soult. — Aveuglement de M. Guizot. — Politique de temporisation. — Le czar et lord Palmerston. — Intérêt matériel de la Russie et de l'Angleterre dans la question d'Orient. — Intérêt politique de la Prusse et de l'Autriche. — Désintéressement de la France. — Projet de transaction entre l'Égypte et la Turquie. — Colère des négociateurs de Londres. — Les agents anglais font soulever la Syrie. — Incidents et compression de l'insurrection. — Preuves officielles de l'action de lord Palmerston sur les révoltés. — Signature du traité. — Consternation de M. Thiers. — Colère violente du roi. — Indignation du pays. — Émotion en Angleterre. — Attitude énergique de Méhémet-Ali. — Statistique des forces égyptiennes. — Paroles révolutionnaires de Louis-Philippe. — Préparatifs de guerre. — Fortifications de Paris. — Scission parmi les radicaux. — Construction des forts détachés.

Le 14 juillet, les chambres se séparaient; le 15, s'accomplissait à Londres un acte diplomatique, qui était un outrageant défi à la France, un signal de guerre pour toute l'Europe.

L'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse signaient de concert un traité pour la solution de la question d'Orient, et dans une telle occasion la France n'était ni consultée ni ménagée. On tranchait sans elle une question débattue avec elle, on finissait à quatre ce qui avait été commencé à

cinq : on disait insolemment à la France qu'elle ne comptait plus parmi les grandes nations ; on disait, ce qui était pis encore, que la France accepterait l'injure sans oser se venger. Un des meneurs de toute cette intrigue, lord Palmerston répétait à qui voulait l'entendre que la France crierait comme un enfant mutin, mais s'apaiserait à la vue des verges. Ajoutons, pour être vrai, que ces bravades s'adressaient moins à la nation qu'au gouvernement, moins au peuple français qu'au roi Louis-Philippe. On connaissait ses entêtements pacifiques ; et son impopularité même était une garantie pour l'étranger. Il avait d'ailleurs trop de guerres à l'intérieur, pour pouvoir oser quelque chose au dehors ; il entreprenait en ce moment une campagne contre la réforme, une campagne contre les ouvriers, sans compter ses campagnes perpétuelles contre la puissance parlementaire ; il ne lui restait ni loisir, ni forces pour entreprendre une campagne contre les rois coalisés. Il faisait leurs affaires chez lui ; il ne pouvait aller les troubler chez eux.

Lord Palmerston avait donc raison dans son arrogance lorsqu'il défiait le gouvernement de la France ; mais il se serait bien gardé de jeter cette insulte à la nation.

Et cependant, quoique l'injure ne s'adressât pas à elle, la nation en ressentit vivement le contre-coup, et un immense cri de colère retentit par toute la France. Il y avait d'ailleurs dans l'accord des quatre puissances tous les souvenirs des vieilles coalitions qui avaient si longtemps conspiré contre la France et qui avaient fini par l'humilier. On sentait revivre les hontes de 1815 ; et ce sentiment était si général, si bien d'accord avec la situation, que l'Europe entière s'y associait. Déjà cette pensée avait

été exprimée plusieurs mois auparavant d'une manière énergique. Durant l'hiver de 1839, comme on parlait dans des conférences diplomatiques de la possibilité d'un traité entre les quatre puissances, le maréchal Soult, qui était présent, s'écria : « C'est le traité de Chaumont ! » Paroles remarquables, qui revinrent à la mémoire de ceux qui les avaient entendues, et qui se renouvelèrent sous diverses formes dans la pensée de tous.

L'émotion fut grande à Paris, dans la presse, chez les hommes parlementaires, au ministère, au château. On était loin, en effet, des pompeuses espérances qu'avait fait naître la fameuse discussion provoquée en juillet 1839 par le rapport de M. Jouffroy. « Cette grande question et ce grand débat, disait le rapporteur en résumant la discussion, imposent au cabinet une immense responsabilité. En recevant de la chambre les dix millions qu'il est venu lui demander, il contracte un solennel engagement. Cet engagement, c'est de faire remplir à la France, dans les événements d'Orient, un rôle digne d'elle, un rôle qui ne la laisse pas tomber du rang élevé qu'elle occupe en Europe. C'est là, Messieurs, une tâche grande et difficile. Le cabinet doit en sentir toute l'étendue et tout le poids.... La fortune lui jette entre les mains une affaire si considérable, que, s'il la gouverne comme il convient à la France, il sera, nous osons le dire, le plus glorieux cabinet qui ait géré les affaires de la nation de 1830. »

Et c'est un an après ces fières paroles, que cette affaire considérable valait à la France une insulte collective : au lieu de remplir un rôle digne d'elle, elle subissait une honteuse exclusion.

Depuis un an, en effet, le gouvernement français avait

fait tant de pas en arrière, que les diplomaties étrangères s'étaient persuadées qu'elles le feraient reculer jusqu'au bout.

Sur le rapport de M. Jouffroy, l'immense majorité de la chambre avait déclaré que le maintien du *statu quo* devait être la règle de conduite du gouvernement français.

Or le maintien du *statu quo* impliquait deux choses : 1° que le sultan ne serait pas inquiété par Ibrahim, et que celui-ci s'arrêterait au pied du mont Taurus ; 2° que Constantinople ne serait pas envahie par les Russes. En d'autres termes, la France devait soutenir d'une part l'indépendance de Méhémet-Ali, de l'autre l'indépendance du sultan.

En conséquence, au mois de juillet 1839, l'ambassadeur français à Londres demande que le vice-roi d'Égypte conserve l'intégrité du territoire conquis depuis le Nil jusqu'au Taurus.

Les autres puissances refusent.

La diplomatie française consent à ce qu'on enlève à Méhémet-Ali le district d'Adana, Candie et les villes saintes.

Cette concession ne semble pas suffisante.

En septembre, la France demande l'hérédité de l'Égypte et de la Syrie, sauf les restrictions précédentes.

L'Europe résiste encore.

La France consent à la Syrie viagère avec l'Égypte héréditaire.

Nouveau refus des puissances, négociations prolongées, puis enfin traité du 15 juillet.

La mystification était complète, l'insulte non dissimulée.

Cependant l'étonnement en France égalait presque les

colères. Comment M. Thiers, partisan si décidé de l'alliance anglaise, avait-il été conduit à une rupture ouverte? Comment l'Angleterre, si jalouse des agrandissements de la Russie, semblait-elle prête à lui ouvrir les portes de Constantinople? La première question s'expliquait pour les uns par quelque perfidie de M. Guizot, rival de M. Thiers, et tenant dans ses mains les négociations qui devaient le compromettre. Hâtons-nous d'ajouter que l'accusation était injuste. M. Guizot ne fut pas mystificateur; il fut le premier mystifié. Ce n'est pas qu'il ne fût au courant des intrigues de lord Palmerston, mais il croyait lui-même le dominer par des intrigues contraires. Les immenses embarras du ministère whig sur tous les coins du globe, depuis le Portugal jusqu'à la Chine, depuis les États-Unis jusqu'à Constantinople, avaient réveillé les espérances des tories, et l'opinion publique, émue des imprudences de lord Palmerston, semblait prête à se retourner vers eux. Des menées habilement concertées présageaient la chute prochaine des whigs, et M. Guizot, qui n'y était pas étranger, comptait sur ces diversions intérieures pour arrêter toute entreprise audacieuse dans les affaires d'Orient. Il doutait si peu du succès, qu'il ne prenait aucune inquiétude des mauvaises dispositions de lord Palmerston, qui devait, selon lui, tomber avant l'exécution. Parfaitement au courant des menées diplomatiques du ministère whig, il se rassurait, parce qu'il était également instruit des habiles intrigues des tories; et, croyant au triomphe de ceux-ci, il ne tenait pas assez compte de leurs adversaires.

Toute la correspondance de M. Guizot se ressent de cette confiance aveugle dans la venue prochaine des tories, et de ce dédain profond pour les whigs qui devaient le

jouer. Il voit leurs projets, mais ne croit pas à l'accomplissement, et, trompé lui-même sur les hommes et sur les choses, il fait partager à M. Thiers sa sécurité et ses erreurs. Ni l'ambassadeur, en effet, ni le cabinet des Tuileries ne furent pris à l'improviste. Dès le 17 mars, M. Guizot écrivait au ministre des affaires étrangères : — « Il se peut que les choses se précipitent, et que nous nous trouvions bientôt obligés de prendre un parti..... Je dis que si nous ne faisons pas la tentative d'amener entre nous et l'Angleterre, sur la question de Syrie, une transaction dont le pacha doive se contenter, il faut s'attendre à l'arrangement à quatre et s'y tenir préparé. » Le 24 juin, il écrivait encore : « Je ne vous réponds point qu'une conclusion soudaine à quatre soit impossible : nous pouvons être d'un moment à l'autre placés dans cette alternative : L'Égypte héréditairement, la Syrie viagèrement, moyennant la cession des villes saintes de Candie et d'Adana par un arrangement à cinq, ou bien la Syrie retirée au pacha par un arrangement à quatre et par voie de coërcition, s'il y a lieu. »

Le gouvernement français semblait donc averti. Mais d'un autre côté, M. Guizot, trempant dans les intrigues intérieures de l'Angleterre, confiant dans les entreprises de ses amis politiques, les tories, n'accorde à lord Palmerston ni assez d'audace, ni assez de force pour prendre un parti définitif, et il se laisse aller à des aveuglements inouïs. Le 14 juillet, la veille même du traité, il écrit : « On nous présentera de nouvelles propositions, nous avons du temps. » Du temps ! voilà, en effet, tout ce que demandait le ministère du 1er mars. C'était là toute sa politique. « Pour le moment, écrivait M. Thiers à M. Guizot, dans

une précédente dépêche, il n'y a qu'un moyen de résoudre la difficulté : c'est de gagner du temps. » Et M. Guizot répondait : « Le temps est pour nous ; j'ai gagné du terrain, j'en gagnerai encore davantage : dans ce pays-ci, il faut semer, laisser croître et cultiver de loin. » Et le 14 juillet, M. Guizot répétait : « Nous avons du temps. » Et le lendemain le traité était signé !

Au surplus, cette politique de temporisation était parfaitement dans les goûts et les habitudes de Louis-Philippe. Ennemi des résolutions énergiques, peu soucieux des principes, il attendait beaucoup plus de la lassitude de ses adversaires, que de ses propres efforts, et croyait susciter plus de difficultés par son silence que par une parole nettement formulée. Ce n'est pas qu'il méconnût les mauvaises dispositions de lord Palmerston ; mais il croyait moins à son audace. « Ils n'oseront pas, disait-il, conclure sans la France. » Ainsi le roi, le président du conseil et l'ambassadeur étaient d'accord pour temporiser, c'est-à-dire pour ne rien faire et ne rien dire. Politique des faibles, indigne d'une grande nation, et plus irritante qu'une opposition franche et ouverte. Faut-il s'étonner que lord Palmerston, fougueux et passionné, se fachât de cette résistance inerte? Faut-il s'étonner que la Russie profitât de cette singulière attitude de la France pour aigrir les mécontentements et parvenir à ses fins?

Le ministre anglais avait déjà dit : « Nous ne pouvons être à la merci de la France ; qu'est-ce qu'une alliance qui n'agit jamais? » La France se comportant comme un État faible, fut traitée en conséquence, et ne pouvant obtenir son intervention, on osa s'en passer.

Deux personnages souvent divisés d'intérêts, alors rap-

NICOLAS 1er

Empereur de Russie

Digitized by Google

Digitized by Google

se faisait le champion ardent de la légitimité, et à ce titre il confondait dans une haine aveugle Louis-Philippe et le peuple français.

Cependant, ni le dépit de lord Palmerston, ni les ressentiments du czar n'entraînaient l'un ou l'autre à des entreprises irréfléchies. Pour se satisfaire, ils attendaient l'occasion et combinaient savamment leurs intérêts avec leurs antipathies. Or, jamais circonstance ne se présenta plus favorable que cette discussion sans fin sur la question d'Orient. La France opposait des obstacles à l'Angleterre, en Égypte; à la Russie, aux Dardanelles : l'Angleterre et la Russie ne pouvaient-elles s'unir contre cette puissance incommode qui se posait en arbitre des faibles, et contre ce roi depuis si longtemps l'objet de leurs rancunes? Pouvait-il s'offrir au czar un moment plus opportun pour briser cette alliance anglaise qui avait été le plus solide appui du trône de Juillet, pour isoler du monde monarchique la France révolutionnaire? Voilà ce que comprit l'empereur Nicolas; voilà ce qu'il poursuivit avec une infatigable activité, prodigue de promesses, de prévenances et même de concessions. Aux premiers jours de sa mission, M. de Brunow demande que chacune des puissances intervienne isolément, la Russie à Constantinople, l'Angleterre en Égypte. Le cabinet britannique refuse d'admettre ce dangereux partage : aussitôt le czar fait taire ses prétentions et accepte une action commune dans les eaux du Bosphore. Plus tard, les Anglais veulent se présenter seuls sur les côtes de Syrie, et ne permettent pas qu'un soldat russe se montre sur le territoire. Le czar laisse faire; il semble s'effacer, mais c'est lui qui a pris l'initiative de la coalition, et c'est lui qui en dirige tous les ressorts. Lord Palmerston est son docile

instrument; non pas certes un instrument désintéressé, car sa conduite est parfaitement d'accord avec la politique britannique.

Remarquons tout d'abord que, pour voiler les haines et les ambitions, la coalition se produisait à l'aide d'un grossier mensonge, annonçant qu'elle venait maintenir l'intégrité de l'empire ottoman. Parmi les puissances contractantes, il n'y en avait pas une qui n'eût porté des atteintes à l'intégrité et qui ne se préparât à en porter de plus profondes encore. Le principe d'intégrité était au moment où on le proclamait la plus cruelle des illusions. Depuis dix ans, la régence d'Alger était perdue pour la Turquie; la Grèce lui avait échappé; l'Égypte était indépendante, la Syrie conquise; l'Arabie était en révolte permanente, l'Anatolie n'attendait qu'Ibrahim pour s'unir à lui; la Russie pressait étroitement la Porte du côté de l'Arménie, tandis que, de l'autre, elle exerçait sur la Moldavie et la Valachie, sous le nom de patronage, une véritable souveraineté; la Bosnie était presque autrichienne; la Servie et l'Albanie n'obéissaient que de nom.

La formule hypocrite inscrite au drapeau de la coalition ne pouvait donc tromper personne; car la pensée véritable était un nouveau démembrement. Il n'est pas inutile d'interroger cette pensée dans ce qu'elle avait de plus réel, et de signaler les intérêts considérables qui dirigèrent l'Angleterre comme la Russie dans cette ténébreuse négociation. Car lord Palmerston ne fut pas un étourdi, ainsi qu'on a voulu le représenter, sacrifiant le repos de son pays à des succès d'amour-propre. Il n'y eut d'étourderie, dans toute cette affaire, qu'au sein du gouvernement français.

D'abord, quant à la Russie, la signature du traité de Londres n'était point pour elle, comme pour l'Angleterre, un revirement de système, ni l'adoption d'un nouveau plan de conduite. Depuis 1830, elle se montrait hostile à la France, l'acte du 15 juillet était dans le même sentiment; et, matériellement, il était la conséquence logique, rigoureuse, nécessaire, de tous ses antécédents.

Pour juger quelle doit être la politique extérieure de la Russie, il suffit de jeter les yeux sur la carte de l'empire. Si l'on contemple les magnifiques fleuves qui le coupent du nord au sud dans toute sa longueur, et qui, à la faveur d'une habile canalisation, joignent par le Bug et la Vistule la Baltique à la Méditerranée, le Don, le Dniéper, le Dniester, le Pruth, le Danube, car le Danube est devenu un fleuve russe, on les voit tous allant tomber dans la mer Noire et venant aboutir à un seul et même débouché, les Dardanelles. Cette circonstance géographique eût suffi, eût-elle été seule, pour guider la Russie dans son développement extérieur; elle devait nécessairement suivre le cours de ces grands canaux naturels, et s'avancer sur la route qu'ils lui ouvrent dans toutes les directions.

Aussi, lorsqu'elle s'efforce de prendre rang parmi les puissances politiques, ses regards aussitôt se portent vers le midi. Pierre le Grand fait le premier pas dans cette voie par la prise d'Azof et la fondation de Taganrog; ses successeurs le suivent en agrandissant successivement la brèche ouverte. Catherine II s'empare de la Crimée, étend sa domination sur le littoral de la mer Noire et refoule les Turcs sur le Danube, en même temps qu'elle les attaque dans la Méditerranée par le soulèvement de leurs provinces méridionales. On a dit, et le fait est

constant que Catherine est le véritable auteur de la première insurrection grecque. Quand la Russie eut tiré de la révolte tous les fruits qu'elle s'en était promis, elle l'abandonna à elle-même et la livra aux vengeances de la Porte.

Alexandre, fidèle aux traditions de Catherine, protégeait en Morée le principe insurrectionnel qu'il combattait en Italie et en Espagne.

Il n'avait pas de marine ; celle de Constantinople l'offusquait ; il eut l'art de se faire un instrument des deux puissances les plus intéressées à la conservation de la force ottomane. La journée de Navarin anéantit la flotte turque au profit de la Russie.

Cependant le sultan avait réparé peu à peu son échec. Aux janissaires immolés il substituait une armée régulière, disciplinée à l'européenne et pouvant devenir un centre de résistance. Il fallait ruiner son armée comme on avait ruiné sa flotte. La Russie s'en chargea seule, et les autres puissances la laissèrent agir. La guerre de Varna s'ouvrit sous un prétexte frivole ; elle coûta des pertes énormes à la Russie, qui n'en atteignit pas moins son but. Une année après l'affaire de Navarin, ses armées entraient à Andrinople, et le traité daté de cette ville répara les désastreuses campagnes qui l'avaient précédé.

Ce traité, conclu le 2 septembre 1829, accordait à la Russie d'immenses avantages ; mais la clause la plus importante est celle qui a rapport au Danube. En s'assurant les bouches et les îles de ce fleuve, la Russie devint maîtresse de la navigation du fleuve, et, sous prétexte d'établir à l'embouchure un lieu de quarantaine, elle éleva sur un delta formé par les eaux une véritable forteresse défendue

par une garnison, et s'arrogea le droit de visite sur les bâtiments.

Bientôt la querelle du sultan avec le pacha d'Égypte offre à la Russie une occasion nouvelle. Après la bataille de Konieh, Ibrahim est à cinq journées de Constantinople ; il s'arrête à la voix de la France ; mais c'est le czar qui a les bénéfices de la victoire. Le traité d'Unkiar-Skelessi livre à la Russie les clés de Constantinople. En vain la France et l'Angleterre réclament. Le cabinet de Saint-Pétersbourg répond insolemment à la France qu'il regarde sa protestation comme nulle et non avenue ; et, quant à l'Angleterre, la *Gazette de Moscou* s'écrie dans un moment d'épanchement officiel : « Le premier traité entre la Grande-Bretagne et la Russie se signera à Calcutta. »

La convention du 27 juillet avait été, sous un rapport, une habile diversion aux projets du czar, puisqu'elle substituait le protectorat collectif au protectorat exclusif de la Russie. C'était l'anéantissement du traité d'Unkiar-Skelessi. Aussi l'empereur Nicolas ne sut-il pas dissimuler son mécontentement ; ses ressentiments contre la France s'en augmentèrent. Mais en homme qui sait tirer parti de toute circonstance, il en profita pour se rapprocher de l'Angleterre et pour exclure du conseil commun la France même, qui en avait eu l'initiative.

Il ne fallait pour cela que favoriser les intérêts de l'Angleterre en lui offrant un partage de la proie ; lui livrer l'Égypte pendant que le czar immolait la Turquie.

L'isthme de Suez est, en effet, pour la Grande-Bretagne ce que les Dardanelles sont pour la Russie. Une fois maîtresse de ce passage, Alexandrie et Suez ne seraient plus pour elle que des étapes entre Londres et Calcutta.

Le mouvement commercial d'ailleurs l'oblige à rechercher la domination de la Méditerranée. Depuis l'origine de la civilisation, le centre du commerce général avait été le bassin de cette mer, vers laquelle rayonnent trois continents. Sidon, Tyr, Carthage, Alexandrie, Venise, Gênes, Cadix avaient tour à tour profité de cette admirable position. Mais les circonstances extraordinaires qui s'étaient présentées, depuis cinquante ans, avaient permis à l'Angleterre de déplacer violemment ce centre; et Londres, située à une des extrémités de l'Océan, était devenue la métropole du commerce universel. Il avait fallu pour cela des efforts inouïs, et ces efforts, en montrant la puissante intelligence de l'Angleterre, montraient aussi les difficultés de l'entreprise. D'ailleurs vingt-cinq ans de paix avaient ramené dans la Méditerranée l'activité commerciale, et la dérivation artificielle et violente faite au profit de la Grande-Bretagne ne pouvait longtemps durer; le poids seul du temps menaçait de briser le câble qu'elle avait tendu autour du monde.

Comment pouvait-elle, dans cette hypothèse, abandonner à d'autres le cours de l'Euphrate, ou la position plus importante encore qui domine à la fois la Méditerranée et la mer Rouge? Comment n'eût-elle pas fait tous ses efforts pour avoir sa part et une large part dans ce bassin qui attire à la fois la France, l'Autriche et la Russie?

Pendant longtemps elle avait espéré soumettre Méhémet-Ali à ses influences par des négociations habilement conduites et non moins habilement éludées. En 1832, dans le temps où les premières hostilités venaient d'éclater entre l'Égypte et la Porte, une compagnie de banquiers, encouragée par le gouvernement, se forma à Londres et à Paris

dans le but d'ouvrir un emprunt en faveur de Méhémet-Ali : on lui demandait en échange et comme garantie des fonds avancés l'autorisation de percer l'isthme de Suez et de le canaliser. Le pacha refusa prudemment de laisser prendre pied chez lui à des voisins aussi entreprenants que les Anglais.

Plus tard, il repoussa l'offre qui lui était faite par les mêmes intermédiaires d'établir un chemin de fer du Caire à Suez.

Enfin, ce qui était son crime le plus grand aux yeux de la mercantile Angleterre, il se créait un commerce indépendant, en faisant de ses États un pays de production, en y naturalisant des produits dont jusqu'alors l'Inde anglaise s'était arrogé le monopole, en ouvrant à l'Égypte des débouchés directs en France et en Italie.

Aussi, l'Angleterre ne négligeait-elle rien de ce qui pouvait contribuer à la ruine de cet incommode vieillard, manœuvrant sourdement contre lui, et lui portant dans l'ombre des coups qui devaient insensiblement le réduire. Forcée au ménagement du côté de l'Europe, elle va le bloquer du côté de l'Asie.

Après l'expédition du colonel Chesney pour l'exploration du cours de l'Euphrate, elle met sans bruit la main sur l'île Karek, et s'y établit contre toute espèce de droit. Or, l'île Karek est la première pêcherie de perles de ces parages ; elle commande l'Euphrate, fait la loi au commerce de Bagdad, de Bassorah, de tout le golfe Persique, et, de plus, tient l'Arabie en surveillance.

En 1839, un navire anglais entre en querelle avec le vieux scheik arabe de la ville d'Aden. Aussitôt le gouvernement britannique intervient, et, pour vider le différend, il

propose d'acheter au scheik sa ville pour la somme de 60,000 francs. Le scheik y consent, s'enfuit avec l'argent, et ses fils refusent de tenir le marché. Les acheteurs, alors, ont recours à la force des armes, et c'est ainsi qu'Aden, bientôt couverte par d'importantes fortifications, est devenue pour les Anglais un nouveau Gibraltar. Aden, en effet, est la clé de la mer Rouge du côté de l'Asie, le seul port de ces contrées ; de là, on n'a qu'à étendre la main pour prendre l'île de Périn, qui ferme le détroit de Babel-el-Mandeb.

Sur les côtes de l'Abyssinie, des vaisseaux anglais en croisière intriguaient incessamment chez les petits rois du littoral; partout, enfin, le pavillon britannique, en constante communication avec les principales villes d'Égypte et d'Arabie, semblait envelopper le pacha de ses replis menaçants.

Tout récemment, quand le capitan-pacha vint se mettre avec sa flotte à la disposition de Méhémet-Ali, le cabinet de Saint-James proposait à la France de faire restituer de vive force la flotte ottomane. Sans doute il eût en même temps excité sous main le pacha à la résistance, afin d'avoir un prétexte pour lui brûler ses vaisseaux. C'eût été la contre-partie de Navarin.

Ainsi donc, l'intérêt direct, l'intérêt matériel de la Russie et de l'Angleterre était parfaitement en harmonie avec le traité du 15 juillet. L'une voulait commander au Bosphore, l'autre occuper les deux extrémités de la Méditerranée. Indépendamment de leurs avantages personnels, elles affaiblissaient par ces usurpations l'importance de la France, rendaient vaine la conquête d'Alger, diminuaient de moitié notre commerce et portaient un coup mortel à

tous nos établissements maritimes sur les côtes du midi.

Mais où était l'intérêt matériel de la Prusse? où était celui de l'Autriche?

La Prusse n'est pas une puissance maritime; elle est complétement désintéressée dans la Méditerranée : son activité tout entière est renfermée dans l'Allemagne, et le but de son ambition est de reconstruire à son profit, d'une manière patente ou déguisée, l'ancienne unité de l'empire germanique. Qu'avait donc à faire la Prusse dans la querelle d'Orient? Rien, absolument rien, si l'on n'avait en vue, comme on le disait, que d'affermir l'empire du sultan, ou, comme on le pensait, que de se partager ses dépouilles. Mais, à côté de la question matérielle, que l'on place la question politique, à l'instant le point de vue change. Ce que redoute la Prusse, ce qu'elle combat, ce qu'elle veut étouffer, c'est l'idée française, l'idée démocratique devenue une perpétuelle menace contre les constitutions aristocratiques et despotiques du continent, et, sous ce rapport, le nouveau roi de Prusse avait des craintes bien plus naïves, des haines bien plus vivaces que son père, auquel de cruelles expériences avaient enseigné la modération et la tolérance. En partant de ce principe, tout ce qui attaquait la France servait la Prusse, dont les frontières touchent au foyer démocratique, et par le côté le plus vulnérable de ses États. Ce n'était donc pas à propos de l'Orient qu'elle intervenait, mais à propos de la France et contre la France. Elle ne voyait dans le traité du 15 juillet qu'un nouvel essai de sainte-alliance dirigé contre les idées révolutionnaires, et dès lors elle s'y associait.

Et encore, la Prusse n'était pas immédiatement menacée par l'agrandissement de la Russie. Si celle-ci s'étendait vers

le midi, la Prusse n'y perdait rien ; elle y gagnait peut-être en sécurité pour son duché de Posen. Mais l'Autriche était loin de se trouver dans les mêmes conditions. Que la Russie soit maîtresse de Constantinople, elle unit aussitôt Odessa et le Bosphore, devient souveraine absolue des bouches du Danube, pénètre dans la Méditerranée ; elle tourne alors, elle enveloppe dans son réseau toutes les possessions autrichiennes, et tandis que, d'une part, elle a, pour ainsi dire, sa lance appuyée sur Vienne, du côté d'Olmütz, qui n'en est qu'à douze lieues, elle cerne, elle bloque l'Autriche dans le midi, et peut, au premier moment, l'inquiéter par l'Adriatique. En supposant qu'on offrit à cette puissance, pour la dédommager, quelques provinces de la Turquie démembrée, que signifiait cette compensation ? Ce n'était pas l'étendue du territoire qui lui manquait, mais la force d'unité, le moyen de concentrer tous ces États agglomérés. Déjà elle avait assez de peine, avec ses ruses et son art infini, à faire vivre sous le même despotisme la Hongrie, la Lombardie, la Dalmatie et les provinces allemandes. Augmenter encore tous ces éléments disparates de l'adjonction de provinces musulmanes ou slaves, c'était affaiblir une situation à peine tenable. Non-seulement donc l'Autriche n'avait pas un intérêt immédiat à s'unir avec la Russie ; ses intérêts étaient absolument contraires.

Mais ici encore les terreurs politiques dominaient toute autre considération. Qu'est-ce qui empêchait, en effet, le despotisme autrichien de régner en paix sur ses États difformes ? Qu'est-ce qui le forçait d'entretenir sans cesse une armée dans chacune des provinces conquises ? La France et ses idées de liberté jetées incessamment par elle au milieu des populations comprimées, la France, dont

chaque agitation produisait une commotion périlleuse pour l'empire, dont chaque pas retentissait aux extrémités du monde des Césars, ébranlant à la fois Milan, Venise et Presbourg. Qu'on l'éteigne donc ce brasier ardent de la révolution française, dont les cendres mêmes font peur aux monarques énervés ! Alors l'Autriche s'affermit, elle assied sa puissance. Tout seuls, les peuples qu'elle domine sont faibles; avec la France, ils sont forts; et tant que celle-ci est florissante, ils ont de l'espoir et ils attendent.

Voilà quel fut le secret de l'intervention de l'Autriche dans le traité Brunow. En invoquant l'intégrité de l'empire ottoman, elle ne songeait qu'à maintenir l'intégrité de son propre empire par l'affaiblissement de la France.

Pendant que chacun ainsi cherchait à faire son profit des difficultés du moment, la France seule agissait dans la question d'Orient, sans y avoir aucun intérêt direct, aucun intérêt de territoire, aucun intérêt d'ambition. Son intervention était toute morale, sa mission plus élevée, mais aussi plus difficile.

En effet, se présentant comme intermédiaire entre toutes les ambitions, comme protectrice du faible, soit sur le Bosphore, soit sur le Nil, la France avait nécessairement contre elle les deux puissances qui convoitaient une proie. Lorsqu'elle disait à la Russie : « Nous protégerons le sultan contre vous; » à l'Angleterre : « Nous protégerons Méhémet-Ali contre vous, » elle risquait sans doute de blesser également les deux rivaux; mais parlant au nom de la justice, du droit et des intérêts généraux de l'Europe, elle prenait le rôle le plus beau, le plus digne d'une grande natiou, le plus en harmonie avec ses traditions, sa

gloire et ses influences. Il fallait toutefois se tenir à la hauteur de ce rôle, prendre une attitude imposante et parler un langage qui ne fût pas au-dessous de ce double protectorat. C'est ce que ne surent pas faire les hommes qui en ce temps administraient la France. Il fallait de la droiture, de la franchise et de la décision ; ils recoururent à la finesse, à l'équivoque, aux atermoiements. Chargés d'un grand arbitrage, ils s'associèrent aux passions des plaideurs au lieu de montrer la sagesse du juge, et, pour décider un immense procès, ils n'imaginèrent rien de mieux que de gagner du temps. Le temps fut contre eux, produisit le rapprochement des deux rivaux, et la France, qui devait être arbitre suprême, n'eut pas même une voix au sein des délibérations.

Ce qui avait contribué à entretenir l'aveugle sécurité de M. Thiers, c'est qu'un échange mutuel de bons offices entre les deux gouvernements semblait avoir effacé toute trace de dissentiment. La France, par une habile médiation, venait de mettre fin au différend qui existait entre l'Angleterre et le royaume de Naples, et le gouvernement anglais avait montré un généreux empressement à nous restituer les restes mortels de Napoléon.

Un instant même M. Thiers crut avoir triomphé des chancelleries de l'Angleterre et de la Russie. Cédant aux conseils de la France, le sultan s'était décidé à écarter de ses conseils Khosrew-Pacha, ennemi personnel de Méhémet-Ali, et dévoué servilement au cabinet de Saint-Pétersbourg. L'ambassadeur français, M. de Pontois, avait déterminé la Porte à déclarer qu'elle ne participerait pas aux mesures coërcitives qui pourraient être prises contre le pacha d'Égypte. Celui-ci, de son côté, ravi d'apprendre

la destitution de Khosrew, écoutant aussi les conseils modérés de la diplomatie française, consentait à restituer la flotte turque. Déjà l'ordre était donné à son premier secrétaire, Sami-Bey, de se rendre à Constantinople, pour offrir au sultan l'hommage de son dévouement et pour traiter de la restitution immédiate de la flotte.

En effet, le 22 juin, un bateau à vapeur amenait Sami-Bey aux rives de Constantinople. Sa mission apparente était de féliciter le sultan sur la naissance de la princesse *Fleur tombée du ciel.* Mais le véritable motif de l'ambassade n'était ignoré de personne. Aussi l'envoyé était-il porteur de riches cadeaux pour le padisha.

Les membres du divan s'étaient empressés de se rendre à la quarantaine de Koulili, et témoignaient à Sami-Bey les plus grands égards. Le sultan lui-même envoya un des principaux officiers de sa maison pour le complimenter. La transaction entre les deux rivaux allait s'accomplir, en dehors des intrigues européennes, en dépit des ambitions. La mission de M. de Brunow avortait, les calculs de lord Palmerston était déjoués. Les négociateurs de Londres s'écrièrent que la France les mystifiait; bientôt la première surprise fit place à des colères qui ne pouvaient plus pardonner. Mais lord Palmerston n'était pas homme à s'arrêter à de vaines accusations, et son imagination féconde eut promptement créé un incident qui, en révélant les espérances de la Porte, devait couper court à toute transaction.

Depuis quelque temps, des agents mystérieux parcouraient les montagnes du Liban, parlant au nom des puissances de l'Europe, mais sans en indiquer spécialement aucune, et poussant les habitants, druses et chrétiens, à

se révolter contre leur émir Beschir et contre le gouvernement égyptien. On promettait des secours d'armes et de munitions, la protection de la Russie et de l'Angleterre, l'intervention des vaisseaux britanniques. On n'épargnait pas même les distributions d'argent. En tout temps, les Libanais s'étaient montrés avides d'indépendance, et la tyrannie de leurs divers suzerains ne les justifiait que trop. Sous l'empire du sultan, comme sous la domination de Méhémet, ils étaient facilement entraînés à l'insurrection. Ils écoutèrent donc volontiers de nouveaux conseils de révolte. L'occasion se présenta bientôt, et il était urgent pour lord Palmerston de la saisir promptement. Méhémet-Ali avait transmis à l'émir Beschir un ordre de recueillir tous les fusils donnés précédemment aux chrétiens de la montagne; il voulait en armer, sans toucher aux magasins de réserve, les nouvelles recrues qu'on avait faites en Égypte. Mais les agitateurs persuadèrent aux crédules paysans qu'on ne leur ôtait leurs armes que pour les priver de tout moyen de résistance aux réquisitions dont on projetait de les frapper plus tard. Ils ajoutaient qu'une armée russe et une escadre anglaise allaient envahir la Syrie et accourir au secours de la montagne à la première nouvelle de l'insurrection.

Encouragés par ces promesses, les montagnards refusèrent de livrer leurs fusils. L'émir Beschir, vieillard irrésolu, manqua de fermeté, et les insurgés, ne le trouvant pas aussi sévère que de coutume, s'imaginèrent qu'ils avaient en lui un complice. Un courrier que ce chef de la montagne envoyait à Soliman-Pacha, qui se trouvait alors à Seyde, fut arrêté par une bande de maronites armés. Des partis se formèrent et parcoururent le Liban dans

diverses directions : quelques chefs européens étaient à leur tête.

A la première nouvelle de ces soulèvements, Soliman-Pacha, ne leur attribuant pas une grande gravité, crut que, pour les apaiser, il suffirait de quelques pourparlers : il ne soupçonnait pas encore la main de l'étranger. Des négociations s'ouvrirent; Soliman-Pacha offrit sa médiation auprès de Méhémet-Ali, qui se montra d'abord disposé à une grande indulgence ; on devait laisser leurs armes aux montagnards, les exempter des corvées des mines, et s'occuper ensuite de quelques réformes urgentes dans l'administration locale.

Cependant, au milieu de ces ouvertures pacifiques, les hostilités avaient pris un caractère plus grave. Un corps d'insurgés s'était approché de Beyrouth, et les bruits les plus alarmants circulèrent dans la ville. On disait que les insurgés s'étaient ouvert un passage en exterminant les troupes autrichiennes envoyées à leur rencontre, que d'autres partis se portaient sur Seyde et Tripoli. Parmi les propagateurs de ces nouvelles alarmantes, se faisaient remarquer les négociants anglais établis à Beyrouth, et surtout le consul de cette nation, M. Wood. En même temps des émissaires se mettaient en communication avec les insurgés, leur promettant de prompts secours. On leur faisait entendre que la fin du règne de Méhémet-Ali était arrivée, que l'Europe entière se liguait contre lui, et que les Syriens devaient rencontrer des sympathies dans tout le continent.

Mais quand vint la nouvelle des bienveillantes concessions du pacha, les esprits se calmèrent. Un des fils de l'émir Beschir se rendit à Mada, village à trois lieues de

Beyrouth, et les insurgés s'y réunirent sur son invitation. Tout allait s'arranger à l'amiable, quand les meneurs secrets insinuèrent d'exiger la garantie de la France et de l'Angleterre. Les paysans, sans chef et sans direction, se laissèrent prendre au piége. Vainement le fils de l'émir les supplia de renoncer à cette demande : ils insistèrent. Le pacha furieux ordonna de les soumettre par la force. Osman-Pacha fut envoyé dans la plaine de Boccar avec onze mille hommes, et les vaisseaux égyptiens débarquèrent à Beyrouth une autre armée de même force. C'était beaucoup plus qu'il ne fallait pour étouffer l'insurrection. Mais le pacha comprenait combien il était important de déjouer promptement de coupables espérances.

L'armée parcourut le Liban, rencontrant partout des populations qui imploraient leur pardon et qui maudissaient les agents perfides dont elles avaient été le jouet.

L'intervention des agents britanniques dans les troubles de la montagne était évideute aux yeux de tous. Lord Palmerston, néanmoins, interpellé à ce sujet dans la chambre des communes, ne craignit pas de désavouer toute participation à ces méfaits. « Quelles que soient, dit-il, les causes de la révolte, les Syriens n'ont été soulevés ni à l'instigation des autorités anglaises, ni par des officiers anglais [1]. » A ces dénégations, nous pouvons opposer des pièces officielles qui démontrent clairement que les autorités anglaises furent non-seulement complices, mais provocatrices de l'insurrection. Voici le passage d'une dépêche en date du 23 avril, écrite par lord Ponsomby, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, l'ennemi

[1] Séance du 6 août.

acharné de Méhémet-Ali, l'inspirateur ordinaire des mesures violentes de lord Palmerston :

« Si Ibrahim avance, il sera facile de soulever tous les Syriens contre son gouvernement. Je puis répondre des habitants du Liban, de l'émir Beschir et de tous, pourvu que l'Angleterre veuille agir et les aider. Je pense que toute apparition d'une escadre anglaise, quelque faible qu'elle soit, accompagnée d'une frégate ottomane portant le pavillon du sultan, suffira pour soulever le pays tout entier. »

Deux mois après, le même ambassadeur écrivait à lord Palmerston :

« J'ai cru de mon devoir d'envoyer en Syrie mon drogman, M. Wood, qui a des relations personnelles avec la plupart des chefs du Liban. »

Arrivé en Syrie, M. Wood écrivait à lord Ponsomby :

« Il n'y a jamais eu peut-être un moment plus favorable pour séparer la Syrie de l'Égypte, et pour accomplir les vues politiques de lord Palmerston par rapport à Méhémet-Ali, sans de grands sacrifices de notre part.

« J'explique aux Syriens les désirs et la politique de la Grande-Bretagne, et le succès qui doit nécessairement suivre s'ils nous assistent en demeurant fermes et unis entre eux. »

Cette dernière dépêche est du 22 juillet, et c'est le 6 août que lord Palmerston affirme que les Anglais n'ont aucune part dans l'insurrection.

Plus tard, lord Palmerston lui-même avoue hautement, presque comme un titre de gloire, l'influence exercée par l'Angleterre sur l'insurrection. Le 12 décembre 1840, il écrit à lord Ponsomby :

« Je saisis cette occasion de rappeler à Son Excellence

que, comme les Syriens ont été déterminés par les autorités anglaises à prendre les armes pour le sultan et à se déclarer en sa faveur, c'est un devoir particulier pour le gouvernement anglais de ne rien négliger pour décider la Porte à prendre à l'avenir, pour l'administration de la Syrie, des arrangements qui puissent mettre les Syriens à l'abri de l'oppression et les rendre heureux et satisfaits [1]. »

Ces documents suffisent pour faire apprécier la sincérité de lord Palmerston, aussi malheureux lorsqu'il se justifie que lorsqu'il accuse le gouvernement français.

Quelque prompte qu'eût été la répression de la révolte, elle avait néanmoins produit l'effet qu'en attendait lord Palmerston. Racontée à Constantinople avec des exagérations calculées, elle avait changé tout à coup les dispositions du sultan, trop heureux de tirer profit des embarras de son rival. Sami-Bey, si bien accueilli jusque-là, avait vu tout à coup changer les empressements en froideur. Le divan ne répondait plus à ses offres que par des ajournements. Des Tartares, porteurs de nouvelles, allaient et venaient sans cesse des frontières à la capitale, et, à chaque progrès de l'insurrection, le plénipotentiaire de Méhémet-Ali voyait décroître son influence. Bientôt le sultan défendit expressément à l'agent du pacha d'Égypte, résidant à Constantinople, d'avoir aucune entrevue avec Sami-Bey.

De son côté, lord Palmerston poursuivit à outrance ses intrigues diplomatiques. Faisant un argument des troubles qu'il avait lui-même fomentés, il représentait aux négocia-

[1] *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français*, 1830-1848, par M. O. d'Haussonville, t. I, p. 294 et suiv.

teurs de Londres combien la domination de Méhémet-Ali était odieuse aux populations nouvellement conquises, et montrait l'occasion d'agir contre le pacha, au moment où il se trouvait affaibli par cette diversion inquiétante. Il insistait surtout sur la mauvaise foi de la France, qui poussait à un arrangement direct, et semblait vouloir dépouiller les puissances de leur protectorat collectif. M. de Brunow était facile à convaincre; les envoyés de Prusse et d'Autriche, MM. de Bulwer et Nieuman, se laissèrent enfin entraîner. Le traité fut signé.

M. Guizot était encore dans une sécurité profonde lorsque, le 17 juillet, lord Palmerston l'invita à une conférence particulière. Admis au *Foreign-Office*, l'ambassadeur français apprit de son interlocuteur que le cabinet anglais venait d'arrêter les résolutions sur l'affaire d'Orient. Un traité avait été signé le 15 par les quatre puissances, sans l'aveu de la France, sans avertissement préalable, sans tenir compte ni de ses négociations antérieures ni de son absence. Et comme pour ajouter à l'offense par une précipitation calculée, les parties contractantes étaient convenues de passer outre aux mesures d'exécution, sans attendre l'échange des ratifications. Innovation sans exemple dans les annales diplomatiques !

M. Guizot, surpris de cette soudaine communication, y répondit avec cette dignité froide qui l'abandonne rarement, reçut avec une certaine roideur les protestations de lord Palmerston, qui s'efforçait de lui prouver qu'un pareil acte ne devait modifier en rien les bons rapports des deux pays, et s'empressa de communiquer à son gouvernement cette foudroyante nouvelle.

M. Thiers fut frappé de stupeur. Cet échec était pour lui

tellement inattendu, tellement en dehors de tous ses calculs, qu'il se trouvait complétement pris au dépourvu, n'imaginant aucun motif pour un mal qu'il n'avait pas prévu, aucune mesure pour une éventualité qu'il n'avait pas soupçonnée. Étourdi du choc, il se montra dans les premiers jours abattu, consterné, ne sachant quelle résolution prendre.

L'attitude de Louis-Philippe était tout autre. Transporté de colère, furieux de se voir joué, il donna une libre carrière à ses sentiments, sans mesure, sans retenue et même sans dignité. Ce qui l'exaspérait surtout, c'est que l'Autriche aussi l'avait trahi, l'Autriche, à laquelle il sacrifiait l'Angleterre, sur laquelle il comptait pour entrer dans le concert des rois! Et ces rois qu'il courtisait se faisaient les complices des mystifications de l'Angleterre! Il perdait à la fois les alliés qu'il recherchait, et l'allié qu'il dédaignait! Les uns ne voulaient pas encore de lui, l'autre n'en voulait plus! Et que penser de M. de Metternich, qui lui avait semblé une sauvegarde, presque un complice? Souvent, lorsque ses ministres laissaient entrevoir la possibilité d'un accord entre les quatre puissances, il avait répondu d'un air de confiance : « Metternich ne signera rien sans me prévenir; je suis sûr de Metternich. » Et Metternich, sans rien dire, s'associait à l'outrage! Aussi, Louis-Philippe saisit-il la première occasion de témoigner publiquement ses mécontentements. Trois jours après, M. d'Appony étant allé, comme de coutume, faire sa visite aux Tuileries, le roi l'apostropha de la manière la plus rude, reprochant à l'Autriche sa trahison, sa déloyauté, et s'exprimant comme s'il recherchait une rupture ouverte. M. d'Appony confondu, accepta sans mot dire la leçon, et la transmit à M. de Metternich.

Le lendemain, Louis-Philippe dit à ses ministres en conseil : « Eh bien, Messieurs, je vous ai bien défendus ; j'ai été bien ministériel. »

Il était surtout ému de ce qu'il appelait l'ingratitude des souverains du continent : « Comment! s'écriait-il, ils oublient les services que je leur ai rendus! C'est moi qui, depuis dix ans, arrête et comprime le torrent révolutionnaire prêt à battre leurs trônes ; j'ai enchaîné en France la guerre et les tempêtes, aux dépens de mon repos, de ma popularité, souvent au péril de ma vie ; ils me doivent la paix de leurs États, la sécurité de leurs trônes ; et c'est ainsi qu'ils me paient leur dette ! » A l'entendre dans ces premiers moments de passion, on eût dit que l'Europe allait être bouleversée, tant il y avait d'éclat dans ses colères, de vengeances dans ses menaces. Il avait fini même par communiquer à M. Thiers son énergique indignation. Le ministre atterré se relevait au bruit de cette voix retentissante, et puisait des colères aux feux de la colère royale.

Au surplus, le pays tout entier répondait à ces sentiments. La population ressentait en frémissant l'insulte faite à la France, et se montrait disposée à demander hautement raison de l'outrage. Les journaux dynastiques eux-mêmes poussaient des cris de guerre, et les feuilles dévouées à M. Thiers annonçaient des dispositions belliqueuses, faites peut-être pour dérouter l'opinion publique, et ne réussissant qu'à l'exciter.

Les radicaux, cependant, ne se laissaient pas tromper à tout ce fracas de paroles ; et malgré les énergiques démonstrations de la population entière, ils n'avaient confiance ni dans le patriotisme ni dans le courage du gouvernement.

« Si nous avions un autre gouvernement, disaient-ils, la

guerre serait acceptée déjà ; car on nous l'a déclarée. Qu'est-ce, en effet, que ce mépris des quatre puissances qui traitent sans nous consulter, et qui, entre elles seules, se hâtent de résoudre une question dans laquelle nous avons nous-mêmes un si grand intérêt? Vit-on jamais rien de semblable, même aux mauvais jours de Louis XV? Notre pays fut-il à aucune époque aussi ravalé? Non-seulement on traite sans lui, mais pendant qu'on signait un traité, on jouait par de vaines promesses l'ambassadeur et le ministère : et cet ambassadeur si habile n'a pas su ce qui se tramait, et il a fallu que l'acte fût accompli pour qu'il en fût informé! Ainsi l'Angleterre a rompu l'alliance et l'a rompue traîtreusement; les autres puissances n'ont pas même daigné nous donner communication de leur convention. Qu'est-ce donc, encore une fois, qu'une telle façon d'agir, sinon une insulte, et une insulte ainsi préméditée n'est-elle pas une véritable déclaration de guerre?

« Non! jamais les puissances n'auraient osé lancer un tel affront à la face de la France libre et dirigée par un pouvoir populaire. Mais savez-vous ce qui donne de l'audace à l'aristocratie européenne? Ce sont vos bassesses pendant dix ans; c'est votre humilité à vous, poltrons, qui en avez soixante. Vingt fois on vous a souffletés et vous l'avez supporté patiemment. Quel est l'allié que vous n'avez pas abandonné? Quel est le peuple que vous n'avez pas trahi? Vous avez été les gendarmes de cette alliance qui vous repousse du pied, aujourd'hui qu'elle ne vous craint plus. Croyez-vous par hasard qu'on aurait eu la pensée de vous traiter avec ce dédain, si vous aviez seulement gardé la position d'Ancône, et si vous n'aviez pas mutilé la Belgique! Et c'est au moment où vous avez servi d'instrument à la politique

réactionnaire de l'Europe, quand vous avez, par ses ordres, et avec son concours, comprimé dans tous les pays les moindres élans de liberté, que vous venez aujourd'hui dégaîner votre vieille rapière dynastique, et que vous parlez de guerre!

« Eh bien! la guerre, vous ne la ferez pas, vous ne le pouvez pas. »

Ce qui démontrait d'ailleurs combien était inattendue aux Tuileries cette étrange rupture, c'est qu'au moment même où le cabinet anglais défiait la France, le duc et la duchesse de Nemours se trouvaient en visite auprès de la reine Victoria; et pendant que la France indignée poussait le cri de guerre, le fils de Louis-Philippe passait avec le prince Albert la revue des troupes anglaises. Les deux princes étaient sans doute fort innocents de toutes les roueries diplomatiques; mais l'un était le fils d'un roi outragé, et l'autre le mari de la reine qui avait fait l'outrage.

L'émotion, au surplus, n'était pas moins grande en Angleterre qu'en France. Les hommes sages de tous les partis déploraient la folle présomption de lord Palmerston, qui livrait le monde aux risques d'une guerre générale; la haute industrie et le commerce qui recueillaient de si grands avantages de l'alliance française, se voyaient compromis par un coup de tête; les hommes d'État ne pouvaient se dissimuler que le rôle de l'Angleterre dans cette ténébreuse intrigue n'était ni digne, ni honorable; quelques organes de la presse attaquèrent avec vivacité le ministre dont l'étourderie mettait en péril de si graves intérêts.

Voici ce qu'on lisait dans le *Courier* :

« On peut maintenant considérer comme dissoute la quadruple alliance conclue entre la France, l'Espagne,

l'Angleterre et le Portugal. Cette alliance s'affaiblissait depuis longtemps, mais, dans ces derniers temps, le mouvement de la décomposition a été plus rapide. On abandonne une partie pour une autre avec autant de légèreté que lord Palmerston en mettrait à changer de danseuse dans un quadrille, et l'homme d'imagination et de mode est aussi remarquable dans le cabinet qu'à un bal à la cour...

« Le résultat final de ces caprices, de cette versatilité et de cette absence de système sera de nous faire perdre la confiance de tout le monde; cette conviction générale de notre perfidie ne pourra plus être effacée de l'esprit de ceux que nous aurons flagornés et trahis tour à tour, et il en résultera une confédération générale pour extirper le mal, en écrasant l'intrigant médiateur qui en est la cause. »

Il est vrai que lord Palmerston, de son côté, renvoyait au gouvernement français le reproche de mauvaise foi et de duplicité, par suite du projet d'arrangement direct entre la Turquie et l'Égypte, persistant à lui en attribuer l'initiative, malgré les dénégations multipliées de M. Guizot; et, il faut en convenir, l'ambassadeur supportait assez humblement cette offensante incrédulité. Il s'en fit même plus tard une excuse, disant naïvement à la chambre des pairs : « J'ai dit, j'ai répété officiellement, particulièrement, que cela était faux, on ne m'a pas cru. » A ce propos, M. Thiers lui réservait dans l'autre chambre une sévère leçon : « Je suis convaincu, dit-il, que lorsque M. Guizot disait au cabinet anglais que nous n'étions en rien les auteurs de la proposition faite à Constantinople, il le disait de manière à être cru ; s'il ne l'avait pas dit de ce ton-là, il aurait trahi son cabinet; il en était incapable. Je crois aussi que lorsqu'il exprimait

sa profonde conviction, il aurait tenu à insulte de n'être pas cru. »

Cependant on ne le crut pas, ou l'on feignit de ne pas le croire; il fallait un prétexte, une excuse officielle à une rupture déloyale, et l'on n'hésita pas à mettre officiellement en doute la parole d'un ambassadeur.

Malheureusement lord Palmerston savait trop bien qu'il ne risquait rien à tout oser; chacun était persuadé à l'extérieur que le gouvernement français reculerait, et l'événement ne justifia que trop ces insolentes prévisions.

Les paroles fières, néanmoins, ne firent pas défaut à ceux qu'on avait mystifiés. Lord Palmerston, dans une conférence avec M. Guizot, n'avait pas craint de lui dire : « Notre alliance ne périra pas plus que la paix de l'Europe. — Je le souhaite, Milord, répondit M. Guizot, et je ne doute pas de la sincérité de vos intentions; mais vous ne disposez ni des événements, ni du sens qui s'y rattache, ni du cours qui peut leur être imprimé... Vous vous exposez à une situation que nous n'avons pas cherchée, que depuis dix ans nous nous sommes appliqués à éviter... Canning a montré un jour, dans un discours célèbre, l'Angleterre tenant entre ses mains l'outre des tempêtes et en possédant la clé; la France aussi a cette clé, et la sienne est peut-être plus grosse. »

Ce qui n'empêcha pas M. Guizot d'être appelé au ministère tout exprès pour cacher la grosse clé.

D'un seul côté on attendait une résistance sérieuse; et les puissances qui avaient fait si bon marché de la France, ne croyaient pas facilement venir à bout du vieux lion d'Alexandrie. Méhémet-Ali, en effet, lorsqu'on lui commu-

niqua la convention, l'accueillit avec des cris de colère et de défi. Il signifia aux quatre consuls des puissances signataires la ferme résolution de résister à outrance, et Rifaat-Bey porta en son nom une lettre à Constantinople, commençant par ces mots :

« Vallah-billah-tillah (serment par Dieu), je ne céderai « pas un pouce du terrain que je possède, et si l'on me « déclare la guerre, je bouleverserai l'empire et m'enseve- « lirai sous ses ruines. »

Ce qu'on disait alors de ses forces semblait justifier ce hardi langage. La statistique officielle des armées égyptiennes donnait le résultat suivant :

Troupes régulières.	130,300
Troupes irrégulières.	41,678
Gardes nationales.	47,800
Ouvriers des fabriques, manœuvrant. . . .	15,000
Hommes près des écoles.	1,200
Flottes, arsenal compris.	40,665
	276,643

La flotte égyptienne se composait de 11 vaisseaux de ligne, 7 frégates, 5 corvettes et 9 bricks ou goëlettes.

La flotte turque, alors au pouvoir de Méhémet-Ali, comprenait 9 vaisseaux de ligne, 11 frégates, 1 corvette et 3 bricks.

Toutes ces ressources paraissaient plus que suffisantes pour créer de sérieux embarras aux partisans des mesures de violence. Malgré l'accord momentané des quatre puissances, il y avait des détails d'exécution qui semblaient devoir amener entre elles de grandes méfiances, sinon des rup-

tures, surtout lorsqu'il s'agirait d'employer activement des forces militaires contre le pacha. Les troupes du sultan étaient incapables de se mesurer seules avec son puissant vassal ; il fallait nécessairement l'adjonction de troupes européennes : là commençaient les embarras. L'escadre anglaise ne portait point de troupes de débarquement ; la Russie, d'ailleurs, se serait alarmée de voir les soldats britanniques pénétrer seuls dans la Syrie, ouvrant ainsi un chemin direct vers les possessions des Indes. Appeler les Russes, c'était livrer l'empire ottoman. Ni Vienne ni Londres ne l'auraient souffert. Il n'y avait pas à compter sur la coopération des Autrichiens. M. de Metternich avait déclaré qu'il ne donnerait pas un soldat. Il ne restait plus, comme moyen d'action, que les démonstrations maritimes. Si le pacha d'Égypte, se retranchant dans une résistance d'inertie, concentrait ses forces dans l'intérieur des terres, tout restait en suspens jusqu'à l'hiver, et alors les tempêtes, venant à son secours, forçaient les vaisseaux ennemis à s'éloigner de parages où ils ne pouvaient plus se maintenir sans les plus graves périls.

La situation du pacha d'Égypte paraissait donc loin d'être désespérée ; le temps était pour lui ; c'était aussi sur le temps que comptait encore le cabinet des Tuileries, qui, dans toute cette question, en avait fait constamment sa grande ressource, bien malheureusement, il est vrai, jusque-là.

Cependant Louis-Philippe et M. Thiers répandaient leurs colères en belliqueuses paroles. Mais le roi avait cet avantage de savoir où et quand il s'arrêterait. M. Thiers, depuis qu'il était échauffé, y mettait plus de bonne foi et de naïveté. Une guerre pouvait ouvrir une nouvelle carrière à son influence déjà passablement usée dans les luttes parlemen-

taires, et quoique la situation fût assez compliquée pour le jeter dans d'étranges embarras, il se serait volontiers résigné à signaler son ministère par la gloire des combats. Il ne pouvait se dissimuler, d'ailleurs, que dans toute cette affaire, il avait été singulièrement mystifié, et une mystification ne se fait oublier que lorsqu'elle a été vengée. Le roi et le ministre parlaient donc beaucoup de préparatifs de guerre, le premier avec l'intention secrète de s'arrêter à temps, le second prêt à tirer parti des événements et à saisir l'occasion de regagner quelque popularité.

Comme il arrive d'habitude, c'était le moins déterminé qui disait les plus grosses paroles. Aussi Louis-Philippe avait-il été jusqu'à s'écrier : « S'il le faut, je mettrai le bonnet rouge. » M. Thiers, moins menaçant et plus positif, publiait des ordonnances relativement à l'appel des soldats des classes de 1836 à 1839, à la mobilisation des gardes nationales, à l'accroissement des forces maritimes. Des crédits étaient ouverts pour ajouter à l'effectif de la marine dix mille matelots, 5 vaisseaux de ligne, 13 frégates et 9 bâtiments à vapeur.

L'opinion publique applaudissait à ces mesures de précaution, qui semblaient annoncer quelques pensées de vigueur. Une autre ordonnance plus importante encore fut diversement accueillie. Elle ouvrait provisoirement un crédit de 100 millions pour la construction des fortifications de Paris.

L'énormité de ce crédit ouvert par ordonnance lorsqu'il était si facile de convoquer les chambres, l'empressement à commencer le travaux, et surtout les désirs bien connus de Louis-Philippe, qui, depuis longtemps en méfiance de la population parisienne, méditait un système de fortifica-

tions propres à la maintenir, rendirent, dès le principe, une grande fraction des radicaux hostile à toute espèce d'ouvrages militaires autour de la capitale. Il est bien certain, en effet, que la première pensée de Louis-Philippe fut de profiter des élans belliqueux de la nation pour obtenir la réalisation d'un projet qu'en toute autre occasion on eût repoussé avec méfiance. Moins que personne, cependant, il croyait à la guerre. Mais feignant d'y croire et faisant éclater hautement des paroles de colère, il se donnait le droit de provoquer des mesures qui semblaient dirigées contre l'ennemi extérieur.

Dans cette circonstance, les radicaux opposants ne se préoccupant que de la pensée royale, et la sachant menaçante avant tout pour les libertés publiques, combattaient avec violence ce qui pouvait la satisfaire, et voyaient dans les fortifications moins une mesure de défense que d'oppression.

D'autres radicaux, au contraire, considéraient plutôt la chose en elle-même que dans l'intention de Louis-Philippe. Poursuivis par les souvenirs des désastres de 1814 et de 1815, avertis depuis longtemps des mauvaises dispositions de l'Europe monarchique envers la France, mieux instruits encore par la coalition nouvelle faite sous les auspices du czar, ils voulaient avant tout épargner à Paris les hontes d'une autre capitulation, entourer de remparts le cœur et la tête de la France, et faire du centre des idées démocratiques une place invulnérable. Pas plus que d'autres, ils ne se faisaient illusion sur la pensée secrète qui guidait Louis-Philippe. Mais cette pensée n'était à leurs yeux qu'une insigne aberration. En effet, pour toute insurrection imprudente, pour toute émeute sans portée, le gouvernement

n'avait pas besoin du secours des forts détachés ; les troupes ordinaires suffisaient. Pour tout mouvement général, pour ces formidables insurrections de toute la population parisienne qui renversent si facilement un trône, les forts seraient impuissants, ou plutôt ils resteraient muets. Inutiles pour des crises passagères, insignifiants dans une commotion sérieuse, les forts ne pouvaient donc avoir d'effet que contre l'ennemi extérieur. Telle était l'opinion de beaucoup de radicaux, et tout en connaissant les véritables préoccupations de Louis-Philippe, ils se montraient disposés à le seconder dans une entreprise qui, en préparant au roi de tristes déceptions, assurait la défense du territoire national et des révolutions à venir.

De là naquit cependant une violente scission entre les différents organes du parti radical. Nous y reviendrons plus tard.

Pour le moment, cependant, Louis-Philippe au comble de ses vœux, profitait des velléités belliqueuses de M. Thiers pour hâter l'exécution des forts détachés, qu'il considérait désormais comme la sauvegarde de sa couronne. Aussitôt ce projet formé, M. Thiers qui, depuis le 1er mars, n'avait guère rencontré à la cour que froideur et dénigrement. devint l'objet de soins empressés et de nombreuses caresses. Louis-Philippe se montrait envers lui prodigue de prévenances. Ceux qui avaient d'abord cru à un changement de ministère, s'étonnaient de ce redoublement de faveurs, quoique, pour des yeux exercés, ce fût un symptôme fâcheux plutôt que rassurant.

CHAPITRE VIII.

État de nos possessions en Afrique. — Départ de l'expédition de Médéah. — Attaque de Cherchell par les Kabyles. — Le col de Monzaïa. — Attaque du col sous les ordres du duc d'Orléans. — Combat du bois des Oliviers. — Prise de Médéah. — Expédition de Milianah. — Situation de la ville. — Prise de possession. — Retour au col de Monzaïa. — Combat glorieux et sanglant de l'arrière-garde. — Incursions des Arabes dans la plaine de la Mitidjah. — Ravitaillement de Médéah et de Milianah. — Fin de la campagne.

Dans nos possessions d'Afrique, de brillants faits d'armes venaient adoucir les amertumes des humiliations extérieures.

La colonisation, qui exige avant tout la sécurité, ne pouvait être entreprise avec quelque succès, que lorsque la circonférence du territoire occupé se trouverait fortement protégée contre les invasions ennemies par une ceinture de places liées entre elles et se soutenant mutuellement dans une puissante unité. Or, la disposition des lieux indiquait d'elle-même les points importants sur lesquels devait s'appuyer l'occupation pour avoir de la force et de la durée. Les possessions françaises formaient un vaste demi-cercle dont les extrémités Bone et Cherchell touchaient la mer, tandis

que le centre s'arrondissait dans les terres, sur une profondeur d'environ trente lieues, en passant par Milianah, Médéah, Hamza, Sétif et Constantine. Mais les deux premières places avaient été cédées à l'émir par le traité de la Tafna, de sorte que l'ennemi se trouvait campé, pour ainsi dire, au milieu des postes français. Aussi Abd-el-Kader avait-il fait de Médéah le centre de ses opérations militaires. De son côté, le maréchal Valée, comprenant toute l'importance de cette position, avait résolu de l'enlever, et de frapper ainsi l'ennemi au cœur. La prise de Médéah devait livrer toute la province de Tittery, dont elle était la capitale, et la chute de Milianah devait bientôt suivre ce premier succès.

De grands préparatifs avaient été faits pour cette expédition; nos soldats pour la première fois allaient franchir l'Atlas; deux fils du roi, le duc d'Orléans et le duc d'Aumale prenaient rang parmi eux; tout annonçait une campagne décisive.

Le 25 avril, le corps expéditionnaire, composé d'environ dix mille hommes prit position sur la Chiffa de Koléah, au camp de Bélidah. Le 27, il franchissait la Chiffa, et rencontrait sur les bords de l'Ouad-Jer la cavalerie du kalifat de Milianah, avec laquelle il y eut un engagement sérieux.

Les jours suivants se passèrent dans des combats continuels avec les Arabes et les Kabyles qui occupaient tous les passages, toutes les rivières, toutes les gorges de montagnes. Abd-el-Kader, ayant sous ses ordres 1,200 cavaliers et 7,000 fantassins, multipliait les attaques et accumulait les obstacles, voltigeant sur les flancs des colonnes, et sans cesse engagé avec l'arrière-garde. Pour opérer une diversion, il fit attaquer Cherchell par de nombreuses troupes de Kabyles, qui durant six jours s'acharnèrent sur cette place

où le commandant Cavaignac leur opposa une opiniâtre résistance, et leur fit éprouver des pertes considérables. Dès que la ville fut dégagée, le maréchal s'y porta lui-même. C'est de là qu'il partit pour franchir l'Atlas au col ou Teniah de Mouzaïa.

Le col de Mouzaïa se trouve dans un enfoncement de la chaîne principale de l'Atlas, à peu de distance d'un piton élevé qui domine au loin la position. La route qui y conduit, construite en 1836 par le maréchal Clauzel, suit d'abord une arête qui se dirige du sud au nord, et qui permet d'arriver, sans de grandes difficultés, jusqu'au tiers de la hauteur. La route se développe ensuite jusqu'au Teniah sur le versant occidental de la montagne, en tournant plusieurs arêtes; elle est dominée constamment par les crêtes qui se rattachent d'un côté au piton de Mouzaïa et de l'autre au col lui-même. A droite de la route se trouve un profond ravin qui prend naissance au Teniah, et dont la berge occidentale extrêmement tourmentée semble presque inabordable. A l'ouest du col, la chaîne se bifurque, s'abaisse et se rattache par une arête peu élevée au territoire de Boualouan.

Le côté le plus abordable du Teniah, en venant par la route de Cherchell, était donc la crête orientale, dominée tout entière par le piton de Mouzaïa. Abd-el-Kader avait, depuis six mois, fait exécuter d'importants travaux pour le rendre inattaquable; un grand nombre de redoutes, reliées entre elles par des branches de retranchements, couronnaient tous les saillants de la position, et sur le point le plus élevé du piton, un réduit formidable avait été construit; d'autres ouvrages se développaient ensuite sur la crête jusqu'au col. Les arêtes que la route contourne avaient été également couronnées par des redoutes, et le col lui-même était armé

de plusieurs batteries. Enfin, l'émir avait réuni sur ce point toutes ses troupes régulières. Les bataillons d'infanterie de Médéah, de Milianah, de Mascara et de Sebaou avaient été appelés à la défense du passage, et les Kabyles de toutes les tribus des provinces d'Alger et de Tittery avaient été convoqués pour défendre une position regardée comme la plus importante de l'Algérie.

En présence d'une armée européenne, c'eût été une impardonnable imprudence d'attaquer de front une position aussi bien défendue par l'art et par la nature. On pouvait prolonger le mouvement d'attaque par la droite jusqu'au point le moins élevé de la chaîne, et tourner ainsi les montagnes de Mouzaïa, soit pour marcher directement sur Médéah, soit pour aborder le Teniah par l'arête la moins élevée. Mais les avantages de la discipline permettaient d'oser, et la témérité même de l'entreprise devait agir plus puissamment sur l'esprit des Arabes. Une victoire sur l'émir, dans de telles circonstances, donnait au nom français un éclat prodigieux.

Le maréchal, voulant laisser au duc d'Orléans les honneurs de la journée, le chargea d'enlever la position.

Le plan d'attaque était dicté par la nature du terrain. Avant d'aborder la route du col, il était indispensable d'occuper le piton de Mouzaïa, qui dominait toute la position ; il fallait y arriver par la gauche, de manière à protéger la marche de la colonne qui s'avancerait par la route. Mais comme l'attaque présentait de sérieuses difficultés, le maréchal résolut de déborder en même temps par la droite les positions occupées par les Arabes, en portant une colonne sur la crête par une des arêtes qui prennent naissance au sud-ouest du piton.

La première division de l'armée, commandée par le duc d'Orléans, fut donc formée sur trois colonnes.

La première sous les ordres du général Duvivier, avait pour mission d'attaquer le piton par la gauche et de s'emparer de tous les retranchements que les Arabes y avaient élevés. Elle était forte de dix-sept cents hommes.

La seconde colonne, conduite par le colonel Lamoricière, comptait dix-huit cents hommes. Elle devait, dès que le mouvement de la gauche serait prononcé, gravir par une arête de droite, afin de prendre à revers les retranchements arabes et se prolonger ainsi sur la crête jusqu'au col.

La troisième colonne, sous les ordres du général d'Houdetot, était destinée à aborder le Teniah de front par la route, dès que les mouvements par la gauche et par la droite auraient forcé l'ennemi à évacuer les crêtes.

La deuxième division de l'armée devait couvrir les mouvements de la première, protéger la marche de l'artillerie sur la route, et repousser les attaques que les Kabyles devaient, sans aucun doute, diriger sur les derrières.

Le 12 mai, à quatre heures du matin, le mouvement commença, ainsi qu'il avait été ordonné, par la colonne de gauche. Déjà sur les hauteurs, les troupes d'Ab-el-Kader faisaient leurs dispositions pour une vigoureuse défense. De tous les points de l'horizon, on voyait accourir dans les retranchements les bataillons réguliers et de nombreux détachements de Kabyles. Tout annonçait une lutte sérieuse.

Cependant la marche des Français ne fut pas inquiétée jusqu'à leur arrivée à un plateau situé au tiers environ de la hauteur, appelé plateau du Déjeuner. C'est là qu'il fallait prendre à gauche pour gravir les flancs rocailleux du piton.

Il était midi et demi lorsque le général Duvivier ordonna ce nouveau mouvement. Alors commencèrent les difficultés de la marche et les feux de l'ennemi. Les escarpements devenaient si abruptes, que souvent les soldats étaient obligés de ramper en s'accrochant aux broussailles et aux anfractuosités des rochers; et pendant qu'ils cheminaient ainsi suspendus entre le ciel et l'abîme, une pluie de feu jaillissait sur leurs têtes et sur leurs flancs. Derrière les rochers qu'il fallait gravir, les Kabyles embusqués envoyaient la mort sans pouvoir être atteints; d'autres tirailleurs étaient cachés dans les ravins infranchissables que présente le terrain, et en face de la colonne assaillante s'élevaient trois retranchements successifs dont les parapets étaient garnis de nombreux défenseurs. Le général Duvivier, qui, même au milieu des élans les plus impétueux, était avare du sang de ses soldats, ne voulait pas aborder de front ces formidables obstacles; mais, faisant rapidement marcher la colonne vers une crête qui se trouvait à gauche du piton, il déborda les retranchements, et les prenant à revers, les fit enlever par ses flanqueurs. La colonne continua ensuite son mouvement vers le piton que défendaient trois autres retranchements se dominant entre eux, et dont le dernier, protégé par un réduit, se reliait au sommet du pic, où deux bataillons réguliers et des masses de Kabyles attendaient intrépidement l'assaut. Arrivés non loin du sommet, les Français se virent tout à coup enveloppés d'un épais nuage, qui, s'élevant entre les deux troupes, les empêchait mutuellement de se voir. Le général Duvivier en profita pour ordonner une halte de quelques instants; puis, reprenant sa course à travers le brouillard, la colonne sortit du nuage pour recevoir à demi-portée le feu de trois retranchements

à la fois. Beaucoup de braves succombèrent. Les réguliers et les Kabyles faisaient un feu de deux rangs aussi nourri que celui des troupes européennes. Mais le général Duvivier fait battre la charge sur toute la ligne. Le 2e léger, entraîné vigoureusement par le colonel Changarnier, s'élance dans les retranchements ; les redoutes sont enlevées, le pic est franchi ; les Arabes qui l'occupaient sont culbutés dans les ravins, et le drapeau du 2e léger se déploie glorieusement sur le point le plus élevé de l'Atlas.

Pendant que ces choses s'accomplissent, la deuxième colonne s'avance dans une direction parallèle. A trois heures, elle arrivait à une arête boisée qui prend naissance à droite du piton, et par laquelle elle devait gravir les pentes plus escarpées. Le colonel Lamoricière, suivi de toute la colonne, s'élance à la tête des zouaves. Malgré les difficultés du terrain, une première redoute est rapidement débordée et prise ; une autre est enlevée par le premier bataillon de zouaves ; mais la colonne victorieuse est subitement arrêtée par une gorge à pentes abruptes, que domine un troisième retranchement, d'où l'ennemi dirige sur elle un feu de deux rangs à demi-portée du fusil. En même temps, du centre des troupes ennemies qui défendaient le Teniah, se détachent deux bataillons réguliers et de nombreux Kabyles qui se portent rapidement sur un plateau de roches à pic, d'où ils ouvrent un feu de deux rangs sur les zouaves qui marchent les premiers. Ceux-ci ripostent avec ardeur ; mais la supériorité du nombre et de la position donnait à l'ennemi un avantage décisif. Il y eut un moment de pénible anxiété, lorsque tout à coup retentit derrière les retranchments un feu vif et régulier qui annonce des mains exercées. C'était le 2e léger qui, s'élançant du piton, accourait à la ren-

contre de la deuxième colonne. Les zouaves arrivaient alors au pied du retranchement; transportés de joie et d'enthousiasme, ils se précipitent dans l'intérieur, culbutent l'ennemi, et les deux colonnes font leur jonction au milieu d'une victoire. Puis tous ensemble se dirigent vers le col à la poursuite de l'ennemi, à travers la ravins et les rochers où les Arabes opposent encore des résistances individuelles. Plusieurs engagements corps à corps eurent lieu, toujours à l'avantage de nos soldats; mais, exténués par les fatigues de cette longue journée, ils manquaient quelquefois de force pour achever les ennemis qu'ils avaient terrassés.

Le moment était venu d'aborder par la route le Teniah de Mouzaïa. Le duc d'Orléans s'y dirigea avec le 23e et le 48e. Mais, aux premiers mouvements de cette troupe, l'ennemi démasqua une batterie qu'il avait établie à l'ouest du col, d'où elle battait en écharpe la direction de la route. Aussitôt, le maréchal fit porter en avant la batterie de campagne, qui, commençant son feu dès qu'elle fut à portée du col, éteignit promptement celui de l'ennemi, et facilita ainsi au duc d'Orléans l'attaque directe de la position. Celui-ci lança un des bataillons du 23e en tirailleurs sur la gauche, et se porta à la tête des deux autres sur le Teniah, où il arriva au moment même où la colonne de gauche atteignait les crêtes qui le dominent.

Assaillis alors de tous côtés, stupéfaits de se voir atteints au milieu des nuages, dans une position qu'ils croyaient inexpugnable, les Arabes fuient de tous côtés. Les bataillons réguliers de l'émir se retirent sur Milianah; les Kabyles se dispersent dans toutes les directions.

Mais nous n'avons pas encore décrit tous les combats de la journée. Pendant que la première division enlevait les

rochers de l'Atlas, l'arrière-garde était engagée dans de sérieuses difficultés. Lorsque la première colonne eut quitté le plateau du Déjeuner, de nombreuses troupes de Kabyles descendirent résolûment des hauteurs, pour attaquer le centre du corps expéditionnaire. Quelques obus de montagnes lancés avec beaucoup d'effet au milieu de leurs rangs, les détournèrent de leur projet. Rejoignant alors par un long circuit une colonne de sept à huit cents hommes rassemblés sur notre gauche, ils s'élancèrent sur l'arrière-garde, composée du 17e léger, du 5e de ligne et de la légion étrangère. La lutte fut longue et meurtrière, et les Kabyles ne se retirèrent qu'après avoir fait preuve d'un opiniâtre courage.

Mais dès que le Teniah fut occupé, toute résistance cessa ; l'ennemi disparut, et le corps expéditionnaire prit position sur le col même, en continuant à occuper le piton et les crêtes de Mouzaïa.

Cette journée glorieuse produisit sur les populations arabes une impression profonde. Mais nos généraux, de leur côté, ne purent s'empêcher de remarquer les progrès surprenants faits par les Arabes dans l'art de combattre. Plusieurs de leurs corps avaient fait preuve d'un aplomb et d'une habileté de manœuvres qui auraient fait honneur à des soldats européens. Abd-el-Kader, d'ailleurs, était loin d'être abattu, et, dès le lendemain de sa défaite, il se préparait à défendre pied à pied le terrain qui restait à parcourir jusqu'à Médéah.

Des difficultés nouvelles arrêtaient l'armée expéditionnaire. Sur le versant occidental de l'Atlas, on avait rencontré la route construite en 1836, ménagée sur des pentes facilement abordables. Mais, pour descendre au sud, il n'y avait que des sentiers où un homme pouvait à peine passer ;

les pentes se précipitaient brusquement, et le terrain était composé de roches qu'il fallait entamer au pic pour ouvrir la route. Car on avait à voiturer des approvisionnements de toute sorte et tout le matériel d'artillerie destiné à l'armement de Médéah.

Les troupes du génie se mirent à l'œuvre avec une ardeur et une habileté qui triomphèrent de tous les obstacles. Tantôt il fallait couper le roc à des profondeurs considérables, tantôt il fallait combler les creux des ravins. Quatre jours de rude travail ouvrirent enfin un passage voiturable. Le 16, l'artillerie put franchir la route.

Le maréchal ordonna aussitôt au duc d'Orléans d'aller prendre position dans le bois des Oliviers, situé au pied de la pente méridionale. Cependant l'ennemi, rallié dans les journées des 13 et 14 par l'activité infatigable de l'émir, et resté jusque-là en observation, voyant la direction que prenait la colonne française, courut s'établir sur un mamelon qui domine le bois au nord-est : il fallait enlever ce poste pour assurer le passage. Le 23e de ligne en fut chargé. Guidé par le colonel Gueswiller, il franchit successivement tous les ravins dont l'ennemi profitait pour arrêter sa marche ; plusieurs positions furent enlevées à la baïonnette. Mais les Kabyles, soutenus de deux bataillons réguliers, défendaient le mamelon avec opiniâtreté. Il fallut plusieurs heures de combat pour les déloger entièrement. En même temps, un bataillon régulier qui s'était établi dans le bois des Oliviers était abordé par les zouaves qui le rejetaient au delà de la Chiffa. A cinq heures du soir, tout le corps expéditionnaire était campé dans le bois des Oliviers, et l'on put reconnaître la position qu'Abd-el-Kader avait choisie pour couvrir Médéah.

De cette ville part une crête qui se termine par des roches à pic, à une lieue environ du bois des Oliviers. Du pied de ces roches, un plan très-incliné conduit jusqu'à la rive droite de la Chiffa ; de ce chaînon plusieurs arêtes se détachent à l'ouest et courent dans la direction du Chélif; l'une d'elles, qui se relève plus loin sous le nom de Gantas, forme la ligne de partage des eaux de ce fleuve et de celles du Bouroumi, affluent de l'Ouâd-Jer. La route du col à Médéah suit, à l'ouest, le pied de cette chaîne de hauteurs sur lesquelles se déployait l'infanterie de l'émir, flanquée de tous les Kabyles qu'il avait pu rassembler. Plusieurs redoutes avaient été construites sur des escarpements, dominant la route de leurs feux croisés. Abd-el-Kader, avec toute sa cavalerie, avait pris sa position au pied du Gantas, prêt à fondre sur les colonnes qui voudraient aborder les redoutes.

Mais le maréchal ne jugea pas à propos d'attaquer de front les hauteurs. En appuyant à droite, on pouvait gagner Médéah par la route de Milianah, tournant ainsi les escarpements fortifiés qui devenaient inutiles à l'ennemi.

Le 17 au matin, le duc d'Orléans avec la 1re division s'avança dans cette direction, malgré les efforts de la cavalerie arabe, qui tenta vainement d'inquiéter sa marche ; des lignes de tirailleurs suffirent pour l'arrêter. L'émir, voyant ses plans de défense déjoués, fit évacuer les redoutes par son infanterie, qui alla prendre position en avant de Médéah. Mais elle ne put résister au premier choc des colonnes françaises, et disparut bientôt dans la direction des montagnes de Reigha. La ville fut aussitôt occupée.

Après avoir arrêté les travaux nécessaires pour la défense de sa nouvelle conquête, le maréchal Valée nomma le général Duvivier commandant supérieur de la province de Tittery,

et lui laissa un corps de deux mille quatre cents hommes avec des approvisionnements pour soixante-dix jours.

Le retour au col de Mouzaïa fut marqué par une suite d'engagements où nos troupes eurent constamment l'avantage, mais où les Arabes firent preuve d'une audace incroyable et surtout d'une discipline qui annonçait toute l'habileté de leur chef. On vit dans des endroits difficiles, et au plus fort du combat, leur cavalerie mettre pied à terre et combattre suivant toutes les règles de l'instruction européenne. Le colonel Bedeau, avec le 17e léger, eut à soutenir une lutte excessivement vive.

Enfin, tous les obstacles étant surmontés, l'armée campa dans la soirée du 20 au col de Mouzaïa et sur toutes les hauteurs qui le dominent.

Cette expédition n'était qu'un brillant fait d'armes, si on ne la complétait par l'occupation de Milianah. Milianah est la clé de l'intérieur des terres; elle ouvre l'accès des riches plaines et des fécondes vallées situées entre le Chélif et le Mazagran, point culminant de la chaîne de montagnes qui termine et couvre la plaine de la Mitidjah vers son extrémité occidentale.

Après quelques jours consacrés au repos, le maréchal repartit de Blidah le 4 juin, avec douze mille hommes, dont mille cavaliers, seize pièces de montagne et six de campagne pour l'armement de Milianah, suivi d'un immense convoi d'approvisionnements pour cette ville et Médéah. Son projet était de marcher droit sur Milianah en suivant les premiers contreforts de l'Atlas, de placer dans la ville prise une garnison de deux mille hommes, de se diriger ensuite sur Médéah par la vallée du Chélif, pour rentrer de là dans la Mitidjah.

Milianah, située sur la pente d'une montagne d'où la vue plane sur les vastes prairies qui bordent le Chélif, est l'antique *Maniana*. Les nombreux débris d'anciens monuments, les fragments d'architecture romaine que l'on rencontre dans la ville et aux environs attestent son antique splendeur. Elle avait été, en effet, une florissante cité, résidence d'une foule de familles romaines; et le choix de ce séjour était justifié non-seulement par l'importance géographique de sa position centrale, mais encore par la beauté du site et la fertilité du sol. Elle n'était plus, en 1840, qu'une chétive bourgade inférieure à nos plus pauvres villages. Mais elle formait toujours, comme au temps de Rome, un poste militaire très-important.

L'armée, dans sa marche vers Milianah, eut à subir les attaques irrégulières des Arabes qui voltigeaient sur ses flancs, sans cependant qu'aucun engagement sérieux la contraignit de s'arrêter. Abd-el-Kader semblait se réserver pour défendre les approches de la ville ; et lorsque les Français se montrèrent en vue de Milianah, ils purent apercevoir les troupes de l'émir concentrées sur les pentes de la montagne. Mais ce n'était qu'une vaine démonstration : aux approches de nos colonnes, les Arabes se retirèrent après une faible résistance, en mettant le feu à la ville. L'armée française y entra le 8 juin.

Quelques jours furent consacrés à réparer les désastres causés par l'incendie, et à fortifier la place. Trois mille hommes y furent laissés avec des approvisionnements considérables, et l'on se dirigea du côté de Médéah par la vallée du Chélif. L'émir, toujours infatigable, attendait les colonnes françaises, campé fièrement sur la route de la ville. Cependant le maréchal n'avait plus assez de vivres et de mu-

nitions pour ravitailler Médéah. Il fallait les aller chercher à la ferme de Mouzaïa, de l'autre côté de l'Atlas, et franchir, à cet effet, le col de Mouzaïa du sud au nord.

L'armée avait passé la nuit du 14 au 15, à deux lieues environ du col, dans la direction de Médéah. Abd-el-Kader campait à peu de distance. A la pointe du jour, le 48e de ligne reçut ordre de se porter au Teniah pour gagner les hauteurs et protéger le passage. L'émir, devinant les intentions du maréchal, lance aussitôt deux mille réguliers pour tâcher d'atteindre avant nous les premiers défilés du versant. Le poste est en quelque sorte disputé à la course. Mais nos soldats ont de l'avance; ils occupent toutes les hauteurs, et la colonne principale s'engage sans obstacle dans la montagne.

Les deux mille réguliers disparurent. On pensa que, n'ayant pu nous couper, ils avaient pris le parti de se replier sur l'armée de l'émir. Cette erreur nous devint funeste. Pendant qu'on les croyait éloignés, ils gravissaient la montagne parallèlement à notre armée, en se masquant derrière les hauteurs latérales, sans tirer un coup de fusil, sans laisser éclater une parole, jusqu'à ce qu'ils eussent gagné un profond ravin où ils se blottirent en silence, épiant une occasion.

Le maréchal, sans se douter de ce dangereux voisinage, croyait prendre toutes les mesures que commandait la prudence. Debout sur le sommet du Teniah pendant tout le défilé de la colonne principale, il fit occuper sous ses yeux les mamelons et les rochers qui dominent la route, et ne quitta son poste d'observation qu'après avoir vu les bagages et les blessés descendre paisiblement vers la ferme de Mouzaïa. Alors il rappela les troupes qui garnissaient les hau-

teurs, sans leur faire attendre l'arrière-garde. Ce fut là sa faute ; mais il pensait n'avoir plus rien à craindre, et il gagna la tête de la colonne, sans s'arrêter jusqu'à la ferme de Mouzaïa. Le 48e de ligne, qui, après avoir quitté les hauteurs, formait l'escorte spéciale du convoi, descendait le col au moment où le maréchal partit; l'arrière-garde s'avançait à quelque distance.

Cette arrière-garde se composait de zouaves et de tirailleurs de Vincennes au nombre de huit cents. Elle passe le col et continue à cheminer par la descente. Tout à coup se dressent devant elle les deux mille réguliers, et une décharge à bout portant jette le désordre dans la petite colonne. En même temps, la masse des Arabes se précipitant dans les rangs brisés, engage corps à corps une lutte furieuse, et il se fait une horrible mêlée, où le nombre menace de l'emporter sur la discipline. On se heurte, on se saisit, on lutte poitrine contre poitrine ; tandis qu'un Arabe saisit fortement la baïonnette du soldat, un autre le frappe à coups de yatagan : des deux côtés on est trop pressé par la foule pour recharger les armes; on tient le fusil par le canon et l'on s'en fait une massue; les blessés, qui tombent l'un sur l'autre, continuent à combattre ; ils se frappent avec des pierres trouvées sous la main, et se font d'horribles morsures. Les fantassins arabes, pourvus d'un yatagan, d'un poignard et de deux pistolets, ont de cruels avantages. Trois fois cette épouvantable mêlée est rompue par l'intrépidité des zouaves, trois fois les Arabes reviennent à la charge. A la quatrième, enfin, ils se retirent vaincus par cette héroïque résistance. Deux obusiers de montagne, qui commencent leur feu, achèvent de les éloigner.

Mais les Français comptent cent vingt morts et trois cents

blessés ; et le maréchal, tranquille à Mouzaïa, n'apprend ce cruel désastre qu'en voyant revenir le beau corps des zouaves, amoindri et mutilé : sanglant épisode, venu après le succès, sans que rien puisse compenser la douleur d'un si grand sacrifice ! .

On reprochait encore au maréchal d'avoir négligé les précautions les plus ordinaires, pour assurer ses communications et faire régner la sécurité autour de ses lignes de défense. Pendant qu'il se trouvait au delà de l'Atlas, la Mitidjah était envahie par les tribus de l'Est, qui répandaient partout le ravage et l'incendie; quatre cent soixante meules de foin avaient été brûlées dans les environs de Douera ; toute la plaine étincelait, et le feu, poussé par un vent de nord-ouest, se promenait depuis le cap Matifou jusqu'à la Maison-Carrée. Le camp de Bouffarick, renfermant cent cinquante hommes, était menacé par des forces bien supérieures. Il fallut armer pour la défense quatre cents condamnés militaires; et telles étaient les inquiétudes à Alger, que, par ordre de l'autorité, il fut expressément défendu à tout habitant d'aller au delà d'Hussein-Dey, qui n'est éloigné que d'une lieue de la ville.

Quelques colonnes mobiles suffirent, il est vrai, pour dégager la plaine; mais on s'étonnait de se voir ainsi inquiété aux portes mêmes d'Alger, après dix ans d'occupation, et le lendemain de pompeux bulletins de victoire.

A la ferme de Mouzaïa, le maréchal attendait les convois destinés aux approvisionnements de Médéah et de Milianah. Dès qu'ils furent arrivés, il traversa de nouveau l'Atlas, renforça le général Duvivier, et compléta les magasins de la ville. Une forte colonne fut en même temps expédiée à Milianah, sous les ordres du colonel Changarnier, avec un convoi con-

sidérable de vivres et de munitions. Avec cette dernière opération, la campagne était terminée. On était en possession de la province de Tittery et de toutes les hauteurs de l'Atlas d'où pouvait être inquiétée la plaine de la Mitidjah. L'occupation successive de Cherchell, Médéah et Milianah, complétait la ligne de défense. Déjà l'émir songeait à se retirer dans la province d'Oran, avec des forces considérablement réduites par les combats et la désertion.

Salmon del. — Geoffroy

LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE À BOULOGNE

(Debarquement en Aout 1840.)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Débarquement et arrestation du prince Louis Bonaparte à Boulogne. — Manœuvres antérieures. — Complices sur lesquels il comptait. — Audience chez lord Melbourne. — Le cabinet des Tuileries tenu au courant de ses démarches. — Système politique du prince. — Tentatives de rapprochement avec les radicaux. — M. Degeorge à Londres. — Brochure intitulée : *Lettres de Londres*. — Passage significatif. — Création d'un journal bonapartiste. — Distribution de brochures. — Entrevues de M. de Mésonan avec le général Magnan. — Emprunt à Londres. — Départ de Londres. — Débarquement à Vimereux. — Entrée à Boulogne. — Échec dans la caserne du 42e de ligne. — Retraite vers la colonne. — Dispersion des conjurés. — Arrestation du prince et de ses compagnons. — Translation à Ham. — Renvoi des conjurés devant la chambre des pairs. — Jugement et condamnation. — Séjour à Ham. — Correspondances. — Relations avec les écrivains démocratiques. — M. Degeorge, M. Peauger.

Pendant que les esprits, occupés de la question d'Orient, s'enivraient ou s'alarmaient aux bruits de guerre, un incident étrange vint distraire l'attention publique et faire une diversion passagère à de plus graves préoccupations.

Le 6 août, à cinq heures du matin, le prince Louis Bonaparte, qui avait si tristement échoué à Strasbourg, débarquait à Boulogne-sur-Mer avec une soixantaine de compagnons, faisait un vain appel à la population, et se trouvait,

trois heures après, dans les mains des autorités avec la plupart de ses complices.

Voilà ce qui se racontait le lendemain dans la capitale, au grand étonnement de tous, et sans qu'on pût s'expliquer sur quelles manœuvres ou sur quelles illusions reposait cette tentative.

Avant d'entrer dans les détails de cette entreprise avortée, il nous faut reprendre les choses de plus haut pour mieux en comprendre le sens et l'origine.

Il est certain que, dans l'affaire de Strasbourg, le gouvernement n'avait pas su toute la vérité. Les noms de beaucoup de complices lui avaient échappé, et la liste des fidélités ébranlées était fort incomplète. Cette échauffourée avait donc laissé peu de souvenirs inquiétants, et quoique depuis on eût fait éloigner de la Suisse le prétendant vaincu, c'était moins dans la crainte de dangers sérieux que pour n'avoir pas à s'occuper de petites intrigues de voisinage. Louis Bonaparte, au contraire, sachant que le complot de Strasbourg avait plus de ramifications qu'il n'en avait paru, attachait une importance plus grande qu'il ne fallait aux éléments inconnus du public. Dans tout complot se rencontre une foule d'hommes qui laissent entrevoir un appui éventuel, sans s'engager au delà de ce qu'il faut pour avoir droit à une récompense après le succès. Il devient ensuite tout naturel qu'ils se taisent au moment des revers, et ceux mêmes qu'ils abandonnent sont non-seulement disposés à excuser cette prudence, mais encore se laissent aller à compter sur eux pour une prochaine occasion. Qu'on ajoute à cela les trompeuses perspectives de l'éloignement, les flatteuses assurances des partisans intéressés, les aveuglements opiniâtres de l'émigration, et l'on comprendra

comment se font ces entreprises qui semblent désespérées, et qui ne sont le résultat que de fausses espérances.

Louis Bonaparte était, d'ailleurs, soutenu par une profonde conviction, et cette conviction, du moins, n'était pas une erreur. Il croyait à l'immense popularité du nom de Napoléon, et se fiait à la magie des souvenirs. Mais là où il se trompait, c'est qu'il s'imaginait rencontrer ces souvenirs dans toutes les classes de la société, soit chez les fonctionnaires, soit même chez la bourgeoisie de tout temps ennemie de l'empereur. Or, ils n'existaient que chez le peuple exclusivement, c'est-à-dire dans les rangs des multitudes déshéritées de toute vie politique, n'ayant aucune action sur les événements, ne se rencontrant nulle part sur le passage des prétendants, et ne se mêlant à aucun complot des coureurs d'aventures.

Quant à l'armée, sortie du peuple, mais pliée à une discipline qui ne lui laissait d'autre idée que celle de la fidélité au drapeau, c'était par une étrange ignorance des choses qu'on voulait l'associer à un complot. Jamais l'armée n'avait fait de révolution en France, pas même celle du 18 brumaire, préparée et accomplie du consentement de l'opinion publique. Les républicains, assurément, avaient sur les soldats de bien plus puissants moyens d'action que les agents napoléoniens, et cependant, depuis dix ans, toutes leurs tentatives pour attirer à eux une portion importante de l'armée, avaient constamment échoué. Quelques sous-officiers mécontents, quelques officiers ambitieux, en bien petit nombre, leur promettaient de temps à autre une coopération militaire; mais au moment d'agir, on était obligé de reconnaître l'exagération des promesses et la pauvreté des influences.

Il en fut de même pour le prince Louis Bonaparte. Négligeant le peuple qui seul pouvait le seconder, se trouvant en face d'une bourgeoisie hostile et d'une armée indifférente, il n'avait aucune chance de succès ; ses entreprises eurent l'issue qu'elles devaient avoir ; pour espérer autre chose, il fallait toute l'illusion d'un prince depuis vingt-cinq ans étranger à la France.

Ce qui le perdit aussi fut un malheureux souvenir des actes de son oncle, et un désir d'imitation qui l'amoindrissait par les contrastes. Frappé surtout des miracles du retour de l'île d'Elbe, il s'imaginait qu'il suffirait de se montrer aux portes d'une caserne pour entraîner la troupe, la grossir en marchant et refaire un 20 mars ; comme si de pareils événements se renouvelaient, comme s'il ne fallait pas surtout les mêmes soldats, le même chef et les mêmes circonstances !

Il n'est pas probable, toutefois, qu'il se fût étourdiment aventuré, s'il n'avait eu d'autres complices que ceux qui figurèrent au procès. La conspiration avait en réalité de plus grandes proportions qu'il n'en a paru dans l'instruction et les débats. Nous tenons de source certaine, par exemple, que le général Duchant, mort depuis, alors commandant de Vincennes, s'était sérieusement engagé à la cause napoléonienne. Il avait promis de livrer le fort dont il avait la garde. Nous savons, en outre, que l'on comptait positivement sur l'appui du général Magnan, commandant de la division du Nord. Était-ce une fausse espérance, et l'agent qui fut envoyé près de lui trompait-il ou se trompait-il ? Toujours est-il qu'à Londres le général Magnan figurait sur la liste des fidèles impérialistes. Ajoutons, en outre, qu'après la descente à Boulogne, tous les régiments faisant partie de la division du Nord furent changés de garnison et

dirigés sur le midi. Ce qui prouverait que le gouvernement avait au moins de graves soupçons, sinon des renseignements certains qu'il voulut taire par prudence. Il était essentiel de montrer l'armée partout fidèle et de réduire le complot à une étourderie de jeune homme.

Nous ne devons pas oublier un fait qui annoncerait de nombreuses connivences. Pendant la marche de la division du Nord vers le midi, plusieurs d'entre les régiments traversant la ville de Ham, des officiers en grand nombre firent remettre leurs cartes au prince captif. Celui-ci, de son côté, avait la liste des officiers dont on lui avait promis le concours ; il put voir quels étaient ceux qui semblaient lui renouveler leurs engagements.

Un autre incident mérite d'être rappelé. Le maréchal Clauzel était arrivé dans les derniers jours de juillet aux bains d'Eaux-Bonnes dans les Pyrénées, et y faisait tous les préparatifs qui annoncent un long séjour, lorsque le 4 août, il disparut tout à coup, et l'on apprit qu'il s'était dirigé en toute hâte vers le Nord.

Ce n'est pas tout encore. Nous avons dit que le général Magnan était considéré par les conjurés de Londres comme une des colonnes de l'entreprise. Cependant, d'après les rapports faits au prince, le général aurait dit : « Je ne puis « prendre l'initiative du mouvement ; mais si vous en- « traînez un seul régiment, je vous amène ma division « entière. » Or, les agents du prince lui assuraient que le colonel Husson [1], commandant le 42e régiment de ligne en garnison à Calais, avait promis de se mettre avec ses soldats à la disposition des conjurés au moment du débarque-

[1] Cet officier supérieur nous a écrit pour démentir toute participation au complot.

ment. Le plan des conjurés reposait sur ces données. De Boulogne, ils devaient se porter rapidement sur Calais, gagner Lille, puis, avec la division du Nord, marcher sur Paris, soit directement, soit en passant par Eu pour y enlever la famille royale. En même temps, leurs adhérents de Paris, à la première nouvelle du débarquement, marchaient sur les Tuileries et s'en emparaient à l'improviste. Ils étaient, en outre, ainsi que nous l'avons dit, assurés de Vincennes, et ces premiers succès devaient promptement leur rallier des partisans. On parlait aussi d'un comité bonapartiste présidé par un maréchal de France, qui avait des correspondances assez étendues avec les garnisons des villes les plus importantes.

Le projet de translation des restes de Napoléon donnait encore des espérances nouvelles en réveillant les sympathies de la population pour les traditions impériales. La reconnaissance de la légitimité de Napoléon, faite à la tribune par un ministre, fortifiait la cause du prétendant ; au moins, la logique pouvait lui permettre de le croire. Car la proscription de la famille impériale n'était guère en accord avec la légitimité de l'empereur ; et Louis-Napoléon n'avait plus qu'à invoquer un droit proclamé par les ministres mêmes de Louis-Philippe.

Enfin, le traité du 15 juillet offrait une occasion de faire appel au sentiment national, de profiter des colères populaires, et de traverser la France aux cris de : *Guerre à l'Anglais !*

Tous ces calculs ne manquaient pas d'une certaine apparence de justesse, et présentaient assez de chances pour encourager d'impatientes ardeurs. D'ailleurs, dans toute entreprise de cette nature, on abandonne toujours quelque

chose à la fortune, et la part faite au hasard est ordinairement la plus forte.

De nouveaux motifs, d'ailleurs, pouvaient encourager Louis Bonaparte et lui faire précipiter sa tentative. Depuis que le ministère anglais avait follement défié la France, des avances détournées, des politesses ouvertes avaient été faites au prince exilé : jusque-là fort dédaigné des hommes officiels, il s'était vu subitement recherché et presque courtisé. Lord Melbourne l'avait reçu en audience, lord Palmerston était allé en secret lui rendre visite. Lord Palmerston, ennemi particulier de Louis-Philippe, devait sans doute avoir quelque satisfaction à lui créer de nouveaux embarras en détachant des rives britanniques un prétendant audacieux. Peut-être même laissa-t-il entrevoir à celui-ci quelques vagues promesses qui pouvaient facilement être prises pour des engagements.

On assurait de plus dans le monde diplomatique que M. de Brunow avait aussi fait sa visite d'encouragement. Il n'en fallait pas tant pour ajouter aux illusions d'un prince empressé d'en finir et confiant dans le succès. Ce n'est pas, assurément, que le ministre anglais ou l'ambassadeur moscovite crussent sérieusement à une restauration napoléonienne ; mais une descente improvisée pouvait distraire les esprits de la grave question d'Orient, détourner les colères de Louis-Philippe, et affaiblir son gouvernement par de nouvelles inquiétudes. Louis Bonaparte, sans s'en douter, servait d'instrument à des roueries diplomatiques, et les hommes d'État dont il croyait avoir l'appui, ne l'attiraient à eux que pour le pousser en avant comme la sentinelle perdue de la coalition.

Ajoutons, comme dernière explication de cette aventure,

que le gouvernement français lui-même avait, par des agents secrets auprès du prince, provoqué l'entreprise, afin de mettre la main sur un rival gênant, en lui fournissant l'occasion de se compromettre. On raconte que peu de mois auparavant, Louis-Philippe se plaignant à M. Thiers de ce qu'on n'exerçait pas une surveillance assez active à l'égard d'un prince ingrat, qui le fatiguait de ses incessantes manœuvres, le ministre répondit qu'il lui serait facile de dissiper les inquiétudes du roi en donnant plus d'activité aux manœuvres dont il se plaignait, et que le prince viendrait promptement se livrer de lui-même. M. Thiers, ajoute-t-on, aurait été pris au mot, et le prince, promptement circonvenu par le zèle d'officieux intermédiaires, aurait conçu de nouvelles espérances, et rêvé de plus notables complices. Ainsi se trouverait peut-être expliquée la proclamation au peuple français qui nommait M. Thiers président du gouvernement provisoire.

Quoi qu'il en soit, il est constant que le cabinet des Tuileries était complétement au courant de ce qui se passait à Londres, suivant tous les préparatifs, les dirigeant même et recevant de continuelles instructions sur toutes les démarches, sur toutes les actions du prince, jour par jour, heure par heure. Il existait dans les cartons du ministère de l'intérieur, nous ne savons s'ils existent encore, des rapports écrits de la main d'un copiste exercé, contenant les détails les plus circonstanciés sur tous les mouvements du prince, intérieurs et extérieurs : « Il s'est levé à telle heure, est sorti « à telle heure, est allé dans telle maison, est rentré, est « ressorti pour aller à telle autre maison, a eu une confé- « rence avec tel personnage, etc., etc., » tous renseigne-

ments qui indiqueraient des relations très-intimes et non interrompues.

De son côté, l'ambassadeur français à Londres recevait des informations exactes et détaillées, sans même se donner la peine de les chercher. Comme de Paris on lui écrivait de ne pas épargner l'argent pour se tenir au courant du complot, il répondait : « Je n'ai pas besoin d'argent ; les révélations « viennent me trouver. »

Il est donc avéré que le prince Louis Bonaparte était l'instrument de la diplomatie étrangère, l'instrument de Louis-Philippe lui-même, qui l'attirait tout doucement dans un piége, où il devait infailliblement être pris. Mais cela explique aussi la hardiesse de l'entreprise. Trompé par des agents provocateurs de haute volée, encouragé par des ministres et des ambassadeurs étrangers, convaincu, à tort ou à raison, de la coopération de plusieurs généraux et officiers, de la sympathie de quelques régiments, il voyait les moyens d'action proportionnés à l'importance de l'entreprise. Malheureusement pour lui, au moment décisif, tous les éléments de la conspiration firent défaut. Au lieu d'une grande pensée, le public ne rencontrait qu'un pitoyable coup de tête; au lieu d'une sérieuse tentative, une audacieuse folie. L'opinion et l'histoire ne jugent que sur les résultats, et en cela elles ont raison. Elles ne tiennent pas pour habiles des combinaisons qui manquent toutes à la fois.

Il n'est pas sans intérêt aujourd'hui de savoir quel était en ce temps le système politique que le prince voulait, en cas de succès, inaugurer en France. Les radicaux eurent occasion de recevoir ses confidences à ce sujet.

Plus d'une fois, il avait tenté d'entrer en communication

active avec les chefs du parti radical; mais ceux-ci n'accueillaient ses ouvertures qu'avec une certaine méfiance. Ils étaient volontiers disposés à se fortifier de son concours pour attaquer le gouvernement royal; mais ils ne se résignaient pas à lui servir de marchepied pour son ambition personnelle, et ne voyaient guère de profit à renverser le trône de juillet pour relever le trône d'un prétendant. Ils s'en étaient déjà formellement expliqués avec des intermédiaires, lorsque, au mois de juin, de nouvelles instances furent faites auprès des rédacteurs du *National*. Ceux-ci, sans beaucoup compter sur l'alliance qui leur était offerte, voulurent toutefois avoir une solution définitive, soit pour obtenir un concours sérieux, soit pour mettre un terme à des pourparlers sans portée. M. Degeorge, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais*, se trouvant alors à Paris, reçut mission des rédacteurs du *National* de se rendre auprès du prince pour obtenir de lui des explications catégoriques sur ses intentions ultérieures.

La conférence eut lieu à Londres dans une maison tierce et dura plusieurs heures. Louis Bonaparte commença par déclarer sa ferme résolution de recommencer la tentative qui avait échoué à Strasbourg; il voulait, disait-il, en renversant Louis-Philippe, mettre la France en mesure de choisir la forme de gouvernement qui conviendrait à la majorité du pays. Quant à son système personnel, il ne dissimulait par ses dispositions en faveur du rétablissement de l'empire, repoussant avec force toute idée de république, comme incompatible avec l'esprit français. Il développa longuement ses théories sur le système intérieur applicable au pays. Ce n'était qu'une contrefaçon des institutions impériales. Il ne cacha pas les espérances qu'il avait de voir l'empereur de

Russie accepter volontiers pour chef de la monarchie en France un membre de la famille de Napoléon, donnant, par cet aveu, de l'authenticité aux connivences qu'on lui supposait avec la diplomatie moscovite.

M. Degeorge vit facilement que les républicains avaient toute raison de se méfier d'un prince beaucoup plus soucieux de ses avantages personnels que des intérêts généraux de la nation. Il lui répondit que les traditions impériales ne pouvaient s'accorder avec les doctrines démocratiques, et rendaient toute alliance impossible. On voulait bien accepter son nom comme un appui à la cause populaire, nullement comme un drapeau de restauration impériale, comme un moyen, non comme un but.

Les deux interlocuteurs, comme on le voit, s'expliquaient avec franchise, l'un occupé de ses propres droits, l'autre des droits populaires. Enfin, le prince ne voulant rien céder de ses prétentions, M. Degeorge termina l'entrevue en lui disant : « Puisqu'il en est ainsi, nous vous » recevrons à coups de fusil. » Toute la conversation, du reste, se tint de sang-froid, avec une grande convenance de part et d'autre, et, même après la déclaration énergique de M. Degeorge, le prince lui serra affectueusement la main au moment de la séparation, en exprimant ses regrets de n'avoir pu s'entendre avec les démocrates. Ceux-ci, bien avertis, renoncèrent à toute alliance avec un prince qu'ils n'avaient aucune raison de préférer, comme monarque, à Louis-Philippe.

Pour mieux faire connaître d'ailleurs la pensée intime du prince, nous devons transcrire quelques passages d'une petite brochure qu'il faisait à cette époque distribuer par ses agents dans les principales casernes. Cette brochure intitulée

Lettres de Londres, avait été écrite par M. de Persigny, et revue en entier par le prince. Les lettres sont supposées écrites par un général à un autre général. La neuvième et dernière lettre raconte une visite faite à M. de Persigny. Celui-ci établit un parallèle entre Napoléon et César. Puis il ajoute :

« Mais ce n'est pas tout encore : cette inconcevable et mystérieuse ressemblance se poursuit même après la mort des deux grands hommes. Le nom de César et le nom de Napoléon, tous deux si puissants sur l'imagination des peuples, ne doit pas avoir d'héritiers directs. A la mort du dictateur, c'est son petit-neveu, c'est Octave qui ose porter le grand nom de César, comme c'est aujourd'hui le neveu de Napoléon qui semble vouloir jouer un rôle analogue.

« Mais la destinée d'Octave avant de devenir Auguste et empereur des Romains, présente des rapprochements encore plus extrordinaires : si cela peut vous intéresser, vous trouverez dans Appien et dans d'autres historiens latins de la même époque, des particularités extrémement curieuses. — Comme je témoignais le désir de suivre cette piquante comparaison jusqu'à la fin, M. de Persigny est allé chercher un volume des *Révolutions* de Vertot, et m'a mis sous les yeux les passages suivants, extraits du livre XIV de cette histoire, que je transcris pour vous, tant cela m'a frappé :

« Le jeune neveu de César est à Apollonie sur les côtes « d'Épire, où il achève ses études et ses exercices, et verse « d'abondantes larmes sur la mort de son oncle. — Tous « les lieutenants du dictateur ont abandonné sa cause et « trahi le peuple romain pour mendier les faveurs de l'a- « ristocratie. — Antoine, Lépide et les autres se parent de « la gloire de César pour en imposer au peuple ; mais en « effet ils trahissent sa mémoire, s'emparent de ses biens,

« proscrivent sa famille, et vivent publiquement avec les « assassins de leur bienfaiteur. — Lui, le jeune César, « languit proscrit loin de Rome, en proie à la douleur et aux « regrets ; mais son âme ardente aspire à venger la mé- « moire outragée de son oncle, et bientôt il révèle au monde, « par un acte public, le but de son ambition. Ses parents, « ses amis le supplient de rester en exil, de ne pas reven- « diquer l'héritage du grand homme. Tout le monde lui « conseille d'oublier de dangereuses prétentions ; et on l'as- « sure qu'il ne peut y avoir pour lui de sûreté et de bon- « heur que dans l'obscurité d'une vie privée. Mais le jeune « Octave repousse ces conseils pusillanimes, il déclare « qu'il aime mieux mourir mille fois, plutôt que de renon- « cer au grand nom et à la gloire de César. — Ainsi donc, « le jeune Octave ose seul et sans appui entreprendre la « grande mission de continuer l'œuvre de son oncle. « Proscrit et condamné par des lois iniques, il ne craint « pas de braver ces lois et de partir pour Rome. — Un jour, « il arrive sur la côte de Brindes et débarque près de la « petite ville de Lupia, sans autre escorte que ses servi- « teurs et quelques-uns de ses amis, mais soutenu du « grand nom de César, qui seul devait bientôt lui donner « des légions et des armées entières. Et en effet, à peine les « officiers et les soldats de Brindes ont-ils appris que le « neveu de leur ancien général est près de leurs murailles, « qu'ils sortent en foule au-devant de lui, et après lui « avoir donné leur foi, l'introduisent dans la place dont ils « le reudent maître. Ce premier succès n'est qu'éphémère ; « il est bientôt suivi de peines et de tribulations ; mais « enfin, c'est là et de cette manière que commence la « grande destinée du neveu de César, cette destinée qui le

« poursuit à travers mille vicissitudes et mille chances di-
« verses, et le porte enfin, quinze ans après la mort de
« son oncle, à la tête du peuple romain, sous le nom
« d'Auguste et le titre d'empereur.

Ce curieux rapprochement fait par le prince lui-même, ou du moins tracé sous sa dictée, donne, mieux que nous ne pourrions le faire, la mesure de ses sentiments et de ses espérances. On y remarque surtout une opiniâtre confiance qui ne doit reculer devant aucune entreprise. Souvent, en effet, cet aveugle fatalisme peut tenir lieu de génie, en développant les qualités nécessaires à tout succès : l'énergie et la persévérance. C'est ainsi que s'expliquent les grandes fortunes d'hommes médiocres. La foi est toujours plus puissante que la logique, et le fétichisme même d'un nom suffit pour conduire à de grands résultats.

Depuis son retour en Europe, Louis Bonaparte avait constamment cherché à occuper de lui le public français, tantôt par des écrits émanés de sa plume, tantôt par des publications faites au nom de ses plus dévoués adhérents. Les brochures intitulées *Idées napoléoniennes* et *Lettres de Londres* étaient un appel aux souvenirs impérialistes, avec un mélange de doctrines démocratiques ou socialistes destinées à rallier les radicaux de toute nuance, qui faisaient une guerre active à la monarchie de juillet. Mais les radicaux se méfiaient d'un prince, et surtout d'un prince qui, tout en invoquant la souveraineté du peuple, faisait remonter ses droits à des sénatus-consultes sans valeur pour tous les partis.

Louis Bonaparte avait, en outre, dans la presse un organe officiel de la politique impériale, appelé le *Capitole*. Ce titre était une création personnelle du futur empereur.

On assure qu'il s'en félicitait comme d'une heureuse trouvaille.

On racontait, d'ailleurs, de singulières histoires sur l'origine de ce journal dont l'apparition, au mois de juin 1839, se rattachait, disait-on, à la plus bizarre des intrigues. Parmi les agents de toutes classes que la diplomatie russe entretenait à Paris, se trouvait un écrivain français du troisième ou quatrième ordre, qui avait dirigé quelque temps un journal en Allemagne, et qui, venu récemment de Francfort, se prétendait chargé d'une mission secrète du czar dans le but de réconcilier la France avec la Russie. A l'appui de ses assertions, il laissait entrevoir des lettres écrites par le czar lui-même, et dont il lisait mystérieusement quelques passages. Après avoir inutilement frappé à plusieurs portes, il fit rencontre d'un autre coureur d'aventures, qui se donnait aussi pour un intime confident de princes, négociant des trônes et correspondant de plusieurs côtés avec les prétendants disponibles. Il se nommait M. le marquis de Crouy-Chanel. Une de ses dernières spéculations consistait à obtenir l'empire du Mexique pour un des infants, frères de don Carlos. Mis en présence, nos deux aventuriers, soit qu'ils se prissent au sérieux, soit qu'ils voulussent mutuellement se duper, conclurent un traité en règle. Stipulant au nom de deux grands États, comme s'ils en étaient les seuls représentants, ils scellèrent une alliance intime entre la France et la Russie. Le marquis promettait l'amitié du grand peuple à l'autocrate, à la condition que celui-ci donnerait d'abord à la France les frontières du Rhin, puis qu'il accorderait une de ses filles en mariage à un prince dont on ferait au plus tôt un empereur des Français. Ce prince était Louis Bonaparte. L'envoyé de Francfort

goûta la proposition et promit d'en écrire à Saint-Pétersbourg. Pour qui connaît la diplomatie moscovite, ses nombreuses intrigues et ses ténébreuses menées, il ne paraîtra pas surprenant qu'on accordât quelques encouragements à une ouverture même extravagante, pourvu qu'elle pût amener des complications inattendues. Il est, d'ailleurs, si facile à un prince absolu de désavouer d'obscurs agents, qu'il ne risque pas beaucoup à les pousser en avant. Quoi qu'il en soit, l'agent de la Russie montra bientôt les réponses reçues de Saint-Pétersbourg, contenant le consentement au mariage projeté et l'engagement de livrer à la France les frontières du Rhin. C'était la dot que la princesse Olga devait apporter au prince Louis Bonaparte.

Le marquis s'empressa d'aller communiquer ces lettres à Londres : elles y furent reçues avec toutes les illusions que donnent l'exil et l'impatience. Mais il fallait disposer l'esprit public en France à cet heureux changement. Tel fut le but de la création du *Capitole*, dont la direction fut confiée à M. le marquis de Crouy-Chanel. Bientôt après, une révolution intérieure ayant fait exclure le marquis de la direction du journal, il se plaignit hautement et fit tant de bruit des secrets compromettants dont il était maître, que la police fit une descente à son domicile où fut trouvée toute la correspondance du prince Louis et de l'autocrate. Les lettres dont on n'avait pas les originaux étaient fidèlement copiées. Rien n'y manquait. Le marquis et plusieurs autres personnes furent arrêtées. Il fut néanmoins accusé par les amis du prince d'être vendu à la police de Paris, et son évasion, qui eut lieu peu après redoubla les soupçons. Mais ce qui ne fut un mystère pour personne, c'est le rôle joué dans toute cette affaire par la Russie, soit que l'empe-

reur Nicolas méditât une entreprise sérieuse, soit qu'il ne voulût que produire du désordre en mystifiant le prince Louis.

Nonobstant toutes ces mésaventures, le *Capitole* avait continué de paraître. Mais malgré d'énormes sacrifices pécuniaires, il ne réussit pas et ne pouvait pas réussir. Les lecteurs habituels des journaux appartenaient exclusivement aux classes diverses de la bourgeoisie, et la bourgeoisie n'avait aucune sympathie pour la cause bonapartiste. Il n'y avait même pas en France un parti bonapartiste. Tout ce qui restait d'affection pour le nom de l'empereur était à l'état de sentiment chez les ouvriers et les paysans; ils se rappelaient avec admiration sa gloire, avec amertume sa chute; mais ces souvenirs formaient une grande poésie populaire plutôt qu'une pensée politique; et en supposant que la pensée politique pût exister, comment se serait-elle manifestée, lorsque ces hommes étaient exclus de tous droits, exclus même des communications de la presse qui ne pouvait arriver jusqu'à eux?

A cette propagande ouverte, mais cachant les pensées intimes, se joignait la propagande secrète qui disait son dernier mot : l'expulsion de Louis-Philippe, la restauration du trône impérial.

Les conspirations de cette nature rencontrent facilement des agents subalternes, soit chez des ambitieux avides d'occasions, soit chez des enthousiastes que séduit un rôle chevaleresque dans une cause malheureuse. Cependant le premier noyau des conjurés était le personnel qui avait déjà figuré à Strasbourg. Parmi les nouveaux partisans qu'ils s'adjoignirent, un des plus actifs, M. Forestier, commis négociant, fut mis en relation, en 1839, avec M. Fialin de

Persigny. Un de ses premiers services fut de procurer à ce dernier un passeport pour Londres, puis il se fit, à Paris, embaucheur plein de zèle et distributeur infatigable des brochures bonapartistes, les faisant pénétrer dans les ateliers, dans les casernes, dans les cabarets, échauffant les vieux souvenirs, et réunissant autour de lui d'anciens militaires, trop heureux de contribuer à refaire l'empire. Chargé d'une foule de détails, il se montrait propre à tout, et ne négligeait aucun des préparatifs confiés à son zèle. C'est lui qui avait acheté les uniformes dont se revêtirent les conjurés au moment du débarquement.

Un autre conjuré sur lequel on comptait particulièrement, était M. Aladenize, lieutenant au 42e de ligne, en garnison à Saint-Omer; il se montrait dévoué, hardi, prompt à la décision; il était jeune et pouvait servir d'exemple aux hommes de son âge; enfin, deux compagnies de son régiment se trouvaient en garnison à Boulogne, où l'on avait résolu de tenter le premier coup de main. Il était à portée d'y accourir promptement; sa présence pouvait être décisive aux premières heures de l'action.

Les deux centres d'opération des conjurés étaient Paris et Lille; dans la capitale, on agissait sur les hommes d'aventures, les vieux militaires, les ouvriers et la garnison. Dans ce cercle s'agitaient M. Forestier et quelques agents obscurs. A Lille, on cherchait surtout à gagner la troupe et à grouper autour des intérêts napoléoniens une notable partie de la division du nord. De ce côté, le conjuré le plus important était M. Le Duff de Mésonan, ancien chef d'escadron d'état-major, mis à la retraite en 1838, et nourrissant depuis lors de profonds ressentiments contre le gouvernement de Louis-Philippe. Dans les premiers mois de 1840, M. de Mésonan

se montre à Lille, et l'on remarque dans les casernes de nombreuses distributions des *Lettres de Londres*. Bientôt, entrant en relations avec le général Magnan qu'il avait, en 1830, souvent rencontré à Brest, il lui fait d'abord part de ses mécontentements, sans que ces premières conférences amènent aucun résultat sérieux.

Plusieurs fois, M. de Mésonan s'absenta de Lille, soit pour s'aboucher avec ses complices, soit pour agir sur d'autres localités. Dans ses fréquents voyages, il ne revit pas le général Magnan, qui était en inspection trimestrielle. Mais, de retour au mois de juin, il se présenta de nouveau chez le général, en fut bien accueilli. Invité à dîner quelques jours après, il remit au général, en se séparant de lui, les *Lettres sur Londres*, et, se présentant le lendemain, il lui communiqua une lettre du prince Louis, commençant par ces mots : « Mon cher commandant, il est important que vous « voyiez de suite le général en question ; vous savez que « c'est un homme d'exécution, et que j'ai noté comme de- « vant être un jour maréchal de France. Vous lui offrirez « 100,000 francs de ma part, et 300,000 francs que je « déposerai chez un banquier à son choix, à Paris, dans le « cas où il viendrait à perdre son commandement. » Le général Magnan, dans sa déposition devant la cour des Pairs, assura que ces propositions furent par lui repoussées avec indignation. Il paraît que M. de Mésonan en jugea, ou feignit d'en juger autrement ; car, ainsi que nous l'avons dit, à Londres, on comptait encore sur le commandant de la division du nord comme sur un auxiliaire assuré.

Forts de cette persuasion, voyant Louis-Philippe affaibli à l'intérieur, compromis à l'extérieur par les insultes de l'Angleterre, la France agitée et indignée et toutes choses

propices aux hardies tentatives, les conjurés résolurent d'agir.

Il n'y avait toutefois pas accord parmi les adhérents du prince. Les rédacteurs du *Capitole*, tous ceux qui suivaient en France la marche des événements et qui ne se laissaient aller à aucune illusion folle, voulaient qu'on ajournât toute action jusqu'à la mort de Louis-Philippe, ou tout au moins jusqu'à la brouille complète de M. Thiers avec la dynastie. Mais ceux qui environnaient le prince à Londres, ceux qui partageaient avec lui les ennuis de l'éloignement et qui étaient pressés de se faire une position, voulaient affronter tous les risques, et ils entraient trop bien dans les sentiments du prince pour ne pas avoir raison auprès de lui.

La côte de Boulogne fut choisie comme lieu de débarquement, d'abord à cause de sa proximité, ensuite parce qu'on donnait la main à la division du nord, enfin parce que la garnison était formée d'un détachement du 42e de ligne, auquel appartenait le lieutenant Aladenize.

Le plan des conjurés était d'arriver à Boulogne avant le jour, d'enlever, sans bruit, l'infanterie appartenant au 42e, de se porter à la haute ville, de s'emparer du château, où il y avait cinq mille fusils, d'appeler le peuple aux armes, puis de quitter précipitamment Boulogne, pour se porter en toute hâte sur les grandes places du nord, où l'on comptait sur de puissantes intelligences.

On avait pourvu d'avance aux ressources pécuniaires. Depuis quelque temps, le prince Louis était en instance auprès du roi de Hollande pour une réclamation de douze cent mille francs, relative à une reprise de sa mère, la reine Hortense. Une transaction était intervenue, moyennant laquelle le prince se contenta de six cent mille francs.

Cette somme lui fut versée vers le commencement de juillet. On assurait dans les cercles politiques que la transaction avait eu lieu sur la médiation officieuse de M. Thiers.

Mais pour le grand acte qui se préparait, cette somme était insuffisante; on résolut de négocier un emprunt. La chose était difficile, le prince jouissant d'un crédit fort médiocre sur la place de Londres. Après plusieurs tentatives inutiles, il fallut recourir à des spéculateurs équivoques, décidés à tout oser pour se créer une bonne occasion de profit.

Il y avait alors un haut employé de la trésorerie de Londres, M. Smith, qui, par suite de détournements successifs, allait se voir obligé d'accuser un déficit considérable. Voici en quoi consistaient ses coupables manœuvres. Il était chargé de recevoir les bons de l'échiquier qui revenaient au trésor, avec mission de les annuler à mesure des rentrées. Mais au lieu de les annuler, il les remettait en circulation, et faisait son profit personnel de toutes les négociations ultérieures. En même temps il se livrait aux spéculations de bourse, afin de couvrir par les chances du jeu le déficit menaçant. Mais, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, les hasards furent contre lui ; les premiers vols durent être couverts par d'autres vols, l'abîme se creusa de plus en plus. M. Smith était aux abois, lorsque d'autres joueurs auxquels il était affilié, vinrent lui parler de l'emprunt que tentaient de négocier les amis du prince Louis, et de l'expédition qui nécessitait cet emprunt. M. Smith y vit une dernière chance, une dernière porte de salut. Aidé de quelques spéculateurs, et par leur intermédiaire, il s'engagea à faire les fonds de l'emprunt, à condition qu'on lui révélerait l'époque précise de l'expédition contre Louis-Philippe. La condition

fut acceptée, et l'argent remis aux négociateurs de Louis Bonaparte. Disons bien vite que le prince ne connut pas ces détails : c'était le secret des intermédiaires. Quoi qu'il en soit, les conventions furent fidèlement observées. Les spéculateurs, avertis quelques jours à l'avance, envoyèrent sur toutes les places de l'Europe des ordres pour jouer à la baisse. L'opération était immense et semblait assurer des gains considérables. En effet, si le prince Louis réussissait, cette révolution soudaine dans le gouvernement français devait causer sur toutes les places un ébranlement profond. S'il ne réussissait pas, la tentative seule, une lutte de quelques heures, pouvait produire une commotion passagère, il est vrai, mais suffisante pour réaliser en vingt-quatre heures des bénéfices sur une grande échelle.

Cependant tous ces calculs se trouvèrent déjoués. L'échec fut si complet, si rapide, que toute l'Europe l'apprit en même temps que la tentative ; les fonds restèrent fermes sur toutes les places, les pertes des spéculateurs furent proportionnées aux bénéfices qu'ils avaient rêvés ; et, quelque temps après, les tribunaux anglais retentirent d'un immense scandale. On jugeait M. Smith, l'employé infidèle de la trésorerie.

Dans le courant de juillet, le prince fit louer, par un intermédiaire étranger à la conspiration, un bateau à vapeur l'*Edinburgh-Castle*, appartenant à la compagnie commerciale des paquebots à vapeur de Londres. Le contrat d'affrétement fut passé avec la compagnie par M. Rupello, négociant de la Cité. Ni lui, ni la compagnie ne soupçonnaient que le bâtiment dût servir au prince Louis, et moins encore qu'il fût destiné à l'accomplissement d'une tentative audacieuse.

Voici quels furent les termes de l'engagement : « M. Rupello loue l'*Edinburg-Castle* pour un mois, pour une partie de plaisir, avec faculté de se rendre où ses amis et lui voudraient aller. Il préviendra deux jours à l'avance. Il paiera 100 livres sterling (2,500 fr.) par semaine, à partir du 6 juillet au 6 août. Dans le cas où ses amis changeraient d'avis et où la partie de plaisir serait différée, il paiera 100 livres sterling à titre d'indemnité à raison de l'inexécution de son engagement. L'équipage sera fourni conformément aux ordres de M. Rupello ; cette dépense sera ultérieurement remboursée par lui à la compagnie. »

Par suite de cette convention, M. Rupello prévint qu'il aurait besoin du navire le 4 août.

Les derniers moments furent occupés par Louis Bonaparte à faire imprimer dans son hôtel, à l'aide d'une presse à main, les proclamations qu'il avait rédigées pour le moment de la descente. En même temps, Forestier était expédié à Boulogne pour informer Aladenize du prochain débarquement. Il y arrivait le 4 août, avertissait un autre conjuré nommé Bataille, qui s'empressa d'envoyer un exprès au lieutenant Aladenize. Celui-ci prenant aussitôt la poste, arrivait à Boulogne dans la nuit du 5 au 6.

Durant ces entrefaites, on ne perdait pas de temps à Londres. Le 4 août, les armes, les munitions, les bagages, furent transportés à bord du bateau à vapeur, puis les chevaux et les voitures.

Le 5, au matin, le prince s'embarqua avec quelques-uns de ses compagnons. Pour ne pas éveiller les soupçons, on avait multiplié les points de départ. A Margate, le bâtiment s'arrêta pour recueillir un autre groupe de conjurés ; à Gravesend, se présenta un troisième groupe. A ce dernier en-

droit, se trouva aussi un pilote français, qui devait, à l'approche des côtes, commander la manœuvre.

Toutes choses étant ainsi disposées, et lorsqu'on se fut éloigné des côtes, en se dirigeant sur la France, le prince réunit sur le pont tous les hommes de l'expédition, leur lut les proclamations, l'ordre du jour, donna ses instructions à chacun, distribua des armes et de l'argent, et annonça que le moment de l'exécution était venu. Chacun alors revêtit l'uniforme qui lui était destiné; on chargea les armes, et tout fut préparé pour le débarquement. Il se fit aussi, suivant la déclaration du capitaine, une grande consommation de bouteilles de champagne.

Cependant la traversée devenait rude, plusieurs étaient malades, le navire avançait lentement, la nuit se passa dans l'attente, et l'on ne toucha la côte qu'entre quatre et cinq heures du matin. C'était plus tard qu'on ne l'avait calculé.

La côte de Vimereux, à une lieue environ de Boulogne, fut choisie comme lieu de débarquement. On comptait y être rejoint par cinq cents hommes. Le canot du paquebot amena à terre, en trois voyages successifs, tous ceux qui devaient prendre part à l'entreprise.

Sur la plage, et à la descente du bâtiment, quatre hommes qui les attendaient depuis quelques instants, se présentèrent aux conjurés en saluant leur bienvenue. Parmi ces nouveaux arrivants était le lieutenant Aladenize, qu'on se félicita de voir si exact au rendez-vous. Presque au même instant accourait une brigade de douaniers, ne sachant s'ils avaient affaire à des contrebandiers ou à des naufragés. Environnés aussitôt de toutes parts, ils furent d'abord sollicités, ensuite contraints de se joindre au cortége. On leur avait offert de l'argent, et notamment au chef une pension

de 1,200 fr. Ils refusèrent de marcher, alléguant pour prétexte qu'ils étaient trop fatigués. « Il n'y a pas de fatigue qui tienne, s'écria M. de Mésonan, il faut marcher! « Et on les entraîna jusqu'à la ville.

La petite troupe s'avançait autour d'un drapeau tricolore surmonté d'une aigle, et chargé d'inscriptions rappelant les grandes victoires de l'empire. A peine entrés dans la ville, elle se trouve en face du poste de la rue d'Alton, gardé par quelques soldats du 42e, sous le commandement du sergent Morange. En voyant approcher cet étrange rassemblement, les soldats, ne sachant que penser, avaient pris les armes. Le commandant de Mésonan et le lieutenant Aladenize se détachèrent pour les exhorter à se joindre au mouvement, le premier menaçant et parlant haut, le second sollicitant et pressant chaque soldat en particulier; tous demeurèrent inébranlables. Il fallut passer outre. Triste début pour le lieutenant Aladenize.

Les conjurés arrivèrent bientôt à la caserne du 42e. Il était cinq heures du matin, et les officiers étaient encore absents. Aladenize pénètre dans la caserne, fait lever les soldats, leur ordonne de descendre en armes, puis, après les avoir fait mettre en bataille sur deux rangs, il leur annonce que Louis-Philippe a cessé de régner, et les invite à se ranger sous la loi du neveu de l'empereur, et à marcher avec lui sur Paris. Les premiers sentiments des soldats furent l'étonnement et l'incertitude; bientôt Louis Bonaparte pénètre dans les cours avec son escorte; Aladenize donne au tambour l'ordre de battre au drapeau, présente le prince aux soldats qui commencent à se laisser ébranler. Le prince leur adresse quelques paroles vives et chaleureuses; des cris de *vive l'empereur!* lui répondent; ils semblaient prêts à

le suivre, lorsqu'un tumulte s'élève à l'entrée de la caserne. Des officiers du 42e s'y présentent, cherchant à se faire jour à travers les rangs des conjurés. C'était le capitaine Col-Puygellier et les sous-lieutenants de Moussion et Ragon, qui, promptement avertis, venaient maintenir leurs soldats. A quelques pas de la porte, le capitaine est abordé par un homme portant l'uniforme de chef de bataillon : Capitaine, lui crie-t-il, le prince Louis est ici; soyez des nôtres, votre fortune est faite. » Pour toute réponse, le capitaine met le sabre à la main, et s'élance pour arriver à sa troupe. Il est aussitôt environné par les conjurés, saisi de toutes parts ; plusieurs mains s'emparent de son bras armé. A tous ces efforts, il oppose une résistance opiniâtre, se débattant avec vigueur, et en même temps éclatant en reproches contre ceux qui le retenaient. Sa voix est étouffée par les cris de *vive le prince Louis!* — « Où est-il donc? » s'écrie-t-il, au milieu de la lutte. Aussitôt, le prince s'avance : « Capitaine, me voilà, dit-il, je suis le prince Louis; soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez. » Le capitaine l'interrompt : « Prince Louis, ou non, je ne vous connais pas ; je ne vois en vous qu'un conspirateur... Qu'on évacue la caserne! » Tout en s'exprimant ainsi, il continuait ses efforts pour se dégager des mains qui le retenaient. Ne pouvant parvenir à ses soldats, il essaya de leur faire entendre sa voix, en criant avec force : « Eh bien! assassinez-moi, je ferai mon devoir. » A ces accents bien connus, Aladenize accourt, couvre le capitaine de ses bras et s'écrie énergiquement : « Ne tirez pas, respectez le capitaine, je réponds de ses jours. » D'un autre côté, cette lutte bruyante attire enfin l'attention des deux compagnies du 42e. Les sous-officiers, s'avançant à la voix de leur

chef, le dégagent des étreintes des conjurés, qui font un mouvement en arrière. Le capitaine Puygellier, s'écria d'une voix forte : « On vous trompe, *vive le roi!* »

Cependant, les conjurés reviennent en rangs serrés, le prince Louis en tête. Le capitaine Puygellier se porte vivement à sa rencontre, lui signifie de se retirer, ajoute qu'il va employer la force, lorsque, par un de ces mouvements rapides et presque involontaires qui éclatent dans les moments désespérés, le prince Louis levant un pistolet le tira devant lui sans ajuster. La balle alla frapper un grenadier à la figure.

Mais il y avait chez les conjurés si peu la pensée d'engager une lutte violente, que ce coup de pistolet devint le signal de leur départ. Ils se retirèrent en bon ordre, et sans être inquiétés. Les principaux complices du prince, voyant alors l'affaire manquée, le supplièrent d'y renoncer, et de gagner le bateau à vapeur qui l'attendait en rade. Rien, en effet, ne s'opposait encore à leur départ. Mais Louis-Bonaparte, répugnant à reculer devant le premier obstacle, insista pour marcher sur la haute ville. Ils s'y dirigent, en effet, distribuant dans les rues des proclamations et de l'argent, et cherchant par leurs cris à entraîner la population, plus étonnée qu'émue par ces singulières démonstrations.

Pendant ce temps, le sous-préfet, averti, accourait seul au-devant des insurgés, et les sommait de se séparer. Pour toute réponse, il reçoit dans la poitrine un coup de l'aigle qui surmontait le drapeau. Aussitôt, s'éloignant avec précipitation, il court au poste de l'hôtel de ville, et ordonne de battre le rappel, après avoir, en traversant les rues principales, fait des interpellations individuelles à divers gardes nationaux. De son côté, le maire prescrit au capitaine

du port de s'emparer du paquebot. En arrivant aux portes de la haute ville, les conjurés les trouvent fermées ; ils essayent vainement de les briser à coups de hache. Échouant encore dans cette tentative, ils supplient de nouveau le prince de regagner le bâtiment ; il s'y refuse avec la même opiniâtreté, soit qu'il conservât encore quelque espoir, soit qu'il voulût ennoblir une entreprise désespérée par le sacrifice de sa vie; et il se dirige, avec les siens, vers la colonne élevée à la mémoire de la grande armée.

La distance est parcourue sans obstacle. Arrivés au pied de la colonne, les conjurés veulent constater leur prise de possession par la plantation du drapeau sur le sommet. Celui qui le porte, Lombard, pénètre dans l'intérieur, et se met en devoir d'en gravir les degrés ; les autres semblent prendre des dispositions de défense. Mais bientôt ils voient accourir de toutes parts la force armée, grenadiers du 42e, gardes nationaux et citoyens. Toute résistance devient impossible. Cependant le prince refuse encore de s'éloigner : « C'est ici que je dois mourir, s'écrie-t-il, c'est ici que j'attendrai la mort. » Mais ses amis l'enlèvent et l'entraînent avant que les issues soient fermées, et toute la troupe se disperse dans différentes directions, à l'exception de Lombard, qui fut pris dans l'intérieur de la colonne.

La petite troupe qui accompagnait Louis Bonaparte descendit précipitamment la falaise pour gagner la côte. Une dizaine de gardes nationaux se trouvaient sur son passage à la jetée ; mais à l'aspect de huit hommes armés de fusils et de pistolets, ils n'osèrent avancer.

Cependant les fugitifs, arrivés à la côte, ne voyaient pas leur bâtiment et ne trouvaient aucune embarcation. Ils s'emparèrent du bateau de sauvetage qui était sur la plage de-

vant la jetée des bains, et se débarrassant de leurs armes, ils s'abandonnèrent à ce frêle esquif qu'ils s'efforcèrent de pousser au large.

Des coups de fusil partirent alors des rangs de la garde nationale; le colonel Voisin fut blessé, le sous-intendant-militaire, Faure, fut tué. Le poids du corps de ce dernier fit, dans sa chute, chavirer la nacelle, déjà trop chargée, et tous ceux qui la montaient tombèrent dans la mer.

Alors eut lieu une scène affreuse.

Les gardes nationaux, réunis sur le rivage, criblèrent de coups de fusils ces malheureux qui se débattaient dans l'eau sans défense et sans abri. La marée montait; Louis Bonaparte semblait faire des efforts infructueux pour s'éloigner du bord. Enfin, sur les instances de quelques spectateurs, le feu cessa; on recueillit successivement les fugitifs, qui furent conduits prisonniers au bureau des douanes. Un seul se noya. Le prince et le colonel Vaudrey, couverts de manteaux, montèrent avec le préfet et le maire dans une gondole destinée au transport des baigneurs, et furent conduits au château.

Presque au même instant, le général Montholon et le colonel Parquin furent arrêtés dans les rues de Boulogne, ainsi que la plupart de ceux qui s'étaient dispersés soit dans la ville soit dans la campagne. Le nombre total des arrestations était de cinquante-trois.

Le lendemain, le gouvernement fit annoncer, par ses organes officiels, que le prince serait compris avec ses complices dans une instruction commune. La leçon de Strasbourg avait profité.

Aussitôt que ces détails furent connus à Paris, les indignations officielles éclatèrent contre le prince vaincu et

captif; les courtisans du succès s'empressèrent autour du trône; il y eut un concert de malédictions contre l'insensé qui avait voulu enlever Louis-Philippe à l'affection de la France; les journaux ministériels et constitutionnels versaient sur le prétendant impérial le ridicule et le mépris.

Le *Constitutionnel* surtout se signalait par ses diatribes. Quelques passages méritent d'être reproduits:

« Le fils de la reine Hortense avait été insensé à Strasbourg; aujourd'hui il est odieux. Sa monomanie de prétendant faisait hausser les épaules; elle indignera aujourd'hui tous les cœurs honnêtes...

« Que nous veut-il ce jeune homme, et que nous est-il? Le peuple français entoure de ses respects et de son amour la mémoire de son empereur; est-ce à dire que tout ce qui s'appelle Bonaparte a le droit de venir troubler le repos de la France? M. Louis s'est mis en tête qu'il avait des droits à la couronne. Sur cette prétention, que 33 millions de Français pourraient s'arroger aussi bien que lui, il ramasse quelques mécontents et s'attaque à la France même. Il se croit héroïque, et il n'est que tristement ridicule; il se dit patriote, et il sert, bien pauvrement il est vrai, la cause des plus mortels ennemis de son pays.

« Dans tout cela, il n'y a pas même de courage. En nos temps, où l'humanité a la voix si haute, il y a peu de dangers de vie pour les prétendants..... (7 août.) »

« Les détails de l'entreprise insensée tentée par Louis Bonaparte prouvent que nous l'avons qualifiée ce matin comme elle le méritait. Dans cette misérable affaire l'odieux le dispute au ridicule. Le chef de cette sotte conspiration excite tout à la fois l'indignation et la pitié. La parodie se mêle au meurtre, et, tout couvert qu'il est de sang, Louis

Bonaparte aura la honte de n'être qu'un criminel grotesque.....» (8 août.)

« La misérable équipée du prince Louis a soulevé dans le public plus de dégoût que de colère. Si un brave soldat n'avait pas été victime de son dévouement, on n'aurait guère que des rires de pitié pour cet extravagant jeune homme qui croit nous rendre Napoléon, parce qu'il fait des proclamations hyperboliques et qu'il traîne après lui un aigle vivant [1]. Mais c'est une folie cruelle que celle qui verse le sang des Français. La société doit être vengée. Puisque le précédent de Strasbourg n'a pas suffi, il faut qu'une s'évère leçon soit donnée aux aventuriers coureurs de trônes, et qu'on leur apprenne une fois pour toutes que la couronne de France n'est pas vacante. Aujourd'hui, nous en avons fini, grâce au ciel, avec une faction ridicule ; et un prétendant au moins est à jamais tombé sous les sifflets du pays. » (9 août.)

Ces grossières insultes accumulées dans un journal qui passait pour recevoir les inspirations de M. Thiers révoltèrent tous les esprits généreux et même les cœurs indifférents.

Jamais le *væ victis !* n'avait semblé de plus mauvais goût.

Et pourtant ce journal malencontreux fut surpassé par un ministre en exercice. Voici la circulaire écrite par M. Cubières aux généraux commandant les divisions militaires :

« Général,

« Le territoire français a été violé par une bande d'aventuriers en « armes, échappés des ports de l'Angleterre sous la conduite de Louis « Bonaparte, devenu plus téméraire depuis le grand acte de clémence

[1] On avait en effet trouvé un aigle vivant dans le bateau à vapeur.

« dont il a été l'objet. Les rapports publiés ce soir vous apprendront « comment cette folle entreprise a échoué par la fermeté des officiers, « des sous-officiers et soldats des deux compagnies du 42e de ligne, « par la fidélité et la présence d'esprit des autorités civiles, par le « dévouement plein d'élan de la garde nationale, par l'active coopéra- « tion de la gendarmerie, des troupes de la douane et de la marine.

« *Sous l'invocation du grand homme*, dont la gloire est celle de la « nation, et *dont le génie ne surprendra pas le courage des soldats fran- « çais*, une poignée de factieux ont osé déployer, sur les plages de « Boulogne, l'étendard de la révolte. Repoussés dans les *flots qui ve- « naient de les vomir*, Louis Bonaparte et tous ses adhérents ont été « pris, tués ou noyés. Un traître s'est rencontré dans nos rangs ; il « comptait parmi les officiers du 42e, dont l'honneur est trop pur pour « être obscurci.

« Il est dans les prisons avec ceux *dont l'or l'avait corrompu*.

« En appréciant les détails d'un pareil événement, *en cédant à de « ridicules proclamations* répandues *pour faire sortir les soldats de « leurs devoirs*, et signaler des *noms voués depuis vingt ans au mé- « pris public*, l'armée s'affligera et s'indignera comme la nation de cette « criminelle entreprise ; mais elle se consolera en voyant que cette nou- « velle entreprise a permis aux troupes de manifester l'excellent esprit « qui les anime et la fidélité qui les lie au drapeau national et à la dynas- « tie de juillet. Je vous prie, général, de porter à la connaissance des « troupes sous vos ordres le contenu de la présente, en leur renouvelant « l'assurance de la confiance que le gouvernement du roi mettra tou- « jours en elles pour résister à ses ennemis intérieurs et extérieurs.

« *Le pair de France, ministre secrétaire d'État de la guerre,*

« Signé : CUBIÈRES. »

« Que dire de cette étrange lettre? s'écriait un journal républicain. Faut-il laisser mourir sous le ridicule l'homme qui a pu signer ce pathos où l'on outrage en phrases burlesques et en si mauvais français des hommes placés sous la main de la justice? Et voilà l'homme qui figure aujourd'hui à la tête de l'armée! Voilà le général que M. Thiers a choisi pour suffire à la situation présente.

Le public attendait avec une curieuse impatience que le *Capitole* se prononçât sur les événements de Boulogne, qui devaient avoir pour cette feuille une importance particulière. L'autorité avait fait une perquisition dans les bureaux, et quoique le commissaire et ses agents n'y eussent découvert aucune trace de complicité, il était permis de soupçonner que les rédacteurs ne devaient pas être entièrement étrangers à l'entreprise. Bientôt néanmoins parut un article qui était non-seulement un désaveu, mais un blâme formel.

« Nous avons été, disait le *Capitole*, surpris, comme tout le monde, par ce qui vient de se passer; dépourvus de toutes informations particulières sur les circonstances qui ont précédé ou accompagné la malheureuse entreprise de Boulogne, nous sommes réduits à publier celles que le gouvernement nous donne, et celles que nous trouvons dans les journaux. Nos sentiments étaient si bien connus du prince Napoléon, que nous eussions été les derniers de ses amis auxquels il eût laissé pressentir ses projets. Nous le savions mal entouré, mal conseillé, enveloppé d'influences perfides, et nous avons rempli un devoir en cherchant à l'éclairer sur sa position. Bien que des instigations funestes aient eu plus d'empire sur un esprit amoureux des hasards que les conseils de l'expérience et de l'affection, nous n'avons pas le triste courage d'être sévères en présence d'une si grande infortune, et nos sympathies, profondément ébranlées dans leurs espérances, ne le seront pas du moins dans leur fidélité au malheur.

« Nous le répétons, nous n'avons rien su, nous ne savons rien par nous-mêmes des faits qui se sont passés à Boulogne. »

Ces aveux démontraient clairement qu'il y avait dans le

parti bonapartiste deux influences qui se combattaient. La plus exagérée l'emporta.

Pendant que les journaux dynastiques félicitaient bruyamment le trône, la presse républicaine, plus réservée et plus digne, leur adressait de graves réprimandes sur les insolences de leurs joies et l'inconvenance de leurs railleries.

« Si M. Louis Bonaparte, dit le *National*, avait triomphé à Boulogne, si la fortune l'avait conduit jusqu'à Paris, c'est notre parti qu'il aurait trouvé en armes sur la place publique, et c'est alors que nous lui aurions demandé de quel droit il venait proposer à la France l'échange d'une couronne contre une couronne, d'une dynastie contre une dynastie.

« Mais alors aussi c'est contre nous, assurément, que se serait retournée cette race perverse qui ne salue que la victoire, qui n'adore que la force, qui place sous toutes ses idolâtries l'idolâtrie de son bien-être ; race sans cœur et sans foi qui aurait été la première à se prosterner devant un Napoléon empereur et maître, qui rit aujourd'hui, qui raille et insulte un prétendant déchu et perdu à jamais.

« Pour insulter ainsi, il faudrait pourtant n'avoir aucun reproche à se faire. Mais qui donc a inspiré à ce prétendant la folie de ses entreprises ? On l'avait traité en prince, et l'on s'étonne qu'il se soit cru des droits de prince ! On l'avait mis au-dessus de la loi, et l'on s'étonne qu'il n'ait pas respecté les lois ! On a été jusqu'à menacer une nation voisine de la guerre, par rapport à lui, et l'on ne veut pas qu'il se soit cru puissant et dangereux ! On a ramené tous les souvenirs qui se rattachent au nom qu'il porte, et l'on ne veut pas qu'il ait songé à revendiquer l'héritage lorsqu'un ministre avait proclamé sa légitimité ! »

Quant aux hommages qui s'empressaient autour du trône, voici comment les appréciait le même journal :

« Ces hymnes et ces adulations ne sont pas nouvelles ; tout pouvoir régnant en a joui ; mais si nous avions l'honneur d'être dynastiques, nous croirions devoir nous réjouir assez peu de l'échec d'un prétendant, nous y trouverions même quelques symptômes d'un avenir difficile. Voici un jeune homme qui porte un nom magique, un nom qui apparaît au pays comme un symbole de puissance, un gage de nationalité : les souvenirs les plus brillants l'entourent et le protégent ; il échoue misérablement, et par deux fois, devant l'indifférence publique. La France développe chaque jour le sentiment de sa propre force; elle sait qu'elle est assez forte d'elle-même pour s'appartenir et se gouverner; elle laisse au passé la grandeur des noms et l'éclat des souvenirs; elle garde pour elle sa souveraineté, elle n'entend plus qu'on l'usurpe ou qu'on en dispose. Chaque jour donc la question s'éclaircit; l'affaire de Boulogne est un profit pour l'avenir, un enseignement pour tout le monde. Quiconque ne possède pas, *prétend ;* et il se pourrait que l'histoire d'un prétendant renfermât l'histoire prochaine de tous les autres. »

Les républicains étaient mieux que d'autres en mesure d'apprécier sainement le caractère d'une lutte à laquelle ils restaient étrangers, et qui n'était pour eux qu'un spectacle curieux et instructif. Rois en possession ou rois en expectative leur étaient également indifférents, et il leur laissaient volontiers le soin de se déchirer mutuellement, en invoquant mutuellement des droits contestés. La cour des pairs était appelée par ordonnance royale à juger le prince Louis et ses compagnons. Quelle que fût l'issue du procès,

il ne pouvait qu'affaiblir le principe monarchique, soit dans la personne du condamné, soit dans celle des accusateurs. C'était, en outre, compromettre encore une fois les patriarches du Luxembourg, dont plusieurs avaient été les serviteurs de l'empire, dont quelques-uns, assurait-on, étaient les secrets complices de l'attentat qu'ils allaient avoir à juger.

Ce n'était pas sans quelque difficulté, d'ailleurs, qu'on était arrivé à la résolution de saisir la chambre des pairs. M. Pasquier s'était vivement opposé à cette mesure. Personnellement, il se souciait peu de diriger encore une fois un de ces jugements politiques qui engagent l'avenir d'un homme. Puis il craignait des oppositions ouvertes ou cachées ; il assurait hautement qu'il ne pouvait répondre du vote de la majorité, et il redoutait les scandales d'un acquittement. En conséquence, il proposait d'en agir avec le prince Louis comme on avait fait pour la duchesse de Berri. Une détention perpétuelle sans jugement lui paraissait présenter beaucoup moins d'inconvénients qu'un jugement incertain. Même en cas de condamnation, il se souciait peu de voir la responsabilité de la noble chambre compromise une fois de plus dans un procès politique.

Mais le ministère n'avait pas le même intérêt à ménager les consciences de la pairie. L'audacieuse illégalité proposée par le chancelier pouvait devenir, comme à Strasbourg, un invincible argument pour les autres accusés. M. Pasquier fut condamné à juger. C'était l'avis de tous les ministres ; c'était l'avis de M. Guizot accouru à Eu, où il se rencontrait avec M. Thiers. M. de Rémusat, parti pour Boulogne, ne voulait pas davantage ménager le principal accusé. M. Cousin, chargé spécialement d'en conférer avec

M. Pasquier, se prononça fortement pour l'égalité de tous les accusés devant la loi. La chambre des pairs fut définitivement saisie.

Des mesures furent aussitôt prises pour transporter les prévenus à Paris, à l'exception, toutefois, du prétendant. De crainte que son arrivée dans la capitale ne fût le signal ou le prétexte de désordres, on arrêta qu'il serait provisoirement renfermé dans le château de Ham.

En conséquence, des gardes municipaux partirent immédiatement de Paris pour conduire le prisonnier à sa destination par Amiens et Péronne.

Le 8 août au matin, le prétendant quittait le château de Boulogne. En descendant un escalier qui conduit dans la cour du château, il tourna ses regards vers les fenêtres intérieures où se trouvaient les autres prisonniers, et leur dit :

— Adieu, mes amis. Je proteste contre mon enlèvement.

Ses compagnons s'écrièrent :

— Adieu, mon prince!

L'un d'eux ajouta :

— L'ombre de l'empereur vous protégera.

Dès trois heures du matin, deux compagnies d'infanterie du régiment en garnison à Amiens étaient parties pour aller faire le service de la prison d'État. Trois heures après, une centaine de dragons, sortis de la même ville, s'échelonnaient le long de la route, aux relais de poste, par piquets de douze hommes et deux officiers. On rencontrait, en outre, de distance en distance, des groupes de soldats de ligne formant sur la route autant de petits postes. Les gendarmes des villes et bourgs environnants avaient depuis vingt-quatre heures exploré tous les sentiers qui aboutis-

saient au chemin que devait suivre le prisonnier, et s'étaient, en dernier lieu, portés dans les bois voisins du passage pour prévenir toute tentative d'enlèvement.

Un courrier précédait de loin la voiture où se trouvait le prince, et faisait apprêter les relais. Un quart d'heure après, le prisonnier arrivait. Sa suite se composait de trois voitures, dont la première et la troisième étaient remplies de gardes municipaux. Il était dans celle du milieu, occupant la place du fond à droite, ayant à sa gauche un officier supérieur de la garde municipale, et sur le devant deux soldats du même corps. Dans le derniers parcours, les voitures étaient escortées par un détachement de dragons venus d'Amiens.

Le prétendant, arrivé à Ham le 9, à deux heures et demie du matin, fut déposé au château, dans l'appartement, au premier étage, qu'avait occupé précédemment le prince de Polignac. Cabrera y avait été enfermé depuis peu, et l'avait quitté à l'arrivée du nouveau captif pour prendre au rez-de-chaussée le logement autrefois habité par M. Guernon de Ranville.

Toutefois, le prétendant ne devait rester que peu de temps dans cette résidence.

Le 12 août, il fut de nouveau remis en voiture sous l'escorte de la gendarmerie départementale et de la garde municipale, et, à minuit vingt minutes, il arrivait à la Conciergerie, où il fut déposé dans cette partie du Palais-de-Justice qui porte le nom de *Conciergerie des femmes*. C'est un bâtiment situé au sud du palais et dans lequel avaient été renfermés les prévenus d'avril (catégorie de Lyon), Fieschi et ses complices, Alibaud et autres prévenus de complots contre la sûreté de l'État.

Quelques jours après, plusieurs journaux publiaient la pièce suivante :

LETTRE DE LOUIS BONAPARTE, EX-ROI DE HOLLANDE,

« Florence, 24 août 1840.

« Monsieur,

« Permettez que je vous prie de recevoir la déclaration suivante :

« Je sais que c'est un singulier moyen et peu convenable que celui « de recourir à la publicité ; mais quand un père affligé, vieux, ma- « lade, légalement expatrié, ne peut venir autrement au secours de son « fils malheureux, un semblable moyen ne peut qu'être approuvé par « tous ceux qui portent un cœur de père.

« Convaincu que mon fils, le seul qui me reste, est victime d'une in- « fâme intrigue et séduit par de vils flatteurs, de faux amis et peut-être « par des conseils insidieux, je ne saurais garder le silence sans man- « quer à mon devoir et m'exposer aux plus amers reproches.

« Je déclare donc que mon fils Napoléon-Louis est tombé pour la « troisième fois dans un piége épouvantable, un effroyable guet-apens, « puisqu'il est impossible qu'un homme qui n'est pas dépourvu de « moyens et de bon sens, se soit jeté de gaîté de cœur dans un tel « précipice. S'il est coupable, les plus coupables et les véritables sont « ceux qui l'ont séduit et égaré.

« Je déclare surtout avec une sainte horreur que l'injure qu'on a « faite à mon fils en l'enfermant dans la chambre d'un infâme assassin « est une cruauté monstrueuse, anti-française, un outrage aussi vil « qu'insidieux.

« Comme profondément affligé, comme bon Français éprouvé par « trente années d'exil, comme frère, et, si j'ose le dire, élève de celui « dont on redresse les statues, je recommande mon fils égaré et séduit « à ses juges et à tous ceux qui portent un cœur de français et de père.

« LOUIS DE SAINT-LEU. »

Un paragraphe de cette lettre motiva, de la part du ministère, les explications suivantes qu'il fit insérer dans ses journaux.

« Des journaux contiennent dans leur numéro de ce jour une lettre du comte de Saint-Leu, l'ex-roi de Hollande, père de Louis Bonaparte, qui déclare regarder comme une injure d'avoir donné à son fils, pour prison, la chambre qui a été occupée par Fieschi.

« La pièce où est détenu, à la maison de justice, Louis Bonaparte, a en effet servi à Fieschi ; mais on doit faire remarquer que c'est à tort qu'on cherche dans ce rapprochement un reproche à adresser à l'autorité. La chambre dont il s'agit a subi, il y a quelques mois, une transformation complète, ayant été donnée comme logement particulier à l'inspectrice du quartier des femmes, qui a été obligée de la quitter à l'arrivée de Louis Bonaparte. »

Le prétendant et ses coprévenus furent astreints à un secret rigoureux jusqu'au 4 septembre. Le jour même où il put communiquer au dehors, il écrivit à M. Berryer une lettre dans laquelle il lui proposait de se charger de sa défense. Le célèbre avocat légitimiste y consentit en réservant toute l'indépendance de son opinion. Le lendemain, sur la demande du prince, M. Marie voulut bien s'associer à la défense.

Nous ne désirons pas entrer dans les détails du procès, qui du reste, ne causa dans le public qu'une très-faible émotion. Il n'est pas sans intérêt, toutefois, de reproduire le discours prononcé par le prince accusé, dans la première audience de la cour, le 28 septembre. On y retrouve ce singulier mélange de prétentions héréditaires et d'invocations révolutionnaires, d'hommages à la souveraineté du peuple et de traditions dynastiques, qui se représentent dans tous les actes et toutes les paroles de Louis Bonaparte, un langage de prétendant et de citoyen, de confiance et d'humilité,

qui, dans les occasions officielles, fait de sa pensée une perpétuelle équivoque.

Avant que l'on commençât les interrogatoires, le chancelier lui ayant, sur sa demande, accordé la parole, il lut la déclaration suivante :

« Pour la première fois de ma vie, il m'est enfin permis d'élever la voix en France, et de parler librement à des Français.

« Malgré les gardes qui m'entourent, malgré les accusations que je viens d'entendre, plein des souvenirs de ma première enfance, en me trouvant dans ces murs du sénat, au milieu de vous que je connais, Messieurs, je ne peux croire que j'aie ici besoin de me justifier, ni que vous puissiez être mes juges. Une occasion solennelle m'est offerte d'expliquer à mes concitoyens ma conduite, mes intentions, mes projets, ce que je pense, ce que je veux.

« Sans orgueil comme sans faiblesse, si je rappelle les droits déposés par la nation dans les mains de ma famille, c'est uniquement pour expliquer les devoirs que ces droits nous ont imposés à tous.

« Depuis cinquante ans que le principe de la souveraineté du peuple a été consacré en France par la plus puissante révolution qui se soit faite dans le monde, jamais la volonté nationale n'a été proclamée aussi solennellement, n'a été constatée par des suffrages aussi nombreux et aussi libres que pour l'adoption des constitutions de l'empire.

« La nation n'a jamais révoqué ce grand acte de sa souveraineté, et l'Empereur l'a dit : « Tout ce qui a été fait sans elle est illégitime. »

« Aussi gardez-vous de croire que, me laissant aller aux mouvements d'une ambition personnelle, j'aie voulu tenter

en France, malgré le pays, une restauration impériale. J'ai été formé par de plus hautes leçons, et j'ai vécu sous de plus nobles exemples.

« Je suis né d'un père qui descendit du trône, sans regret, le jour où il ne jugea plus possible de concilier, avec les intérêts de la France, les intérêts du peuple qu'il avait été appelé à gouverner.

« L'Empereur, mon oncle, aima mieux abdiquer l'empire que d'accepter par des traités les frontières restreintes qui devaient exposer la France à subir les dédains et les menaces que l'étranger se permet aujourd'hui. Je n'ai pas respiré un jour dans l'oubli de tels enseignements. La proscription imméritée et cruelle qui, pendant vingt-cinq ans, a traîné ma vie des marches du trône sur lequel je suis né jusqu'à la prison d'où je sors en ce moment, a été impuissante à irriter comme à fatiguer mon cœur ; elle n'a pu me rendre étranger un seul jour à la dignité, à la gloire, aux droits, aux intérêts de la France. Ma conduite, mes convictions s'expliquent.

« Lorsque, en 1830, le peuple a reconquis sa souveraineté, j'avais cru que le lendemain de la conquête serait loyal comme la conquête elle-même, et que les destinées de la France étaient à jamais fixées; mais le pays a fait la triste expérience des dix dernières années. J'ai pensé que le vote de quatre millions de citoyens qui avaient élevé ma famille, nous imposait au moins le devoir de faire appel à la nation, et d'interroger sa volonté; j'ai cru même que si, au sein du congrès national que je voulais convoquer, quelques prétentions pouvaient se faire entendre, j'aurais le droit d'y réveiller les souvenirs éclatants de l'Empire, d'y parler du frère aîné de l'Empereur, de cet homme vertueux qui, avant

moi, en est le digne héritier, et de placer en face de la France aujourd'hui affaiblie, passée sous silence dans le congrès des rois, la France d'alors, si forte au dedans, au dehors si puissante et si respectée. La nation eût répondu : « République ou monarchie, empire ou royauté. » De sa libre décision dépend la fin de nos maux, le terme de nos discussions.

« Quant à mon entreprise, je le répète, je n'ai point eu de complices. Seul j'ai tout résolu ; personne n'a connu à l'avance ni mes projets, ni mes ressources, ni mes espérances. Si je suis coupable envers quelqu'un, c'est envers mes amis seuls. Toutefois, qu'ils ne m'accusent pas d'avoir abusé légèrement de courages et de dévouements comme les leurs. Ils comprendront les motifs d'honneur et de prudence qui ne me permettent pas de révéler à eux-mêmes combien étaient étendues et puissantes mes raisons d'espérer un succès.

« Un dernier mot, Messieurs. Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple ; la cause, celle de l'Empire ; la défaite, Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu ; la cause, vous l'avez servie ; la défaite, vous voulez la venger. Non, il n'y a pas de désaccord entre vous et moi, et je ne veux pas croire que je puisse être dévoué à porter la peine des défections d'autrui.

« Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu. Si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à atteudre de vous, et je ne veux pas de votre générosité. »

Ce discours produisit une assez vive agitation parmi les juges; mais aux bancs de la défense il y avait des émotions et des colères dont le public n'avait pas le secret, et qui faillirent amener un grand scandale. Voici ce qui avait eu lieu. Ayant choisi ses avocats parmi les hommes politiques, le prince était tenu de ne prononcer publiquement aucune parole qui pût blesser leurs opinions personnelles. La solidarité plus ou moins étroite qui dans un procès de cette nature s'établit entre l'accusé et ses défenseurs, lui commandait une grande réserve. Il parut ainsi le comprendre. Car trois jours avant l'audience, il dit à M. Marie : J'ai écrit un projet de discours; j'ai prié M. Berryer d'en composer un de son côté : prenez ces deux pièces et faites-en le discours définitif que je prononcerai. Vous avez toute liberté pour ajouter, ou retrancher, de manière à en faire une œuvre que nous puissions avouer tous trois, malgré la différence des points de vue. » M. Marie, sur cette invitation, prit les deux discours préparés, et de ces éléments divers composa une œuvre commune, en ayant soin d'effacer tout ce qui avait trait à la légitimité impériale, à l'héritage de Napoléon, aux droits d'un prétendant. Le lendemain, le nouveau discours fut lu au prince en présence de M. Berryer, approuvé par l'un et l'autre, et définitivement arrêté entre eux tel qu'il devait être prononcé à l'audience, sans une parole de plus, sans une de moins.

Quel fut donc l'étonnement de M. Marie d'entendre à l'audience redire des paroles et des phrases qu'il avait effacées, entre autres ces mots : « J'aurais le droit d'y parler du frère aîné de l'Empereur, de cet homme vertueux qui, avant moi, en est le digne héritier. » Indigné d'avoir été joué, et de se voir associé, malgré de formels engagements,

à des prétentions héréditaires qu'il avait ouvertement repoussées, M. Marie voulait se retirer à l'instant de l'audience et désavouer toute participation à la défense. M. Berryer l'arrêta, le supplia de ne pas faire un éclat qui devait décourager les défenseurs et aggraver la position de l'accusé. « Il y a des nécessités de circonstance, ajoutait-il, qui commandent de dévorer les colères. » Après une résistance assez vive, M. Marie dut céder aux prières de son confrère : il consentit à rester, mais en déclarant qu'il ne prendrait pas la parole et qu'il ne serait plus au procès qu'un simple spectateur.

M. Berryer dans sa défense n'avait pas de fait à excuser, de faute à pallier, d'attentat à nier. L'accusé se faisait gloire de son entreprise ; elle était pour lui une déclaration de droits. Son défenseur ne pouvait se faire humble : aussi M. Berryer le comprit-il si bien, qu'il parla constamment le langage d'un juge plutôt que d'un avocat, contestant même aux paires le droit de prononcer.

« Messieurs, dit-il, est-ce ici la matière d'un jugement? N'est-ce pas là une de ces situations uniques dans le monde et où il ne peut y avoir de jugement, mais un acte politique? Il faut défendre les pouvoirs, il faut maintenir l'ordre public, il faut préserver l'État de commotions nouvelles, de désordres nouveaux, je le reconnais, c'est gouverner. Mais juger dans des questions de cette ordre, prononcer un arrêt, c'est impossible! On aura beau dire, ce ne sont pas là des phrases qui viennent au secours de tous les factieux. Non, messieurs, dans le débat actuel, le droit d'hérédité a été établi, consacré par vous, dans un principe que vous avez posé. Ce droit d'hérédité est réclamé par un héritier incontestable, vous ne pouvez pas le juger. Il y a entre vous et

lui une cause victorieuse et une cause vaincue, il y a le possesseur de la couronne et la famille dépossédée. Mais encore une fois, je le répéterai toujours, il n'y a pas de juges, parce qu'il n'y a pas de justiciables. (Vive agitation sur les bancs de la pairie.)

Juger, messieurs! mais il faudrait nier l'unité de la justice, sa majesté. Au milieu des révolutions qui ont tant fatigué notre pays, laissons quelque chose d'inaltéré, qui conserve sa sainteté dans la pensée des peuples. Le véritable caractère de la justice, messieurs, c'est l'impartialité. Vous venez ici pour juger. Mais y a-t-il un de vous qui se soit dit, entrant dans cette enceinte: Je serai impartial, je pèserai les droits de chacun, je mettrai dans la balance la royauté de Juillet et la souveraineté transmise par la constitution de l'Empire; je serai impartial? Mais vous n'avez pas le droit de l'être, vous êtes aujourd'hui un pouvoir du gouvernement, une révolution ne peut s'opérer qu'en vous brisant. Par ce fait, la chambre des pairs et la chambre des députés sont dissoutes. (Agitation.)

« Vous venez défendre le gouvernement dans la latitude de vos pouvoirs, si vous ne pouvez être impartiaux sous l'empire d'un droit politique consacré, que voulez-vous pour être juges? Que restera-t-il de l'unité sainte de la justice, si vous couvrez les besoins du gouvernement du manteau de la justice. Songez-y, quand tant de choses saintes et précieuses ont péri, laissez au moins la justice au peuple, afin qu'il ne confonde pas un arrêt avec un acte de gouvernement. »

Poursuivant la même thèse, il terminait ainsi:

« On veut vous faire juges, on veut vous faire prononcer une peine contre le neveu de l'Empereur; mais qui êtes-

vous donc? Comtes, barons, vous qui fûtes ministres, généraux, sénateurs, maréchaux, à qui devez-vous vos titres, vos honneurs?

. . . . . .

« En présence des engagements qui vous sont imposés par les souvenirs de votre vie, des causes que vous avez servies, de vos serments, des bienfaits que vous avez reçus, je dis qu'une condamnation serait immorale! et il y faut penser sérieusement; il y a une logique inévitable et terrible dans l'intelligence et les instincts des peuples, et quiconque, dans le gouvernement des choses humaines a violé une seule loi morale, doit attendre le jour où le peuple les briscra toutes par lui-même. »

M. Berryer obtint un beau succès oratoire. Il n'en pouvait espérer d'autre: une condamnation était inévitable. Mais aussi dans des causes de cette nature, le talent est plus à l'aise, n'ayant rien à compromettre.

Le prince fut condamné, par arrêt du 6 octobre, à un emprisonnement perpétuel; ses compagnons à des peines diverses selon l'importance de chacun.

Mais le plus grand châtiment peut-être du prétendant vaincu fut la profonde indifférence du public auquel il était venu demander un trône, et qui le voyait condamner sans lui offrir un témoignage de sympathie, une apparence d'émotion. Triste déception, deux fois éprouvée, sans cependant abattre en lui l'espoir, sans affaiblir une opiniâtre confiance.

Avant de terminer ce qui concerne le procès, nous devons raconter un incident particulier, qui causa parmi les accusés et les défenseurs d'assez vives émotions. M. Delacourt, avocat de Mésonau, avait dans sa plaidoirie

fait ressortir tout ce qu'il y avait de contradictoire et d'équivoque dans la conduite du général Magnan. Ses paroles avaient été pleines d'amères allusions; le soupçon s'y montrait à découvert, et tous les actes du général étaient représentés sous le jour le plus défavorable. L'impression que fit ce discours fut d'autant plus profonde, que déjà la cour elle-même avait accueilli la déposition du général Magnan avec une répulsion mal dissimulée. Juges et accusés semblaient l'accueillir avec une commune méfiance. Le discours de l'avocat éveilla les susceptibilités du général; il y vit un outrage personnel, et en demanda raison. MM. Marie et Jules Favre intervinrent; de longs pourparlers eurent lieu entre eux et les amis du général. Celui-ci voulait absolument un duel. Enfin on parvint à lui faire comprendre que ce serait un nouveau scandale.

Un autre fait mérite d'être rapporté. Nous le donnons sans commentaires. Tous les accusés étaient persuadés qu'ils avaient été trahis; et beaucoup d'entre eux faisaient tomber leurs soupçons sur M. Fialin de Persigny. Durant les débats, leur attitude, leurs regards témoignaient leurs méfiances; ils ne communiquaient pas avec lui; et dans les suspensions d'audience, pendant que tous ensemble se livraient à leurs épanchements, ils se tenaient à l'écart de lui et affectaient de le laisser dans l'isolement. M. Marie fut tellement frappé de ces démonstrations, qu'il crut devoir demander quelques explications au prince. Celui-ci répondit qu'il jugeait les soupçons mal fondés. Nous devons ajouter que parmi les accusés un autre nom méritait plus sûrement d'être signalé comme celui d'un traître. Le jour n'est pas venu d'en faire justice.

Aussitôt après le jugement, le prince Louis Bonaparte fut

reconduit au château de Ham. Il obtint d'avoir pour compagnons de captivité le docteur Conneau et le général Montholon.

Pour ne pas avoir plus tard à interrompre notre récit, qu'il nous soit permis de suivre le prince dans sa captivité, de signaler les modifications qui semblèrent s'introduire dans son esprit, et de raconter des incidents de prison auxquels les événements postérieurs devaient donner des proportions historiques.

Dans les premiers temps, le prisonnier de Ham, opiniâtre dans ses conceptions politiques et fidèle aux illusions qui l'avaient conduit à Boulogne, songeait à consacrer ses loisirs à développer les idées impériales, et à corriger les échecs des conspirations par les entreprises d'une propagande écrite. Il eut la pensée de faire l'histoire de Charlemagne : les analogies pouvaient être facilement saisies ; c'était un monument élevé à l'empire et au principe d'autorité. Les tendances démocratiques ne se manifestaient pas encore en lui.

Mais il fut détourné de ce travail par divers conseils et surtout par ceux d'une amie dévouée, autrefois compagne de son enfance, élevée près de lui sous les yeux de la reine Hortense, et qui n'avait jamais cessé de lui donner de près comme de loin des témoignages d'une profonde reconnaissance et d'une intelligente amitié. Douée d'une sagesse et d'une perspicacité peu commune, cette dame avait compris qu'avec les mœurs essentiellement démocratiques de la France, avec ses vifs appétits de liberté, les fantaisies impériales n'avaient aucune apparence de succès, et que l'avenir du prince ne pouvait qu'être compromis par les souvenirs politiques de 1804. Elle le dit avec franchise et fut écoutée. L'histoire de

Charlemagne fut abandonnée, et le prince captif écrivit les *Études historiques sur la Révolution d'Angleterre*. Toutefois dans ce livre encore se révèlent les vieilles tendances : la figure dominante est celle de Guillaume d'Orange, despote mal déguisé, s'accoutumant avec peine au régime parlementaire.

L'adversité n'avait donc pas encore corrigé le prince Louis Bonaparte, et ses convictions demeurèrent à peu près les mêmes jusqu'en 1842. Mais à cette époque, il se trouvait au fond de sa prison dans un état d'isolement complet, abandonné, oublié, compté pour rien. Dans l'exil, il avait eu des visiteurs, des partisans, même des flatteurs; l'intrigue, sinon l'affection, s'agitait autour de lui; il était dans une sphère de mouvement et de vie. Mais le malheur avait produit la solitude, et son nom, ce nom magique avec lequel il croyait renverser un trône, n'attirait plus à lui un seul souvenir.

Dans ses longues heures de découragement, le prince se souvint enfin des hommes de la démocratie qui avaient opposé un langage énergique à ses projets de restauration impériale. Il fit dire à M. Degeorge qu'il serait heureux de le voir. M. Degeorge se rendit avec empressement à l'appel de l'infortune.

Dès les premières paroles, il lui fut aisé d'apercevoir que le prince avait singulièrement modifié ses vues et ses espérances. Ce n'était plus l'homme du passé, invoquant des sénatus-consultes oubliés; c'était un contemplateur de l'avenir, livré aux inspirations démocratiques, faisant abnégation de sa personne, ne consultant que les intérêts du peuple et les droits de la nation. M. Degeorge accueillit avec confiance les paroles du captif dont le nom pouvait

être une conquête précieuse pour la cause démocratique.

Bientôt une active correspondance s'échangea entre eux, et les méditations politiques du prince furent accueillies dans les colonnes du *Progrès du Pas-de-Calais*. Il publia dans cette feuille de nombreux articles démocratiques et socialistes qui furent ensuite rassemblés dans une petite brochure intitulée : *Extinction du paupérisme*. M. Degeorge se persuadait que le prince Louis était entièrement converti aux idées démocratiques, et lorsque parmi ses amis républicains on lui faisait soit des reproches, soit des plaisanteries sur ses relations avec le prétendant vaincu, il affirmait avec une sincérité profonde que le prétendant avait disparu pour faire place à un véritable démocrate.

A vrai dire, le captif de Ham ne négligeait aucune occasion de renouveler les assurances qui pouvaient entretenir cette croyance. De nombreuses lettres l'attestent; nous en citerons deux. La première est écrite à une personne qui avait témoigné quelque crainte de le voir se rapprocher de M. Thiers.

« 22 août 1843.

« Mon cher.....

« La lettre que vous avez écrite à M....., et qu'il m'a communi-
« quée, m'a bien étonné. Je ne comprends pas ce qui a pu donner lieu
« aux suppositions que vous faites. Je n'ai aucune espèce de confiance
« dans M. Thiers; personne, à ce que je sache, n'a tâché de me faire
« dévier de la route que je me suis tracée, et, d'ailleurs, mes convic-
« tions sont arrêtées, et ni l'intérêt du moment, ni l'ambition ne peu-
« vent me faire dire ce que je ne pense pas

« Depuis deux ans, mes opinions, mes convictions, mes désirs vous
« sont connus. Qui donc a pu, tout à coup, éveiller en vous des doutes
« que rien ne justifie?

« J'avoue que je suis très-peiné; car cela me prouve que les actions « les plus loyales n'échappent pas à la médisance.

« Enfant de la révolution, héritier de l'homme qui ne me semble « grand que parce que je crois qu'il a tout fait pour le triomphe de la « révolution, je ne connais d'autres principes que la souveraineté du « peuple, d'autre but que de s'efforcer à organiser la démocratie et à « améliorer le sort des classes pauvres, tout en relevant notre drapeau « vis-à-vis l'étranger.

« Recevez de nouveau, mon cher....., l'assurance de ma dévouée « amitié. »

« N. L. »

La lettre suivante est adressée à un écrivain démocrate qui entretenait avec le prince des relations suivies.

Fort de Ham, le 9 mars 1844.

. . . . . .

« Élevé dans des sentiments démocratiques, dès que j'eus atteint « l'âge où on réfléchit, j'admirai le chef de ma famille, non-seulement « comme grand capitaine, mais surtout comme le représentant glorieux « de la révolution française. Je ne vis alors que deux causes distinctes « en Europe : celle qui avait vaincu le 14 juillet 1789 et celle qui « triompha le 18 juin 1815. Toutes les divisions intermédiaires me « parurent des divisions puériles, alimentées souvent par des intérêts « personnels.

« Aujourd'hui la question est la même pour moi; je ne vois en « France que des vaincus et des vainqueurs de Waterloo. Les vain- « queurs ont le pouvoir, ils avilissent et oppriment notre pays. Les « vaincus souffrent et gémissent. Quels que soient les noms que ceux- « ci se donnent et le lieu qu'ils habitent, ils sont tous les enfants d'une « même mère, la révolution! et si jamais la lutte recommence, ils se « réuniront sous le même drapeau, par la même raison qui, depuis des « siècles, a toujours réuni les hommes, l'opposition à un ennemi « commun.

« Convaincu que le gouvernement actuel faisait le malheur de la « France, dans ce sens que la corruption et la lâcheté mettent une « nation bien plus près de sa ruine que la tyrannie, je me suis résolu à

« tout entreprendre pour le renverser, bien décidé à laisser ensuite le « peuple entier choisir la forme de gouvernement qui lui conviendrait « le mieux. Le rôle de libérateur suffisait à mon ambition, et je n'étais « pas assez fou pour avoir la prétention de fonder une dynastie sur un « sol jonché de tous les débris des dynasties passées.

« Pour réussir dans ce projet, je ne comptais pas sur le parti bona- « partiste, car ce parti, comme vous le dites fort bien, n'existe pas, « mais bien sur la sympathie générale qui existe en France pour le nom « que je porte. Je croyais que le parti démocratique me comprendrait; il « m'a méconnu. Je ne croyais pas la France si profondément démora- « lisée; enfin je ne croyais pas le sort, sans lequel rien ne réussit, si « constamment opposé à mes desseins. Aujourd'hui je n'ai et ne puis « avoir d'autre ambition que de recouvrer mes droits de citoyen fran- « çais. Si cependant mes concitoyens croyaient que mon nom est un « drapeau utile à opposer à l'Europe féodale, je serais heureux et fier « de représenter le plus grand peuple du monde, et de faire mes efforts « pour achever sa prospérité. Mais ce sont des rêves bien éloignés de « nous! Le gouvernement triomphe par la division de ses ennemis, et « tant que cette division subsistera, il pourra impunément se jouer des « grands intérêts de la patrie. »

D'autres démocrates engagèrent avec le captif de Ham des liaisons politiques. Parmi eux nous citerons M. Peauger. Écrivain distingué de la presse départementale, M. Peauger était de ceux qui regardaient comme une faute d'avoir séparé le nom de Napoléon de la cause républicaine. L'immense popularité de ce nom était incontestable; il fallait donc, selon lui, s'en faire un auxiliaire et se servir habilement de l'action puissante qu'il exerçait sur les masses. Ce pouvait être un notable surcroît de forces pour l'opposition militante; au jour du combat, ce nom pouvait, de chaque chaumière, faire sortir un soldat. Dans la lutte qu'on soutenait depuis dix ans contre la monarchie de juillet, il s'emblait à M. Peauger, que l'on faisait une trop large part à des abstractions difficilement appréciables pour le peuple; il

pensait qu'on le mettrait bien mieux en mouvement en invoquant une grande tradition; il voyait beaucoup plus de chances à une insurrection accompagnée de glorieux souvenirs.

Que cette conviction fût juste ou erronée, elle était, chez M. Peauger, sincère et profonde. Il se rendit donc au château de Ham, sans autre mission que celle de sa conscience, fut introduit auprès du prince et lui développa les idées que nous venons d'exposer. « Le drapeau de la monarchie, lui dit-il en terminant, a encore du prestige; il faut lui opposer un prestige plus grand. Que le nom de Bonaparte soit le drapeau de la république; mais rien qu'un drapeau. Si vous vouliez être d'avantage, ne comptez pas sur moi. » Le prince reçut avec joie cette franche ouverture, se déclara exempt de toute ambition personnelle et prêt à se consacrer uniquement à la cause populaire. Depuis ce temps, il s'établit entre lui et M. Peauger une correspondance régulière où s'échangeaient de mutuelles espérances en faveur de la cause démocratique.

Cependant les amis politiques de M. Peauger ne faisaient pas grand fonds sur une telle alliance. Ils l'avertissaient de se tenir en garde contre les engagements d'un prince. M. Peauger répondait tranquillement: « Il sera temps de se retirer de lui lorsqu'il oubliera ses promesses [1]. » Cœur loyal et désintéressé, il croyait à la bonne foi parce qu'elle était en lui.

Avant ses relations avec M. Peauger, le prisonnier de Ham avait reçu la visite de M. Louis Blanc. Celui-ci venait demander sur l'affaire de Strasbourg les renseignements

[1] M. Peauger a depuis noblement tenu parole.

qui pouvaient être utiles pour son *Histoire de Dix ans*. Mais après les explications données sur l'événement historique, les deux interlocuteurs se trouvaient naturellement entraînés à traiter les questions du jour. Certaines éventualités furent discutées; des conditions d'alliance entre le prince et le parti démocratique furent examinées. Non pas que M. Louis Blanc se donnât mission de conclure; c'étaient plutôt des hypothèses sur un cas donné, que des stipulations positives et actuelles. Quoi qu'il en soit, les conditions furent posées et débattues. « La popularité de votre nom, disait M. Louis Blanc, peut être un grand appui pour le parti démocratique. En cas de succès, vous deviendriez le chef du pouvoir exécutif, mais subordonné aux comités, si le gouvernement était révolutionnaire; subordonné à l'assemblée nationale, si le gouvernement était normal. » Le prince trouvait qu'on lui faisait la part bien petite, et ne se montrait nullement disposé à se contenter du rôle de gérant responsable, simple signataire de décrets dont il n'aurait pas l'initiative. De part et d'autre, on resta donc sans conclusion. Mais les deux interlocuteurs se rencontrèrent d'accord sur plusieurs questions sociales, et la brochure sur *l'Extinction du Paupérisme* est de la même école que *l'Organisation du travail*. Les bons rapports continuèrent cependant entre le prince et M. Louis Blanc, et les divergences politiques ne nuisirent pas aux mutuels témoignages de sympathie.

D'autres pourparlers politiques eurent lieu entre le prince captif et M. Joly, stipulant au nom du journal la *Réforme*; mais quoique les relations parussent à un certain moment très-actives, elles n'eurent pas de suites.

Quoi qu'il en soit, ces différentes démarches des écrivains

démocrates auprès du prisonnier de Ham, lui avaient rendu une partie de l'importance qu'il avait perdue. Il était ressorti de l'oubli; les articles insérés dans le *Progrès du Pas-de-Calais* étaient répétés par plusieurs journaux des départements. Un écrit du prince sur la question des sucres avait été remarqué. Son grand ouvrage sur l'artillerie était cité comme un monument de travail patient et d'intelligentes recherches. Plusieurs célèbres écrivains lui avaient adressé des lettres de félicitations ou de remercîments à l'occasion de l'envoi fait par lui de ses différentes œuvres, Béranger, Chateaubriand, George Sand. Nous ne pouvons nous empêcher de citer une lettre de ce dernier auteur, comme un modèle de haute convenance et de virile raison. Elle fut écrite à l'époque où parut la brochure sur le paupérisme.

« Prince,

« Je dois vous remercier du souvenir flatteur dont vous m'avez ho-
« norée en m'adressant, avec un mot de votre main qui m'est pré-
« cieux, le noble et remarquable travail sur l'extinction du paupérisme.
« C'est de grand cœur que je vous exprime l'intérêt sérieux avec le-
« quel j'ai étudié votre projet. J'ai été surtout frappée de la juste ap-
« préciation de nos malheurs et du généreux désir d'en chercher le
« remède. Quant à bien apprécier les moyens de la réalisation, je ne
« suis pas de force à le faire, et d'ailleurs, ce sont là des controverses
« dont je suis sûre que vous feriez, au besoin, bon marché. En fait d'ap-
« plication, il faut peut-être avoir la main à l'œuvre pour s'assurer qu'on
« ne s'est pas trompé, et le rôle d'une vaste intelligence est de perfec-
« tionner les plans on les exécutant.

« Mais l'exécution, Prince, en quelles mains l'avenir la confiera-t-
« il? Il y a peut-être inconvenance et manque de respect à soulever
« cette question en vous parlant.

« Peut-être aussi de vives sympathies en donnent-elles le droit. Je ne
« sais pas si votre infortune a des flatteurs, je sais qu'elle mérite d'a-

« voir des amis. Croyez qu'il faut plus d'audace aux esprits courageux « pour vous dire la vérité aujourd'hui, qu'il n'en eût fallu si vous eus- « siez triomphé. C'est notre habitude, à nous démocrates, de braver les « puissants, et cela ne nous coûte guère, quel qu'en soit le danger. « Mais devant un héros captif et un guerrier enchaîné, nous ne sommes « pas braves. Sachez-nous donc quelque gré, vous qui comprenez ces « choses, de ce que nous voulons nous défendre des séductions que « votre caractère, votre intelligence et votre situation exercent sur « nous, et de ce que nous osons vous dire la vérité de nos consciences. « Cette vérité, c'est que jamais nous n'eussions reconnu d'autre sou- « verain que le peuple, et que la souveraineté de tous paraîtra tou- « jours incompatible avec celle d'un homme. Aucun miracle, aucune « personnification du génie populaire dans un seul, ne nous prouvera « le droit d'un seul. Mais vous savez cela ; vous le saviez peut-être « quand vous marchiez vers nous. Et nous, s'il eût fallu que nous « fussions conquis, nous eussions préféré à toute autre une conquête « qui eût ressemblé à une délivrance. Mais il nous eût fallu vous voir « à l'épreuve, et ce que vous ne saviez pas, c'est que les hommes long- « temps trompés et opprimés ne s'éveillent pas dans un jour à la con- « fiance. La pureté de vos intentions eût été fatalement méconnue, « et vous ne vous seriez pas assis au milieu de nous sans avoir à « nous combattre et à nous réduire. Telle est l'inflexibilité des lois qui « entraînent la France vers son but, que vous n'aviez pas mission, « vous, homme d'élite, de nous arracher à la tyrannie. Hélas ! vous de- « vez souffrir à cette pensée, autant qu'on souffre de l'envisager et de « le dire ; car vous méritiez de naître en des jours où vos rares qualités « eussent pu faire notre bonheur.

« Mais il est une autre gloire que celle de l'épée, un autre ascen- « dant que celui des faits ; vous le savez maintenant que le calme du « malheur vous a rendu toute votre sagesse, toute votre grandeur natu- « relle, et vous aspirez, dit-on, à n'être qu'un citoyen français ; c'est un « assez beau rôle pour qui sait le comprendre. Vos préoccupations et « vos écrits prouvent que nous aurions eu en vous un grand citoyen, « si les ressentiments de la lutte pouvaient s'éteindre, et si le règne de « la liberté venait un jour guérir les ombrageuses méfiances des hom- « mes. Vous voyez comme les lois de la guerre sont farouches et impla- « cables, vous qui les avez courageusement affrontées et qui les subis- « sez plus courageusement encore. Elles paraissent odieuses quand on « voit un homme tel que vous en être la victime.

« Eh bien ! là est votre gloire nouvelle, là sera votre grandeur véri-
« table. Le nom terrible et magnifique que vous portez n'eût pas suffi
« pour nous vaincre. Nous avons à la fois diminué et grandi depuis les
« jours d'ivresse sublime qu'*il* nous a donnés. Son règne illustre n'est
« plus de ce monde, et l'héritier de son nom, penché, médite atten-
« dri sur le sort des prolétaires !

« Oui, c'est là votre gloire ! C'est un aliment sain qui ne corrompra
« pas la sainte jeunesse et la haute droiture de votre âme, comme l'eût
« fait peut-être l'exercice du pouvoir malgré vous. Là serait le lieu du
« cœur entre vous et les âmes républicaines que le France compte par
« millions aujourd'hui.

« Quant à moi, je ne connais pas le soupçon, et s'il dépendait de
« moi, après vous avoir lu, j'aurais foi en vos promesses, et j'ouvrirais
« la prison pour vous faire sortir, la main pour vous recevoir.

« Mais, hélas ! ne vous faites pas d'illusions ! ils sont tous inquiets et
« sombres autour de moi, ceux qui aspirent à des jours meilleurs. Vous
« ne les vaincrez que par les idées, par le sentiment démocratique, par
« la doctrine de l'égalité. Vous avez de tristes loisirs, mais vous savez
« en tirer parti. Parlez-nous donc souvent de délivrance et d'affranchis-
« sement, noble captif ! Le peuple est comme vous dans les fers. Le
« Napoléon d'aujourd'hui est celui qui personnifie les douleurs du
« peuple, comme l'autre personnifiait ses gloires.

« Acceptez, Prince, l'expression de mes sentiments respectueux.

« 26 novembre 1844.

« George SAND. »

Par les publications émanées de la captivité, le prince désirait ramener sur lui l'attention publique ; il y réussit ; moins sans doute qu'il ne l'eût voulu, mais assez pour empêcher sa prison d'être un tombeau. Le monde extérieur renaissait pour lui ; les célébrités du jour ne dédaignaient pas d'entrer en communication avec le captif, et l'éclat lointain de brillantes renommées adoucissait par quelques rayons bienfaisants les ombres de la prison. Louis Bonaparte en était venu à occuper une place dans les pensées

politiques. Même parmi les hommes de l'opposition dynastique, il s'attachait à son nom une certaine curiosité; et souvent la curiosité est voisine d'autres sentiments. Mais ces politiques discrets ne s'aventuraient pas à des communications directes, se contentant seulement de faire transmettre par des intermédiaires de mystérieuses paroles de consolation qui, en témoignant leur souvenir, les empêchait d'être oubliés.

C'est ainsi que M. Abatucci envoya par message verbal l'expression de ses sympathies et de ses hommages. Mais le prince lui ayant fait dire qu'il serait heureux de le voir, le député libéral reçut d'un air fort embarrassé l'officieuse communication, ne se rendit pas à l'appel qui lui était fait, et ne risqua pas même une lettre de regrets.

M. Odilon Barrot fut un peu plus téméraire. Se trouvant dans le voisinage, en visite chez M. Beaumont (de la Somme), il se rendit à Ham sous prétexte de voir le château. Après avoir promené ses méditations autour des murailles et mesuré des regards les flancs de l'édifice, il demanda la permission de visiter *la tour du Connétable*. Ce bâtiment, ainsi nommé en souvenir du connétable de Saint-Pol, s'élève à une hauteur considérable, domine tous les pays d'alentour, et commande le château : au pied même de la tour se trouvait la partie des remparts réservée au prince Louis pour sa promenade habituelle.

M. Odilon Barrot monte au sommet de la tour : ses regards, d'abord errant sur les beautés du paysage, s'abaissent lentement vers le rempart; le prince, dûment averti, s'y trouvait déjà, levant les yeux vers le ciel et M. Barrot. Un salut mutuel fut solennellement échangé, et le chef de l'opposition dynastique descendit de son excursion aérienne.

Plus tard, en février 1846, le prince ayant sollicité du gouvernement l'autorisation de se rendre auprès de son père mourant, M. Odilon Barrot appuya sa demande avec une généreuse ardeur.

Depuis que le prince communiquait avec les écrivains démocrates, ses relations avec les complices de Boulogne étaient beaucoup moins actives; il affectait même de n'en parler qu'avec un certain dédain. M. Fialin de Persigny surtout ne semblait plus lui inspirer aucune sympathie. C'était l'homme des traditions impériales, et, à ce titre, le prince devenu démocrate en faisait bon marché. Aux premiers temps qui suivirent la condamnation, M. de Persigny avait fait les plus vives instances pour être appelé à Ham, le gouvernement ayant laissé au captif la faculté de désigner deux compagnons à son choix. Mais toutes ses prières furent inutiles. On eût dit un courtisan complétement disgracié. Repoussé de ce côté, M. de Persigny obtint plus tard du gouvernement royal d'être transporté dans une maison de santé à Versailles, où il resta jusqu'à la révolution dans un état de liberté presque complète.

On nous pardonnera sans doute ce récit anticipé des événements de Ham : il sert à démontrer que le prince dans sa captivité avait pris une position toute nouvelle. Avant l'affaire de Boulogne, il avait été sans relations avec les partis politiques, cherchant ses appuis dans les casernes, ne faisant appel qu'aux ambitions militaires, et se renfermant dans les souvenirs usés de l'empire. Le séjour à Ham le met en contact avec des hommes plus sérieux, avec des idées politiques d'une autre nature. Au lieu de n'être qu'un chef de partisans, il se transforme ou se déguise en soldat de la démocratie, et se fait par là des amis nouveaux, plus solides et

mieux entendus que les anciens. Enfin, même les politesses timides de quelques chefs libéraux lui révèlent un surcroît d'importance; c'est à dater de Ham qu'il paraît entrer véritablement dans le domaine de la politique actuelle; c'est au sortir de cette prison, que de plus grandes espérances semblent lui être permises.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Situation difficile. — Insuffisance des ressources militaires. — L'Europe ne croit pas à la guerre. — Mission de M. de Saint-Aulaire. — Ardeur de M. Thiers. — Refroidissement de Louis-Philippe. — Désaccord au sein du ministère. — Conférence de M. Cousin avec le duc d'Orléans. — Les ministres offrent au roi de se retirer — Refus de Louis Philippe. — Notification du traité au pacha d'Égypte. — Saisie de vaisseaux égyptiens par l'amiral Napier. — Vaines protestations du gouvernement français. — Mission de M. Waleski. — Le sultan prononce la déchance de Méhémet-Ali.

La situation à l'extérieur se compliquait de jour en jour. L'imprévoyance du gouvernement avait créé des impossibilités pour toute situation : pour la paix, car l'attitude arrogante de la coalition ne permettait pas sans honte de nouvelles concessions; pour la guerre, car les arsenaux étaient vides, les chevaux manquaient à la cavalerie, le personnel de la marine était insuffisant. En payant annuellement pour les budgets de la guerre et de la marine la somme énorme de 400 millions, la France se trouvait tellement dénuée de ressources militaires, qu'il lui fallait attendre six mois pour parler un langage convenable. La voix de la France devait rester muette, parce que ses bras étaient paralysés. Le

ministère aux abois ne pouvait convoquer les chambres, parce qu'il n'avait qu'une chose à leur dire : « Nous ne sommes pas prêts. » Ce n'était certes pas la faute du 1er mars, mais du système général qui avait présidé à tous les ministères.

Cependant, M. Thiers, de bonne foi et avec ardeur, pressait les préparatifs qui devaient rendre à la France une plus digne attitude. Des officiers de génie parcouraient les forts des côtes de la Manche, et les mettaient en état de défense ; le génie et l'artillerie des places du nord recevaient des renforts considérables; les ordres étaient donnés pour le casernement des recrues que l'on rassemblait; cent mille armes à feu avaient été expédiées de Vincennes sur divers points de la France; dans les levées des marins on comptait des hommes de 40 à 50 ans; dans les ports marchands, on s'emparait des matelots à mesure que les bâtiments de commerce arrivaient ; à Brest, on avait déjà fait armer cinq grandes frégates, et l'on hâtait la construction de quatre autres sur le chantier; on terminait aussi les ateliers de clouterie, de machines, de forges en cours d'exécution, et l'on créait les établissements que réclamait la fabrication des machines à vapeur sur une grande échelle, et les ateliers d'un puissant outillage. On parlait aussi au ministère de la guerre d'une levée de 150 mille hommes, de l'organisation d'une réserve de 300 mille hommes et de la réorganisation de la garde nationale dans toutes les villes de France.

Mais ce n'était là que le côté extérieur des choses, et les diplomaties de toute l'Europe croyaient à une volonté pacifique plus puissante que celle de M. Thiers. En Allemagne comme en Angleterre, on ne craignait pas d'affirmer que

Louis-Philippe souscrirait à toutes les concessions et à tous les sacrifices nécessaires au maintien de la paix ; le chef de la branche cadette des Bourbons fera, disait-on, bon marché de la Syrie, et abandonnera, s'il le faut, Méhémet-Ali, dont il ne se soucie guère. Dans les journaux censurés de l'Allemagne monarchique, on écrivait publiquement que les représentants de la France à l'étranger avaient deux langages différents et des instructions doubles, un langage public, des instructions officielles, celles qu'on livrait aux journaux, qu'on lisait aux chambres, puis des instructions confidentielles qu'on montrait aux chancelleries, que l'on communiquait aux souverains et auxquelles seules on obéissait.

M. de Saint-Aulaire avait été envoyé en mission secrète auprès de Metternich. A cette occasion, le *Mercure de Souabe* disait : « Le comte est l'ami intime du roi Louis-Philippe, et il est probable qu'il est initié à ses plus secrètes intentions. » Et la *Gazette universelle de Leipsick* ajoutait : « On ne pense pas que M. de Saint-Aulaire ait reçu une mission menaçante, et lors même que M. Thiers se laisserait entraîner trop loin, il est probable que l'ambassadeur a des instructions modérées qu'il tient d'une autorité supérieure. » Enfin, la *Feuille politique et hebdomadaire de Berlin* publiait les lignes suivantes : « Tout ce qui se fait et se dit à Paris n'aboutira à rien. Les cent cinquante mille hommes seront appelés sous les armes, on construira quelques navires, on fera enfin des dépenses qui viendront augmenter le budget, puis deux ou trois régiments manœuvreront sur les frontières du nord et de l'est, comme lorsqu'il s'est agi de la question belge ; et le gouvernement, croyant avoir assez satisfait à l'orgueil national, laissera

faire et remettra bravement l'épée dans le fourreau. »

Tel était le sentiment général dans toutes les chancelleries européennes.

Les personnes bien informées signalaient le véritable but de la mission de M. de Saint-Aulaire. M. de Metternich, disaient-elles, comprenait à quelles extrémités la guerre en Orient pourrait conduire toutes les puissances européennes. Il était donc très-porté à prendre sur lui de faire accepter la médiation de la France entre Méhémet-Ali et les signataires du traité. Seulement il aurait voulu en même temps être utile à ses amis politiques de France et d'Angleterre, et offrir à l'Europe absolutiste des garanties de paix et de bonne intelligence dans une nouvelle combinaison des cabinets des deux pays constitutionnels. Il s'agissait donc d'obtenir, d'un côté, en Angleterre, l'avénement de sir Robert Peel et des tories, de l'autre, en France, l'expulsion de M. Thiers pour lui substituer le 12 mai renforcé de M. Guizot. On organisait ainsi deux ministères contre-révolutionnaires. La France serait satisfaite, puisque lord Palmerston, qui lui avait fait un si sanglant affront, serait éloigné du gouvernement. L'Europe pourrait traiter avec des hommes qu'elle adopte : l'esprit envahissant de la révolution française serait comprimé, et l'on en reviendrait alors à la proposition de céder au pacha l'Égypte héréditaire, et la Syrie viagère, sauf les restrictions déjà mentionnées.

Pour réaliser ce plan en France, et rendre M. Thiers moins dangereux, on ne voulait pas qu'il parût tomber devant la volonté royale ; mais on s'arrangeait pour obtenir contre lui un vote parlementaire. Déjà, la chambre des pairs, travaillée par MM. Molé et Pasquier, était prête, di-

sait-on, à prendre l'initiative, en faisant à l'adresse une réponse très-hostile à M. Thiers. On aurait alors le temps d'agir sur la chambre des députés si fractionnée, si mobile, si flottante, et M. Thiers, abattu par le parlement qui l'avait élevé, perdait toute son influence.

Cette intrigue, dont les fils se croisaient de Paris à Vienne, avait aussi ses ramifications à Londres. Le roi des Belges était en ce moment fort assidu au château de Windsor, offrant à Victoria la médiation que M. de Saint-Aulaire proposait à M. de Metternich. M. Guizot le secondait de tous ses efforts. Une longue conférence avait eu lieu entre la reine d'Angleterre, le roi des Belges et l'ambassadeur français ; le duc de Wellington y assistait comme représentant des tories ; ceux-ci annonçaient déjà leur prochain triomphe, et leurs journaux redoublaient de sarcasmes contre les whigs et lord Palmerston. Les cabinets Melbourne et Thiers étaient sur le point de tomber en un même jour, lorsqu'il leur survint un auxiliaire du côté où ils l'attendaient le moins. Dans toutes les négociations qui avaient amené le traité du 15 juillet, l'empereur Nicolas voyait comme principal avantage la rupture de l'alliance anglo-française. Or la médiation qui se négociait entre Léopold et M. de Metternich, M. Guizot et les tories, devait avoir pour effet de rétablir l'accord entre les deux pays, de rendre le calme à l'Europe et d'ôter à la Russie toute occasion de protectorat à Constantinople. Tous ses projets allaient être détruits en un jour. Le czar ne se sentait pas disposé à tant d'abnégation. Avec l'aide de la Prusse, qui suivait en tout ses impulsions, il repoussa énergiquement la médiation française. M. Guizot dut ajourner ses espérances ; M. Thiers était sauvé par l'intervention du czar.

Il faut ajouter que les whigs avaient parfaitement secondé le czar, en faisant subir à la France un nouvel affront.

Le 11 août, la reine d'Angleterre présidait à la séance de prorogation du parlement, et, dans son discours officiel, elle ne disait pas un mot de la France. Cette grande nation ne semblait pas compter dans les conseils britanniques. Dans les circonstances solennelles où l'on se trouvait, lorsque le monde entier, les yeux fixés sur la France, attendait de ses décisions la paix ou la guerre, le ministère anglais lui jetait le mépris du silence !

« Quelles flétrissures, s'écriait le *National*, s'attachent donc au nom de cette France, nom si glorieux et si respecté jadis, pour qu'il soit permis à un cabinet britannique de nous traiter avec ce dédain en face de l'Europe ?

« Ce sont là vos alliés ! et vous avez cru que vous pouviez être lâches impunément pendant dix ans ! Vous avez pris la couardise pour de l'habileté. Vous vous félicitiez de la paix acquise au prix de vos bassesses. Aujourd'hui, vous recueillez le fruit de vos ignominies. Vous êtes traînés comme des poltrons à la queue de l'Europe ; vous aviez espéré qu'en lui donnant pour gage toutes les réactions contre-révolutionnaires, elle vous accepterait avec reconnaissance. Aujourd'hui, elle vous rejette, vous méprise et vous insulte : elle vous insulte, et lorsque vous armez, elle n'en tient compte, elle prend vos ordonnances pour de vaines bravades ; elle vous répond même qu'elle est sûre que vous ne tirerez pas l'épée ; elle vous sait docile et souple ; elle connaît votre merveilleuse résignation pour les faits accomplis, et d'avance elle vous déclare qu'elle agira sans vous, qu'elle réglera l'Orient à sa manière, qu'elle détruira *l'usurpation* de Méhémet-Ali, et que vous vous contenterez de

faire un peu de bruit pour satisfaire l'opinion, sauf à l'endormir ou à la comprimer plus tard.

« Toute la polémique des journaux étrangers roule dans ce cercle depuis que notre pays est agité. Les fanfaronnades de la cour y sont traitées de comédie. La guerre n'est pas possible pour Louis-Philippe, car la guerre, pour lui, c'est le suicide : la France est dans ses mains, et la France ne bougera pas.

« Eh bien ! il faut encore une fois que le gouvernement s'explique par des actes. Si M. Thiers ne veut pas se joindre à la trahison, s'il est autre chose qu'un brouillon qui se sert des événements pour agir sur les fonds publics, il pressera toutes les mesures d'armement au lieu de les arrêter. Il n'est plus possible aujourd'hui qu'on se méprenne. Si le ministère ne peut exécuter, si quelque influence fatale le domine, qu'il la dénonce en s'éloignant. »

Ces colères n'étaient que trop justes. Louis-Philippe s'était imaginé, par de bruyants éclats, faire peur à l'Europe, et il ne faisait peur à personne. Ses allures belliqueuses n'étaient pas prises au sérieux, et ses fanfares de guerre retentissaient dans le vide. Le seul effet qu'il obtint, fut d'exciter le sentiment guerrier de la nation, et c'est ce qu'il souhaitait le moins. Les républicains non-seulement avaient vivement ressenti l'injure faite à la France ; mais ils comprenaient parfaitement qu'une guerre européenne devait nécessairement ébranler le trône, leur offrir toutes les chances de l'inconnu, toutes les occasions qui appartiennent à l'audace ; et ils appelaient hautement la nation aux armes dans les articles pleins de verve, de ressentiments et d'espérances. En sorte que Louis-Philippe avait obtenu deux résultats diamétralement opposés à ses désirs. D'une part,

à l'extérieur, ses menaces n'avaient rencontré que l'indifférence, l'incrédulité et le dédain ; d'autre part, à l'intérieur, il avait réveillé l'enthousiasme national, encouragé l'esprit révolutionnaire et fourni des armes aux républicains.

La situation devenait d'autant plus difficile, que M. Thiers, d'abord froid et incertain, s'était laissé gagner par les colères du roi et par les vivacités de la presse. Les déclamations quotidiennes de Louis-Philippe contre l'étranger ingrat et perfide, avaient surexcité le ministre, et cette nature méridionale, impressionable et mobile, était maintenant entraînée au delà de la première impulsion. Le cri, d'ailleurs, de l'opinion publique agissait sur lui ; le bruit des armements l'enivrait ; l'insolente coalition des rois ranimait les instincts révolutionnaires qui avaient inspiré ses premiers écrits politiques. L'ancien écrivain libéral, l'historien de la révolution se réveillait, donnant carrière à tous les souvenirs glorieux des campagnes sur le Rhin. Il se rapprochait des journalistes de l'opposition, avait des conférences avec MM. Bastide du *National*, Chambolle du *Siècle*, Léon Faucher du *Courrier Français*. Tout cela sérieusement et de bonne foi, avec autant d'entraînement que d'irréflexion, appuyé sur les républicains et excité par les passions doctrinaires ; car sa situation à cette époque avait cela d'étrange, qu'il obéissait sans le savoir à deux influences contraires qu'il avait l'une et l'autre combattues. MM. Joubert et de Rémusat entretenaient ses humeurs guerrières par haine de l'alliance anglaise, les républicains pour arriver à une révolution par une guerre. Républicains et doctrinaires étaient assurément dans leur rôle ; mais M. Thiers, infidèle à tous ses précédents, ne voyait pas, dans ses exal-

tations, que la politique extérieure n'existait plus et que la politique intérieure était singulièrement compromise.

Déjà Louis-Philippe le surveillait d'un regard inquiet. Les colères du roi étaient vives mais peu durables : surtout il ne mettait pas d'amour-propre à persister. L'Europe n'avait pas cédé à ses vaines menaces, il s'accoutumait à l'idée de céder lui-même. L'intérieur aussi commençait à le préoccuper plus que l'extérieur. Les longs frémissements du sentiment national, les exaltations des partis, les cris des journaux, les chants de la *Marseillaise*, l'enthousiasme belliqueux des républicains lui ramenaient des orages qu'il avait mis dix ans à conjurer. M. Thiers lui paraissait s'engager dans une voie périlleuse. Le roi, sans doute, avait à se reprocher de l'avoir le premier entraîné dans cette voie ; mais la fougue du ministre devenait trop indisciplinée, et faisait trop bien les affaires des partis hostiles à la couronne. Aussi Louis-Philippe reprenait-il toutes ses attitudes pacifiques, et les paroles de menace avaient-elles fait place aux discours modérateurs. A mesure que le ministre s'exaltait, le roi se refroidissait. Depuis le 15 juillet, il n'y avait plus aucun accord, M. Thiers se montrant timide alors que Louis-Philippe était violent, Louis-Philippe devenant circonspect quand M. Thiers était belliqueux.

Le même désaccord se reproduisait au sein du ministère. M. Thiers n'était appuyé que par la fraction doctrinaire. Les autres, MM. Vivien, Cousin, Pelet (de la Lozère), Roussin et Gouin, étaient opposés à la guerre. M. Cubières n'avait pas d'opinion arrêtée. Les incertitudes augmentaient chaque jour. L'autorité de M. Thiers s'affaiblissait par les irrésolutions du roi. La force morale du pouvoir décroissait à l'extérieur et à l'intérieur. Des ministres divisés, un roi in-

certain, un public frémissant, une presse exaltée, une diplomatie déconsidérée, une influence perdue au dehors, compromise au dedans, mille sources de dissentiments au sein du pouvoir, et dans le pays, des jalousies, des méfiances, des colères, des espérances, de l'anarchie partout, et en face l'Europe en armes, telle était la situation dans le courant de septembre.

Chacun cherchait à sortir d'une position sans issue, et surtout les ministres en dissentiment avec M. Thiers, M. Cousin, partisan déclaré de l'alliance anglaise, fort attaché, d'ailleurs, au président du conseil, eut avec lui plusieurs conférences qui toutes se résumaient dans les mêmes arguments. « Comment, lui disait-il, vous, rentré au ministère pour avoir proclamé hautement l'alliance anglaise, c'est vous qui préparez la guerre à l'Angleterre ! Vous commencez par être dupe, vous finissez par être victime de la politique des doctrinaires ! Car, ne vous y trompez pas, le roi ne veut pas la guerre ; il veut seulement se dégager de l'alliance anglaise dont vous étiez le partisan, pour s'engager avec les puissances absolutistes dont vous vous écartiez. Et en supposant que, malgré le roi, vous fissiez la guerre, où sont vos ressources ? Pensez-vous que la France monarchique puisse résister à l'Europe ? La France monarchique avec ses faiblesses et ses ménagements ! Non, pour tenir tête à l'Europe, pour la vaincre, il faut le levier révolutionnaire. Voulez-vous le prendre ? oh ! alors, c'est différent. Dites-le ; ce sera un système ; ce sera de la logique. Mais prétendre avec les moyens ordinaires, avec les longueurs parlementaires, avec les ressources de tous les jours, faire lutter un royaume constitutionnel contre tous les royaumes coalisés, c'est de la déraison. Le peuple français peut résister

à tous les peuples; le roi des Français succombera devant tous les rois. »

M. Thiers ne pouvait guère opposer de raisons sérieuses aux pressantes argumentations de son collègue. En effet, la guerre faite par la monarchie devait être désastreuse; la guerre faite par les forces vives de la nation devait renverser le trône de Louis-Philippe. Cependant M. Thiers comptait encore sur le temps et l'imprévu. Il s'obstinait à préparer la guerre pour le printemps. On avait six mois devant soi, et en six mois on pouvait espérer quelque désunion chez les coalisés. Merveilleuse politique qui laissait compléter la ruine du pacha d'Égypte, et ne permettait même plus de prétexte à une guerre tardive!

Les entêtements de M. Thiers à cet égard prenaient leur origine en même temps dans de vieux souvenirs historiques et dans de fausses appréciations de la situation présente.

Dans ses réminiscences, il rêvait une descente en Italie pour épouvanter l'Autriche, et il avait fait même pressentir sa pensée à M. d'Appony. « Sans doute, lui dit-il dans une conversation moitié sérieuse, moitié légère, sans doute, la Syrie est un beau pays; mais l'Italie la vaut bien. » La menace fut comprise et communiquée à Vienne, mais on n'en tint aucun compte.

Quant à ses fausses appréciations, elles consistaient surtout à voir la coalition européenne, toute formée, prête à mettre ses soldats en campagne; et dans cette hypothèse, la France n'était certainement pas en mesure; il lui fallait alors six mois de préparatifs. Mais si au lieu d'armer pour une guerre générale; si au lieu de laisser le temps à de faibles troupes de débarquement d'achever la destruction des villes maritimes du pacha, M. Thiers eût envoyé immé-

diatement dix mille Français sur la côte de Syrie, en signifiant aux puissances que l'intervention française n'était pas la guerre, mais seulement une garantie pour l'allié de la France, que la France n'attaquerait pas, mais qu'elle ne laisserait pas attaquer, sans aucun doute, toute agression eût été arrêtée, les troubles de la Syrie eussent été pacifiés, les négociations eussent été sérieuses.

Il est vrai que Louis-Philippe eût peut-être reculé devant ce moyen prompt et énergique. Mais alors une démission opportune délivrait M. Thiers d'une position insoutenable, et lui méritait les applaudissements de tous.

Il préféra ruser, attendre, se compromettre, commander d'immenses préparatifs pour une guerre qui ne devait pas se faire, et rédiger des plans inutiles pour une grande campagne au printemps.

Et cependant, même pour cette dernière ressource, tout était incertitude.

La question fut débattue plus d'une fois au conseil, et toujours sans conclusion définitive. Il s'y disait assez de paroles belliqueuses pour troubler la paix, pas assez pour décider la guerre, et les colères s'y manifestaient bien plus que le sentiment de la dignité nationale. Dans la nécessité cependant de prendre un parti, M. Cousin proposa d'imiter la conduite qu'avait tenue l'Angleterre dans la guerre d'Espagne. On sait que cette puissance s'était d'abord vivement opposée à l'intervention française. La France cependant ayant résolu de passer outre, le cabinet anglais se contenta de protester, reconnaissant toutefois qu'il ne voyait pas dans la conduite de la France un cas de guerre, mais un motif pour lui de se tenir sur la réserve et de prendre ses précautions. L'Angleterre déclarait donc s'isoler des décisions du

congrès, disposée seulement à prendre telles mesures que comporteraient son honneur et ses intérêts. C'était une protestation morale sans menaces inutiles, un isolement sans concessions. M. Cousin demandait que, dans l'occasion présente, la France prît la même attitude, prête à toute éventualité et retranchée dans un imposant silence.

Cette proposition avait l'inconvénient de ressembler à une concession. La France eût avoué qu'elle sacrifiait le pacha d'Égypte comme l'Angleterre avait sacrifié les cortès. Sur d'autres points, d'ailleurs, il n'y avait point d'analogie. L'Angleterre s'était retirée du congrès européen, la France en était expulsée. L'Angleterre s'était résignée au silence après un dissentiment, la France le pouvait-elle après un affront ?

Tels furent les principaux arguments qu'opposèrent M. Thiers et ceux qui l'appuyaient. Ils en ajoutèrent d'autres qui avaient beaucoup moins de valeur. Les démonstrations belliqueuses de la France auraient pour effet, disaient-ils, d'empêcher l'exécution du traité du 15 juillet ; les puissances alliées s'arrêteraient à l'aspect de la France irritée, et le pacha serait protégé par le seul mouvement des ports et des arsenaux. En supposant même que les alliés dussent passer outre, les forces du pacha étaient imposantes pour les arrêter longtemps, jusqu'au printemps peut-être, et alors la France interviendrait avec beaucoup plus d'avantage au milieu de la lutte, soit à main armée, soit par les négociations.

Les autres ministres répliquaient : Il serait insensé de croire que les quatre puissances, craindraient d'exécuter sans la France, lorsqu'elles avaient signé sans elle. L'audace est dans le traité bien plus que dans l'exécution. Reculer pour elles est désormais impossible. Déjà de toutes

parts se font les préparatifs, préparatifs bien plus sérieux et plus efficaces que ceux de la France.

Quant à opposer de la résistance, le pacha d'Égypte n'en aurait ni le pouvoir ni la volonté.

L'amiral Roussin, surtout, insistait sur ce dernier point. « Vous parlez, disait-il, des forces du pacha, vous parlez de ses armées et de ses flottes; mais il n'a que des apparences d'armée, des apparences de flotte. Ses soldats tous réunis ne résisteraient pas à un régiment européen; quant à ses vaisseaux, je ne demande qu'une frégate, une seule, pour les disperser et les brûler. J'ai vu de trop près ces troupes et ces marins pour les traiter autrement que comme de vaines fantasmagories. »

Les arguments de l'amiral Roussin eurent sur M. Thiers moins d'effet que n'en méritait sa vieille expérience de marin. Son opposition au pacha d'Égypte durant son ambassade à Constantinople ôtait à ses paroles l'autorité qu'elles pouvaient avoir; et ceux mêmes parmi ses collègues qui partageaient son opinion mettaient en doute son impartialité. Il était néanmoins facile de voir que le parti de la guerre perdait du terrain au sein du conseil, en même temps que l'influence de M. Thiers s'affaiblissait auprès de Louis-Philippe.

M. Cousin, qui s'agitait très-vivement pour empêcher une guerre qu'il considérait comme périlleuse pour la monarchie, tenta de gagner à sa cause le duc d'Orléans. Ce prince, qui avait facilement partagé les premières indignations de son père, que séduisait d'ailleurs la perspective d'un grand rôle militaire, surveillait avec ardeur les préparatifs de guerre, et semblait appuyer M. Thiers, sinon par sympathie politique, au moins afin d'avoir une occasion de gloire.

Pour combattre ces illusions, M. Cousin reprit les arguments qu'il avait déjà employés auprès de M. Thiers, démontrant l'impossibilité de la lutte avec les seules forces de la monarchie, ses dangers avec les forces populaires. Une défaite ou une révolution, tel fut le dilemme qu'il développa avec sa verve habituelle. » C'est à vous de voir, monseigneur, dit-il en achevant, si, pour une gloire douteuse, vous voulez jouer l'avenir de votre famille. » Le prince fut ébranlé; les intérêts dynastiques ne laissaient pas de place aux généreuses pensées.

Fort ému de cette conférence, le duc d'Orléans en fit part au roi, et, à dater de ce moment, le ministre de l'instruction publique se vit l'objet de condescendances auxquelles Louis-Philippe ne l'avait pas accoutumé. Jusque-là, le roi s'était montré peu sympathique pour cet homme de Sorbonne, entêté libéral, ancien agitateur de la jeunesse, venu à la suite d'une insurrection parlementaire. Toujours avec lui, il s'était montré froid et raide jusqu'à la brusquerie: mais, trouvant en lui un auxiliaire à ses tendances pacifiques, il l'accabla de prévenances et de paroles empressées.

M. Thiers était décidément battu, et la situation ministérielle ne pouvait durer. Malgré leurs dissentiments politiques sur la grande question du jour, M. Cousin et lui demeuraient dans les mêmes termes de confiance et d'amitié. Le ministre de l'instruction publique ne dissimulait au président du conseil, ni son opposition, ni ses démarches, se déclarant d'ailleurs prêt à se retirer, dès que sa présence pourrait devenir un obstacle. Il était évident alors que M. Thiers n'avait plus la majorité au sein du conseil; le ministère ne pouvait plus vivre dans ces conditions.

M. Cousin s'en ouvrit franchement à M. Thiers : « Vous n'avez plus, lui dit-il, qu'un parti à prendre, c'est de me renvoyer avec ceux qui pensent comme moi, et de rendre l'homogénéité au cabinet, pour lutter avec force contre les tendances du roi ; à moins que vous ne préfériez vous retirer avec nous, pour laisser à d'autres le fardeau de la situation présente. » M. Thiers préférait ce dernier parti. Les difficultés se compliquaient de jour en jour. L'immense responsabilité qui pesait sur lui commençait à l'effrayer. Harassé par l'opinion populaire, qui l'accusait de ne rien faire, retenu par le roi, qui se plaignait qu'il fît trop, il ne trouvait pas de meilleure solution qu'une retraite faite à propos.

Il en avertit le roi, et tous ses collègues se joignirent à cette ouverture. Mais Louis-Philippe se récria bien haut, se plaignant qu'on le laissât dans l'embarras, et traitant cet abandon presque de trahison préméditée. « M. Thiers, en « se retirant, disait-il, va recevoir tous les honneurs de la « popularité. On lui fera un mérite de ses armements, de ses « embarras, de sa retraite ; tandis que moi, je serai accusé « de reculer devant l'Europe. Il sera le ministre national, « je serai le roi de l'étranger. Le beau rôle est pour lui, le « role odieux est pour moi. »

En conséquence, Louis-Philippe se refusait énergiquement à la dissolution du cabinet. C'était rendre M. Thiers maître de la situation : le contraindre de rester au pouvoir, c'était l'autoriser à poursuivre son système, à continuer ses armements. Mais, en restant sans changer les collègues opposés à la guerre, M. Thiers était gêné dans ses mouvements, affaibli dans ses influences, et, sans même intervenir, le roi trouvait un appui dans les dissidences intérieures

du cabinet. Il se sentait protégé contre les éclats et les imprudences. C'est tout ce qu'il voulait pour le moment.

Louis-Philippe se flattait toujours de l'espoir que les puissances alliées reculeraient devant une agression armée; M. Thiers comptait sur l'énergique résistance du pacha. C'était, de part et d'autre, une politique d'illusions et d'éventualités. Elle exemptait, il est vrai, de prendre immédiatement un parti; mais les illusions ne tardèrent pas à se dissiper, et les éventualités tournant en même temps contre le roi et le ministre, les mettant dans la nécessité de prendre enfin une résolution, ne firent que rendre leurs irrésolutions plus vives.

Le traité du 15 juillet accordait au pacha d'Égypte l'Égypte héréditaire et le pachalick d'Acre en viager. Si, dans les dix jours de la notification, il n'acceptait pas l'offre des quatre puissances, on ne lui laissait plus que l'Égypte, en lui accordant encore dix jours pour répondre. Passé ce délai, on ne traitait plus avec lui.

La notification lui fut faite le 16 août, et déjà, le 14, le commodore Napier, commandant l'escadre anglaise, adressait au consul anglais, à Beyrouth, la note suivante :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Angleterre, l'Au-
« triche, la Prusse et la Russie, ont résolu que la Syrie
« serait restituée à la Porte. Vous préviendrez les autorités
« égyptiennes de cette résolution, en leur demandant l'é-
« vacuation immédiate de la ville et la restitution des soldats
« turcs. Vous communiquerez cette lettre aux marchands
« britanniques pour leur gouverne. »

Cette note, envoyée même avant la notification du traité, ne pouvait laisser de doute sur les intentions des puissances. Elles se prononcèrent bientôt d'une manière plus explicite.

Le 19 août, les consuls des quatre puissances résidant à Alexandrie, présentèrent ensemble à Méhémet-Ali une note diplomatique ayant pour titre : *Réflexions sur la position actuelle du vice-roi d'Egypte*. Nous devons en citer quelques passages :

« Méhémet-Ali ne saurait ignorer la haute portée et la « force d'une convention solennelle : le système politique « de l'Europe entière ne repose que sur la foi et sur l'exé- « cution religieuse des traités; c'est ainsi que malgré les « difficultés bien graves qui entouraient les questions de « la Grèce, de la Belgique et de l'Espagne, les conventions « y relatives ont reçu leur complète exécution, bien que « les intérêts de toutes les puissances européennes à l'é- « gard de ces questions n'aient pas toujours été identiques.

« Croire encore à la possibilité d'un changement ou « d'une modification des conditions de la convention du « 15 juillet, ce serait se bercer d'un vain espoir. Ces stipu- « lations sont inaltérables et irrévocables, les termes pé- « remptoires qui ont été fixés pour leur acceptation sont une « preuve patente de l'impossibilité de tout changement ul- « térieur. »

Le manifeste des consuls ne laissait à Méhémet-Ali d'autre alternative que de se soumettre ou de combattre. Après l'avoir exhorté à prendre le premier parti, les signataires faisaient ressortir en ces termes les conséquences d'un refus :

« Une conséquence immédiate d'un tel refus serait l'em- « ploi de mesures coërcitives. Le vice-roi est trop éclairé et « connaît trop bien les moyens et les ressources dont les « quatre grandes puissances peuvent disposer, pour se flat- « ter un seul instant de pouvoir par ses faibles moyens ré-

« sister même à l'une ou à l'autre d'entre elles; ce serait se « bercer d'un espoir bien funeste que de compter, dans les « circonstances actuelles, *sur un appui de l'étranger*. Qui « pourrait arrêter les décisions des quatre grandes puissan- « ces? *Qui oserait les braver?* Loin de lui être favorable, *une « telle intervention*, en sa faveur, ne ferait que *hâter sa perte, « alors devenue certaine*.

« Les quatre grandes puissances développeraient des « forces plus que suffisantes pour combattre tout ce qui « pourrait s'opposer à l'exécution de la convention. On por- « tera là où le cas l'exigera une force suffisante pour ren- « dre toute résistance impossible et l'anéantir d'un seul « coup.

« Alexandrie, 19 août 1840.

« Signé : LAURIN, HODGES, WAGNER, comte MEDEM. »

Personne ne pouvait se tromper à ces arrogantes menaces : elles s'adressaient plus à la France qu'à l'Égypte, et l'on ne dissimulait pas le mépris qu'on faisait d'une stérile intervention, ou plutôt on y croyait moins que jamais.

Les faits répondirent bientôt aux paroles. Le délai fixé par les traités n'était pas encore expiré, que les Anglais s'emparaient de douze navires égyptiens, à l'ancre dans le port de Beyrouth, sans sommation, sans même donner aucun prétexte qui pût justifier cet acte de piraterie.

L'homme choisi pour cette brutale exécution était un officier coureur d'aventures, brave et intelligent, mais tourmenté constamment d'une activité fiévreuse qui l'avait entraîné dans les entreprises les plus diverses.

Au commencement de la paix, M. Napier, alors capitaine de vaisseau, était venu se fixer au Havre pour surveiller le service des bateaux à vapeur en fer qu'il avait établis sur la Seine avec M. A. Manby. Mais la spéculation ne fut pas heureuse, et la dissolution de la société laissa au marin impatient des loisirs qu'il ne pouvait supporter. Le soulèvement de la Grèce lui offrit bientôt une occasion favorable. Il alla rejoindre les Hellènes et s'associa courageusement aux alternatives de leurs fortunes. Rappelé en Angleterre pour reprendre dans la marine royale le rang qui lui avait été conservé, il avait fait quelques expéditions en mer, lorsqu'on le vit passer soudainement, avec l'agrément du ministère anglais, du grade de capitaine de vaisseau, au commandement de la flotte de don Pédro, avec laquelle il détruisit, près du cap de Saint-Vincent, l'escadre de don Miguel. Le titre de comte de Saint-Vincent lui fut accordé par don Pédro en commémoration de ce brillant fait d'armes maritime.

Rentré depuis dans le service de la marine anglaise avec le titre de commodore, sir Charles Napier commandait une division de l'escadre placée sous les ordres de l'amiral Stopford, et devint le premier exécuteur des violences de la coalition.

En même temps qu'il dirigeait contre le pacha cette soudaine agression, il appelait les Syriens à la révolte, dans une proclamation publique : « Habitants du Liban, disait-il, vous qui êtes plus immédiatement sous mes yeux, levez-vous, et secouez enfin le joug sous lequel vous gémissez. Des troupes, des armes et des munitions vont arriver au premier jour de Constantinople, et désormais les vaisseaux égyptiens n'insulteront plus vos côtes. »

Un autre passage de la proclamation invitait à la désertion

les soldats de Méhémet-Ali : « Soldats du sultan, disait l'amiral anglais, qui avez été arrachés de vos foyers par la trahison, pour être traînés sur les sables brûlants de l'Égypte, et qui depuis avez été transportés en Syrie, je vous adjure également, au nom du Grand-Seigneur, de retourner sous son allégeance. J'ai placé deux vaisseaux de ligne près du lazaret dans lequel vous êtes campés, pour recevoir ceux d'entre vous qui se mettront sous ma protection... Un oubli complet de tout le passé et votre paie arriérée sont assurés par le sultan, ainsi que tout ce qui est dû aux soldats qui rejoindront ses drapeaux. »

Violation du droit des gens, appel à la trahison, corruption et déloyauté, voilà par quels moyens l'Angleterre répondait aux notes diplomatiques de la France. Ce qu'il y avait de plus triste à penser, c'est que le gouvernement français, par l'organe de son ambassadeur, M. de Pontois, venait de protester à Constantinople contre toute mesure coërcitive. En rapportant cette circonstance, le correspondant anglais du *Morning Chronicle*, ajoutait que, malgré les protestations, personne, à Constantinople, ne doutait de la neutralité de la France, et que la note de M. de Pontois était considérée comme une vaine formalité qui n'empêcherait rien. Ainsi la voix de la France ne comptait plus : chaque jour lui amenait des affronts.

De nouvelles représentations furent adressées par le gouvernement français sur les violations commises contre le droit des gens par l'amiral Napier; elles ne furent pas plus écoutées que les protestations antérieures. Le ministère, dans son impuissance, n'opposait plus aux actes de piraterie que de vaines paroles aussitôt oubliées, tandis que le pays frémissant se demandait quand finirait cette série d'humilia-

tions. « Il serait bon de savoir, disait un journal radical. quel est le nombre de soufflets que notre gouvernement a besoin de recevoir pour se croire insulté. »

Le 26 août, jour de l'expiration du premier délai accordé au pacha, l'envoyé de la Porte, Rifaat-Bey, accompagné des consuls des quatre puissances, se rendit auprès de lui, pour connaître sa décision sur les offres qui lui avaient été faites. Méhémet-Ali avait appris trois jours auparavant la sauvage agression de l'amiral Napier, et la colère qu'il en avait ressentie n'était pas encore apaisée. Les agents diplomatiques le trouvèrent plus inébranlable que jamais. « Dieu « donne la terre et la reprend, dit-il. Je me confie à la Pro- « vidence. »

Désespérant de vaincre l'obstination du pacha, Rifaat-Bey témoigna l'intention de partir immédiatement d'Alexandrie: mais les autres consuls s'y opposèrent, voulant qu'il demeurât près d'eux jusqu'à l'expiration du deuxième délai.

« J'espère, dit le vice-roi aux quatre consuls, que vous « partirez avec lui : — Nous n'avons pas d'instructions pour « abandonner nos postes, répondirent-ils. — Mais, moi, « je n'ai plus de confiance en vous, répliqua le vice-roi. « Les usages exigent l'éloignement des agents de nos enne- » mis ; avoir la guerre et vous avoir ici ne me convient « pas. »

Avant de se retirer, les consuls réunirent leurs efforts pour détourner le pacha d'accepter la médiation de la France, lui assurant qu'elle lui promettait plus qu'elle ne tiendrait.

« Je sais répondit-il, que la France ne tirera pas un « coup de canon pour moi ; mais je compte sur ses sympa- « thies et ses bonnes intentions. Je dois à ceux qui servent

« ma cause d'accepter l'appui bienveillant qu'elle m'offre,
« et je l'ai fait. »

Le lendemain, les consuls se présentèrent de nouveau chez le pacha, pour lui faire la deuxième notification prévue par le traité du 15 juillet. A peine voulut-il les écouter, répondant à leurs sommations par de furieuses menaces, et leur déclarant qu'aux premières hostilités il marcherait sur Constantinople.

La guerre devenait imminente, et rien ne semblait pouvoir l'empêcher d'éclater. M. Thiers tenait en réserve une dernière ressource. M. Waleski avait été envoyé par lui en mission secrète auprès du pacha, afin de frapper un coup décisif. Ne pouvant plus protéger l'allié de la France, M. Thiers lui conseillait de s'humilier et de gagner quelque chose en cédant. En conséquence, Méhémet-Ali déclara le 28 août, à Rifaat-Bey, qu'il consentirait à la possession héréditaire de l'Égypte avec la jouissance viagère de la Syrie; il faisait abandon du district d'Adana, de Candie et des villes saintes, et s'engageait à payer au sultan un tribut annuel. Ce n'était pas autre chose que ce qu'avait refusé la conférence de Londres; et l'on a peine à imaginer comment M. Thiers pouvait se faire illusion jusqu'à penser que les quatre puissances laisseraient conclure par le sultan seul ce qu'ensemble elles avaient refusé. Quoi qu'il en soit, Rifaat-Bey partit pour Constantinople; M. Waleski s'était empressé de le devancer pour tâcher de préparer le divan à accepter l'offre du pacha.

Mais avant même que M. Waleski eût pris terre, les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, initiés à sa mission, s'étaient déjà entendus pour la faire avorter. Le meilleur moyen de mettre la Porte dans l'impossibilité d'accueil-

lir toute transaction avec le vice-roi était de lier le sultan par des engagements pris à la face de l'empire ottoman et du monde. En conséquence, on vit paraître un manifeste dans lequel Abdul-Medjid déclarait hautement que la cession au vice-roi de l'Égypte à titre héréditaire, et du seul pachalick d'Acre à titre viager, étaient des décisions immuables, irrévocables, ainsi que la volonté bien arrêtée d'employer la force pour le contraindre à se soumettre.

La mission de M. Waleski devenait sans objet ; la dernière tentative de M. Thiers échouait honteusement. Marchant de déception en déception, abaissé aux yeux de l'Europe, compromis aux yeux de la France, il en était arrivé à ce degré d'impuissance où les hommes ne se font pardonner qu'en se retirant.

CHAPITRE XI.

Intrigues de M. Guizot à Londres contre le cabinet whig. — Elles sont déjouées par lord Palmerston. — Commencements d'hostilités en Syrie. — Bombardement de Beyrouth par les puissances alliées. — La flotte française reléguée à Salamine. — Consternation aux Tuileries. — Le ministère donne sa démission. — Le roi, après l'avoir acceptée, revient sur sa décision. — Transaction entre la couronne et le ministère. — Agitations intérieures. — Protestation de la garde nationale de Paris. — Convocation des chambres. — La Porte prononce la déchéance de Méhémet-Ali. — Memorandum du 8 octobre. — Fortifications de Paris. — Attentat de Darmès. — Persécutions contre la presse. — Les puissances secondaires de l'Allemagne défendent l'exportation des chevaux. — Arrogance du cabinet britannique. — Nouvelle démission du ministère. — M. de Broglie aux Tuileries. — Le maréchal Soult est appelé et s'adjoint M. Guizot. — Personnel du nouveau ministère. — Dernière réunion du cabinet du 1er mars.

Malgré de premières déceptions, M. Guizot conservait encore quelque espoir dans les intrigues diplomatiques, et se promettait merveille d'une prétendue division dans le cabinet britannique. La rupture de l'alliance française avait produit en Angleterre une vive émotion ; les journaux éclataient en violents reproches contre le ministère whig; le commerce était plein d'alarmes et d'indignation. Notre

ambassadeur écrivait que le règne des whigs était passé. Il se réjouissait surtout de voir deux collègues de lord Palmerston, lord Holland et lord Clarendon, ouvertement opposés à la politique de ce ministre, et ne cachant pas leurs sympathies pour la France. Aidé de ses amis les tories, M. Guizot soufflait avec ardeur le feu de la division, grossissait aux yeux de tous les dissensions intérieures, proclamait à Londres et à Paris l'impossibilité de la durée d'un cabinet déchiré. Mais lord Palmerston, impatienté de ces vains parlages, provoqua un conseil de cabinet qui devait prononcer sur les mérites ou les vices de sa politique. M. Guizot crut dès lors triompher. Ses lettres à Paris, en annonçant cette mesure décisive, semblaient autant de présages de la défaite certaine de Palmerston. La France allait être vengée à Londres! et vengée par l'habileté de M. Guizot. C'était assurément pour lui une route certaine à la présidence du conseil.

Malheureusement pour cet homme d'État, le ministère whig ne se montra pas disposé à se déchirer de ses propres mains. Un premier conseil tenu le 28 septembre affaiblit quelque peu les espérances de M. Guizot; un second conseil tenu le 1er octobre les éteignit complétement. Les ministres opposants firent taire leurs convictions particulières. Le triomphe de lord Palmerston fut complet. Cela devait être. Le ministère whig ne pouvait, sans se déshonorer, effacer sa propre signature, et déchirer étourdiment un traité fait à Londres, signé et ratifié à Londres. Il fallait tout l'aveuglement d'un ambitieux fourvoyé pour compter sur un dénoûment aussi puéril.

Pendant que le ministère éperdu cherchait une solution sans pouvoir commander la paix, sans oser risquer la

guerre, les quatre puissances poursuivaient leur œuvre et consommaient leur outrage. Le canon retentissait sur les côtes de la Syrie; l'allié de la France voyait incendier ses villes; le traité du 15 juillet était brutalement exécuté.

Le 8 septembre, l'amiral Stopford avait rejoint le commodore Napier dans les eaux de Beyrouth; le 9, il était renforcé par les bâtiments anglais et autrichiens qu'il avait laissés à Alexandrie; le 10, par les transports qui avaient à bord les troupes de débarquement; le 11, les chaloupes des vaisseaux, des frégates et des navires de transport, jetaient à terre environ dix mille hommes, composés d'une compagnie de débarquement de chacun des douze bâtiments de guerre anglais et autrichiens, de quinze cents hommes d'infanterie anglaise, de trois mille Turcs, et de quatre à cinq mille Albanais. En même temps, six vaisseaux anglais s'embossaient devant Beyrouth.

Le commodore Napier commandait le débarquement, qui s'effectua à Djounis, pendant que l'amiral Stopford occupait les troupes égyptiennes, à Beyrouth, par une vive canonnade. Djounis est une baie située à quelque distance de Beyrouth, avec un promontoire qui s'avance considérablement dans la mer. Les alliés y prirent position sans rencontrer d'obstacle, les troupes albanaises qui s'y trouvaient, s'étant retirées à leur approche. A trois lieues plus loin vers le nord, le petit fort de Djebaïl ne fut enlevé qu'après une vigoureuse résistance des Albanais qui s'y étaient retranchés. En même temps, Caïffa, petite ville assise au pied du mont Carmel, à l'extrémité sud de la rade de Saint-Jean-d'Acre, était détruite par deux frégates autrichiennes et par une frégate anglaise.

A Beyrouth même, la présence des troupes d'Ibrahim,

que l'on voyait au nombre d'environ quinze mille hommes sur les hauteurs derrière la ville, empêcha toute tentative de débarquement. Mais les vaisseaux anglais criblèrent de projectiles la ville, dont ils firent bientôt un monceau de ruines. Quelques-unes des troupes d'Ibrahim, qui avaient tenté de se glisser à travers les jardins, vers Djounis, pour troubler le commodore Napier, furent arrêtées par le feu des vaisseaux anglais.

Pendant ce temps, que faisait notre flotte? Le ministère, si honteusement insulté, prenait-il au moins les précautions nécessaires pour empêcher l'outrage d'aller plus loin? Le pavillon français demeurait-il dans ces parages pour offrir une consolation ou un refuge aux opprimés? Bien loin de là, le ministère lui ordonnait de fuir le bruit du canon. L'escadre était reléguée dans la baie de Salamine, condamnée à l'inaction, réduite à la nullité, trop éloignée du théâtre des événements pour protéger un allié de la France, assez rapprochée pour devenir témoin des hontes de la défection. Oui, sans doute, le ministère, dans ses misérables calculs, avait pleinement raison de mettre entre les deux escadres deux cents lieues de mer. Car si la flotte française eût conservé son ancienne station, si l'orgueil britannique avait poursuivi son œuvre en face du pavillon tricolore, les canons, ainsi que le disait un de nos amiraux, les canons seraient partis d'eux-mêmes, et nos marins, n'écoutant que les conseils de leur indignation, eussent foudroyé les insolents agresseurs et fait évanouir dans la poudre des combats la triste politique de M. Thiers. Mais il ne fallait pas, selon l'expression de M. Guizot, que la guerre sortît d'une inspiration des subalternes, et c'est ainsi que les subalternes, furent prudemment sequestrés à Sala-

mine, afin qu'il ne restât aucune chance pour les inspirations de l'honneur et de la dignité nationale.

Pendant plusieurs jours, les hostilités s'étaient bornées à l'incendie de Beyrouth et de Caïffa, à des escarmouches insignifiantes et à l'occupation de quelques petits forts sur les côtes de la Syrie. Mais si les faits en eux-mêmes étaient insignifiants, la pensée qui les dirigeait devenait de la plus haute importance, et les résultats en étaient incalculables. La guerre était déclarée malgré la France, presque contre la France, et l'étincelle allumée sur les côtes de la Syrie allait peut-être embraser le monde. Les Tuileries avaient perdu toutes leurs illusions; ce premier coup de canon, auquel on ne croyait pas, retentissait au milieu des cris d'indignation du pays. La coalition qu'on avait cru effrayer par des bruits de guerre, répondait insolemment en portant les premiers coups. Les ministres furent frappés de stupeur; il ne restait plus de ressources dans les ruses diplomatiques et les faux-fuyants; il fallait se prononcer, et se prononcer sur l'heure; rendre guerre pour guerre, ou, par une prompte retraite, faire aveu de son impuissance. Le dernier parti fut préféré. Le 2 octobre, le cabinet entier donna sa démission; Louis-Philippe, aussi embarrassé que ses ministres, accepta volontiers l'occasion de se séparer d'eux, et M. Thiers était fort aise de donner à croire qu'il protestait contre l'outrage fait à la France.

Mais le calcul du ministre n'échappa pas à la perspicacité du roi. Il s'aperçut promptement que le beau rôle ne serait pas pour lui, et qu'on ferait à la fierté de M. Thiers plus d'honneur qu'elle n'en méritait. Sa retraite pouvait le réhabiliter, lui rendre une popularité perdue, tandis que

les accusations de faiblesse retomberaient sur la couronne seule ; le roi se trouverait à découvert ; les passions se déchaîneraient contre lui. Louis-Philippe se sentit engagé dans une fausse route.

D'un autre côté, la cour était pleine d'alarmes : M. Thiers y passait pour ami des révolutionnaires ; on s'imaginait que sa retraite allait être le signal d'une explosion intérieure. La reine et les princesses croyaient voir apparaître le fantôme sanglant de la guerre civile ; elles se persuadaient que M. Thiers pouvait seul arrêter les déchaînements populaires ; elles suppliaient le roi de conserver cette dernière sauvegarde du trône. Louis-Philippe n'eut pas de peine à se laisser convaincre.

Avec cet art de séduction qui lui était propre, il circonvint les ministres de bonnes paroles, leur signala tous les périls d'une séparation actuelle, qui livrait la couronne aux hostilités des partis extrêmes, se montra disposé aux concessions, et offrit quelques satisfactions aux dispositions belliqueuses de M. Thiers. Mais le président du conseil n'avait nul souci de rentrer dans les embarras qu'il venait de fuir ; il résista énergiquement aux cajoleries du roi. Alors intervint la reine Marie-Amélie. Abaissant sa fierté devant M. Thiers, elle le supplia, les larmes aux yeux, de sauver le trône menacé, invoquant tous ses souvenirs d'affection pour la famille d'Orléans, et demandant un dernier sacrifice à sa fidélité et à son dévouement. M. Thiers, attendri, consentit à reprendre son fardeau ; il y avait une apparence de générosité à conserver son portefeuille : il se résigna, en prenant toutefois quelques précautions pour masquer les faiblesses. Par une transaction intervenue entre le trône et le cabinet, il fut convenu que M. Thiers signifierait aux

quatre puissances un ultimatum renfermant un *casus belli*. Le bruit en courut aussitôt dans les chancelleries étrangères ; mais elles ne s'en émurent que médiocrement, connaissant parfaitement la valeur des notes diplomatiques, et sachant bien que même un *casus belli* est sujet à interprétations, et, par conséquent, à de faciles accommodements.

Les choses en étaient venues à ce point, que ce n'était plus l'extérieur qui inquiétait le plus le roi ou les ministres. A Paris et dans les départements, l'effervescence des esprits allait tous les jours croissant. Les colères excitées par le traité du 15 juillet avaient cependant accordé au ministère le temps de prendre des mesures; et même dans leur explosion, il y avait une attitude de patience qui témoignait que la France ne désespérait pas encore de ceux qui la gouvernaient. Mais, lorsque retentirent au loin les échos du canon de Beyrouth, lorsqu'on vit que la France ne comptait plus dans les conseils européens, on oublia aussitôt et les difficultés du moment et les complications des affaires, on ne songea qu'à l'affront, on n'eut d'idée que pour la vengeance, et le cri de guerre courut dans tous les rangs de la population. Ouvriers, gardes nationaux, citoyens de tout rang et de tout âge, élevèrent la voix pour protester contre l'abaissement de la France. Dans les réunions, dans les banquets, dans les spectacles, on appelait la guerre, on accusait le ministère, on accusait la couronne. Chaque soir, au théâtre, soit dans la capitale, soit dans les provinces, le parterre et les galeries demandaient la *Marseillaise*, qui s'exécutait, tantôt avec la permission des autorités, tantôt malgré leur défense. La cour alarmée voyait l'agitation se répandre, se multiplier et préparer aux passions des occasions redoutables.

Ce qui ajouta aux terreurs ministérielles, c'est que la garde nationale de Paris commençait à s'inquiéter et à se remuer. Le maréchal Gérard, commandant en chef, avait songé à exercer tour à tour les légions aux manœuvres et à la petite guerre. Cependant, il crut devoir convoquer les colonels pour les consulter, et le bruit courut que ceux-ci, craignant les grandes réunions de citoyens, au milieu de l'effervescence des esprits, s'y étaient vivement opposés.

A la nouvelle de ces lâches inquiétudes, des officiers et des gardes nationaux en grand nombre résolurent de se rendre auprès de leur commandant en chef pour lui exposer que les colonels n'avaient ni le droit ni la mission de s'opposer à ce que leurs légions fussent réunies et exercées. Ils se proposaient, en outre, de réclamer la réorganisation de toutes les gardes nationales de France, leur prompte mobilisation et la formation de l'ancienne artillerie parisienne.

La seule annonce de cette manifestation patriotique mit en émoi tous les agents du pouvoir. Le *Journal des Débats* lança un réquisitoire contre cette insurrection de nouvelle espèce, et le maréchal Gérard, étourdi des clameurs qui se faisaient autour de lui, publia un ordre du jour destiné à empêcher la manifestation projetée, sous le prétexte ordinaire d'atteinte à la légalité.

Ne pouvant contraindre leur chef à les recevoir, les gardes nationaux se réunirent entre eux, le 9 octobre, et envoyèrent aux journaux de l'opposition la déclaration suivante :

« Considérant que l'expression publique des vœux des citoyens est parfaitement légale ;

« Que ce droit, qui a sa source dans la souveraineté po-

pulaire, dogme fondamental de toutes les institutions, a, de plus, été consacré en termes formels par l'article 66 de la charte ;

« Que cet article n'a pu être détruit par telle ou telle disposition d'une loi réglementaire sur la garde nationale ;

« Que si des doutes avaient pu s'élever à ce sujet, ils seraient éclaircis par la conduite même des chefs des légions de Paris, qui, en différentes circonstances, se sont servis de l'opinion qu'ils disaient émanée d'elles pour exercer de l'influence sur la direction du pouvoir ;

« Que les principes et les faits établissent avec évidence le droit qu'ont les citoyens de protester publiquement contre la conduite du gouvernement, et qu'il importe plus que jamais de maintenir ce droit.

« Toutefois, dans les circonstances où nous nous trouvons, il n'importe pas moins d'éviter, avec le plus grand soin, de donner à un pouvoir lâche au dehors l'occasion de se montrer brutal au dedans ;

« En conséquence, les officiers, gardes nationaux et citoyens croient qu'il est de leur devoir de faire entendre au gouvernement, comme à l'étranger, le cri d'indignation de toute la population parisienne contre la politique déshonorante que l'on suit envers la coalition ; mais désirant, en même temps, ne pas donner le moindre prétexte de collision violente, ont arrêté :

« 1° Qu'une députation d'officiers et de délégués de la garde nationale serait chargée de protester, devant le président du conseil des ministres, contre l'ordre du jour du maréchal Gérard, et contre la honteuse inaction du gouvernement en présence de l'étranger ;

« 2° Que cette protestation serait adressée sous forme de

pétition à la chambre, après avoir reçu la signature de tous les citoyens qui devaient prendre part à la manifestation. »

Les journaux ministériels s'efforcèrent d'amoindrir l'importance de cette protestation, émanée, disaient-ils, d'une faible minorité des soldats citoyens. Le ministère lui-même la prenait plus au sérieux, parce qu'il y voyait une source nouvelle d'irritations, sinon une manœuvre habile des radicaux. Il ne se dissimulait pas, d'ailleurs, que les paroles énergiques ont en France de l'action sur tous les partis, et que, facilement, dans de semblables occasions, la minorité se transforme en majorité. Plus embarrassé que jamais, il venait de convoquer les chambres pour le 28. Une mesure tant reculée se trouvait maintenant prise d'urgence. Dernière révélation d'une impuissance qui ne s'était fait illusion qu'à force d'étourderie !

Cependant cette précipitation même n'était qu'apparente, et les puissances étrangères savaient à quoi s'en tenir. Le *Morning Chronicle,* journal de lord Palmerston, faisait entendre ces paroles insolentes : « Vers le 1er novembre, c'est-à-dire avant que la chambre française ait pu commencer ses débats, la France n'aura plus rien à empêcher dans le Levant, car la Syrie n'appartiendra plus au pacha, et ce sera de lui que dépendra la question de savoir si nous le laisserons tranquille, oui ou non, en Égypte.

« Le traité du 15 juillet a déjà reçu son exécution. »

Ainsi les Anglais, ainsi lord Palmerston lui-même avaient soin d'annoncer aux chambres françaises qu'elles n'auraient plus rien à empêcher dans le Levant, qu'elles allaient voter sur des *faits accomplis.* Pouvait-il se faire une accusation plus terrible contre le cabinet du 1er mars? La chambre, en se séparant, avait déclaré que sa politique était le maintien

du *statu quo*. Et qu'était-ce que le statu quo à cette époque? La victoire d'Ibrahim, la déroute de l'armée turque à Nézib, la conquête définitive de la Syrie, et l'Égyptien victorieux s'arrêtant au pied du Taurus, sur les instances de la France. Qu'était-il devenu? L'envahissement de la Syrie, et l'envahissement prochain de l'Égypte, si Méhémet tardait à se soumettre. Voilà quels avaient été les fruits du 1er mars; voilà les faits accomplis qu'allait soumettre à la chambre un ministère audacieux à force d'humiliations. Convoquées plus tôt, les chambres, par une attidude énergique, auraient pu arrêter les projets de la coalition. Par un appel tardif, M. Thiers les plaçait entre une guerre immédiate ou une honteuse soumission.

Pendant qu'il s'égarait en expédients, les événements marchaient. Après la déchéance de Méhémet-Ali, prononcée par la Porte, son successeur était désigné; les montagnards de la Syrie prenaient les armes à l'appel des alliés. Ibrahim, peu confiant dans ses troupes, n'osait s'aventurer contre la discipline européenne; l'allié de la France courbait avec résignation sa tête septuagénaire, et l'on attendait encore l'ultimatum de M. Thiers, le *casus belli* qui devait arrêter les progrès de la coalition.

Ce manifeste tant annoncé parut enfin; dernier enseignement pour ceux qui comptaient encore sur l'énergie de M. Thiers [1]. Le fameux *casus belli* consenti comme transaction entre la couronne et le ministère n'était que le maintien du pacha dans l'Égypte héréditaire. Il n'était plus question de la Syrie; le traité du 15 juillet était dépassé. On n'avait pas voulu consentir à la Syrie viagère lorsque les

Voir l'Appendice.

quatre puissances en faisaient une proposition amiable. On y renonçait entièrement depuis que le canon avait parlé. Le gouvernement français réalisait en tout les insolentes conjectures de lord Palmerston, bruyant et fanfaron avant l'exécution, humble et soumis après. Refuser pour le pacha la Syrie viagère, c'était, de la part de la France, lui garantir davantage, et, cependant, quand on la lui enlève complétement, la France laisse faire. Tel avait été le prix de l'alliance d'une grande nation! Mieux eût valu être seul avec sa faiblesse.

Il est vrai que la note du 8 octobre venait après la déchéance du pacha prononcée par le divan. M. Thiers se donnait donc les apparences d'un certain courage en s'opposant à une résolution déjà prise. Mais il comprenait parfaitement que ni l'Angleterre ni la Russie n'avaient intérêt à l'expulsion définitive de Méhémet-Ali, et qu'aucune des puissances ne voulait pousser les choses à l'extrême. L'abaissement de la France leur suffisait; elles n'avaient nul souci de la pousser à des colères irrésistibles. Aussi était-il évident pour tous qu'en faisant prononcer la déchéance, les puissances alliées n'avaient eu d'autre but que de se ménager envers la France une concession facile. Le maintien du pacha devenait un gage de réconciliation, une consolation d'amour-propre donnée à la diplomatie française, et après avoir brutalement envahi la Syrie, seul but de ses efforts, la coalition semblait rendre hommage à l'énergie de Louis-Philippe, en laissant intacte l'Égypte qui devenait pour elle un embarras.

La note du 8 octobre ne demandait donc que ce qui était tacitement accordé, n'exigeait que ce qui était cédé d'avance. Les journaux anglais avaient bien raison de dire

que le traité du 15 juillet avait reçu son exécution. Ils pouvaient ajouter que le gouvernement français y donnait son acquiescement.

Ces déplorables faiblesses à l'extérieur n'empêchaient pas M. Thiers de se donner au dedans de grands airs belliqueux. Une ordonnance du 29 septembre portait création de dix-huit régiments nouveaux, douze d'infanterie, six de cavalerie légère. On annonçait hautement que l'effectif de l'armée serait porté à 636,000 hommes, auxquels devaient être ajoutés 300,000 hommes de garde nationale mobile. Les fortifications de Paris étaient commencées sur plusieurs points; les forts détachés surtout se construisaient avec une impatiente activité qui devenait pour l'opposition un juste sujet de méfiance. On se rappelait qu'à plusieurs reprises, Louis-Philippe avait trahi le désir d'environner la capitale de citadelles, et que toujours l'opinion publique s'était hautement prononcée contre un projet menaçant pour les libertés publiques. Les radicaux, cependant, ne voulaient pas laisser Paris à découvert; mais ils soutenaient, et beaucoup de généraux compétents avec eux, que l'enceinte continue était le meilleur système de défense contre l'ennemi, la meilleure garantie pour les citoyens. Le ministère, pour ménager en même temps les volontés royales et les ombrages du public, tenta de combiner les deux systèmes, et annonça qu'on ferait une enceinte continue flanquée de dix-huit à vingt forts détachés. Mais les travaux des forts s'exécutaient avec une merveilleuse rapidité, et ceux de l'enceinte ne recevaient pas un commencement d'exécution. Les méfiances se réveillaient, et ne semblaient que trop justifiées.

Toutes ces causes réunies multipliaient les agitations. On

s'indignait de voir la France humiliée devant une insolente coalition, et le canon de Beyrouth avait fait éclater toutes les impatiences. Les premiers murmures se changeaient en frémissements de colère; les passions s'échauffaient par la compression, et l'inertie du gouvernement ne faisait qu'exciter davantage les ardeurs belliqueuses. Le chant de la *Marseillaise* partout répété devenait un véritable cri de guerre; et les accents de la presse démocratique, et les cris de la population exaltée accusaient les ministres de trahison et n'épargnaient pas le roi. On voyait renaître la grande ligue de 1815, la coalition menaçante, et la France dans une immense solitude; en même temps, l'Angleterre dominant sur la vaste étendue des côtes qui va d'Alexandrie à Tripoli, l'entrée de deux flottes ennemies dans la Méditerranée, les mouvements immenses de la Russie, dont les bras étreignaient à la fois l'Europe et l'Orient, maîtresse déjà de la mer Noire, un pied à Pétersbourg, un autre à Constantinople, prête à s'emparer des deux mers avec cent mille hommes et cent vaisseaux; d'un autre côté les envahissements rapides de la Prusse en Allemagne, de l'Autriche jusqu'au fond de la Sicile, enfin l'Europe entière se fortifiant pendant que la France restait prosternée et se dévorait elle-même. Ces faits opposés aux incertitudes de la couronne, à l'incapacité bruyante du ministère, indignaient les esprits, offraient un texte éloquent aux accusations de la presse radicale, soulevaient dans les masses populaires de redoutables agitations, et allumaient de sombres colères chez ces esprits faibles et exaltés qui s'enivrent dans la solitude, et se donnent mission de venger un pays par des actes désespérés.

Cette physionomie menaçante à l'intérieur préoccupait

visiblement Louis-Philippe. Mais en conservant le ministère complice de ses faiblesses, il croyait échapper à toute responsabilité directe. « Thiers me couvre, disait-il, Thiers me couvre; » et il se rassurait en livrant son ministre à l'impopularité.

Tout restait par conséquent dans l'indécision, lorsqu'un homme obscur, un ignorant fanatique, vint précipiter le dénoûment, et contraindre Louis-Philippe à prendre une résolution.

Le 15 octobre, vers six heures du soir, le roi, accompagné de la reine et de Mme Adélaïde, partait des Tuileries pour se rendre à Saint-Cloud. Les voitures suivaient le quai. Au moment où elles arrivaient à l'angle du jardin, devant le poste du Lion, les soldats de garde formèrent la haie et rendirent les honneurs militaires; Louis-Philippe s'inclinait pour saluer, lorsque tout à coup, une forte explosion se fit entendre. La première voiture disparut au milieu d'un nuage de fumée; un coup de feu venait d'être tiré sur le roi. L'auteur de l'attentat, caché derrière le poteau d'éclairage, à douze pas environ des voitures, à droite, presque à côté du factionnaire, s'était baissé et avait dirigé son arme de bas en haut; il se releva aussitôt, et son geste parut exprimer la surprise : en effet, personne dans la voiture n'avait été atteint. A l'extérieur, un garde national à cheval, deux valets de pied avaient été légèrement touchés par des projectiles amortis sur les roues et sur les ressorts; un ouvrier tailleur de pierre était tombé, entraîné par la chute de sa scie frappée d'une balle dans la traverse supérieure.

Cependant l'assassin était resté immobile à la même place. Le sang coulait avec abondance de sa main gauche mutilée; les débris d'une carabine étaient à ses pieds; au-

dessus de sa tête, le poteau d'éclairage présentait une forte entaille; l'arme dont il s'était servi avait éclaté, et le coup presque tout entier s'était retourné contre lui. La commotion qu'il en ressentit paralysa sans doute la résistance qu'il avait méditée. Car il portait encore un couteau poignard et deux pistolets chargés jusqu'à la gueule. Interrogé sur l'usage qu'il voulait faire de ces armes, il répondit: « Je les avais prises pour me défendre. »

C'était un pauvre frotteur, nommé Darmès, âgé de quarante-trois ans, né à Marseille, vivant dans l'isolement et le besoin, d'une imagination exaltée, et d'une résolution peu commune.

Dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir presque immédiatement après son arrestation, quand on lui demanda quelle était sa profession, il répondit : conspirateur. — Mais, lui dit-on, ce n'est pas une profession. — Eh bien! mettez que je vis de mon travail. — Qui a pu vous pousser à commettre un crime aussi odieux? Avez-vous des complices. — Je suis le seul complice. J'ai voulu tuer le plus grand tyran des temps anciens et modernes, qui ait jamais existé. — Ne vous repentez-vous pas maintenant d'avoir conçu et exécuté une aussi abominable tentative. — Je ne me repens que de n'avoir pas réussi. — Je le tenais pourtant bien, ajoutait-il, j'étais sûr de mon coup; si la carabine ne s'était pas brisée..... Je l'avais trop chargée : cinq balles.... huit chevrotines.

Cependant au milieu même de son exaltation, il se préoccupe de ses blessures; il demande avec instance un chirurgien; il s'impatiente des retards : « On aurait le temps, dit-il, de mourir avant d'être pansé. » Bientôt les chirurgiens appelés firent un premier pansement : le

lendemain, il fallut faire l'amputation de trois doigts.

L'audace de ce nouvel attentat consterna les ministres et fit surtout grande impression à la cour. Un des membres du cabinet dit au roi : « Eh bien, sire, M. Thiers vous couvre-t-il? » On croyait, aux Tuileries, découvrir dans cette tentative un symptôme de l'exaltation des partis extrêmes, et l'accusation s'efforçant, selon l'habitude, de convertir un attentat isolé en un vaste complot élaboré par les sociétés secrètes, Louis-Philippe se persuada qu'il lui fallait un ministère moins indulgent pour les traditions révolutionnaires, et plus décidé à faire la guerre aux passions intérieures. Le bras obscur de Darmès avait une action plus efficace que la coalition des quatre puissances.

Les craintes du roi n'étaient que trop encouragées par les journaux monarchiques, qui faisaient de l'acte de Darmès un texte de déclamations contre les fureurs des partis. Le *Journal des Débats*, renouvelant les accusations qu'il avait formulées du temps de Louvel, signalait la *faction radicale* à l'indignation des honnêtes gens, et fulminait des réquisitoires contre les écrivains de l'opposition. « Le crime du 15 octobre, disait-il, est le commentaire de leurs doctrines ; c'est le post-scriptum de leur brochures. »

Le ministère lui-même, soit qu'il crût follement à des complicités impossibles, soit qu'il voulût apaiser les clameurs qui se faisaient autour de lui, fit retomber sur la presse ses terreurs et ses vengeances. Dans la nuit du 19 au 20 octobre, près de la moitié des commissaires étaient réunis par ordre supérieur, et, au point du jour, ils procédaient à des saisies, des perquisitions et des visites domiciliaires. Une brochure de M. Lamennais, intitulée *Le pays et le gouvernement*, fut l'objet des premières recherches. La pour-

suite de cet écrit avait été décidée en conseil des ministres. M. Thiers, au sortir du conseil, envoya M. Taschereau chez l'éditeur, M. Pagnerre, afin de l'avertir de la mesure ordonnée. Les agents de l'autorité se rendirent chez l'auteur, chez l'éditeur, et chez tous les libraires qui étaient soupçonnés d'en avoir reçu des exemplaires. Le bureau de la correspondance politique de M. Degouve-Denuncques fut fouillé, puis son domicile particulier. Quelques heures après, la maison de M. Pagnerre était envahie une seconde fois. La police s'emparait de neuf cents exemplaires de l'*Almanach démocratique*, qui circulait depuis trois semaines. Cette seconde expédition ne suffit pas : on courut chez d'autres éditeurs saisir l'*Organisation du travail*, par M. Louis Blanc, qui avait déjà été publiée dans la *Revue du Progrès*, et *La vérité et le parti démocratique*, par M. Thoré, brochure qui avait plus de trois mois d'existence.

Pendant que l'on envahissait brutalement la demeure des citoyens, le conseil de préfecture frappait des officiers de la garde nationale qui avaient commis le crime d'aller protester devant le ministre de l'intérieur contre les faiblesses du gouvernement en face de la coalition. MM. Vallé, Lesseré, Recurt, capitaines; Dupoty, Shumacker, lieutenants; Garault, sous-lieutenant de la garde nationale de Paris, et Périn, capitaine de la garde nationale de la banlieue, étaient suspendus pendant deux mois. Le ministère, à l'agonie croyait trouver grâce par des rigueurs inintelligentes.

Mais ses jours étaient comptés, et le roi voulait être *couvert* par de plus solides boucliers.

Dans le même temps, les puissances étrangères redou-

blaient d'insolences. Déjà les rois de Hanovre et de Prusse avaient défendu l'exportation des chevaux; c'était logique : l'un était depuis longtemps ennemi avoué de la France, l'autre était dans la coalition. Mais les États secondaires de la confédération germanique, étrangers à la querelle, et que leur faiblesse aurait dû rendre prudents, le Wurtemberg, la Bavière, Hesse-Darmstadt et Bade publiaient hautement les mêmes défenses. Et pourtant, un mois auparavant, on lisait dans le *Courrier Français*, rédigé par M. Léon Faucher, qui recevait les confidences de M. Thiers : « Les gouvernements de l'Allemagne n'ont aucun intérêt à provoquer la France. Cependant, s'ils interdisaient l'exportation des chevaux que nous avons achetés sur la foi des traités et de la législation qui est en vigueur de l'autre côté du Rhin, ils feraient un acte d'hostilité à notre égard. *Cette mesure équivaudrait à une déclaration de guerre.* »

Plusieurs feuilles allemandes avaient reproduit la note menaçante du journal ministériel, et cependant, aucun de ces faibles États ne fut arrêté par le *casus belli*. A quel degré d'abaissement se trouvait la France entre les mains de M. Thiers, pour qu'un souverain comme le grand-duc de Bade pût lui jeter un injurieux défi avec la certitude de l'impunité !

Le cabinet britannique triomphait, et ses organes avoués se montraient tous les jours plus agressifs. M. Thiers, dans une note qui suivit le mémorandum du 8 octobre, avait posé les questions suivantes :

1° Que fera le gouvernement anglais relativement à la déchéance de Méhémet-Ali, prononcée récemment par la Porte?

2° Quelles sont ses intentions eu égard à l'attaque dont

Alexandrie est menacée, et à la destruction de la flotte turque dans le port de cette même ville?

3° Quelles sont les conditions que l'Angleterre se propose d'accorder à Méhémet-Ali?

Selon le *Morning-Herald*, lord Palmerston avait répondu ainsi qu'il suit :

« 1° Relativement à la déchéance de Méhémet-Ali. — La détermination du gouvernement anglais dépendra du degré de résistance que le vice-roi opposera à l'exécution du traité.

2° Relativement à l'attaque d'Alexandrie et de la flotte turque. — La détermination du gouvernement anglais dépendra de l'usage que Méhémet-Ali fera de la flotte turque, et de la nature des armements faits dans le port d'Alexandrie.

3° En ce qui concerne les conditions à accorder à Méhémet-Ali. — Elles dépendront en grande partie de sa promptitude à se soumettre au traité du 15 juillet. »

Il était difficile, assurément, de traiter d'une manière plus cavalière le ministre d'une grande puissance, et il fallait que M. Thiers fut terriblement compromis aux yeux de tous, pour qu'à ses demandes officielles on ne fit pas d'autre réponse que ces mots : « Nous verrons. » Il est vrai que les concessions successives de M. Thiers, après ses belliqueuses forfanteries, donnaient le droit de tout oser; il est vrai que les intrigues dirigées par l'ambassade française contre le cabinet whig autorisaient lord Palmerston à ne pas user de ménagements. Mais c'était la France qu'on insultait dans la personne de M. Thiers, et le pays s'indignait, à bon droit, de se voir si mal représenté, tandis que la couronne, de son côté, s'effrayait de se voir si mal protégée.

Le ministère du 1er mars ne répondait plus à aucun sentiment, à aucune espérance, à aucun besoin. Il s'était installé aux dépens de la royauté vaincue et abaissée, il s'était maintenu aux dépens de la gauche dynastique amoindrie et mystifiée; il ne vivait plus qu'aux dépens de la dignité nationale tous les jours outragée. Abandonné de tous, il ne rencontrait plus un seul point d'appui. Le amis de la paix lui reprochaient ses témérités, les partisans de la guerre accusaient ses faiblesses. Et ces reproches contraires étaient également fondés. Car, de même que tous les impuissants, il avait été fanfaron et débile, provoquant les dangers et fuyant devant eux, et après tant de mouvements et d'efforts, d'intrigues et de bruit, il n'avait abouti à rien, qu'à se rendre impossible.

Cependant, avant de quitter le ministère, M. Thiers voulut offrir à la paix européenne un dernier gage, à la France un dernier affront. La flotte française, reléguée à Salamine, ne semblait pas assez protégée contre son propre courage. La flotte égyptienne, forçant le port d'Alexandrie, pouvait venir se mettre sous la protection du pavillon tricolore; les Anglais, poursuivant leur proie, pouvaient se présenter pour la saisir jusque sous le canon de nos vaisseaux. Alors la paix était compromise, car le dernier de nos matelots se serait soulevé contre cette sanglante injure. Déjà, dans la prévision de cet événement, M. Thiers avait insinué au pacha de ne pas soustraire sa flotte au blocus des alliés. Mais on se méfiait encore de l'incommode opiniâtreté de ce vieillard. Pour ôter toutes chances à un coup de tête, M. Thiers jugea prudent de rappeler la flotte en France. Le 25 octobre, un bateau à vapeur, expédié de Marseille, lui apportait l'ordre de rentrer immédiatement

à Toulon. Et M. Thiers osa dire à la chambre que c'était pour avoir la flotte au bout du télégraphe, et la chambre écouta sans indignation cette incroyable plaisanterie!

Louis-Philippe, néanmoins, sentait toutes les difficultés d'un changement au milieu de la crise européenne. Homme d'habitude et ennemi de l'inconnu, il redoutait les nouveaux visages; s'accoutumant avec facilité, avec bienveillance même aux faiblesses de ceux qui l'entouraient, il était peu soucieux de faire des expériences sur des caractères incertains, et quoique assez embarrassé des difficultés du moment, elles étaient, du moins, connues, et il craignait d'en voir surgir d'autres qu'il n'aurait pas prévues.

L'impopularité, d'ailleurs, de ses ministres l'aurait peu touché, si la royauté elle-même ne se fût trouvée démasquée par leur faiblesse. Dans sa pensée, les passions intérieures avaient besoin d'être mieux contenues, et l'attentat de Darmès décidait la question.

Toutefois, on n'osait avouer publiquement qu'un représentant aussi obscur des haines révolutionnaires eût quelque influence sur un changement de cabinet. Il fut donc convenu entre le roi et les ministres que le motif avoué de la séparation serait une phrase de l'adresse, introduite par M. Thiers, repoussée par Louis-Philippe. Le public crut au prétexte, et tous les journaux annoncèrent que le ministère se retirait parce qu'il avait voulu que le discours d'ouverture ne fût pas en désaccord avec les mesures militaires dont on avait fait tant de bruit. Les journaux étrangers répétèrent la même version. On lisait dans le *Morning-Chronicle :* « Le roi Louis-Philippe a refusé d'agréer le paragraphe du discours d'ouverture des chambres dans lequel M. Thiers demandait une levée de cent cin-

quante mille hommes. Il paraît que les États de la confédération germanique avaient fait d'énergiques représentations contre une augmentation de l'armée française, attendu qu'elle aurait pour résultat inévitable non de régler la question d'Orient, mais de troubler la paix européenne. C'est ce qui explique la résistance du roi. »

C'était, d'ailleurs, assez vraisemblable, et les embarras extérieurs qui seuls n'eussent peut-être pas amené une crise ministérielle, devenaient cependant assez inquiétants pour être un argument de plus.

Ce qui avait surtout maintenu M. Thiers, c'est que le roi n'avait aucune idée arrêtée sur le choix d'un successeur. M. Molé, qu'il aurait préféré, ne semblait pas possible; M. Guizot, que certains ministres sortants désignaient eux-mêmes, n'avait pas ses sympathies. Le rôle important joué par lui dans la première coalition, ses discours agressifs, ses hautaines théories sur la prérogative parlementaire avaient laissé à la cour de profonds et amers souvenirs. Louis-Philippe, d'ailleurs, lui pardonnait difficilement cette incroyable confiance en lui-même qui l'avait rendu si facilement dupe de lord Palmerston. Les mystifications du 15 juillet pesaient lourdement sur l'ambassadeur, qui, loin de prévoir le danger, avait mis tous ses efforts à le nier. Louis-Philippe ne parlait qu'avec aigreur de l'incapacité dont M. Guizot avait fait preuve à Londres. Ce qui le recommandait, cependant, aux yeux de la cour, c'est qu'il se montrait le partisan avoué des compressions intérieures. Mais il y avait à côté de lui un homme non moins ferme et moins imprudent, ayant conservé auprès du roi une haute influence, souvent consulté par les ministres, et dirigeant en ce moment, par d'officieuses instructions, l'ambassadeur

de Londres. C'était le duc de Broglie. Avec son autorité dans la chambre haute, sa connaissance des affaires, son esprit tempéré, quoique hautain, son crédit auprès de l'aristocratie anglaise, le roi le jugeait propre à conjurer les difficultés de la situation. Il fut mandé au château dans la matinée du 22 octobre. Cependant il se montra d'abord peu empressé de recueillir l'héritage ministériel, laissant même entendre des conseils de prudence, qui ressemblaient presque à un blâme. Il représentait tout le danger qu'offrait une crise ministérielle à la veille de l'ouverture des chambres; il ajoutait qu'au milieu de la juste susceptibilité de la France menacée par l'étranger, il y avait quelque chose de bien hardi à se déclarer en dissentiment avec un cabinet auquel beaucoup de voix reprochaient déjà sa faiblesse. Enfin, traitant la question au point de vue constitutionnel, il faisait pressentir que la chambre élective pourrait se montrer blessée en voyant la couronne user d'un droit rigoureux pour renverser de son chef un ministère auquel s'étaient associées d'imposantes majorités; que l'on rouvrait l'arène aux discussions sur le gouvernement personnel, et que le renvoi du 1er mars était très-périlleux pour le présent, très-compromettant pour l'avenir.

Ces conseils furent peu goûtés, et le maréchal Soult, arrivé depuis peu de jours à Paris, fut mandé à son tour. Le vétéran de l'empire se sentit moins effrayé du fardeau; mais il fallait auprès de lui un fort lutteur parlementaire; le nom de M. Guizot fut discuté de nouveau; les ministres du 1er mars avaient assez de reproches à lui faire pour qu'on n'eût pas de craintes de le voir s'associer à leur fortune. On osa compter sur lui. Le roi fit céder ses répugnances personnelles à la nécessité d'avoir un orateur. Une dépêche

télégraphique avertit M. Guizot de ce singulier châtiment de son inaction diplomatique. Il était appelé aux affaires étrangères; les autres ministres étaient empruntés au cabinet du 12 mai.

On ne savait cependant si M. Guizot accepterait. Fonctionnaire important du cabinet sacrifié, il semblait à beaucoup de monde avoir partagé ses fautes et devoir partager sa chute, et de longues discussions s'établissaient sur les incertitudes de sa coopération. M. Duchâtel, ministre désigné de l'intérieur, affirmait qu'il prendrait le portefeuille; M. de Broglie, plus chevaleresque, soutenait le contraire. La réponse de M. Guizot fut prompte et décisive: il acceptait.

Étrange issue d'une détestable position! L'ambassadeur qui n'avait la confiance ni du roi, ni des ministres, avait le bénéfice de ses propres fautes et prenait la place de ceux qu'il avait contribué à perdre. On en vint naturellement à conclure que sa conduite avait été calculée, et que volontairement il avait tendu un piége à ceux qui l'employaient, pour faire son profit de leur mésaventure. C'était là du moins l'apparente logique de sa nomination. Il n'en était rien pourtant : M. Guizot n'avait pas cherché à tromper; mais il avait été la première dupe de ses illusions, et avait communiqué ses aveuglements à M. Thiers. Il est vrai qu'il ne faisait preuve ni de zèle ni de bonne volonté. Adversaire de l'alliance anglaise, ennemi de lord Palmerston, il ne faisait rien pour adoucir les méfiances ou dissiper les soupçons. Il n'allait pas jusqu'à contrarier la politique du ministère, mais il ne la soutenait pas; conservant une attitude passive, transmettant à M. Thiers les paroles de lord Palmerston, à lord Palmerston celles de M. Thiers, sans com-

mentaires, sans développements, sans rien de ce qui pouvait indiquer une opinion personnelle, et faisant tellement abnégation de toute initiative, qu'aux Tuileries on disait que l'ambassade de Londres n'était qu'une *boîte aux lettres*.

Toutefois, en voyant M. Guizot porté tout à coup au ministère des affaires étrangères, le public crut et dut croire que ce poste n'était que la récompense d'une profonde rouerie ; les hommes sans passion s'étonnaient de voir présider aux affaires un fonctionnaire qui avait incontestablement été dupe ou complice de lord Palmerston ; moins scrupuleux, les partis royalistes se réjouissaient plus ou moins, selon leurs diverses nuances : les doctrinaires, exaltés et triomphants ; les conservateurs, heureux d'êtres débarrassés de M. Thiers, mécontents de n'avoir pas M. Molé ; les familiers du château, réservés ou méfiants, et plus opiniâtres que le roi dans les rancunes soulevées par M. Guizot. On avait dans ces régions soigneusement retenu les paroles du *Journal des Débats :* « Nous vous rendrons peut-être notre appui, jamais notre estime. » Quant aux radicaux, ils ne se dissimulaient pas que M. Guizot serait pour eux un adversaire plus décidé que M. Thiers ; ils accueillirent donc sa nomination comme le signal de luttes nouvelles à l'intérieur, de nouvelles concessions à l'extérieur, et signalèrent hautement leurs répugnances en donnant au cabinet nouveau le titre de ministère de l'étranger.

Une fois obtenue l'adhésion de M. Guizot, les autres collègues furent faciles à trouver. C'étaient pour la plupart d'anciens ministres tombés, restés opiniâtrement au seuil du pouvoir, attendant qu'on leur fît passage ; candidats en vertu de leur chute, et présentant pour titres leurs vieux mécomptes.

Voici la composition de ce cabinet du 29 octobre, qui devait ensevelir la monarchie :

Le maréchal Soult, président du conseil, ministre de la guerre ;

M. Guizot, des affaires étrangères ;

M. Duchâtel de l'intérieur ;

M. Martin (du Nord), de la justice ;

M. Duperré, de la marine ;

M. Humann, des finances ;

M. Cunin-Gridaine, du commerce ;

M. Teste, des travaux publics ;

M. Villemain, de l'instruction publique.

D'autres ministres du 12 mai, MM. Dufaure et Passy, avaient reçu des offres de M. Guizot. Mais ils le trouvaient tellement incertain sur la conduite à tenir dans la question d'Orient, sans aucun plan arrêté, sans aucune combinaison d'avenir, qu'ils ne voulurent pas s'associer à une politique de hasard. Ils se rappelaient que M. Guizot, sous le ministère du 11 octobre, pressé de se prononcer entre M. Thiers, qui demandait l'intervention en Espagne, et le roi, qui s'y refusait, répondit gravement : « L'une et l'autre conduite se peut tenir. » Sur la question d'Orient, il ne répondait rien de plus précis. On comprend combien ces indécisions étaient peu rassurantes pour des hommes sérieux.

MM. Dufaure et Passy, d'ailleurs, n'étaient pas suffisamment disposés à sacrifier les libertés intérieures, et sur cette question spéciale, ils trouvaient M. Guizot trop résolûment prononcé. D'autres se montraient plus traitables, et le cabinet du 1er mars put enfin prendre son congé.

Ce fut le 28 octobre au soir que se tint à Saint-Cloud le dernier conseil, ou plutôt la conférence d'adieu. Louis-Phi-

lippe, nous l'avons dit, renonçait difficilement à ses habitudes; et ses regrets s'exprimèrent en termes affectueux et touchants qui firent venir les larmes aux yeux de tous. M. Thiers, attendri, se répandit en protestations de dévouement, assurant même qu'il était prêt à se vouer à la défense du nouveau ministère. Le roi lui répondit d'un ton solennel : « Je ne doute pas de la sincérité de vos assurances. mais vous vous engagez à une chose impossible. En face de votre ambassadeur ayant pris votre place, vous ne pourrez contenir vos ressentiments. Il y a là un rôle populaire qui vous séduira; vous allez nécessairement rentrer dans l'opposition. »

La conférence se poursuivit en longues et bienveillantes causeries où Louis-Philippe se plaisait parce qu'il y excellait, donnant à chacun sa part de consolation et d'éloge. Il était une heure du matin lorsqu'on se sépara.

A peine descendus dans la cour du château, les ministres congédiés éprouvèrent ce vif sentiment de joyeuse liberté que l'on ressent à la sortie d'une position difficile. M. Thiers surtout, dégagé de l'immense fardeau qui l'écrasait, témoignait avec volubilité les premières joies de la délivrance, heureux en ce moment de rejeter sur un autre les périls de la situation. « Ma foi, disait-il, Guizot s'en tirera comme il pourra. »

Ses collègues ne se sentaient pas moins soulagés que lui, et ils étaient si empressés de prendre possession de leur liberté, que, malgré l'heure avancée de la nuit, ils s'en allèrent tous à pied, suivis de leurs voitures, et traversèrent gaiement le bois de Boulogne, reconduisant M. Thiers à sa campagne d'Auteuil.

Ainsi disparut le ministère du 1er mars, créé par une

victoire parlementaire et livrant à la couronne l'opposition qui l'avait vaincue, né du principe de l'alliance anglaise, et perdant cette alliance par de vaines ruses et de déplorables aveuglements, constamment en contradiction avec lui-même, ayant humilié la royauté pour parvenir, et s'humiliant devant elle pour se faire pardonner, se présentant aux partis comme une grande réforme, et repoussant systématiquement la réforme la plus inoffensive, niant lui-même sa raison d'être, en n'allant pas au delà de ceux qu'il avait remplacés; à l'extérieur, imprudent et humble, ne sachant ni se concerter avec les puissances, ni rompre avec elles, appelant les hostilités par ses étourderies et croyant les éloigner par du bruit, créant durant la paix toutes les dépenses de la guerre, et tenant tout en suspens, et la paix et la guerre, laissant les finances obérées, les ressources compromises, le parlement inquiet, les populations mécontentes, le commerce dans les alarmes, les étrangers dans la méfiance et la royauté dans l'embarras. Tel fut le programme et le bilan de sa chute, sans aucune compensation qui pût lui mériter une indulgence ou un souvenir. Sur un seul point, cependant, nous devons l'avouer, il remporta une victoire complète. Il annula complétement, il étouffa dans son alliance l'opposition dynastique; il la contraignit à le suivre, à lui obéir, à n'être plus rien par elle-même; il compromit pour plusieurs années toute l'influence des paroles, toute l'autorité des discours du vieux libéralisme. Jamais abnégation ne fut plus marquée, jamais mystification ne fut plus complète. En abdiquant aux genoux de M. Thiers, l'opposition dynastique ne pouvait plus engager de luttes sérieuses avec le nouveau ministère, et les Tuileries pouvaient braver à l'avenir des adversaires d'aussi

facile composition. Assurément, si M. Thiers avait eu mission expresse du roi de réduire à l'impuissance cette opposition querelleuse qui affichait le dogme de la royauté, sans en pratiquer le culte, et l'admettait dans son principe en disputant sans cesse sur les conséquences, qui l'insultait en l'invoquant et l'affaiblissait en l'adorant, il eût fait preuve d'une incontestable habileté. En cela du moins il eût pu se glorifier d'avoir pleinement réussi. Car c'est le seul résultat important de son ministère, le seul acte de haute politique que puisse invoquer le cabinet du 1er mars.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Intervention de l'Angleterre dans les troubles d'Espagne. — Dernières luttes et défaite des carlistes. — Caractère d'Espartero. — Linage. — Son influence sur le général. — Question des ayuntamientos. — Loi municipale votée par les cortès. — Mécontentements populaires. — Les reines se rendent à Barcelone. — Espartero va à leur rencontre. — Il demande à la régente de refuser sa sanction à la loi. — Sa demande est repoussée. — Espartero fait avancer ses troupes. — La reine sanctionne la loi. — Proposition de quelques généraux pour arrêter Espartero. — Faiblesse de Marie-Christine. — Soulèvement de Barcelone. — Changement de ministère. — Les reines se retirent à Valence. — Révolution de Valence. — Abdication de Marie-Christine.

Aux échecs que subissait à l'extérieur le cabinet du 1er mars, il faut ajouter les mésaventures de la régente d'Espagne et l'affaiblissement de l'influence française dans la Péninsule.

Les événements que nous avons à raconter tiennent à tant de causes différentes, que nous avons besoin de quelques explications préliminaires.

Un fait néanmoins domine tous les autres : c'est l'intervention active de la diplomatie anglaise dans tous les troubles. Soit qu'ils naissent de l'esprit révolutionnaire ou pro-

gressiste, soit qu'ils prennent leur origine dans la susceptibilité ombrageuse des municipalités, soit qu'ils proviennent de la vanité ambitieuse d'Espartero, l'Angleterre s'empare avec habileté de tous les éléments, les fait agir tour à tour, souvent ensemble, accordant ainsi les contraires, et trouvant le moyen de donner aux idées les plus opposées une direction commune qui doit conduire à une seule fin, le triomphe de ses intérêts personnels.

Depuis longtemps déjà l'Angleterre surveillait d'un œil jaloux les progrès de l'industrie catalane, qui faisait concurrence à ses produits; depuis longtemps elle poursuivait de ses ardentes sollicitations le cabinet de Madrid, afin d'en obtenir un traité de commerce qui devait lui livrer tous les marchés de la Péninsule, anéantir les concurrents de Barcelone et lui assurer en Espagne la même suzeraineté commerciale que lui donnait en Portugal le traité de Méthuen. Mais la régente n'avait jamais voulu écouter les propositions intéressées des agents britanniques, et l'appui qu'elle trouvait aux Tuileries donnait à ses refus un caractère de constance et d'énergie. Désespérant désormais de vaincre une résistance opiniâtre, le cabinet de Saint-James ne s'attacha plus qu'à renverser les obstacles qui s'opposaient à ses projets. Ces obstacles étaient en première ligne l'influence française en Espagne et la régente Marie-Christine. Dès lors, tous les mécontentements, toutes les ambitions rencontrèrent des auxiliaires dans les agents britanniques, assez habiles d'ailleurs pour tirer parti des justes sujets de plaintes. C'est ainsi que les amis sincères du progrès, les véritables patriotes, qui voulaient arracher l'Espagne à son immobilité séculaire, étaient aussi bien accueillis que les ambitieux et les intrigants qui ne travaillaient qu'à

leur propre fortune. Il fallait à l'Angleterre un bouleversement, n'importe dans quel sens politique, pourvu que des chances fussent ouvertes à ses appétits commerciaux.

Si don Carlos lui-même eût un peu rétabli sa fortune, on n'eût pas hésité sans doute à lui faire quelques propositions; mais ses affaires étaient désespérées. Dès le mois de janvier, le général Espartero, chargé du triple commandement des armées du nord, d'Aragon et de Catalogne, portait de rudes coups aux chefs carlistes, incapables de résister à une habile concentration de forces. Toute la puissance de Cabrera s'appuyait sur la possession de quelques places fortes, en particulier de Ségura, Castellote, Cantavieja et Morella. Ségura, assiégée le 22 février, ne tint pas au delà de quatre jours; la prise de cette ville chassait les carlistes du Bas-Aragon; Castellote capitula le 26 mars; le fort de Villaluengo tombait entre les mains d'Ayerbe le 8 avril; enfin, le 10 du même mois, Diégo Léon s'emparait de Penarroya. Quelques jours après, le brigadier Zurbano mettait en pleine déroute, à Benik, le 1er bataillon d'Aragon; à Muel, Ayerbe battait le 5e bataillon de Valence, et le général O'Donnel entrait, le 12 mai, dans Cantavieja.

La prise de Morella porta le dernier coup à la puissance de Cabrera. Poussé de retraite en retraite jusqu'à Berga, où il ne put se maintenir, ce hardi aventurier avait enfin désespéré d'une cause à laquelle il devait sa célébrité. Le 7 juillet, il se réfugia en France avec les derniers débris de la faction d'Aragon, comptant encore 8,000 hommes.

Quelques jours avant, le 28 juin, un autre chef fameux, Balmaseda, battu et poursuivi par le général Concha, avait aussi pris refuge sur notre territoire. Enfin, Palacios, battu sur les hauteurs de las Hormedillas par le même général

Concha, entraînait avec lui les derniers restes d'une faction agonisante. Don Carlos ne comptait plus un seul défenseur sérieux. Ce n'était pas de ce côté que les Anglais pouvaient tenter une diversion.

Mais il y avait sous leur main le général victorieux, qui devenait par ses succès mêmes un puissant instrument d'intrigue; et le caractère de ce personnage était parfaitement adapté au rôle qu'on lui destinait. Ambitieux sans initiative, mais prêt à tout accepter dans les occasions offertes à son ambition, ne mettant la main sur rien, mais prenant volontiers de la main des autres, vain et médiocre, envieux et irrésolu, sans volonté, sans portée politique, sans talents militaires, il était cependant devenu le premier homme de l'État, le premier pouvoir, le seul pouvoir. Et pour cela, il n'avait eu qu'à se laisser faire, à se regarder tout doucement porter sur les hauteurs où le poussaient toutes les ambitions subalternes qui voulaient l'exploiter, toutes les passions jalouses qui voulaient se faire un appui de son nom. Chacun lui avait fait des concessions; tous les pouvoirs semblaient abdiquer devant lui : royauté, ministres, parlement; de sorte que, par l'abnégation de toutes les autres volontés, sans efforts de sa part, il était parvenu à ce degré suprême de puissance que le génie n'atteint qu'après des luttes héroïques. Environné d'hommages, il devait naturellement les croire mérités; quand tous s'abaissaient devant lui, il devait se croire plus grand que tous, et, l'exagération des mots répondant à l'exagération des choses, pour avoir triomphé de quelques bandes en guenilles et pris quelques bicoques avec une armée considérable, il avait accepté, sans conscience du ridicule, le titre emphatique de duc de la Victoire. Un tel homme, dans une telle situation, était

un admirable instrument pour la diplomatie britannique.

Il y avait chez lui, toutefois, une vanité trop prononcée pour se faire volontairement l'intermédiaire d'une intrigue au profit d'autrui. Aussi les agents anglais se gardèrent-ils bien d'agir directement sur lui.

Mais auprès d'Espartero se trouvait un homme moins fait aux vains scrupules, et d'autant plus facile à la séduction, que de récentes blessures faites à son amour-propre l'exaltaient d'une haine furieuse contre la France et les Français. Cet homme était le général Linage, aide de camp d'Espartero, son favori, son conseil, son dominateur. Le cabinet du 12 mai avait, par un sentiment de courtoisie, fait offre au duc de la Victoire de six croix de la Légion d'honneur pour ceux de ses officiers qu'il désignerait. Sur la liste présentée par Espartero figurait nécessairement le nom de Linage. Mais pendant que s'échangeaient les correspondances, Linage avait publié une brochure contenant des attaques violentes contre le gouvernement de la reine. Le retentissement qu'eut en Espagne cette publication fit penser au ministère français qu'il ne serait pas dans les convenances d'offrir une récompense publique à l'officier qui venait de blesser la régente. Le nom de Linage ne fut pas compris dans les promotions; il en conçut un profond ressentiment, et le duc, épousant avec ardeur les colères de son favori, montra dès lors, dans tous ses rapports avec la France, une aigreur mal dissimulée.

Linage, en effet, avait pris sur son général un tel ascendant, que, dans l'opinion de tous, sa cause et sa persoune se confondaient et s'identifiaient avec la cause et la personne d'Espartero. Celui-ci, de son côté, comme tous les gens faibles qui ont fait une position à un favori, s'imaginait

que sa propre gloire était associée à la grandeur de son aide de camp, de son élève. Il en était résulté pour Linage un immense accroissement d'influence, et bientôt son action sur les hommes et sur les choses n'eut aucune limite; il devint la source de toutes les faveurs. Cette domination d'un seul eut ses conséquences naturelles. Chacun voyant qu'on ne pouvait rien obtenir, rien espérer sans avoir les bonnes grâces du favori, se déterminait à sacrifier ses répugnances et ses opinions à ses intérêts et à son ambition. Linage eut sa cour, cour obséquieuse, empressée, où tout le monde se conformait à son langage et à ses manières, renchérissait sur ses sentiments, ses sympathies et ses préventions. Or, ce qui dominait en ce moment chez lui était la haine de la France; il en résultait que tout autour de lui se montrait animé des mêmes ressentiments. Outrager la France était une manière de faire sa cour, et le quartier général d'Espartero était un centre de vaines bravades et de ridicules menaces contre le gouvernement français. Malheureusement, pour des raisons plus sérieuses, et à bien plus juste titre, les partisans des libertés publiques se méfiaient aussi du cabinet des Tuileries, qu'ils considéraient comme l'appui de la régente dans ses mesures antilibérales, de sorte que le parti progressiste, associant ses entreprises à celles de Linage, donnait aux intrigues de celui-ci un caractère plus digne et une portée politique qui était loin de sa pensée.

Ajoutons, en outre, que d'après les rumeurs populaires, les agents anglais, non contents des ressources que leur offrait la vanité indignée du favori, ne se seraient pas fait faute de récompenser sa coopération à prix d'argent.

Telle était la situation des choses lorsque les cortès pré-

sentèrent à la sanction de la reine régente la loi sur les municipalités (ayuntamientos).

Les questions soulevées par cette loi étaient de celles qui, depuis trois siècles en Espagne, sont au fond de toutes les guerres civiles. Don Carlos lui-même n'avait formé une armée qu'en faisant appel à l'esprit municipal, et la défense des fueros tenait dans les dernières luttes une place bien plus importante que les principes de la légitimité royale.

Le triomphe définitif obtenu sur le carlisme par les armes, n'était donc au fond que l'anéantissement des libertés provinciales; on voulait compléter le triomphe par les lois. C'était une seconde phase de la guerre civile; mais tandis qu'elle s'était concentrée jusqu'alors dans quelques petites provinces du nord, on l'appelait imprudemment sur toute la surface du territoire.

La loi nouvelle des cortès touchait à ce qu'il y a de plus intime, de plus cher, de plus glorieux dans les souvenirs et dans l'existence du peuple espagnol, qui se vante d'avoir précédé de plus d'un siècle la France et même l'Italie dans l'organisation libre des communes; et, en effet, le *fuero* municipal de Léon, décrété par Alphonse V, avec l'agrément des cortès, remonte aux premières années du XIe siècle.

Dès cette époque, l'institution communale se développa et s'étendit par degrés d'un bout à l'autre de la Péninsule, favorisée par les rois, qui s'en faisaient un appui contre la puissance rivale et souvent factieuse des hidalgos ou *ricos-hombres*, et contre les usurpations traditionnelles du clergé.

L'institution communale faisait de chaque municipe une espèce de république indépendante, vivant de ses propres lois, sous le patronage plutôt que sous l'autorité du roi, qui n'était, pour ainsi dire, que la tête de tous ces corps

séparés, le lien central qui les unissait les uns aux autres.

L'administration civile et judiciaire était entre les mains des autorités locales; mais les intérêts généraux de la nation se débattaient au sein des cortès à qui seules appartenait le droit de les discuter et de les fixer. Les ayuntamientos y envoyaient leurs députés ou procurateurs, qui souvent s'y distinguèrent par l'indépendance et la fierté de leur langage.

Cette institution vivace est tellement conforme aux mœurs et au génie national, qu'elle a traversé le moyen âge tout entier presque sans altération, et résisté victorieusement à toutes les tentatives dirigées contre elle.

Plus d'une fois la nation entière avait dû son indépendance aux efforts généreux de ces puissances locales. Dans tous les temps de crise, la monarchie s'adressait à elles, et jamais en vain lorsqu'il s'agissait du bien général. C'est ainsi que les municipalités contribuèrent puissamment à l'expulsion des Maures; c'est ainsi qu'en 1808, les cortès réunies à Cadix leur firent appel, et retrouvèrent en elles toute la force qu'avaient perdue par degrés les différents corps politiques. Pendant que les représentants de la monarchie s'abaissaient lâchement devant le vainqueur, les communes soulevées assuraient l'indépendance de la patrie. Les municipalités, en effet, constituaient la vraie nation, la nation vivante et dévouée. Aussi la constitution de 1812 leur fit-elle une large part; elle n'introduisait cependant aucune innovation, elle consacrait le droit, le régularisait et le fortifiait.

Pour mieux faire comprendre les agitations de la Péninsule en 1840, nous devons faire connaître les principales dispositions du titre qui concerne les municipalités.

Était électeur municipal et éligible tout citoyen de 25 ans, domicilié dans la ville depuis au moins cinq ans.

Aucun employé public nommé par le roi ne pouvait être élu alcade, régidor ni procureur-syndic.

Les alcades (maires) changeaient tous les ans; les régidors étaient renouvelés par moitié chaque année; les procureurs-syndics suivaient les mêmes règles.

Le conseil nommait lui-même un secrétaire payé par la commune.

Les assemblées municipales pourvoyaient à la police et à l'hygiène intérieure, à la sûreté des personnes et des propriétés; elles veillaient sur les maisons d'éducation et de charité publique; elles étaient chargées de la construction et de l'entretien des ponts et chaussées, des prisons, et en général de tous les établissements de la communauté; elles administraient souverainement les fonds communaux, les octrois, en faisaient la répartition, le recouvrement, et dressaient des ordonnances qu'elles présentaient à l'approbation des cortès par l'entremise des députations provinciales.

Ces députations, qui étaient comme des municipalités supérieures, étaient élues comme les conseils de ville; mais elles avaient de plus qu'eux le droit de proposer l'établissement des impôts communaux, d'éveiller l'attention du chef de l'État sur les abus financiers, et de faire connaître directement aux cortès les atteintes portées à la constitution.

Cette organisation démocratique qui avait relevé le trône de Ferdinand, fut cependant annulée par ce roi follement parjure. Rétablies en 1820, les municipalités furent renversées par un parjure nouveau. En 1836, elles reprirent

une existence régulière, pour être encore suspendues en 1837. Toutefois, durant tout cet intervalle, soit que leurs fonctions fussent en activité ou interrompues, la nation entière les considérait comme la base des institutions publiques, n'acceptant les suspensions que comme des faits de violence, et faisant toujours ses réserves pour un droit imprescriptible. C'était alors, c'est encore aujourd'hui le fond de toute la politique révolutionnaire en Espagne. Sur cette question, aucune transaction n'est admise; il peut y avoir des trèves, mais la guerre est toujours imminente.

La charte de 1837 n'avait rien statué à l'égard des municipalités. Seulement, elle déclarait que leur organisation et leurs attributions feraient l'objet d'une loi spéciale. C'est cette loi, qu'après trois ans d'attente, le ministère Perez de Castro venait de faire adopter par les cortès, après une discussion longue et orageuse que la population tout entière avait suivie avec un intérêt passionné.

Signalons les principales différences qui existaient entre l'ancienne et la nouvelle loi :

Au suffrage populaire est substitué le suffrage pécuniaire; pour être électeur municipal, il faut payer un cens proportionné à la population de la commune; quant aux éligibles, le cercle en est restreint aux plus imposés.

Plus d'incompatibilité comme autrefois entre les fonctions municipales et les emplois salariés.

Les assemblées, libres autrefois, sont soumises au contrôle direct du gouvernement, qui peut, sur l'avis du chef politique (préfet), les dissoudre et en destituer les membres à son gré.

Le droit de faire des représentations au chef de l'État et de dénoncer aux cortès les violations de la constitution,

est aboli; et pour disposer des deniers communaux, il faut une autorisation préalable du gouvernement.

En résumé, diminution du nombre des électeurs, introduction du cens, amalgame des fonctions municipales et des emplois salariés, intervention oppressive du pouvoir, tels étaient les principes de la nouvelle loi; en d'autres termes, violation du vieux droit populaire, affaiblissement du pouvoir démocratique au profit de la royauté, défi audacieux jeté aux sentiments les plus opiniâtres de la nation.

Lorsque les cortès eurent adopté la loi, de sourdes rumeurs coururent dans les provinces. Cependant pour lui donner de l'empire, il fallait encore la sanction royale; et de naïves espérances faisaient lever les yeux vers le trône. C'était demander à la régente la condamnation du ministère et d'elle-même. Car la loi était à ses yeux le triomphe du régime constitutionnel en Espagne, et les conseils des Tuileries n'avaient pas peu contribué à la rendre opiniâtre dans cette pensée. Elle était donc résolue à sanctionner; mais bien convaincue qu'elle aurait à lutter contre de formidables répulsions, elle voulut, avant de signer le décret royal, s'environner de l'armée et faire taire toute pensée de résistance à l'aspect des preuves de dévouement que lui donneraient ses troupes.

Prétextant en conséquence un voyage de santé pour la reine sa fille, à laquelle les médecins auraient prescrit les bains de mer, elle partit avec elle pour Barcelone, où elle fit son entrée dans les premiers jours de juillet. Tous les ministres l'accompagnaient.

Espartero était venu au-devant des deux reines jusqu'à Lérida, en faisant de nombreuses protestations d'amour et de dévouement. Toute l'armée, au nombre de cinquante

mille hommes, était échelonnée sur leur passage, l'infanterie sur les crêtes et les versants des montagnes, l'artillerie et la cavalerie bordant la route. La régente put à son aise savourer les joies officielles qui sont l'éternelle déception des souverains aveuglés. D'immenses acclamations partirent de tous les rangs : le son des musiques, le roulement des tambours, le bruit du canon donnaient à l'enthousiasme général un aspect enivrant. Marie-Christine se crut sûre de l'armée, sûre du peuple, victorieuse de ses ennemis. Le ministère partageait sa joie et ses illusions. Perez de Castro plein d'une folle confiance, demandait la sanction immédiate du décret. La régente s'y engagea.

Durant ces entrefaites les divers partis s'agitaient. Plusieurs représentants des sociétés secrètes avaient pris rendez-vous à Barcelone; les défenseurs des franchises provinciales organisaient la résistance, excités encore, et peut-être à leur insu, par les agents britanniques. Linage, sous l'influence directe de ces derniers, secouait l'indolence d'Espartero, stimulait son ambition, sans l'appeler à une révolte ouverte, mais faisant ressortir avec habileté tout l'éclat du rôle qu'il accepterait en se présentant à la reine comme le défenseur des libertés nationales contre les usurpations ministérielles. D'un autre côté, les patriotes sincères et désintéressés cherchaient naturellemeut un appui chez le général qui venait de battre les dernières bandes de l'absolutisme. Tous les regards se tournaient vers Espartero, tous les vœux l'appelaient, les uns le suppliant d'être l'intermédiaire entre la couronne et le peuple, les autres l'excitant à dompter de haute lutte une cour opiniâtre et à montrer, s'il le fallait, la lame de son épée. Mais ce dernier parti ne s'accordait guère avec le tempérament irrésolu du

duc de la Victoire. Sans passions politiques et même sans opinion, il lui convenait bien mieux de suivre le torrent des événements que de leur donner une impulsion personnelle ; il s'arrêta donc au rôle de conciliateur qui lui conservait toute sa popularité, sans l'engager trop avant. Les divers agents qui pesaient sur lui ne le pressèrent pas davantage, bien convaincus que les circonstances et surtout sa vanité l'entraîneraient plus loin qu'il ne le pensait.

Le 13 juillet, à une heure de l'après-midi, Espartero fit son entrée à Barcelone, accompagné de son état-major et d'une faible escorte. La municipalité était allée le complimenter au dehors de la ville, précédée et suivie de quelques centaines d'hommes du peuple, ouvriers de toutes classes, qui saluaient le général de leurs bruyantes clameurs. Il se montra peu flatté de ces démonstrations d'un cortége dont l'aspect insurrectionnel effrayait sa prudence. Ce fut pis encore quand l'orateur d'une corporation industrielle l'exhorta à se servir de sa force pour empêcher la sanction de la loi sur les municipalités, et pour châtier les ministres qui poussaient la royauté à la trahison ; il l'interrompit brusquement et ne voulut pas écouter la fin du discours. Puis, se détournant tout à coup de son itinéraire, qui le conduisait directement au palais de la reine, il gagna, sans s'arrêter, la domicile qui lui avait été préparé, craignant sans doute de paraître aux yeux de S. M. comme un Artevelt ou un Masaniello. Déjà il était accablé du rôle qu'on lui avait imposé, et dont il ne comprenait ni les difficultés ni les grandeurs.

C'était d'ailleurs l'opinion publique bien plus que sa propre volonté qui faisait de lui l'homme important du jour. Sa présence seule à Barcelone ajoutait à la fermentation

générale ; tous les cœurs étaient en émoi comme à la veille d'un grand événement; les passions s'exaltaient, les intrigues se croisaient; petits et grands discouraient sur la loi municipale, les uns maudissant les ministres, les autres appelant la sanction royale, tous bruyants, verbeux, ardents, témoignant leurs désirs ou leurs craintes avec toute la verve des imaginations méridionales.

Il était six heures du soir, lorsque Espartero se présenta au palais. Admis aussitôt près de la régente, il lui parla avec une résolution qui n'était pas dans ses habitudes, et demanda formellement que le décret des cortès ne fût pas sanctionné. Marie-Christine, de son côté, fit preuve d'une grande opiniâtreté. Après une longue discussion, les deux interlocuteurs se séparèrent mécontents l'un de l'autre, en convenant d'une seconde entrevue qui devait être décisive.

Cependant l'attitude prise par Espartero ne laissait plus de doutes sur ses intentions. Il était évident que les opposants à la loi municipale avaient trouvé un chef, armé de toutes les puissances du commandement, de la victoire et de la popularité. Et par une aveugle imprévoyance, les ministres lui avaient fait abandon de toutes les forces du royaume! Outre son triple commandement militaire, ils l'avaient récemment investi du commandement en chef de la garde royale. De sorte que l'escorte d'environ trois mille hommes que les reines avaient amenée de Madrid se trouvait sous ses ordres, et par suite la garde même du palais. Ils avaient de plus confié le commandement de la Catalogne à une des créatures d'Espartero, le général Wan-Halen. Celui-ci arrivé subitement à Barcelone, quelques heures après son patron, prenait de droit le commandement des troupes de la gar-

nison. Ni la régente, ni les ministres n'avaient un seul bataillon dont ils pussent disposer. Mais par contre, les divisions Ayerbe et Carbo, appelées secrètement par Espartero, se cantonnaient dans les environs de la ville.

Il fallait néanmoins prendre un parti. Dans la journée du 14, les ministres demandèrent instamment à la régente la signature du décret ; mais, quoique persistant dans ses dispositions, elle refusa de signer avant d'avoir revu le duc de la Victoire, auquel elle avait indiqué rendez-vous dans la soirée. Dans cette nouvelle conférence, la reine reprit le dessus : elle avait l'avantage de discuter une question qu'elle avait longtemps méditée, contre un homme qui ne faisait que répéter une leçon apprise. Une fois le texte d'emprunt épuisé, le duc se montra embarrassé, perdit son assurance, et tout en continuant de protester contre la loi, prit l'attitude de la résignation, et quitta la reine, qui ne lui avait rien cédé, en l'assurant de sa fidélité et de son dévouement.

Marie-Christine crut désormais à une facile victoire. Le 15, à quatre heures du matin, elle fit appeler ses ministres, signa le décret qui fut aussitôt envoyé à Madrid, où devaient se remplir toutes les formalités légales relatives à sa publication. En même temps des courriers étaient expédiés dans tous les chef-lieux de provinces, afin de prévenir les autorités et de leur prescrire les mesures nécessaires au maintien de l'ordre public. Jusqu'à ce que ces dispositions eussent reçu leur exécution, le plus grand secret devait être gardé sur le fait de la sanction royale.

Espartero, cependant, retrouvait du cœur auprès de ses conseillers. Linage, Wan-Halen et ses principaux officiers réveillèrent ses ambitions endormies, et répandirent au dehors le bruit de son départ pour Martorell, soit qu'ils vou-

lussent réellement le dérober aux influences royales, soit qu'ils espérassent, par cette annonce, donner une occasion aux troubles. Cette manœuvre dura trois jours pendant lesquels tous les matins on ordonnait les préparatifs du départ, bientôt remis au lendemain. Pendant ce temps, on écartait soigneusement de lui toute intervention extérieure. Achille semblait retiré dans sa tente; mais il était en réalité tenu en quarantaine par un cordon d'aides de camp sous la direction de Linage.

Cette attitude passive ne pouvait durer sans danger ou du moins sans ridicule. Aussi sa camarilla obtint-elle bientôt de lui une démarche plus significative et de laquelle elle attendait de grands résultats. Le 17 au matin, le duc de la Victoire envoyait sa démission à la reine avec un manifeste rédigé par Linage en termes peu mesurés.

Aussitôt le bruit en courut dans la ville; une agitation extraordinaire remua tous les cœurs; les patriotes indignés voyaient en frémissant le triomphe du ministère, les constitutionnels craignaient que la régente ne cédât à un insolent ultimatum; les ministres, embarrassés de leur triomphe, étaient à bout d'énergie; la municipalité, associée aux patriotes, parce qu'elle défendait ses droits en défendant les libertés publiques, se réunissait en alarmes, puisait dans la discussion des colères nouvelles, et allait en corps porter ses hommages au duc de la Victoire, lui offrant une couronne civique et le saluant dans une harangue du nom de *Cid*, expression la plus hyperbolique des flatteries espagnoles.

La lutte était engagée; chacun prenait parti entre le général et la couronne. Ce qui faisait la force d'Espartero, c'est qu'il avait pour lui le sentiment national, la voix populaire, tous les souvenirs de l'Espagne aux jours de force

et de gloire. Ses faiblesses intérieures, les intrigues de son entourage, la main même de l'étranger disparaissaient devant la grandeur de la cause. La liberté était en question, l'égalité, plus puissante, plus réelle, plus vivement sentie en Espagne que partout ailleurs.

Espartero cependant, en ce moment, courait un danger qu'il ne soupçonnait pas.

Plusieurs généraux, en tête desquels figurait Diégo Léon, subissaient avec impatience les allures dictatoriales du duc de la Victoire ; ils s'indignaient surtout des insolences de son favori, Linage. Dévoués à leur devoir de soldat, attachés par tradition et par sentiment à l'autorité royale, si ce n'est à la personne même de la reine, ils avaient souvent manifesté par leurs actes et par leurs paroles, leur opposition à l'entreprenante ambition du chef de l'armée. Celui-ci avait en vain usé de toutes les coquetteries du pouvoir pour les attirer à lui et les associer à sa fortune ; ils avaient toujours conservé avec lui l'attitude d'une froide réserve.

Lorsqu'il devint évident que le dénoûment de la crise était prochain, ils prirent la résolution d'offrir leur concours à la régente pour la délivrer de la tutelle d'un soldat qui se faisait l'instrument aveugle d'une révolution dont il ne comprenait ni le sens ni la portée.

En conséquence, dans la soirée du 17, ils firent porter à Christine la proposition d'arrêter Espartero au milieu de la nuit même, à l'aide de troupes choisies et dévouées, et de le faire conduire sous bonne escorte au château de Ségovie, d'où il aurait été dirigé sur Saint-Sébastien et embarqué pour les Philippines. Tout était prévu et disposé pour ce coup de main, disaient-ils ; le succès en était assuré, ils en répondaient, la seule condition qu'ils demandaient pour

l'exécution, était un ordre signé de la main de la reine, et un décret portant nomination du nouveau général en chef.

Aux premières ouvertures qui lui furent faites, Christine avait promis d'envoyer l'ordre qu'on attendait d'elle, ajoutant cependant qu'elle ne pouvait prendre une décision aussi grave sans en avoir référé au conseil des ministres. Le conseil devait s'assembler au palais à dix heures du soir ; l'ordre signé devait parvenir aux généraux avant une heure du matin.

Mais ils attendirent vainement pendant toute la nuit. L'ordre ne vint pas. Espartero fut sauvé par des scrupules constitutionnels.

Quelle était cependant l'attitude de la France, tandis que ces graves événements se préparaient contre elle, c'est-à-dire contre la politique de son gouvernement ?

De même que dans la question d'Orient, le ministère fut, dans les affaires d'Espagne, imprudent et faible, téméraire et impuissant. Après avoir poussé la reine Christine à la résistance par une pression de tous les instants, après l'avoir précipitée dans la voie périlleuse où elle se trouvait, le cabinet des Tuileries l'abandonnait à elle-même. M. Thiers qui, si longtemps, avait fait de l'Espagne le théâtre de ses élucubrations politiques, qui plus que personne avait contribué à compliquer les affaires du pays, s'effaçait prudemment au moment des embarras, et livrait son alliée aux ennemis qu'il lui avait créés. Il est vrai que dans la situation nouvelle qu'il s'était faite en France, il était conduit par la logique des faits à réagir en Espagne contre son ancienne politique.

Depuis le traité de la quadruple alliance, chacun des

gouvernements français et anglais était représenté au quartier général de l'armée espagnole par un commissaire spécial. Le colonel Senilhes s'y trouvait au nom de la France, le colonel Wilde au nom de l'Angleterre. Les fonctions de ces deux officiers étaient bien plus diplomatiques que militaires. Car, dans les guerres civiles, en Espagne plus qu'ailleurs, le commandement des armées donne à celui qui en est investi, une importance immense, et lui permet d'exercer sur le gouvernement une pression irrésistible. L'action personnelle des commissaires devait donc avoir une influence puissante sur les événements politiques.

Le commissaire français avait toujours fait preuve d'une remarquable intelligence et d'une inflexible énergie en luttant pour les intérêts de la France contre les manœuvres de l'agent britannique. Mais depuis l'avénement du 1er mars, les affaires de la Péninsule étaient laissées à l'abandon ; le commissaire français, livré à lui-même, sans instruction, sans appui, et même sans argent, se trouvait réduit à un rôle passif, conservant néanmoins un reste d'influence, grâce à la vigueur et à la loyauté de son caractère personnel. Homme de cœur et d'intelligence, le colonel Senilhes sut, au milieu de tant de difficultés, se maintenir honorablement et parler haut et ferme quand son gouvernement se taisait.

La position du commissaire anglais était tout autre. Le cabinet britannique ne lui refusait ni confiance, ni autorité, ni argent. Aussi, pesait-il de tout le poids de son gouvernement dans la balance des événements. Son conseil, son assentiment, son maintien, son sourire avaient une influence politique. Soudoyant les agents les plus actifs des sociétés secrètes, en communication ouverte avec les pro-

gressistes, appuyé par Linage, le colonel Wilde dirigeait toutes les intrigues du quartier général. Espartero suivait toutes ses impulsions, et les partis extrêmes s'agitaient à sa voix.

Les observations qui précèdent ne sont pas une digression ; elles se lient à l'ensemble des faits et servent à les mieux faire comprendre.

Les choses en étaient arrivées à ce point que rien ne pouvait plus arrêter l'explosion de la crise. Les patriotes trouvaient dans le conflit des ambitions une occasion trop belle pour n'en pas profiter, bien décidés d'ailleurs à porter les choses au delà d'un vain changement d'influences personnelles. La municipalité, fière de défendre ses antiques prérogatives, encourageait les préparatifs d'insurrection ; l'état-major d'Espartero avait des émissaires et des complices dans les sociétés secrètes, dans les réunions populaires.

L'agitation était générale, la fermentation à son comble, lorsque, vers le milieu de la journée, le duc de la Victoire se rendit au palais auprès de la régente, lui annonça que l'émeute était imminente, que le sang allait couler à flots, qu'il avait fait tout ses efforts pour éclairer S. M. sur ses véritables intérêts, que désespérant d'y parvenir, il venait prendre congé d'elle, et se retirait dans le voisinage de la ville.

Marie-Christine répondit, avec une certaine hauteur, qu'elle avait agi dans la limite de ses droits et sous l'inspiration de ses devoirs comme reine constitutionnelle ; qu'il ne lui restait qu'à se confier à la loyauté et au courage des autorités pour empêcher les désordres ; que le duc de la Victoire étant le commandant général des troupes, venant en outre d'être investi du commandement supérieur de la

garde, c'était à lui de prendre toutes les mesures nécessaires à la sûreté du palais et à la sécurité des citoyens ; qu'elle ne pouvait en conséquence ni se soumettre aux exigences qu'il montrait, ni lui donner l'autorisation de quitter la ville au moment où, selon lui, on était menacé d'une guerre civile.

Dans cette conversation entre la reine et le général, ce dernier avait le désavantage, parce qu'il n'osait prendre franchement la seule attitude qui faisait sa force, celle de défenseur des libertés nationales. Dans son caractère de général, il n'était véritablement qu'un rebelle; comme chef populaire, il eût été une puissance. Mais il ne comprenait rien à la grandeur de sa mission, et sa parole s'égara en longues divagations sur ses devoirs envers son pays, envers son armée, envers la constitution. Enfin, faisant un effort sur lui-même, il fit connaître le véritable but de sa démarche, en sommant la régente de se décider entre le ministère et lui, et ajouta qu'on ne devait compter sur ses services et ceux de la troupe sous ses ordres, qu'autant que la décision serait en sa faveur. Voilà tout ce que demandait ce grand révolutionnaire : un changement de ministère à son profit. Quant aux franchises nationales, il n'en était pas question. C'était en même temps trahir le peuple et insulter la royauté.

Marie-Christine néanmoins ne s'attendait pas à tant d'audace, et perdant subitement l'assurance qu'elle avait montrée, elle répondit d'une voix altérée qu'elle aviserait, et ferait incessamment connaître au duc ses intentions définitives.

Espartero jugea que son triomphe était prochain ; et c'était à bon droit. Quand de pareilles demandes ne sont pas

accueilles par un refus décisif, il faut se hâter d'y obéir.

Le bruit se répandit immédiatement dans la ville que la régente avait cédé sur tous les points. De nombreux rassemblements se formèrent; le duc et la duchesse de la Victoire furent accueillis dans les rues par les applaudissements de la population. Des groupes d'ouvriers conduits par des agents de la municipalité se formèrent devant la maison de l'ayuntamiento; des barricades furent élevées; des masses populaires pénétrèrent dans la caserne des *mozos* (gendarmes), et l'envahirent; on alla aussi à l'hôtel de la sous-inspection de la milice et à l'hôpital militaire; on s'empara des armes et bientôt une bonne partie des insurgés fut en mesure de se défendre et d'attaquer.

Quelques patrouilles se montrèrent, dans les rues; mais les soldats se laissèrent saisir et conduire au quartier général populaire.

Les ministres effrayés se réunirent, se demandant où étaient leurs moyens de résistance, et reconnaissant avec douleur que toutes les forces qui pouvaient soutenir le gouvernement étaient entre les mains de ses ennemis. Ils n'avaient plus de ressources que dans une prompte retraite. Ils coururent auprès de la reine lui offrir leur démission. Celle-ci cependant hésitait encore, lorsque des bruits formidables arrivèrent en grondant jusqu'aux murs du palais.

Il était dix heures du soir. Une masse populaire de 2,000 hommes venait de s'arrêter sous les fenêtres du général, criant : *Vive la Constitution! Vive Espartero! A bas la loi des ayuntamientos*, lorsqu'au plus fort du tumulte, le duc de la Victoire s'avança sur son balcon et jura sur son épée que, tant qu'il vivrait, nulle atteinte ne serait portée à la

constitution. Des applaudissements frénétiques lui répondirent, et la foule insurgée se mit en mouvement vers la place du Palais dont elle occupa tous les abords. Bientôt s'élevèrent des cris de mort contre les ministres et des paroles outrageantes contre Marie-Christine. D'un autre côté, la municipalité se déclarait en permanence, et se mettait ouvertement en rapport avec l'insurrection. La régente épouvantée fit inviter le duc de la Victoire à se rendre auprès d'elle. Il s'y attendait : traversant la foule avec un nombreux cortége d'aides de camp, salué sur son passage de cris d'enthousiasme, il n'avait qu'à dicter ses volontés. Elles n'étaient pas bien exigeantes ; il ne demandait qu'un changement de ministère. Quant à la révocation de la loi municipale et à la dissolution des cortès, il se contenta de vagues promesses. La véritable question politique était au-dessus de sa portée.

Cependant les cris redoublaient sous les fenêtres, et les injures personnelles adressées à la régente parvenaient distinctement à ses oreilles : elle adressa au duc un regard de reproche et de supplication. « Calmez-vous, Madame, dit-il, je n'ai qu'un signe à faire pour tout apaiser. » C'était presque s'accuser lui-même. Et, en effet, s'avançant sur le balcon, il jeta quelques mots à la foule et le tumulte cessa.

Quelques instants après, Espartero prenait congé de la reine et descendait au milieu des masses qui le reconduisirent chez lui en le comblant de bénédictions.

Il était deux heures du matin, quand cette longue scène se termina. Les ministres déchus qui étaient restés au palais, cachés dans la chambre à coucher de la reine, purent enfin sortir clandestinement à quatre heures, cherchant chacun de son côté un asile protecteur. Car en Espagne, même les

révolutions ministérielles sont trop souvent sanglantes. M. Perez de Castro avec sa famille se réfugia chez notre consul, d'où il gagna le soir un bâtiment de la station française. Le général Cléonard se rendit à bord d'une frégate espagnole. Tous deux quelques jours après arrivaient à Perpignan.

La révolution était incomplète, ou plutôt ce n'était pas une révolution, mais une intrigue conduite par Espartero pour saisir le pouvoir et étouffer ensuite la voix populaire.

Aussi les royalistes, revenus de leur première surprise, essayèrent-ils à leur tour les chances d'une émeute nouvelle. Le 22 juillet, des groupes composés d'hommes des classes moyennes et de gardes nationaux sans uniformes, tous armés de gros bâtons, se portèrent à six heures du soir sur le passage de la reine, au moment où elle se rendait sur la promenade, criant avec force : *A bas Espartero! Vive la régente! Vive Cléonard!* Le peuple répondit aussitôt par des clameurs d'une autre nature. Une lutte terrible s'engagea en présence même des voitures royales. Les masses populaires repoussées par des adversaires organisés d'avance, allèrent se reformer sur la Rambla, sur la place de la Constitution, où les hostilités recommencèrent plus vives. Sur plusieurs points de la ville il y eut de véritables combats. Sur la place de l'Ayuntamiento, derrière la cathédrale, les royalistes faisaient des distributions de fusils.

Le désordre était à son comble, lorsque Espartero fit avancer quelques troupes. Déjà il était embarrassé de son rôle de chef populaire ; déjà il s'inquiétait de voir la foule se faire résolûment justice et prendre les armes avant les autorités militaires. Les membres de la municipalité étant accourus vers lui pour lui demander ses ordres, il les reçut brusque-

ment, en leur répondant qu'ils devaient connaître leur devoir. L'intervention des magistrats civils lui faisait ombrage.

Cependant les groupes populaires se fortifiaient, et triomphaient sur tous les points. Deux capitaines de la garde nationale étaient massacrés et traînés dans les rues : le café Rinceau, rendez-vous des royalistes, était pillé de fond en comble ; l'imprimerie du *Garde national*, journal régentiste, était envahie.

Alors Espartero retrouva de l'énergie, fit de nombreuses arrestations parmi les hommes du peuple, et dissipa les rassemblements par de fortes charges de cavalerie. En même temps la ville était mise en état de siége.

A minuit, le calme était partout rétabli. Mais les royalistes avaient du moins obtenu pour résultat de commettre Espartero avec le peuple, et de donner des prétextes à la réaction, qui signalaient avec fureur les excès populaires, oubliant qu'ils avaient été provoqués par des excès contraires.

D'un autre côté, la formation du nouveau ministère ne rassurait que médiocrement les patriotes. Dès le commencement de son succès, Espartero avait feint de vouloir rester étranger à la formation du cabinet, protestant à la reine qu'il ne voulait pas lui imposer une volonté. Cependant, en forme d'avis officieux, il prononça le nom de M. Campuzano comme président du conseil. Marie-Christine ayant fait observer que c'était un ennemi avoué de la France, Espartero avait répondu que c'était un titre à ses yeux plutôt qu'un motif d'exclusion.

Bientôt cependant, mettant de côté son apparente modestie, le duc de la Victoire voulut bien consentir à compo-

ser le cabinet ; mais ne connaissant ni les hommes ni les choses, n'ayant d'opinion arrêtée sur rien, il prend conseil de tout le monde ; de ses généraux, de ses aides de camp, de tous les membres de la municipalité collectivement et individuellement. On lui signale des noms, il les accepte ; on lui en propose d'autres, il efface les premiers. Deux jours sont consacrés à ce laborieux enfantement. Enfin, on livre au public des noms de toutes couleurs, tous médiocres, et ne pouvant porter ombrage, ni à Espartero par leur éclat, ni à la régente par leur exaltation. C'étaient à la justice, avec la présidence du conseil, M. Antonio Gonzalès ; aux affaires étrangères, Charles de Onis ; à l'intérieur, Vicente Sancho ; à la guerre, Valentin Ferraz ; aux finances, Jose Ferraz ; à la marine, Armero. De tous ces ministres, M. Sancho seul appartenait franchement au parti progressiste. Espartero donna la mesure de sa politique, ou plutôt, dénué de toute pensée politique, il ne cherchait qu'un ministère insignifiant pour conserver toute son importance personnelle.

Et pourtant, dès les premiers jours, il montre combien il est peu fait pour le pouvoir dictatorial qu'il a saisi. Incertain, irrésolu, tantôt il pactise avec la municipalité, tantôt il s'en écarte avec méfiance. Elle lui demande la réorganisation des bataillons en blouse de la garde nationale, désarmés par le baron de Mee ; il refuse d'abord, puis il accorde. Les chefs populaires lui demandent le désarmement de la garde nationale bourgeoise ; il accorde d'abord, puis il refuse. Ce n'est plus le trône qu'il redoute, c'est le peuple. Il redouble de précautions, enveloppe Barcelone de troupes et fait entrer en ville les bataillons de Luchana dévoués à sa personne. Tout lui fait ombrage ; il est en garde contre tout, excepté contre ses propres faiblesses.

Quelques jours se passent dans une incertitude générale. Les progressistes peu satisfaits d'un si pauvre résultat, l'Angleterre mécontente d'une œuvre à demi faite, et la régente remise de ses premières frayeurs, s'apprêtant à résister à de nouvelles exigences et même à revenir sur les concessions déjà faites.

Alors commence entre la reine et ses ministres une lutte de protocoles. Gonzalès présente son programme, Marie-Christine lui oppose un programme modifié; les disputes recommencent et les esprits s'échauffent.

Les trois principales dispositions du programme de Gonzalès étaient :

1° Prorogation des cortès, suivie d'une dissolution ;

2° Retrait de la loi sur les *ayuntamientos ;*

3° *Reparacion des agravios,* ou réhabilitation des anciens employés.

La reine repoussait d'une manière absolue la troisième disposition, ne consentait l'abrogation que d'un seul article des ayuntamientos, celui qui laissait à la couronne la faculté de nommer les alcades, et s'engageait à ratifier la dissolution des cortès, dans le cas où cette modification ne serait pas adoptée par elles.

Espartero intervient nécessairement dans le débat, mais c'est pour abandonner la cause populaire ; il approuve le programme de la régente. Ses créatures, les deux frères Ferraz se joignent à lui ; Gonzalès et Sancho donnent leur démission. Ils sont remplacés par Cabello à l'intérieur et Silvela à la justice. Valentin Ferraz est porté à la présidence.

Ces complaisances d'Espartero n'avaient pour but que d'obtenir la sanction d'une nouvelle organisation de l'ar-

mée, en vertu de laquelle il se perpétuait au commandement en chef, et distribuait, selon son bon plaisir, les commandements secondaires, tant des troupes que des provinces. Mais la reine repoussait les chaînes qui lui étaient offertes.

Espartero s'en irritait d'autant plus qu'un rival dangereux s'élevait en face de lui, hautement favorisé par la régente. Le général O'Donnell, commandant l'armée de Valence, était devenu l'espoir des royalistes, presque leur dernière ressource. Ils affectaient de vanter ses talents et sa fidélité, le proclamaient le défenseur du trône constitutionnel, et cherchaient à lui faire des partisans même parmi les troupes d'Espartero. Celui-ci, mis au courant de ces intrigues, se rejetait de nouveau vers les clubs populaires, et méditait avec eux un nouveau changement. On savait que Marie-Christine était secrètement mariée à un de ses officiers, M. Munoz, dont elle avait eu plusieurs enfants; on était parvenu à se procurer copie authentique du mariage et des actes de naissance des enfants. Munis de ces pièces, les chefs populaires se proposaient de poursuivre devant les cortès la déchéance de la régente dont l'autorité constitutionnelle passerait à un conseil de régence présidé par Espartero. Pour préparer cet événement, des agents pris dans les sociétés secrètes les plus influentes, parcouraient les cités et se mettaient en rapport avec les corps municipaux. Ceux-ci communiquaient aussi entre eux, dans les grands foyers de population, par des délégués spéciaux, qu'ils s'envoyaient mutuellement et qui restaient accrédités. C'était une grande fédération municipale qui s'élevait contre le gouvernement.

En résumé, l'Espagne était un vaste foyer de conspira-

tions. La reine conspirait contre le peuple, le peuple contre la reine, les généraux contre l'un ou l'autre, quelques-uns contre tous deux à la fois.

Les premiers efforts des uns ou des autres devaient amener une crise. Ce fut la régente qui la précipita.

Le 22 août, les deux reines quittent Barcelone sous prétexte de regagner la capitale. Mais Valence est sur leur route. C'est là qu'elles doivent s'arrêter, se mettre ouvertement sous la protection du général O'Donnel, convoquer les cortès, et prendre une revanche éclatante des échecs de Barcelone.

Arrivées le 23, elles sont accueillies avec empressement par O'Donnell ; mais l'attitude de la population est froide, celle de l'ayuntamiento réservée. Les modérés, au contraire, veulent faire étalage de leur dévouement en préparant pour le soir une sérénade ; le peuple déclare qu'il s'y opposera. La ville entre en fermentation ; une collision est imminente. Les ministres décident que la sérénade n'aura pas lieu.

Ces derniers, cependant, ne veulent pas avoir la responsabilité des actes que médite la régente. Inspirés par Espartero, ils reviennent au programme de Gonzalès ; les deux frères Ferraz se prononcent dans ce sens, et sur le refus de la régente, tous donnent leur démission. Peu de jours après, le 28, paraît la nouvelle liste ministérielle ; elle est complétement dans le sens de la majorité des cortès. C'est un défi jeté à la nation.

Cette nouvelle, parvenue à Madrid, y produit une immense explosion. Le 1er septembre, la municipalité se déclare en permanence ; la milice nationale prend les armes et occupe les principaux postes. Le capitaine général Al-

dama, après avoir pris position au Retiro avec deux bataillons et un corps d'artillerie, se voit abandonné par ses troupes qui se réunissent à la garde nationale. L'ayuntamiento s'empare de tous les pouvoirs, nomme des généraux, et rédige un programme de gouvernement qu'il adresse aux municipalités des autres villes. M. Ferraz préside la junte provisoire du gouvernement. Le 5, Barcelone adhère au programme de la junte de Madrid. Cádix, Burgos, Saragosse, Lérida suivent le mouvement auquel se joignent, quelques jours après, Tarragone, Tolède, Salamanque, Avila, Ségovie, Huesca, Grenade, Léon, Ciudad-Real, Carthagène, Malaga, et toutes les villes principales. Les provinces basques protestent seules contre l'insurrection.

La régente, furieuse, ne veut pas céder encore, renvoie, sans l'ouvrir, une dépêche de la junte de Madrid, et dirige à Quintanar le général Claveria avec deux brigades de la garde royale, pour y rallier le général Aldama. Mais sur de nouveaux renseignements plus désastreux, la marche de Claveria est suspendue. La reine écrit à Espartero pour lui demander son appui. C'est s'avouer vaincue, puisque O'Donnell ne lui suffit plus.

Le brigadier Pan y Agua, secrétaire du général O'Donnell, était porteur de la dépêche au duc de la Victoire. Il en fut fort mal accueilli. Jetant avec dédain sur une table la lettre de la reine, Espartero laissa passer quelque temps sans l'ouvrir. Puis il déclara au brigadier qu'il ne pouvait quitter Barcelone dans la crainte que la discorde ne s'introduisît dans la division qu'il laisserait derrière lui. Pan y Agua, le voyant inflexible, alla trouver le général Roncali, le suppliant d'user de son influence. Celui-ci se rendit, en conséquence, auprès du duc, et ils eurent ensemble une

explication des plus vives. Sur le refus opiniâtre d'Espartero, Roncali lui reprocha de vouloir jouer le rôle de Cromwell, rôle qui n'était pas fait pour sa taille et qui n'était plus de son temps. Ces mots arrachèrent au duc de longues protestations sur la pureté de ses intentions et le désintéressement de son patriotisme; puis, se plaignant d'être méconnu et s'attendrissant sur lui-même, il s'écria qu'il lui prenait envie de se brûler la cervelle. « Vous tenez, répliqua Roncali, le langage d'un sous-lieutenant qui a perdu au jeu après avoir volé la bourse de son camarade; il ne s'agit pas d'une bourse ici, mais d'un trône, et avant de vous brûler la cervelle, vous attendrez que vous ayez perdu la partie. » Et ils se séparèrent fort irrités.

Cependant, en même temps, Diégo Léon avait reçu de la reine l'ordre de se diriger sur Valence. On avait le projet de lui donner à son arrivée le commandement en chef de l'armée, en remplacement d'Espartero, et de déclarer traîtres à la patrie tous ceux qui refuseraient de reconnaître son autorité. Ses troupes, jointes à celles d'O'Donnel devaient assurer le triomphe de la cause royale. Tels étaient les rêves des courtisans. Mais l'insurrection unanime des populations donnait gain de cause à Espartero. Il ne craignit plus de se prononcer ouvertement, et dans un manifeste à la reine, répandu avec éclat, il imposa pour conditions de son obéissance la révocation de la loi municipale, la dissolution des cortès et le renvoi des ministres.

Marie-Christine n'avait plus qu'à combattre à outrance ou à céder complétement : elle ne fit ni l'un ni l'autre, se contentant de changer le ministère et d'y introduire des noms moins compromis que les précédents. MM. Saucho et Cabello rentraient au pouvoir (11 septembre).

Les dépêches portant ces nominations arrivèrent à Madrid le 13 au soir. Mais dans la journée du 12, la junte avait publié un décret faisant défense, sous peine de mort, à tout individu, particulier ou fonctionnaire public, d'entrer en communication avec le gouvernement de Valence. En conséquence, elle fit appeler dans la salle de ses séances les six personnages auxquels étaient adressées les lettres d'envoi, les invitant à les ouvrir et à en faire connaître le contenu. C'étaient les décrets royaux désignant le portefeuille de chacun. La junte leur fit ensuite connaître sa ferme résolution de ne pas déposer les armes avant que la reine eût donné des garanties suffisantes. Les nouveaux ministres se retirèrent en silence, et le lendemain, après s'être concertés entre eux, ils envoyèrent leur démission.

A ce nouvel échec, la régente reconnut enfin son impuissance; elle dut céder. Mais, sans se prononcer encore sur la loi des ayuntamientos, elle nomma Espartero président du conseil, avec pouvoir de former lui-même le cabinet. Peut-être espérait-elle en secret que l'ambition satisfaite du général lui ferait quelques concessions. Les patriotes éclairés n'étaient pas à cet égard sans craintes.

Un décret de la junte les rassura. Tout en reconnaissant que le choix d'Espartero était national et méritait toute confiance, elle déclarait cependant qu'elle ne se dissoudrait qu'après complète satisfaction. Elle prenait, en outre, la résolution de se constituer en junte centrale, et de convoquer les représentants des provinces qui s'étaient prononcées pour le mouvement.

Espartero, après avoir obtenu de la reine l'autorisation de se rendre à Madrid pour traiter personnellement avec la junte, y fit son entrée le 29 septembre, dans une voiture à

six chevaux, à la grande indignatiou des royalistes, qui lui reprochaient d'affecter déjà des airs de souverain. Mais le peuple, qui ne voyait dans le triomphe du général que sa propre victoire, l'accueillit avec les démonstrations de la joie la plus effrénée.

Son ministère fut composé le 1er octobre, ainsi qu'il suit, de concert avec la junte.

MM. Joaquin Ferraz, affaires étrangères, vice président du conseil ; Chacon guerre ; Joaquin Frias, marine ; Gomez Beccarra, justice ; de Gamboa, finances ; Cortina intérieur.

Mais la junte, instruite par les leçons du passé, mettait en question la régence elle-même. Le pouvoir concentré aux seules mains de Christine ne lui offrait plus assez de garanties. Les membres les plus influents agissaient auprès du général pour obtenir une modification qui admettrait quatre ou au moins deux co-régents. Sur cette question délicate, le général évitait de se prononcer, soit qu'il craignît de se compromettre, soit qu'il espérât davantage.

Pendant que ces choses s'agitaient, un décret de la régente mandait à Valence Espartero avec ses collègues. Il y fit son entrée le 9 octobre, avec le même éclat et les mêmes ovations qu'à Madrid.

Admis dans la soirée près de la reine, les ministres se retirèrent après avoir prêté le serment d'usage. Espartero seul resta en conférence avec elle jusqu'à minuit, faisant de vains efforts pour vaincre son opiniâtreté en ce qui touchait les ayuntamientos. A cette heure, les ministres appelés au palais présentèrent leur programme. Les articles étaient les mêmes que ceux du manifeste d'Espartero. La régente persista dans ses refus, ne faisant de concessions que pour la dissolution des cortès, et, seule contre tous les ministres, elle sou-

tint une discussion vive et animée jusqu'au point du jour. On se sépara sans conclure.

Enfin, quelques heures après, les ministres ayant été de nouveau mandés au palais, Marie-Christine leur déclara que d'après ce qui s'était passé dans l'entrevue de la nuit précédente, elle abdiquait la régence.

Le 16, elle quittait l'Espagne et se dirigeait sur Paris, pour assister à la chute du ministère dont elle avait expié la triste complicité.

CHAPITRE XIII.

Arrivée de la *Belle-Poule* à Sainte-Hélène. — Accueil empressé des autorités britanniques. — Ouverture du tombeau. — Réception du cercueil par le prince de Joinville. — Départ de Sainte-Hélène. — Rencontre en mer; bruits de guerre avec l'Angleterre. — Préparatifs de combat. — Retour à Cherbourg. — Navigation sur la Seine. — Arrivée à Courbevoie. — Entrée à Paris. — Concours immense des populations. — Cérémonies religieuses aux Invalides. — Enthousiasme populaire.

Pour compléter l'histoire du 1er mars, nous devons donner le récit d'une grande solennité à laquelle il avait invité la nation, mais dont d'autres que lui firent les honneurs.

Pendant que les esprits agités voyaient tous les signes d'une guerre imminente avec la Grande-Bretagne, le prince de Joinville poursuivait sur l'Océan la mission pacifique qu'on avait annoncée comme un gage de concorde entre les deux pays, comme un oubli de toutes les vieilles animosités. Sainte-Hélène allait rendre sa proie, et les soldats anglais, si longtemps gardiens d'une tombe, attendaient avec impatience que les Français vinssent relever leur faction et terminer leur exil.

Ce fut le 8 octobre au matin, après soixante-dix jours de navigation, que la frégate la *Belle-Poule* et la corvette la *Favorite*, furent en vue de James-Town, capitale de l'île. Il ne se trouvait dans la rade que deux bâtiments de guerre, la frégate française l'*Oreste*, détachée de Gorée par M. de Mackau, avec des dépêches pour le prince de Joinville, et la goëlette anglaise *Dolphin*, qui avait apporté à l'île la première nouvelle de l'expédition.

Après les saluts d'usage, les autorités britanniques s'empressèrent d'accueillir les chefs de l'expédition avec toute la déférence que méritaient les envoyés d'un grand peuple et la sainteté de leur mission.

A l'entrée de la rade, l'état-major du général Middlemore, gouverneur de l'île, se rendit à bord, en grand uniforme, pour complimenter le prince. Le gouverneur, retenu dans sa maison de campagne de Plantation-House par une grave indisposition, avait chargé le lieutenant Middlemore, son fils et son aide de camp, d'offrir au prince, pour son logement et celui de sa suite, le château de James-Town, qui, d'après des ordres venus de Londres, lui avait été préparé.

Lorsque, le lendemain, le prince descendit à terre accompagné des principaux officiers des bâtiments, toute la garnison était sous les armes pour son passage; les autorités lui furent présentées au château, puis il se rendit à cheval à Plantation-House, chez le gouverneur, qui était encore hors d'état de quitter sa maison.

La journée du 15, vingt-cinquième anniversaire de l'arrivée de l'auguste exilé à Sainte-Hélène, avait été fixée pour la cérémonie de la translation. Pendant les trois jours qui précédèrent, les équipages des trois bâtiments français fu-

rent conduits par détachements au tombeau et à Longwood, et chacun de ces rudes fils de l'Océan, pénétré de la religion des souvenirs, recueillait quelques débris, une feuille d'arbre, un fragment d'écorce, une pierre du sol, en commémoration de sa visite au tombeau de l'Empereur.

Les anciens compagnons de sa captivité, MM. Bertrand, Las Cases, Gourgaud et Marchand, retrouvaient dans ces lieux consacrés d'autres émotions, en parcourant tous les sites où ils avaient si souvent accompagné le captif et qui semblaient leur rendre les échos de sa voix.

La veille du jour désigné, dans l'après-midi, les cercueils venus de France sur la *Belle-Poule*, le char funèbre, construit dans l'île par ordre du gouvernement, et les divers objets nécessaires pour les opérations, furent successivement dirigés vers la vallée du Tombeau. A dix heures du soir, les personnes désignées pour assister, du côté de la France, à l'exhumation, descendirent à terre et se dirigèrent vers le lieu de la sépulture. Le prince de Joinville s'abstint de les accompagner. Toutes les opérations, jusqu'à l'arrivée du cercueil impérial au lieu de l'embarquement, devant être conduites par des soldats étrangers, il jugea qu'en sa qualité de commandant supérieur de l'expédition, il ne devait pas assister à des travaux qu'il ne pourrait point diriger.

La vallée était gardée par un détachement de soldats de la garnison, ayant ordre d'en écarter toute personne qui n'aurait pas été désignée par un des commissaires.

Les travaux, commencés à minuit et demi, furent poussés sans relâche et avec une grande activité jusqu'à neuf heures et demie du matin. A ce moment, la terre avait été entièrement retirée du caveau; toutes les couches horizon-

tales démolies, et la grande dalle qui recouvrait le sarcophage intérieur détachée et enlevée.

Après la cérémonie religieuse de la levée du corps, les cercueils intérieurs furent ouverts. Le premier cercueil extérieur était légèrement altéré; celui de plomb était en bon état et en renfermait deux autres, l'un en bois, l'autre en fer-blanc. Le dernier où était déposé le corps avait été doublé intérieurement d'une garniture de satin blanc, qui, détachée par l'effet du temps, était retombée sur le corps et l'enveloppait, comme un linceul, en y adhérant légèrement.

L'émotion des spectateurs fut des plus vives à l'aspect des restes encore intacts du grand capitaine; ils avaient cru ne rencontrer que d'informes débris, des lambeaux épars, « ce quelque chose qui n'a plus de nom, » dont parle Bossuet, et ils retrouvaient devant eux l'empereur tout entier, respecté par la mort elle-même après dix-neuf ans de possession. Les traits de la figure étaient demeurés tels que ses compagnons les avaient vus le jour où ils lui fermèrent les yeux; les mains étaient parfaitement belles; la pose elle-même était pleine d'abandon, et la main gauche, que le grand-maréchal avait prise pour la baiser une dernière fois au moment où l'on fermait le cercueil, était restée légèrement soulevée. La reconnaissance d'identité était facile. Le commissaire du roi, M. de Chabot, reçut le cercueil des mains des autorités britanniques, avec lesquelles il se dirigea vers le quai de James-Town, où le prince de Joinville devait recevoir le précieux dépôt pour le conduire solennellement à bord de la frégate.

Un char à quatre chevaux, décoré d'emblèmes funèbres, avait été préparé, avant l'arrivée de l'expédition, pour re-

cevoir le cercueil, ainsi qu'un drap mortuaire et un harnachement de deuil complet. Quand le sarcophage eut été placé sur le char, le tout fut recouvert d'un magnifique manteau impérial envoyé de Paris, et dont les quatre coins étaient portés par MM. Bertrand, Gourgaud, Las-Cases et Marchand. M. de Chabot conduisait le deuil comme commissaire accrédité du gouvernement français. Toutes les autorités de l'île, les principaux habitants et la garnison entière suivirent la marche funèbre depuis la tombe jusqu'au quai, laissant cependant à la mission française les places les plus rapprochées du cercueil! Le général Middlemore, malgré l'état affaibli de sa santé, voulut suivre toute la marche à pied, ainsi que le général Churchill, chef d'état-major de l'armée des Indes, arrivé depuis deux jours de Bombay.

Depuis le moment du départ jusqu'à l'arrivée sur le quai, le canon des forts et les batteries de la *Belle-Poule* tiraient de minute en minute. Les trois bâtiments de guerre français, la *Belle-Poule*, la *Favorite* et l'*Oreste* avaient pris le grand deuil royal, les vergues en croix et les pavillons en berne; les forts de la ville et les maisons des consuls avaient également descendu leurs pavillons à mi-mât.

Parvenues à l'entrée de la ville, les troupes de la garnison et de la milice se déployèrent en deux lignes jusqu'à l'extrémité du quai, en prenant la position de deuil de l'armée anglaise; les soldats appuyés sur leurs armes renversées, les officiers le crêpe au bras et la main posée sur le pommeau de leur épée. Tous les habitants, consignés dans leurs maisons, garnissaient les terrasses qui dominent la ville.

Après deux heures de marche, le cortége s'arrêta à l'extrémité du quai. C'est là qu'attendait le prince de Joinville à

la tête de l'état-major des trois bâtiments français : il s'avança seul, au-devant du char, et en présence de tous les assistants découverts, reçut solennellement le cercueil des mains du général Middlemore; et, au nom du gouvernement de la France, remercia le gouverneur de tous les témoignages de sympathie et de respect dont les autorités et les habitants de Sainte-Hélène avaient entouré cette mémorable cérémonie.

Dès ce moment la dépouille mortelle allait appartenir à la France. Une chaloupe d'honneur avait été disposée pour recevoir le cercueil. Aussitôt qu'il y fut placé, un magnifique pavillon royal, que les dames de James-Town avaient voulu broder elles-mêmes, fut élevé, et dès lors la frégate redressa ses vergues et déploya ses pavois. Tous les mouvements de la *Belle-Poule* furent imités sur-le-champ par les autres bâtiments. Le deuil cessait avec l'exil de Napoléon, et la division française se parait de tous ses ornements de fête pour recevoir le cercueil impérial sur le navire qui représentait le sol de la patrie.

Dès que la chaloupe se fut éloignée du quai, la terre tira le grand salut de vingt-un coups de canon, et nos bâtiments envoyèrent la première salve de toute leur artillerie. Les deux autres furent tirées pendant le trajet du quai à la frégate, la chaloupe nageant très-lentement, entourée de toutes les autres embarcations. A six heures et demie, elle atteignait la *Belle-Poule*. Tous nos bâtiments avaient les hommes sur les vergues, le chapeau à la main.

Sur le pont de la frégate avait été disposée une chapelle parée de drapeaux et de faisceaux d'armes, et dont l'autel s'élevait au pied du mât d'artimon. Porté par les matelots, le cercueil passa entre deux haies d'officiers, l'épée

nue, et fut placé sur les panneaux du gaillard d'arrière.

Le lendemain 16, à dix heures, une messe solennelle fut célébrée sur le pont par l'aumônier de l'expédition, en présence des états-majors et d'une portion des équipages. Le prince de Joinville se tenait aux pieds du corps. Les canons de la *Favorite* et de l'*Oreste* tirèrent de minute en minute pendant toute la cérémonie, qui fut terminée par une absoute solennelle, à laquelle prirent part, en venant jeter l'eau bénite sur le cercueil, le prince de Joinville, la mission, les états-majors, et les premiers maîtres des bâtiments.

A onze heures, tous les honneurs souverains ayant été rendus à la dépouille mortelle de Napoléon, le cercueil fut descendu dans l'entrepont, et placé dans la chapelle ardente disposée à Toulon pour le recevoir. En ce moment les bâtiments tirèrent une dernière salve de toute leur artillerie; puis la frégate serra ses pavois, en ne conservant que le pavillon de poupe et le drapeau royal au grand mât.

Le dimanche 18, à huit heures du matin, la *Belle-Poule* mettait à la voile avec son précieux fardeau.

Une grande et singulière émotion devait rompre la monotonie des heures de navigation. Dans les profondeurs de l'Atlantique, l'escadre fit rencontre d'un vaisseau marchand qui lui apprit que la guerre était imminente entre la France et l'Angleterre, que peut-être l'on aurait à défendre contre les vaisseaux britanniques les dépouilles impériales à peine enlevées à la terre d'exil. A cette communication étrange et inattendue, tous les cœurs se sentirent appelés à de nouveaux devoirs. La mission pacifique allait peut-être se changer en un sacrifice sanglant, et les restes du héros, au lieu de reposer, selon son dernier vœu, sur les rives de la Seine, pouvaient avoir pour tombeau les abîmes de l'Océan. Car le

prince était bien décidé, et son équipage avec lui, à ne pas permettre à l'Angleterre de ressaisir sa proie, et à s'ensevelir dans les flots avec son navire, plutôt que de livrer un trophée aussi illustre.

Le vague même des renseignements, les incertitudes de l'éloignement attachaient à ces communications quelque chose de solennel, qui donnait aux courages un élan plein de ferveur. Toutes les dispositions furent prises pour un combat à outrance, et tous s'apprêtaient à donner à la lutte un caractère digne de l'auguste mission qui leur était confiée. Mais les faiblesses du gouvernement devaient rendre inutiles ces généreuses ardeurs , et l'humiliation de la France devant une nouvelle coalition allait permettre aux cendres de Napoléon de regagner paisiblement les rives de la Seine.

Six semaines de navigation ramenèrent l'escadre à Cherbourg. Le 8 décembre, le cercueil fut transbordé de la frégate la *Belle-Poule* sur le bateau à vapeur la *Normandie*, qui arriva le 10 à Rouen, en passant par le Havre et Honfleur ; il était escorté des navires le *Courrier* et le *Véloce*.

Sur tous les bords de la Seine, les populations empressées saluaient le convoi de leurs cris d'enthousiasme, accourant de plusieurs lieues à la ronde, la garde nationale sous les armes, les maires et les corps municipaux, les paysans et les ouvriers, tous en habits de fête, répandus en groupes nombreux, depuis le rivage jusque sur les collines les plus éloignées. Tous saluaient la gloire de la France; tous, par les hommages rendus au grand adversaire de l'Angleterre, semblaient protester contre les abaissements et les contrastes du jour. Il ne leur restait plus que la consolation des souvenirs.

Arrivé à Courbevoie le 14, à quatre heures du soir, le cercueil impérial fut débarqué par les marins de la *Belle-Poule*, et transporté sous un temple grec élevé près du débarcadère.

Le 15 au matin, le corps fut placé sur le char funèbre. C'était ce jour-là qu'il devait faire son entrée à Paris.

Le char se composait de cinq parties distinctes : 1° le socle ; 2° le piédestal ; 3° les cariatides ; 4° le bouclier ; 5° le cénotaphe.

Le socle reposait sur quatre roues massives et dorées. Sa longueur était de vingt-cinq pieds, sa hauteur de six ; il présentait la forme d'un carré long avec une plate-forme semi-circulaire sur le devant. Sur cette plate-forme, un groupe de génies supportait la couronne de Charlemagne ; aux quatre angles, en bas-reliefs, quatre génies soutenaient d'une main des guirlandes, et de l'autre embouchaient les trompettes de la renommée ; au-dessus, des faisceaux ; au milieu, des aigles et le chiffre de l'empereur ; puis, le socle et ses ornements, artistement revêtus d'or mat.

Le piédestal, posé sur le socle, avait 18 pieds de longueur et 7 de hauteur, tendu d'étoffes or et violet au chiffre et aux armes de l'empereur. Des deux côtés de ce piédestal étaient deux manteaux impériaux de velours parsemés d'abeilles. Derrière était placée une masse de drapeaux.

Sur ce piédestal étaient disposées debout quatorze cariatides, un peu plus grandes que nature, entièrement dorées, supportant de la tête et des mains un immense bouclier. Ces cariatides étaient placées six d'un côté, six de l'autre, étant ainsi dos à dos, deux autres aux deux extrémités.

Le bouclier était d'or, ayant la forme d'un ovale allongé, et chargé d'un immense faisceau de javelines.

Sur le bouclier était placé le sarcophage, d'une forme antique. Au milieu, sur un riche coussin, étaient placés le sceptre, la main de justice et la couronne impériale en pierres précieuses. Tout ce monument d'or et de velours avait près de cinquante pieds de hauteur.

Vers dix heures, au premier coup de canon tiré par l'artillerie établie à Neuilly, le cortége se mit en marche.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les détails de cette imposante cérémonie. Toutes les autorités civiles et militaires s'y trouvaient réunies, toutes les pompes officielles y étaient étalées, tous les arts y déployaient leurs merveilles, ce que la guerre peut offrir de plus éclatant, ce que la paix peut présenter de plus magnifique. Mais ces merveilles étaient effacées par l'immense océan populaire dont les flots se pressaient en mugissant au passage du cercueil. Toutes les paroles que peuvent imaginer l'admiration passionnée, l'enivrement des souvenirs, la poésie des traditions, sortaient de ces rangs amoncelés. Il s'y racontait des merveilles étranges, des légendes fantastiques; chacun apportait son hymne à l'apothéose, et les diverses scènes de l'histoire du grand homme, retracées par des poëtes improvisés avec toutes les hyperboles de l'enthousiasme, formaient dans la bouche populaire une gigantesque Iliade.

Jamais de si innombrables multitudes ne s'étaient pressées dans les flancs de la capitale. De cinquante lieues à la ronde, les villes, les villages, les bourgades avaient versé sur la Seine toute leur population, hommes, femmes, enfants et vieillards, tous entassés pendant de longues heures sous un froid de dix degrés, plusieurs ayant passé la nuit dans les avenues ou les carrés des Champs-Élysées, pour

jeter un coup d'œil passager sur le char qui portait leur divinité. Et quand le char se montrait, comme si les yeux eussent percé les enveloppes et découvert l'intérieur du cercueil, les sanglots éclataient mêlés à des cris d'amour, et l'âme de tout un peuple se confondait en un seul sentiment d'inexprimable ivresse. Tous les triomphes réunis de Napoléon vainqueur à la tête de ses armées, n'auraient pu rien offrir de comparable à cet immense triomphe de la mort.

Les cinq cents marins de la *Belle-Poule* avaient reçu dans le cortége le poste d'honneur. Celui qu'ils avaient été chercher à travers l'immensité des mers semblait confié à leur garde spéciale. Entourant le char impérial, la hache d'abordage sur l'épaule, ils s'avançaient heureux et fiers d'avoir mis à l'abri de leur pavillon la grande victime des tempêtes politiques. Ils ne s'en séparèrent que sous le porche élevé de la cour d'honneur des Invalides, où ils descendirent le cercueil du char, pour le déposer devant l'archevêque de Paris, qui s'y trouvait escorté de son clergé.

Au moment où le corps, porté sur les épaules des soldats pénétra dans l'église, les trombones et les contre-basses firent entendre une marche d'un double caractère, funèbre et triomphal tout ensemble. Le canon retentit au dehors, la garde nationale présenta les armes, le prince de Joinville, l'épée à la main, s'avança à la tête du convoi; tous les assistants debout, la tête découverte, fixaient des yeux avides vers ce cercueil où reposait tant de gloire et de grandeur. Plusieurs des invalides qui formaient la haie sur le passage du corps s'étaient agenouillés malgré la consigne; d'autres essuyaient des larmes roulant sur leur paupière.

Au même moment, le roi, quittant la place qu'il occupait dans le dôme, s'avança, suivi des princes ses fils, jusqu'à l'entrée de la nef, où le cercueil venait de s'arrêter.

« Sire, dit le prince de Joinville, en baissant son épée jusqu'à terre, je vous présente le corps de l'empereur Napoléon. »

Le roi répondit d'une voix forte : « Je le reçois au nom de la France. » Les cœurs de tous les assistants s'associaient aux accents de la parole royale.

Le cercueil fut ensuite placé sous le splendide catafalque élevé au milieu du dôme, et autour duquel étaient venus se ranger le maréchal de Reggio, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, le maréchal Molitor, l'amiral Roussin et le général Bertrand; puis le service funèbre commença célébré par l'archevêque de Paris, assisté de ses suffragants.

A cinq heures, le canon annonça le départ du roi et la fin de la cérémonie. Mais déjà s'étaient éclaircis les rangs pressés de la foule; déjà se calmait l'immense rumeur produite par l'émotion générale. Les paysans des environs regagnaient leurs foyers. Les hommes accourus de plus longues distances couvraient les routes, comme pour mieux témoigner par un prompt départ qu'ils ne s'étaient déplacés que pour obéir à un devoir religieux, après lequel ils retournaient au travail.

Ce jour fut un grand enseignement pour ceux qui accusent les peuples d'ingratitude et d'oubli; il montra surtout combien avait encore de puissance le nom de Napoléon, combien il parlait haut à l'imagination des Français. Un ministre de l'intérieur avait dit : « Napoléon fut le souverain légitime de la France. » La nation tout entière

venait de le redire avec bien plus d'éloquence encore par son enthousiasme, ses joies et ses attendrissements. Que pouvait être désormais le prestige des races royales, lorsque sous leurs yeux se rendaient de pareils hommages à celui dont ils avaient pris la place, lorsque l'éclat de leur sceptre était effacé par la poussière d'un tombeau?

Mais ce sentiment d'admiration si vif, si sincère, si unanime, s'adressait moins au fondateur d'une dynastie nouvelle qu'au héros qui avait si bien compris et si bien défendu la dignité nationale. Cette pensée effaçait tellement toutes les autres, que parmi les milliers de spectateurs qui saluaient la grande ombre de l'empereur, nul ne donna un souvenir au prince son neveu, qui, à quelques lieues plus loin, languissait dans une prison. Pas une voix ne le nomma, pas un cœur n'y songea; personne ne s'avisa de signaler le contraste entre l'apothéose et la captivité. C'est que le culte de la France ne s'était voué qu'à une seule divinité personnifiée dans un seul homme. Si elle avait fait abnégation d'elle-même en faveur d'une haute renommée, elle se sentait trop grande pour devenir la proie d'ambitions collatérales. Son admiration était sans bornes, mais aussi sans partage.

FIN DU TOME PREMIER.

Digitized by Google

APPENDICE.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Convention du 15 juillet 1840. — Acte séparé annexé à la convention du 15 juillet. — Protocole du 15 juillet. — Protocole réservé. — Memorandum de M. Guizot. — Memorandum de lord Palmerston. — Note de lord Palmerston. — Memorandum de M. Thiers (5 octobre). — Memorandum du 8 octobre. — Dépêche de lord Palmerston à lord Ponsomby. — Décret du prince Napoléon-Louis. — Autre décret. — Proclamation au peuple français. — Proclamation à l'armée. — Proclamation aux habitants du Pas-de-Calais. — Arrêt de mise en accusation du prince Napoléon-Louis Bonaparte. — Abdication de la reine-régente Marie-Christine.

CONVENTION

Du 15 juillet conclue entre les cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie, d'une part, et de la Sublime Porte Ottomane de l'autre, pour la pacification du Levant, signée à Londres, le 15 juillet 1840.

Au nom de Dieu très-miséricordieux,

S. H. le sultan ayant eu recours à LL. MM. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, pour réclamer leur appui et leur assistance au milieu des difficultés dans lesquelles il se trouve placé par la suite de la conduite hostile de Méhé-

met-Ali, pacha d'Égypte, difficultés qui menacent de porter atteinte à l'intégrité de l'empire ottoman et à l'indépendance du trône du sultan, Leurs dites Majestés, réunies par le sentiment d'amitié qui subsiste entre elles et le sultan, animées du désir de veiller au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, dans l'intérêt de l'affermissement de la paix de l'Europe, fidèles à l'engagement qu'elles ont contracté par la note remise à la Porte par leurs représentants à Constantinople, le 27 juillet 1839, et désirant de plus prévenir l'effusion du sang qu'occasionnerait la continuation des hostilités qui ont récemment éclaté en Syrie entre les autorités du pacha et les sujets de Sa Hautesse.

Leurs dites Majestés et S. H. le sultan ont résolu, dans le but susdit, de conclure entre elles une convention, et ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorable Henri-Jean, vicomte Palmerston, baron Temple, pair d'Irlande, conseiller de S. M. B. en son conseil privé, chevalier grand'-croix du très-honorable ordre du Bain, membre du parlement, et son principal secrétaire d'État, ayant le département des affaires étrangères ;

S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le sieur Philippe, baron de Nieuman, commandeur de l'ordre de Léopold d'Autriche, décoré de la croix pour le mérite civil, commandeur des ordres de la Tour et de l'Épée de Portugal, de la croix du Sud de Brésil, chevalier grand'-croix de l'ordre de Saint-Stanislas de seconde classe de Russie, son conseiller aulique et plénipotentiaire près S. M. B.;

S. M. le roi de Prusse, le sieur Henri-Guillaume, baron de Bulow, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge de première classe de Russie, grand'croix de l'ordre de Léopold d'Autriche et de Guelphe de Hanovre, chevalier grand'croix de l'ordre de Saint-Stanislas de seconde classe, et de Saint-Wladimir de quatrième classe de Russie, commandeur de l'ordre du Faucon de Saxe-Weimar, son chambellan, conseiller intime actuel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. B.;

S. M. l'empereur de toutes les Russies, le sieur Philippe, baron de Brunow, chevalier de l'ordre de Saint-Anne de première classe, de Saint-Stanislas de première classe, de Saint-Wladimir de troisième classe, commandeur de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge et de Saint-Jean de Jérusalem, son conseiller privé, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. B.;

Et S. H. le très-majestueux, très-puissant et très-magnifique sultan

Abdul-Medjid, empereur des Ottomans, Chekib-Effendi, décoré du Nichan-Iftechar de première classe, beviikdgi du divan impérial, conseiller honoraire du département des affaires étrangères, son ambassadeur extraordinaire près S. M. B.;

Lesquels, s'étant réciproquement communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et signé les articles suivants :

Art. 1er. Sa Hautesse le sultan s'étant entendu avec LL. MM., la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, sur les conditions de l'arrangement qu'il est de l'intention de Sa Hautesse d'accorder à Méhémet-Ali, lesquelles conditions se trouvent spécifiées dans l'acte séparé ci-annexé, LL. MM. s'engagent à agir dans un parfait accord, et à unir leurs efforts pour déterminer Méhémet-Ali à se conformer à cet arrangement, chacune des hautes parties contractantes se réservant de coopérer à ce but selon les moyens d'action dont chacune d'elles peut disposer.

Art. 2. Si le pacha d'Egypte refusait d'adhérer au susdit arrangement, qui lui sera communiqué par le sultan avec le concours de Leurs dites Majestés, celles-ci s'engagent à prendre, à la réquisition du sultan, des mesures concertées et arrêtées entre elles, afin de mettre cet arrangement en exécution ; dans l'intervalle, ayant invité ses alliés à se joindre à lui pour l'aider à interrompre la communication par mer entre l'Égypte et la Syrie, et empêcher l'expédition de troupes, chevaux, armes, munitions et approvisionnements de guerre de tout genre d'une de ces provinces à l'autre, LL. MM. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, s'engagent à donner immédiatement à cet effet les ordres nécessaires aux commandants de leurs forces navales dans la Méditerranée. Leurs dites Majestés promettent en outre que les commandants de leurs escadres, selon les moyens dont ils disposent, donneront au nom de l'alliance, tout l'appui et toute l'assistance en leur pouvoir à ceux des sujets du sultan qui manifesteront leur fidélité et obéissance à leur souverain.

Art. 3. Si Méhémet-Ali, après avoir refusé de se soumettre aux conditions de l'arrangement mentionné ci-dessus, dirigeait ses forces de terre ou de mer vers Constantinople, les hautes parties contractantes, sur la réquisition qui en serait faite par le sultan à leurs représentants à Constantinople, sont convenues, le cas échéant, de se rendre à l'invi-

tation de ce souverain, et de pourvoir à la défense de son trône au moyen d'une coopération concertée en commun, dans le but de mettre les deux détroits du Bosphore et des Dardanelles ainsi que la capitale de l'empire ottoman à l'abri de toute agression. Il est en outre convenu que les forces qui, en vertu d'une pareille atteinte, recevront la destination indiquée ci-dessus, y resteront employées aussi longtemps que leur présence en sera requise par le sultan, et lorsque S. H. jugera que leur présence aura cessé d'être nécessaire, les dites forces se retireront simultanément, et rentreront respectivement dans la mer Noire et la Méditerranée.

Art. 4. Il est toutefois expressément entendu que la coopération mentionnée dans l'article précédent, et destinée à placer temporairement les détroits des Dardanelles et du Bosphore et la capitale ottomane sous la sauvegarde des hautes parties contractantes contre toute agression de Méhémet-Ali, ne sera considérée que comme une mesure exceptionnelle adoptée à la demande expresse du sultan, et uniquement pour sa défense dans le cas seul indiqué ci-dessus. Mais il est convenu que cette mesure ne dérogera en rien à l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle a été de tout temps défendue aux bâtiments de guerre des puissances étrangères l'entrée dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore; et le sultan, d'une part, déclare, par le présent acte, qu'à l'exception de l'éventualité ci-dessus mentionnée, il a la ferme résolution de maintenir à l'avenir ce principe invariablement établi, comme ancienne règle de son empire, et tant que la Porte se trouve en paix, de n'admettre aucun bâtiment de guerre étranger dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles; d'autre part, LL. MM. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies, s'engagent à respecter cette détermination du sultan, et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

Art. 5. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de deux mois ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

Fait à Londres, le 15 juillet, l'an de grâce 1840.

Palmerston, Nieuman, Bulow,
Brunow, Chekib.

ACTE

Séparé annexé à la convention conclue à Londres, le 15 juillet, entre les cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie, d'une part, et la Sublime Porte Ottomane, de l'autre.

S. H. le sultan a l'intention d'accorder et de faire notifier à Méhémet-Ali les conditions de l'arrangement ci-dessous :

ART. 1er. S. H. promet d'accorder à Méhémet-Ali, pour lui et ses descendants en ligne directe, l'administration du pachalick d'Egypte; et S. H. promet en outre d'accorder à Méhémet-Ali, sa vie durant, avec le titre de pacha d'Acre, et avec le commandement de la forteresse de Saint-Jean-d'Acre, l'administration de la partie méridionale de la Syrie, dont les limites seront déterminées par la ligne de démarcation suivante :

Cette ligne, partant du cap Ras-el-Nakhora, sur les côtes de la Méditerranée, s'étendra de là directement jusqu'à l'embouchure de la rivière Seisaban, extrémité septentrionale du lac Tibérias, longera la côte occidentale du dit lac, suivra la rive droite du fleuve Jourdain et la côte occidentale de la mer Morte, se prolongera de là en droiture jusqu'à la mer Rouge, en aboutissant à la pointe septentrionale du golfe d'Akaba, et suivra la côte occidentale du golfe d'Akaba, et la côte occidentale du golfe de Suez jusqu'à Suez.

Toutefois, le sultan, en faisant ces offres, y attache la condition que Méhémet-Ali les accepte dans l'espace de dix jours, après que la communication en aura été faite à Alexandrie par un agent de S. H., et qu'en même temps Méhémet-Ali dépose entre les mains de cet agent les instructions nécessaires aux commandants de ses forces de terre et de mer de se retirer immédiatement de l'Arabie et de toutes les villes saintes qui s'y trouvent situées, de l'île de Candie, du district d'Adana, et de toutes les autres parties de l'empire ottoman qui ne sont pas comprises dans les limites de l'Égypte et dans celles du pachalick d'Acre, tel qu'il a été désigné ci-dessus.

ART. 2. Si dans le délai de dix jours fixé ci-dessus, Méhémet-Ali n'accepte point le susdit arrangement, le sultan retirera alors son offre

de l'administration viagère du pachalick d'Acre, mais S. H. consentira encore à accorder à Méhémet-Ali pour lui et ses descendants en ligne directe l'administration du pachalick d'Égypte, pourvu que cette offre soit acceptée dans l'espace des dix jours suivants, c'est-à-dire dans un délai de vingt jours, à compter du jour où la communication lui aura été faite, pourvu qu'il dépose également entre les mains de l'agent du sultan les instructions nécessaires pour ses commandants de terre et de mer de se retirer immédiatement en dedans des limites et dans les ports du pachalick d'Égypte.

ART. 3. Le tribut annuel à payer au sultan par Méhémet-Ali sera proportionné au plus ou moins de territoire dont le dernier obtiendra l'administration, selon qu'il accepte le premier ou le second *ultimatum*.

ART. 4. Il est expressément entendu de plus que, dans la première comme dans la seconde alternative, Méhémet-Ali (avant l'expiration du terme fixé de dix ou vingt jours) sera tenu de remettre la flotte turque, avec tous ses équipages et armements, entre les mains du préposé turc, qui sera chargé de la recevoir; les commandants des escadres alliées assisteront à cette remise.

Il est entendu que dans aucun cas Méhémet-Ali ne pourra porter en compte ni déduire du tribut à payer au sultan les dépenses pour entretien de la flotte ottomane pendant tout le temps qu'elle sera restée dans les ports d'Égypte.

ART. 5. Tous les traités et toutes les lois de l'empire ottoman s'appliquent à l'Égypte et au pachalick d'Acre, tel qu'il a été désigné ci-dessus, comme à toute autre partie de l'empire ottoman; mais le sultan consent qu'à condition du paiement régulier du tribut sus-mentionné, Méhémet-Ali et ses descendants perçoivent au nom du sultan et comme délégué de Sa Hautesse dans les provinces dont l'administration leur sera confiée : il est entendu en outre que, moyennant la perception des taxes et impôts susdits, Méhémet-Ali et ses descendants pourvoiront à toutes les dépenses d'administration civile et militaire desdites provinces.

ART. 6. Les forces de terre et de mer que pourra entretenir le pacha d'Égypte et d'Acre faisant partie des forces de l'empire ottoman, seront toujours considérées comme entretenues pour le service de l'État.

ART. 7. Le présent acte séparé aura les mêmes force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans la convention de ce jour; il sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Londres en même temps que celles de ladite convention.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé les sceaux de leurs armes.

Fait à Londres, 15 juillet, l'an de grâce 1840.

PALMERSTON, NIEUMAN, BULOW,
BRUNOW, CHEKIB.

PROTOCOLE

Signé à Londres, par les plénipotentiaires de Leurs Majestés, etc., le 15 juillet 1840.

En apposant sa signature à la convention de ce jour, le plénipotentiaire de la Sublime Porte ottomane a déclaré :

Qu'en constatant par l'art. 4 de la dite convention l'ancienne règle de l'empire ottoman, en vertu de laquelle il est défendu de tout temps aux bâtiments de guerre étrangers d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, la Sublime Porte se réserve, comme par le passé, de délivrer des firmans aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels sont employés selon l'usage au service de la correspondance des légations des puissances amies.

Les plénipotentiaires des cours de la Grande-Bretagne, etc., ont pris note de la présente déclaration pour la porter à la connaissance de leurs cours.

PALMERSTON, NIEUMAN, BULOW,
BRUNOW.

PROTOCOLE

Réservé, signé à Londres, le 15 juillet 1840, par les plénipotentiaires des cours de la Grande-Bretagne, etc.

Les plénipotentiaires des cours de la Grande-Bretagne, etc., ayant, en vertu de leurs pleins pouvoirs, conclu et signé en ce jour une convention entre leurs souverains respectifs pour la pacification du Levant;

Considérant que, vu la distance qui sépare les capitales de leurs cours respectives, un certain espace de temps devra s'écouler nécessairement avant que l'échange des ratifications de ladite convention puisse s'effectuer et que des ordres fondés sur cet acte puissent être mis à exécution ;

Et lesdits plénipotentiaires étant profondément pénétrés de la conviction que, vu l'état actuel des choses en Syrie, les intérêts d'humanité aussi bien que les graves considérations de politique européenne, qui constituent l'objet des sollicitudes communes des puissances signataires de la convention de ce jour, réclament impérieusement d'éviter, autant que possible, tout retard dans l'accomplissement de la pacification que ladite transaction est destinée à atteindre ;

Lesdits plénipotentiaires, en vertu de leurs pleins pouvoirs, sont convenus entre eux que les mesures préliminaires mentionnées en l'article 2 de ladite convention, seront mises à exécution tout de suite, et, sans attendre l'échange des ratifications, consentent formellement, par le présent acte, avec l'assentiment de leurs cours, à l'exécution immédiate de ces mesures.

Il est convenu en outre entre lesdits plénipotentiaires que S. H. le sultan procédera de suite à adresser à Méhémet-Ali la communication et les offres spécifiées dans l'acte séparé annexé à la convention de ce jour.

Il est convenu de plus que les agents consulaires de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de Prusse et de Russie, se mettront en rapport avec l'agent que le sultan y enverra, pour adresser à Méhémet-Ali la communication et les offres sus-mentionnées, que lesdits consuls porteront à cet agent toute l'assistance et tout l'appui en leur pouvoir, et qu'ils emploieront tous leurs moyens d'influence auprès de Méhémet-Ali, à l'effet de le déterminer d'accepter l'arrangement qui lui sera proposé par ordre de S. H. le sultan.

Les amiraux des escadres respectives dans la Méditerranée recevront les instructions nécessaires pour se mettre en communication à ce sujet avec lesdits consuls.

PALMERSTON, NIEUMAN, BULOW,
BRUNOW.

MEMORANDUM

Adressé au vicomte Palmerston, par M. Guizot, le 24 juillet.

La France a toujours désiré, dans l'affaire d'Orient, marcher d'accord avec la Grande-Bretagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Elle n'a jamais été mue, dans sa conduite, que par l'intérêt de la paix. Elle n'a jamais jugé les propositions qui lui ont été faites que d'un point de vue général, et jamais du point de vue de son intérêt particulier : car aucune puissance n'est plus désintéressée qu'elle en Orient. Jugeant de ce point de vue, elle a considéré comme mal conçus tous les projets qui avaient pour but d'arracher à Méhémet-Ali, par la force des armes, les portions de l'empire turc qu'il occupe actuellement.

La France ne croit pas cela bon pour le sultan, car on tendrait ainsi à lui donner ce qu'il ne pourrait ni administrer, ni conserver. Elle ne le croit pas bon non plus pour la Turquie en général, et pour le maintien de l'équilibre européen ; car on affaiblirait, sans profit pour le suzerain, un vassal qui pourrait aider puissamment à la commune défense de l'empire. Toutefois, ce n'est là qu'une question de système, sur laquelle il peut exister beaucoup d'avis divers. Mais la France s'est surtout prononcée contre tout projet dont l'adoption devait entraîner l'emploi de la force, parce qu'elle ne voyait pas distinctement les moyens dont les cinq puissances pouvaient disposer. Ces moyens lui semblaient ou insuffisants, ou plus funestes que l'état de choses auquel on voulait porter remède. Ce qu'elle pensait à ce sujet, la France le pense encore, et elle a quelques raisons de croire que cette opinion n'est pas exclusivement la sienne. Du reste, on ne lui a adressé, dans les dernières circonstances, aucune proposition positive sur laquelle elle eût à s'expliquer. Il ne faut donc pas imputer à des refus qu'elle n'a pas été en mesure de faire, la détermination que l'Angleterre lui communique, sans doute au nom des quatre puissances. Mais, au surplus, sans insister sur la question que pourrait faire naître cette manière de procéder à son égard, la France le déclare de nouveau ; elle considère comme peu réfléchie, comme peu prudente, une conduite qui consistera à prendre des résolutions sans moyens de les exécuter, ou à les exécuter par des moyens insuffisants ou dangereux.

L'insurrection de quelques populations du Liban est sans doute l'occasion qu'on a cru pouvoir saisir pour y trouver les moyens d'exécution

qui jusque-là ne s'étaient pas montrés. Est-ce un moyen bien avouable, et surtout bien utile à l'empire turc, d'agir ainsi contre le vice-roi? On veut rétablir un peu d'ordre et d'obéissance dans toutes les parties de l'empire, et on y fomente des insurrections! On ajoute de nouveaux désordres à ce désordre déjà général que toutes les puissances déplorent dans l'intérêt de la paix. Et ces populations, réussirait-on à les soumettre à la Porte après les avoir soulevées contre le vice-roi? Toutes ces questions, on ne les a certainement pas résolues. Mais si cette insurrection est comprimée, si le vice-roi est de nouveau possesseur assuré de la Syrie, s'il n'en est que plus irrité, plus difficile à persuader, et qu'il réponde aux sommations par des refus positifs, quels sont les moyens des quatre puissances? Assurément, après avoir employé une année à les chercher, on ne les aura pas découverts récemment; et on aura créé soi-même un nouveau danger, le plus grave de tous : le vice-roi, excité par les moyens employés contre lui, le vice-roi, que la France avait contribué à retenir, peut passer le Taurus, et menacer de nouveau Constantinople.

Que feront encore les quatre puissances dans ce cas? Quelle sera la manière de pénétrer dans l'empire pour y secourir le sultan? La France pense qu'on a préparé là, pour l'indépendance de l'empire ottoman et pour la paix générale, un danger plus grave que celui dont les menaçait l'ambition du vice-roi. Si toutes ces éventualités, conséquences de la conduite qu'on va tenir, n'ont pas été prévues, alors les quatre puissances se seraient engagées dans une voie bien obscure et bien périlleuse. Si, au contraire, elles ont été prévues, et si les moyens d'y faire face sont arrêtés, alors les quatre puissances en doivent la connaissance à l'Europe, et surtout à la France, qui s'est toujours associée au but commun, à la France dont encore aujourd'hui elles réclament le concours moral, dont elles invoquent l'influence à Alexandrie.

Le concours moral de la France dans une conduite commune était obligatoire de sa part; il n'en est plus une dans la nouvelle situation où semblent vouloir se placer les puissances. La France ne peut plus être mue désormais que par ce qu'elle doit à la paix, et ce qu'elle se doit à elle-même. La conduite qu'elle tiendra dans les graves circonstances où les quatre puissances viennent de placer l'Europe dépendra de la solution qui sera donnée à toutes les questions qu'elle vient d'indiquer. Elle aura toujours en vue la paix et le maintien de l'équilibre actuel entre les Etats de l'Europe. Tous ses moyens seront consacrés à ce double but.

MEMORANDUM

De lord Palmerston, ministre de la Grande-Bretagne, adressé au gouvernement français.

Monsieur,

Différentes circonstances m'ont empêché de vous transmettre plus tôt, et, par votre entremise, au gouvernement français, quelques observations que le gouvernement de S. M. désire faire sur le *memorandum* qui m'a été remis le 24 juillet par l'ambassadeur de France à cette cour, en réponse au *memorandum* que j'avais remis à S. Exc. le 17 du même mois ; mais actuellement je viens remplir cette tâche.

C'est avec une grande satisfaction que le gouvernement de S. M. a remarqué le ton amical du *memorandum* français et les assurances qu'il contient du vif désir de la France de maintenir la paix et l'équilibre des puissances en Europe. Le *memorandum* du 17 juillet a été conçu dans un esprit tout aussi amical envers la France ; et le gouvernement de S. M. est tout aussi empressé (*anxious*) que la France peut l'être de conserver la paix de l'Europe et de prévenir le moindre dérangement dans l'équilibre existant entre les puissances.

Le gouvernement de S. M. a également vu avec plaisir les déclarations contenues dans le *memorandum* français, portant que la France désire agir de concert avec les quatre autres puissances, en ce qui concerne les affaires du Levant; qu'elle n'a jamais été poussée dans ces questions par d'autres motifs que par le désir de maintenir la paix ; et que, dans l'opinion qu'elle s'est formée, elle n'a jamais été influencée par des intérêts particuliers qui lui sont propres, étant en fait aussi désintéressée que toute autre puissance peut l'être dans les affaires du Levant.

Les sentiments du gouvernement de S. M. sont sur ces points à tous égards semblables à ceux du gouvernement français et y correspondent entièrement ; car en premier lieu, dans tout le cours des négociations ouvertes sur cette question pendant plus de douze mois, le désir empressé du gouvernement britannique a été constamment qu'un concert fût établi entre les cinq puissances, et que toutes cinq elles accédassent à une ligne de conduite commune, et le gouvernement de S. M.,

sans devoir s'en référer, pour preuve de ce désir, aux différentes propositions qui ont été faites de temps en temps au gouvernement français, et auxquelles il est fait allusion dans le *memorandum* de la France, peut affirmer sans crainte qu'aucune puissance de l'Europe ne peut être moins influencée que ne l'est la Grande-Bretagne par des vues particulières ou par tout désir et espérance d'avantages exclusifs qui naîtraient pour elle de la conclusion des affaires du Levant : bien au contraire, l'intérêt de la Grande-Bretagne dans ces affaires s'identifie avec celui de l'Europe en général, et se trouve placé dans le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, comme étant une sécurité pour la conservation de la paix, et un élément essentiel de l'équilibre général des puissances.

C'est à ces principes que le gouvernement français a promis son plein concours, et qu'il l'a offert dans plus d'une circonstance, et spécialement dans une dépêche du maréchal Soult, en date du 17 juillet 1839, dépêche qui a été communiquée officiellement aux quatre puissances ; il l'a encore offert dans une note collective du 27 juillet 1839 et dans le discours du roi des Français aux chambres en 1839.

Dans ces documents, le gouvernement français fait connaître sa détermination de maintenir l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman sous la dynastie actuelle comme un élément essentiel de l'équilibre des puissances, comme une sûreté pour la conservation de la paix, et dans une dépêche du maréchal Soult il a également assuré que sa résolution était de repousser par tous ses moyens d'action et d'influence toute combinaison qui pourrait être hostile au maintien de cette intégrité et de cette indépendance.

En conséquence, les gouvernements de la Grande-Bretagne et de France sont parfaitement d'accord, quant aux objets vers lequels leur politique, en ce qui concerne les affaires d'Orient, doit tendre, et quant aux principes fondamentaux d'après lesquels cette politique doit être guidée ; la seule différence qui existe entre les deux gouvernements est une différence d'opinion quant aux moyens qu'ils jugent les plus propres pour atteindre cette fin commune : point sur lequel, ainsi que l'observe le *memorandum* français, on peut naturellement s'attendre à voir se rencontrer différentes opinions.

Sur ce point, il s'est élevé, en effet, une grande différence d'opinion entre les deux gouvernements, différence qui semble être devenue plus forte et plus prononcée (*wider and more confirmed*), à mesure que les deux gouvernements ont plus complétement expliqué leurs vues res-

pectives, ce qui, pour le moment, a empêché les deux gouvernements d'agir de concert pour atteindre le but commun.

D'un côté, le gouvernement de S. M. a manifesté à diverses reprises l'opinion qu'il serait impossible de maintenir l'intégrité de l'empire turc et de conserver l'indépendance du trône du sultan, si Méhémet-Ali devait être laissé en possession de la Syrie. Le gouvernement de S. M. a établi qu'il considère la Syrie comme la clef militaire de la Turquie asiatique, et que si Méhémet-Ali devait continuer à occuper cette province, outre l'Égypte, il pourrait en tout temps menacer Bagdad du côté du midi, Diarbekir et Erzeroum du côté de l'est, Koniah, Brousse et Constantinople du côté du nord, que le même esprit ambitieux qui a poussé Méhémet-Ali en d'autres circonstances à se révolter contre son souverain, le porterait bientôt derechef à prendre les armes pour de nouveaux envahissements, et que dans ce but il conserverait toujours une grande armée sur pied ; que le sultan, d'un autre côté, devrait être continuellement en garde contre le danger qui le menacerait, et serait également obligé de rester armé ; qu'ainsi le sultan et Méhémet-Ali continueraient d'entretenir de fortes armées pour s'observer l'un l'autre ; qu'une collision devait nécessairement éclater par suite de ces continuels soupçons et de ces alarmes mutuelles, quand même il n'y aurait d'aucun côté une agression préméditée; que toute collision de ce genre devait nécessairement conduire à une intervention étrangère dans l'intérieur de l'empire turc, et qu'une telle intervention, ainsi provoquée, conduirait aux plus sérieux dissentiments (*differences*) entre les puissances de l'Europe.

Le gouvernement de S. M. a signalé comme probable, sinon comme certain, un danger plus grand que celui-ci, en conséquence de l'occupation continue de la Syrie par Méhémet-Ali, à savoir que le pacha, se fiant sur sa force militaire et fatigué de sa position politique de sujet, exécuterait une intention qu'il a franchement avoué aux puissances d'Europe qu'il n'abandonnerait jamais, et se déclarerait lui-même indépendant. Une pareille déclaration de sa part serait incontestablement le démembrement de l'empire ottoman, et, ce qui plus est, ce démembrement pourrait arriver dans des circonstances telles, qu'elles rendraient plus difficile aux puissances d'Europe d'agir ensemble pour forcer le pacha à rétracter une pareille déclaration, qu'il ne l'est aujourd'hui de combiner leurs efforts pour le contraindre à évacuer la Syrie.

Le gouvernement de S. M. a, en conséquence, invariablement prétendu que toutes les puissances qui désireraient conserver l'intégrité de

l'empire turc et maintenir l'indépendance du trône du sultan, devaient s'unir pour aider ce dernier à rétablir son autorité directe en Syrie.

Le gouvernement français, d'un autre côté, a avancé que Méhémet-Ali, une fois assuré de l'occupation permanente de l'Égypte et de la Syrie, resterait un fidèle sujet et deviendrait le plus ferme soutien du sultan ; que le sultan ne pourrait gouverner si le pacha n'était en possession de cette province, dont les ressources militaires et financières lui seraient alors d'une plus grande utilité que si elle était entre les mains du sultan lui-même ; qu'on peut avoir une confiance entière dans la sincérité du renoncement de Méhémet-Ali à toute vue ultérieure d'ambition, et dans ses protestations de dévouement fidèle à son souverain ; que le pacha est un vieillard, et qu'à sa mort, en dépit de tout don héréditaire fait à sa famille, l'ensemble de puissance qu'il a acquise retournerait au sultan, parce que toute possession des pays mahométans, quelle que soit leur constitution (*tenure*), ne sont réellement autre chose que des possessions à vie.

Le gouvernement français a, en outre, soutenu que Méhémet-Ali ne voudra jamais librement consentir à évacuer la Syrie ; et que les seuls moyens dont les puissances d'Europe peuvent user pour le contraindre, seraient, ou bien des opérations sur mer, ce qui serait insuffisant, ou des opérations par terre, ce qui serait dangereux ; que des opérations sur mer n'expulseraient pas les Égyptiens de la Syrie, et exciteraient seulement Méhéemt-Ali à diriger une attaque sur Constantinople, et que les mesures auxquelles on pourrait avoir recours en pareil cas pour défendre la capitale, mais bien plus encore toute opération par terre par les troupes des puissances alliées pour expulser l'armée de Méhémet de la Syrie, deviendrait plus fatale à l'empire turc que ne pourrait l'être l'état des choses auquel ces mesures seraient destinées à remédier.

A ces objections, le gouvernement de S. M. répliqua qu'on ne pouvait faire aucun fonds sur les protestations actuelles de Méhémet-Ali ; que son ambition est insatiable et ne fait que s'accroître par le succès, et que donner à Méhémet-Ali la faculté d'envahir et laisser à sa portée des objets de convoitise, ce serait semer des germes certains de nouvelles collisions ; que la Syrie n'est pas plus éloignée de Constantinople qu'un grand nombre de provinces bien administrées ne le sont, dans d'autres États, de leur capitale, et qu'elle peut être gouvernée de Constantinople tout aussi bien que d'Alexandrie ; qu'il est impossible que les ressources de cette province puissent être aussi utiles au sultan entre les mains d'un chef qui peut, à tout moment, tourner ces res-

sources contre ce dernier, qu'elles le seraient si elles étaient dans les mains et à la disposition du sultan lui-même; qu'Ibrahim ayant une armée sous ses ordres avait le moyen d'assurer sa propre succession, lors du décès de Méhémet-Ali, à tout pouvoir dont celui-ci serait en possession à sa mort ; et qu'il ne serait pas convenable que les grandes puissances conseillassent au sultan de conclure un arrangement public avec Méhémet-Ali, avec l'intention secrète et éventuelle de rompre cet arrangement à la première occasion où cela pourrait être opportun.

Néanmoins le gouvernement français maintint son opinion, et refusa de prendre part à l'arrangement qui supposait (*included*) l'emploi de mesures coercitives.

Mais le *memorandum* français établit que :

« Dans la dernière circonstance, il n'a pas été fait à la France de proposition positive sur laquelle elle fût appelée à s'expliquer, et que conséquemment la détermination que l'Angleterre lui a communiquée dans le *memorandum* du 17 juillet, sans doute au nom des quatre puissances, ne devait pas être imputée à des refus que la France n'avait pas faits. »

Ce passage me force à vous rappeler en peu de mots le cours général de la négociation.

La première (*original*) opinion conçue par le gouvernement de S. M., et dont il fut donné connaissance aux quatre puissances, la France comprise, en 1839, était que les seuls arrangements entre le sultan et Méhémet-Ali qui pourraient assurer un état de paix permanent dans le Levant, seraient ceux qui borneraient le pouvoir délégué à Méhémet-Ali à l'Égypte seule, et rétabliraient l'autorité directe du sultan dans toute la Syrie, aussi bien en Candie que dans toutes les villes saintes, en interposant ainsi le décret entre la puissance directe du sultan, et la province dont l'administration resterait au pacha. Et le gouvernement de S. M. proposa qu'en compensation de l'évacuation de la Syrie, Méhémet-Ali reçût l'assurance que ses descendants mâles lui succéderaient comme gouverneurs de l'Égypte, sous la suzeraineté du sultan.

A cette proposition, le gouvernement français fit des objections en disant qu'un tel arrangement serait sans doute le meilleur, s'il y avait moyen de le mettre à exécution ; mais que Méhémet-Ali résisterait, et que toute mesure de violence que les alliés pourraient employer pour le faire céder, produirait des effets qui pourraient être plus dangereux pour la paix de l'Europe et pour l'indépendance de la Porte, que ne pourrait l'être l'état actuel des choses entre le sultan et Méhémet-Ali. Mais,

quoique le gouvernement français refusât ainsi d'accéder au plan de l'Angleterre, cependant durant un long espace de temps qui s'écoula ensuite, il n'eut pas à proposer de plan qui lui fût propre.

Cependant, en septembre 1839, le comte Sébastiani, ambassadeur français à la cour de Londres, proposa de tracer une ligne de l'est à l'ouest de la mer, à peu près vers Beyrouth, au désert près de Damas, et de déclarer que tout ce qui serait au midi de cette ligne serait administré par Méhémet-Ali, et que tout ce qui serait au nord le serait par l'autorité immédiate du sultan ; et l'ambassadeur de France donna à entendre au gouvernement de S. M. que, si un pareil arrangement était admis par les cinq puissances, la France s'unirait, en cas de besoin, aux quatre puissances pour l'emploi de mesures coercitives ayant pour but de forcer Méhémet-Ali à s'y soumettre.

Mais je fis remarquer au comte Sébastiani qu'un pareil arrangement serait sujet, quoiqu'à un moindre degré, à toutes les objections qui s'appliquent à la position actuelle et relative des deux parties, et que, par suite, le gouvernement de S. M. ne pouvait y accéder. J'observai qu'il paraissait inconséquent, de la part de la France, de vouloir employer, pour forcer Méhémet-Ali à souscrire à un arrangement qui serait évidemment incomplet et insuffisant pour le but qu'on se proposait, des mesures coercitives auxquelles elle se refusait pour le contraindre de consentir à l'arrangement proposé par S. M., dont, aux yeux de la France même, l'exécution atteindrait entièrement le but proposé.

A ce raisonnement, le comte Sébastiani répliqua que les objections avancées par le gouvernement français pour employer des mesures coercitives contre Méhémet-Ali étaient fondées sur des considérations de régime intérieur (*domestics*), et que ces objections seraient écartées si le gouvernement français était en mesure de prouver à la nation et aux chambres qu'il avait obtenu pour Méhémet-Ali les meilleures conditions possibles, et que celui-ci avait refusé d'accepter ces conditions.

Cette insinuation n'ayant pas été admise par le gouvernement de S. M., le gouvernement français communiqua, le 27 septembre 1839, et officiellement, son propre plan, qui était que Méhémet-Ali serait fait gouverneur héréditaire d'Égypte et de toute la Syrie, et gouverneur à vie de Candie, et ne donnant autre chose que l'Arabie et le district d'Adana. Le gouvernement français ne dit même pas, au reste, s'il savait que Mehémet-Ali voulût adhérer à cet arrangement, et il ne déclara pas non plus que, s'il refusait d'y accéder, la France prendrait des mesures coercitives pour l'y contraindre.

Évidemment le gouvernement de S. M. ne pouvait consentir à ce plan, qui était susceptible de plus d'objections que l'état des choses actuel, d'autant plus que donner à Méhémet-Ali un titre légal et héréditaire au tiers de l'empire ottoman, qu'il n'occupe maintenant que par la force, c'eût été tout d'abord introduire un démembrement réel de l'empire. Mais le gouvernement de S. M., pour prouver son désir empressé d'en venir, sur ces questions, à une entente avec la France, établit qu'il ferait céder son objection bien fondée à toute extension du pouvoir de Méhémet-Ali au delà de l'Égypte, et qu'il se joindrait au gouvernement français pour recommander au sultan d'accorder à Méhémet-Ali, outre le pachalick d'Égypte, l'administration de la partie basse de la Syrie, bornée au nord par une ligne tirée du cap Carmel, à l'extrémité méridionale du lac Tibérias, et par une ligne de ce point au golfe d'Akaba, pourvu que la France voulût s'engager à coopérer avec les quatre puissances à des mesures coercitives, si Méhémet-Ali refusait cette offre.

Mais cette proposition ne fut pas agréée par le gouvernement français, qui déclare maintenant ne pouvoir coopérer aux mesures coercitives, ni participer à un arrangement auquel Méhémet-Ali ne voudrait pas consentir.

Pendant le temps que ces discussions avaient lieu avec la France, une négociation séparée avait lieu entre l'Angleterre et la Russie, dont tous les détails et les transactions ont été portés à la connaissance de la France. La négociation avec la France fut suspendue pendant quelque temps, au commencement de cette année : 1° parce qu'on s'attendait à un changement de ministère, et 2° parce que ce changement eut lieu. Mais au mois de mai, le baron de Nieuman et moi-même nous résolûmes, sur l'avis de nos gouvernements respectifs, de faire un dernier effort, afin d'engager la France à entrer dans le traité à conclure avec les quatre autres puissances, et nous soumîmes au gouvernement français, par l'entremise de M. Guizot, une autre proposition d'arrangement à intervenir entre le sultan et Méhémet-Ali. Une objection mise en avant par le gouvernement français aux dernières propositions de l'Angleterre fut que, bien qu'on voulût donner à Méhémet-Ali la forte position qui s'étend du Mont-Carmel au Mont-Tabor, on le priverait de la forteresse d'Acre.

Pour détruire cette objection, le baron de Nieuman et moi nous proposâmes, par l'intermédiaire de M. Guizot, que les frontières du nord de cette partie de la Syrie, qui serait administrée par le Pacha, s'éten-

draient depuis le cap Nakhora jusqu'au dernier point nord du lac Tibérias, de manière à renfermer dans les limites la forteresse d'Acre, et que les frontières de l'est s'étendraient le long de la côte ouest du lac Tibérias, et ensuite, comme il a été proposé, jusqu'au golfe Akaba; nous déclarâmes que le gouvernement de cette partie de la Syrie ne pourrait être donné à Méhémet-Ali que sa vie durant, et que ni l'Angleterre ni l'Autriche ne pouvaient consentir à accorder l'hérédité à Méhémet-Ali pour aucune partie de la Syrie. Je déclarai de plus à M. Guizot que je ne pouvais aller plus loin, en fait de concessions, dans la vue d'obtenir la coopération de la France, et que c'était donc notre dernière proposition. Le baron de Nieuman et moi nous fîmes séparément cette communication à M. Guizot; le baron de Nieuman d'abord, et moi le lendemain. M. Guizot me répondit qu'il ferait connaître cette proposition à son gouvernement, ainsi que les circonstances que je lui avais exposées, et qu'il me ferait savoir la réponse dès qu'il l'aurait reçue. Peu de temps après, les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie m'informèrent qu'ils avaient tout lieu de croire que le gouvernement français, au lieu de décider cette proposition lui-même, l'avait transmise à Alexandrie pour connaître la décision de Méhémet-Ali; que c'était placer les quatre puissances qui s'occupaient de cette affaire, non pas en face de la France, mais en face de Méhémet-Ali; que, sans parler du délai qui en résultait, c'était ce que leurs cours respectives n'avaient jamais eu l'intention de faire, et ce à quoi elles n'avaient pas non plus l'intention de consentir, et que le gouvernement français avait ainsi placé les plénipotentiaires dans une situation fort embarrassante.

Je convins avec eux que leurs objections étaient justes à l'égard de la conduite qu'ils attribuaient au gouvernement français, mais que M. Guizot ne m'avait rien dit sur ce que l'on ferait. On avait fait connaître à Méhémet-Ali que le gouvernement français était, en ce moment, tout occupé de questions parlementaires, et pouvait naturellement demander quelque temps pour faire une réponse à nos propositions; qu'il ne pouvait d'ailleurs y avoir un grand mal dans un délai, dans cette circonstance. Vers la fin de juin, je pense que c'est le 27, M. Guizot vint chez moi, et me lut une lettre qui lui avait été adressée par M. Thiers, contenant la réponse du gouvernement français à notre proposition. Cette réponse était un refus formel. M. Thiers disait : « que le gouvernement français savait, d'une manière positive, que Méhémet-Ali ne consentirait pas à la division de la Syrie, à moins qu'il n'y fût forcé; que la France ne pouvait coopérer aux mesures à prendre contre Mé-

hémet-Ali dans cette circonstance, et que, par conséquent, elle ne pouvait participer à l'arrangement projeté. »

La France ayant refusé d'accéder à l'*ultimatum* de l'Angleterre, les plénipotentiaires des quatre puissances durent examiner qu'elle serait la marche à adopter par leur gouvernement.

La position des cinq puissances était celle-ci : toutes cinq avaient déclaré être convaincues qu'il était essentiel, dans des intérêts d'équilibre et pour préserver la paix de l'Europe, de conserver l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman, sous la dynastie actuelle ; toutes cinq elles avaient déclaré qu'elles emploieraient tous leurs moyens d'influence pour maintenir cette intégrité et cette indépendance ; mais la France, d'un côté, soutint que le meilleur moyen pour arriver à ce résultat était d'abandonner le sultan à la merci de Méhémet-Ali, et de lui conseiller de se soumettre aux conditions que Méhémet lui imposerait, afin de conserver la paix, *sine quâ non;* tandis que, d'un autre côté, les quatre puissances regardèrent une plus longue occupation militaire des provinces du sultan par Méhémet-Ali comme devant détruire l'intégrité de l'empire turc et être fatale à son indépendance ; elles crurent donc qu'il était nécessaire de renfermer Méhémet-Ali dans une limite plus étroite.

Après environ deux mois de délibérations, la France non-seulement refusa de consentir au plan proposé par les quatre puissances, comme un *ultimatum* de leur part, mais elle déclara de nouveau qu'elle ne pourrait s'associer à aucun arrangement auquel Méhémet-Ali ne consentirait pas de son propre mouvement et sans qu'on l'y forçât. Il ne resta donc aux quatre puissances d'autre alternative que d'adopter le principe posé par la France, qui consistait dans la soumission entière du sultan aux demandes de Méhémet, ou d'agir d'après leurs principes, qui consistaient à contraindre Méhémet-Ali à accepter un arrangement compatible, quant à la forme, avec les droits du sultan, et, quant au fond, avec l'intégrité de l'empire ottoman. Dans la première hypothèse, on aurait obtenu la coopération de la France ; dans la seconde, on devait s'en passer.

Le vif désir des quatre puissances d'obtenir la coopération de la France a été assez manifesté par les offres qu'elles ont faites pendant plusieurs mois de négociations. Elles en connaissaient bien la valeur, non-seulement par rapport à l'objet qu'elles ont actuellement en vue ; mais encore par rapport aux intérêts généraux et permanents de l'Europe. Mais, ce qui leur manquait, et ce qu'elles estimaient, c'était la

coopération de la France pour maintenir la paix, pour obtenir la sécurité future de l'Europe, pour arriver à l'exécution pratique des principes auxquels les cinq puissances avaient déclaré vouloir concourir. Elles estimaient la coopération de la France, non-seulement pour elles-mêmes, pour l'avantage et l'opportunité du moment, mais pour le bien qu'elle devait procurer, et pour les conséquences futures qui devaient en résulter. Elles désiraient coopérer avec la France pour faire le bien, mais elles n'étaient pas préparées à coopérer avec elle pour faire le mal.

Croyant donc que la politique conseillée par la France était injuste et nullement judicieuse envers le sultan, qu'elle pouvait occasionner des malheurs en Europe, qu'elle ne se coordonnait pas avec les engagements publics des cinq puissances, et qu'elle était incompatible avec les principes qu'elles avaient mis sagement en avant, les quatre puissances sentirent qu'elles ne pouvaient faire le sacrifice qu'on exigeait d'elles, et mettre ce prix à la coopération de la France, si, en effet, on peut appeler coopération ce qui devait consister à laisser suivre aux événements leur cours naturel. Ne pouvant donc adopter les vues de la France, les quatre puissances se sont déterminées à accomplir leur mission.

Mais cette détermination n'avait pas été imprévue, et les éventualités qui devaient s'ensuivre n'avaient pas été cachées à la France. Au contraire, à diverses reprises, pendant la négociation, et pas plus tard que le 1er octobre dernier, j'avais déclaré à l'ambassadeur français que notre désir de rester unis avec la France sur cette affaire devait avoir une limite, que nous désirions marcher en avant avec la France, mais que nous n'étions pas disposés à nous arrêter avec elle, et que, si elle ne pouvait trouver moyen d'entrer en accommodement avec les quatre puissances, elle ne pouvait pas être étonnée de voir celles-ci s'entendre entre elles et agir sans la France.

Le comte de Sébastiani me répondit qu'il prévoyait que nous en agirions ainsi, et qu'il pouvait prédire le résultat : que nous devions tâcher de terminer nos arrangements sans la participation de la France, et que nous trouverions que nos moyens étaient insuffisants; que la France serait spectatrice passive et tranquille des événements; qu'après une année ou une année et demie d'efforts inutiles nous reconnaîtrions que nous nous sommes trompés et que nous nous adresserions alors à la France, et que cette puissance coopérerait à arranger ces affaires aussi amicalement, après que nous aurions échoué, qu'elle l'aurait fait avant

notre tentative, et qu'alors elle nous persuaderait probablement d'accéder à des choses auxquelles nous refusions de consentir pour le moment.

De semblables significations furent également faites à M. Guizot, relativement à la ligne que suivraient probablement les quatre puissances, si elles ne réussissaient pas à en venir à un arrangement avec la France. C'est pourquoi le gouvernement français ayant refusé l'*ultimatum* des quatre puissances, et ayant, en le refusant, posé de nouveau un principe de conduite qu'il savait ne pouvoir être adopté par les quatre puissances, principe qui consistait notamment en ce qu'il ne pourrait se faire aucun règlement de difficultés entre le sultan et son sujet, si ce n'est aux conditions que le sujet pourrait accepter spontanément, ou, en d'autres termes, dicter, le gouvernement français dut s'être préparé à voir les quatre puissances agir sans la France; et les quatre puissances, ainsi déterminées, ne pouvaient, à juste titre, être représentées comme se séparant elles-mêmes de la France, ou comme excluant la France de l'arrangement d'une grande affaire européenne. Ce fut, au contraire, la France qui se sépara des quatre puissances, car ce fut la France qui se posa pour elle-même un principe d'action qui rendit impossible sa coopération avec les autres quatre puissances.

Et ici, sans chercher à m'étendre sur des observations de controverse relativement au passé, je trouve tout à fait nécessaire de remarquer que cette séparation volontaire de la France n'était pas purement produite par le cours des négociations à Londres, mais que, à moins que le gouvernement de S. M. n'eût été étrangement induit en erreur, elle avait encore eu lieu d'une manière plus décidée dans le cours des négociations à Constantinople. Les cinq puissances ont déclaré au sultan, par la note collective qui a été remise à la Porte le 27 juillet 1839, par leurs représentants à Constantinople, que leur union était assurée, et ceux-ci lui avaient demandé de s'abstenir de toute négociation directe avec Méhémet-Ali, et de ne faire aucun arrangement avec le pacha sans le concours des cinq puissances. Mais cependant le gouvernement de S. M. a de bonnes raisons de croire que, depuis quelques mois, le représentant français à Constantinople a isolé la France d'une manière tranchée des quatre autres puissances, en ce qui concerne les questions auxquelles cette note se rapportait, et a pressé vivement et à plusieurs reprises la Porte de négocier directement avec Méhémet-Ali, et de conclure un arrangement avec le pacha, non-seulement sans le concours des quatre autres puissances, mais encore sous la seule médiation de la

France, et conformément aux vues particulières du gouvernement français.

En ce qui concerne la ligne de conduite suivie par la Grande-Bretagne, le gouvernement français doit reconnaître que les vues et les opinions du gouvernement de S. M. sur les affaires d'Orient n'ont jamais varié le moins du monde depuis le commencement de ces négociations, excepté en ce que le gouvernement de S. M. a offert de modifier ces vues et ces opinions dans l'intention d'obtenir la coopération de la France. Ces vues et opinions ont de tout temps été exprimées franchement et sans réserve au gouvernement français, et ont été constamment appuyées auprès de ce gouvernement de la manière la plus pressante par des arguments qui paraissaient concluants au gouvernement de S. M. Dès les premiers pas de la négociation, les déclarations de principes faites par le gouvernement français sur les moyens d'exécution différaient de celles du gouvernement britannique, la France n'a certainement pas le droit de qualifier de dissidence (*schism*) inattendue entre la France et l'Angleterre celle que le gouvernement français reconnaît avoir existé depuis longtemps. Si les intentions et les opinions du gouvernement français, relativement aux moyens d'exécution, ont subi un changement depuis l'ouverture des négociations, la France n'a certainement pas le droit d'imputer à la Grande-Bretagne une divergence de politique qui provient d'un changement de la part de la France, et nullement de l'Angleterre.

Mais, de toute manière, quand de cinq puissances, quatre d'entre elles se sont trouvées d'accord sur une ligne de conduite, et que la cinquième a résolu de poursuivre une conduite entièrement différente, il ne serait pas raisonnable d'exiger que les quatre abandonnassent, par déférence pour la cinquième, les opinions dans lesquelles elles se confirment de jour en jour davantage, et qui ont trait à une question d'une importance vitale pour les intérêts majeurs et futurs de l'Europe.

Mais comme la France continue à s'en tenir aux principes généraux dont elle a fait déclaration au commencement, et qu'elle continue à soutenir qu'elle considère le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire turc, sous la dynastie actuelle, comme nécessaire pour la conservation de l'équilibre des puissances et pour assurer la paix : comme la France n'a jamais méconnu que l'arrangement que les quatre puissances ont l'intention d'amener entre le sultan et le pacha fût, s'il pouvait être exécuté, le meilleur et le plus complet ; et comme les objections de la France s'appliquent, non sur la fin qu'on se propose,

mais sur les moyens par lesquels on doit arriver à cette fin, son opinion étant que cette fin est bonne, mais que les moyens sont insuffisants et dangereux, le gouvernement de S. M. a la confiance que l'isolement de la France des autres quatre puissances, isolement que le gouvernement de S. M. regrette on ne peut plus vivement, ne peut pas être de longue durée.

Car lorsque les quatre puissances réunies au sultan seront parvenues à amener un pareil arrangement entre la Porte et ses sujets, arrangement compatible avec l'intégrité de l'empire ottoman et avec la paix future de l'Europe, il ne restera plus de dissidence entre la France et ses alliés, et il ne peut rien y avoir qui puisse empêcher la France de concourir avec les quatre puissances à tels autres engagements pour l'avenir qui puissent paraître nécessaires pour donner une stabilité convenable aux bons effets de l'intervention des quatre puissances en faveur du sultan, et pour préserver l'empire ottoman de tout retour de danger.

Le gouvernement de S. M. attend avec impatience le moment où la France sera en position de reprendre sa place dans l'union des puissances, et espère que ce moment sera hâté par l'entier développement de l'influence morale de la France. Quoique le gouvernement français ait, pour des raisons qui lui sont propres, refusé de prendre part aux mesures de coercition contre Méhémet-Ali, certainement ce gouvernement ne peut rien objecter à l'emploi de ces moyens de persuasion pour porter le pacha à se soumettre aux arrangements qui doivent lui être proposés, et il est évident qu'il y a plus d'un argument qui peut être mis en avant et plus d'une considération de prudence qui peut être appuyée auprès du pacha avec plus d'efficacité par la France, comme puissance neutre, ne prenant aucune part à ces affaires, que par les quatre puissances qui sont activement engagées à l'exécution des mesures de contrainte.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement de S. M. a la confiance que l'Europe reconnaîtra la moralité du projet qui a été mis en avant par les quatre puissances, car leur but est désintéressé et juste : elles ne cherchent pas à recueillir quelques avantages particuliers des engagements qu'elles ont contractés ; elles ne cherchent à établir aucune influence exclusive, ni à faire aucune acquisition de territoire, et le but auquel elles tendent doit être aussi profitable à la France qu'à elles-mêmes, parce que la France, ainsi qu'elles-mêmes, est intéressée au maintien de l'équilibre des puissances et à la conservation de la paix générale.

Vous transmettrez officiellement à M. Thiers une copie de cette dépêche.

Je suis, etc.

Signé : PALMERSTON.

Foreign-Office, 31 août 1840.

NOTE

Adressée par lord Palmerston à M. Guizot.

Le 17 juillet, le soussigné a eu l'honneur d'informer S. Exc. M. Guizot qu'une convention concernant les affaires de la Turquie avait été signée le 15 du même mois par les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie, d'une part, et par le plénipotentiaire de la Porte ottomane, d'autre part. Les ratifications de cette convention ayant été échangées, le soussigné a l'honneur de transmettre à S. Exc. M. Guizot une copie de ladite convention et de ses annexes, pour qu'il la communique au gouvernement français. En faisant cette communication à S. Exc. M. Guizot, le soussigné ne peut s'empêcher de lui exprimer de nouveau les sincères regrets du gouvernement de S. M. de ce que la répugnance du gouvernement français à s'associer aux mesures concernant l'exécution de ce traité, ait créé un obstacle qui ait empêché la France de se rendre partie au traité. Mais le gouvernement de S. M. est convaincu que le cabinet des Tuileries verra dans les dispositions de ce traité des preuves irréfragables, 1° que les quatre puissances, en s'imposant les obligations qu'il contient, ont été animées d'un désir désintéressé de maintenir les principes de politique à l'égard de la Turquie, que la France a, dans plus d'une occasion, déclaré nettement et formellement être les siens; 2° qu'elles ne cherchent pas à obtenir, par les arrangements qu'elles ont en vue, un avantage exclusif pour elles-mêmes, et que le grand objet qu'elles se proposent est de maintenir l'équilibre politique en Europe, et de détourner les événements qui troubleraient la paix générale.

PALMERSTON.

Foreign-Office, 16 septembre 1840.

MEMORANDUM

De M. Thiers.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, à M. Guizot, ambassadeur de France, à Londres.

Monsieur l'ambassadeur, vous avez eu connaissance de la dépêche que lord Palmerston a écrite à M. Bulwer, pour expliquer la conduite du gouvernement britannique dans l'importante négociation qui s'est terminée par le traité du 15 juillet. Cette dépêche, dont je me plais à reconnaître que le ton est parfaitement convenable et modéré, contient cependant des assertions et des raisonnements qu'il est impossible au gouvernement du roi de laisser établir. Sans doute, pour ne pas aggraver une situation déjà si menaçante, il vaudrait mieux laisser le passé dans l'oubli, et ne pas revenir sur des contestations trop souvent renouvelées; mais, outre que lord Palmerston aurait droit de trouver mauvais que sa communication restât sans réponse, il importe de représenter, dans sa vérité, la conduite respective de chaque cour pendant cette importante négociation. La dépêche de lord Palmerston, communiquée à toutes les légations, sous la forme d'exemplaires imprimés, est déjà devenue publique. Il était donc indispensable d'y faire une réponse. Celle que je vous envoie, et dont je souhaite que le cabinet britannique ne croie pas avoir à se plaindre, donnera aux faits qui se sont passés entre les divers cabinets le sens véritable qu'ils nous semblent avoir. Vous voudrez bien en laisser copie au secrétaire d'État de S. M. britannique.

Si j'ai bien saisi l'ensemble de l'exposé présenté par lord Palmerston, on pourrait le résumer comme il suit :

« La Grande-Bretagne, complétement désintéressée dans la question d'Orient, n'a poursuivi qu'un seul but : c'est l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman. C'est ce but qu'elle a proposé à toutes les cours, qu'elles ont toutes adopté, qu'elles ont toutes poursuivi, la France comme les autres. Dans ce but, il fallait réduire à de moindres proportions les prétentions démesurées du vice-roi d'Égypte; il fallait éloigner le plus possible du Taurus les possessions et les armées de

cet ambitieux vassal. Ce qu'il y avait de mieux, c'était de mettre le désert entre le sultan et le pacha : c'était de réduire Méhémet-Ali à l'Égypte, et rendre la Syrie au sultan Abdul-Medjid. Le désert de Syrie aurait alors servi de barrière entre les deux États, et rassuré l'empire ottoman et l'Europe, intéressée au salut de cet empire, contre l'ambition de la famille égyptienne.

« C'est toujours là ce que l'Angleterre a proclamé à toutes les époques de la négociation. La France, par la note collective signée à Constantinople le 27 juillet 1839, par une circulaire adressée le 17 du même mois à toutes les cours, la France avait semblé adhérer au principe commun, en proclamant, d'une manière aussi absolue que les autres cabinets, l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman.

« Cependant elle s'est ensuite éloignée de ce principe, en demandant au profit du vice-roi un démembrement de l'empire, incompatible avec son existence. Dans le désir de s'assurer le concours de la France, les quatre cabinets signataires du traité du 15 juillet ont fait auprès d'elle des instances réitérées pour l'amener à leurs vues. Ils lui ont même fait des sacrifices considérables, car ils ont ajouté à l'Égypte, héréditairement concédée, le pachalick d'Acre, moins la place de ce nom; et ensuite ils ont consenti à y joindre la place elle-même. Mais tous ces sacrifices sont demeurés inutiles, la France a persisté à s'éloigner du principe que les cinq cabinets avaient cru devoir proclamer en commun.

« Les autres cours n'ont pas pu la suivre dans cette voie. Quelque désir qu'elles éprouvassent de s'assurer son concours, elles ont dû enfin se séparer d'elle, et signer un acte qui ne doit pas la surprendre, car elle avait été plus d'une fois avertie que, si on ne parvenait pas à s'entendre, il faudrait bien finir par résoudre à quatre la question qu'on ne pouvait résoudre à cinq.

« En effet, lord Palmerston avait soigneusement répété à l'ambassadeur de France que la proposition contenue depuis dans le traité du 15 juillet était son *ultimatum*, et que, cette proposition refusée, il n'en ferait plus d'autre. Il a bien fallu passer outre, et ne pas laisser périr l'empire ottoman par de trop longues hésitations. Les autres cours ne sauraient être accusées d'avoir voulu offenser la France en cette occasion. Quatre cabinets, étant d'accord sur une question de la plus haute importance, ne pouvaient pas indéfiniment accorder à un cinquième le sacrifice de leurs vues et de leurs intentions parfaitement désintéressées.

« D'ailleurs, en agissant ainsi, les quatre cabinets se rappelaient

que la France avait, au mois de septembre 1839, par l'organe de son ambassadeur à Londres, proposé un plan d'arrangement fondé à peu de chose près sur les mêmes bases que le traité du 15 juillet; que, plus tard, en combattant le projet présenté par l'Angleterre, elle avait reconnu que, sauf la difficulté et le moyen d'exécution, il serait incontestablement préférable à tout autre; qu'enfin, en toute occasion, elle avait manifesté l'intention de ne mettre aucun obstacle à ces moyens d'exécution. Ils devaient donc penser que, si, pour des considérations particulières, elle refusait de se joindre à eux pour contraindre Méhémet-Ali par la force, elle ne mettrait du moins aucun obstacle à leurs efforts, que même elle les seconderait par l'emploi de son influence morale à Alexandrie. Les quatre puissances espèrent encore que, lorsque le traité du 15 juillet aura reçu son accomplissement, la France se joindra de nouveau à eux pour assurer d'une manière définitive le maintien de l'empire ottoman.

Telle est, si je ne me trompe, l'analyse exacte et rigoureuse de l'exposé que lord Palmerston, et les quatre cours en général, ne cessent de faire des négociations auxquelles a donné lieu la question turco-égyptienne.

D'après cet exposé,

La France aurait été inconséquente;

Elle aurait voulu et ne voudrait plus l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman;

Les quatre cours auraient fait des sacrifices réitérés à ses vues.

Elles auraient fini par lui présenter un *ultimatum* fondé sur une ancienne proposition de son propre ambassadeur;

Elles n'auraient passé outre qu'après cet *ultimatum* refusé;

Elles auraient droit d'être suprises de la manière dont la France a accueilli le traité du 15 juillet, car, d'après ses propres déclarations, on aurait dû s'attendre qu'elle donnerait à ce traité plus qu'une adhésion passive, et au moins son influence morale.

Le récit exact des faits répondra complétement à cette manière de présenter les négociations.

Lorsque la Porte, mal conseillée, renouvela ses hostilités contre le vice-roi, et perdit à la fois son armée de terre et sa flotte, lorsqu'à toutes ces pertes se joignit la mort du sultan Mahmoud, quelle fut la crainte de l'Angleterre et de la France, alors toutes les deux parfaitement unies? Leur crainte fut de voir Ibrahim victorieux franchir le Taurus, menacer Constantinople, et amener à l'instant même les Russes

dans la capitale de l'empire ottoman. Tout ce qu'il y a eu Europe d'esprits éclairés s'associa à cette inqoiétude.

Quelles furent à ce sujet les propositions de lord Palmerston? Une première fois en son nom personnel, une seconde fois au oom de son cabinet, il proposa à la France de réunir deux flottes, l'une anglaise, l'autre française, de les diriger vers les côtes de Syrie, d'adresser une sommation aux deux parties belligérantes, afin de les obliger à suspendre les hostilités, d'appuyer cette sommation par les moyens maritimes, puis de réunir les deux flottes et de demander à la Porte l'entrée des Dardanelles, ou de forcer ce célèbre passage, si la lutte entre le pacha et le sultan avait amené les Russes à Constaotinople.

Ce que l'Angleterre, et avec elle tous les politiqoes prévoyants entendaient alors par l'intégrité de l'empire ottoman, c'était donc de le préserver de la protection exclusive des armées russes; et pour prévenir le cas de cette protection, d'empêcher le vice-roi de marcher sor Constantinople.

La France entra pleinement dans cette pensée. Elle employa son influence auprès de Méhémet-Ali et de son fils poor arrêter l'armée égyptienne victorieuse; elle y réussit, et, pour parer au danger plus sérieux de voir les armées russes à Constantinople, elle pensa, qu'avant de forcer les Dardanelles, il convenait de demander à la Porte son consentement à l'entrée des deux flottes, dans le cas où un corps de troupes russes aurait franchi le Bosphore.

L'Angleterre accéda à ces propositioos, et les deux cabinets furent parfaitement d'accord. Les mots d'indépendance et d'intégrité de l'empire ottoman ne signifiaient pas alors, on ne saurait trop le faire remarquer, qu'on enlèverait à Méhémet-Ali telle ou telle partie des territoires qu'il occupait, mais qu'on l'empêcherait de marcher sur la capitale de l'empire, et d'attirer, par la présence des soldats égyptiens, la présence des soldats russes.

Le secrétaire d'État de S. M. britannique, s'entretenant à ce sujet avec M. de Bourqueney, le 25 mai et le 20 juin, reconnaissait qu'il y avait en France et en Angleterre une opinion en faveur de la famille égyptienoe; qu'en France cette opinion était beaucoup plus géoérale; que, par suite, le gouvernement français devait être beaucoup plus favorable que le gouvernement anglais à Méhémet-Ali; que c'était là sans doute une difficulté de la situation, mais que c'était une considération secondaire; qu'une considération supérieure devait dominer toutes les autres, c'était le besoin de sauver l'empire ottoman d'une

protection exclusive, et tôt ou tard mortelle pour lui, si la France et l'Angleterre ne s'entendaient pas.

La France partageait ces idées. Sa politique tendait conséquemment à un double but, celui d'arrêter le vice-roi lorsque, de vassal puissant, mais soumis, il passerait au rôle de vassal insoumis et menaçant le trône de son maître, et de substituer à la protection exclusive d'une puissance celle des cinq puissances prépondérantes en Europe.

C'est dans ces vues qu'elle signa, en commun, la note du 27 juillet, note tendant à placer la protection des cinq cours entre le sultan vaincu et le pacha victorieux; c'est dans ces vues qu'elle adressa le 17 juillet une circulaire à toutes les cours, pour provoquer une profession commune de respect pour l'intégrité de l'empire ottoman; c'est dans ces vues qu'elle proposa elle-même, et la première, d'associer l'Autriche, la Prusse et la Russie elle-même à toutes les résolutions relatives à la question turco-égyptienne.

Lord Palmerston se rappellera sans doute qu'il était moins disposé que la France à provoquer ce concours général des cinq puissances; et le cabinet français ne peut que se souvenir avec un vif regret, en comparant le temps d'alors au temps d'aujourd'hui, que c'était sur la France surtout que le cabinet anglais croyait pouvoir compter pour assurer le salut de l'empire turc.

Personne n'était disposé à croire alors que l'intégrité de l'empire ottoman consistât dans la limite qui séparerait en Syrie les possessions du sultan et du vice-roi. Tout le monde la faisait consister dans un double fait : empêcher Ibrahim de menacer la capitale, et dispenser les Russes de la secourir. La France partageait avec tous les cabinets cette croyance à laquelle elle est restée fidèle.

L'Autriche et la Prusse adhérèrent aux vues de la France et de l'Angleterre. La cour de Russie refusa de prendre part aux conférences qui devaient se tenir à Vienne, dans le but de généraliser le protectorat européen à l'égard du sultan. Elle approuvait peu l'empressement des puissances de l'Occident à se mêler de la question d'Orient. « L'empe-« reur, disait M. de Nesselrode, dans une dépêche écrite le 6 août 1839 « à M. de Medem, et communiquée officiellement au gouvernement « français, l'empereur ne désespère nullement du salut de la Porte, « pourvu que les puissances de l'Europe sachent respecter son repos, « et que par une agitation intempestive elles ne finissent pas par l'é-« branler, tout en voulant le raffermir. » La cour de Russie jugeait donc peu convenable de s'interposer entre le sultan et le pacha, croyant

qu'il suffisait d'empêcher le vice-roi de menacer Constantinople, en semblant regarder un arrangement direct comme la ressource la plus convenable à cette situation. « Du reste, disait encore M. de Nessel-« rode à l'ambassadeur de France au commencement d'août 1839, un « peu plus, un peu moins de Syrie, donné ou ôté au pacha, nous touche « peu. Notre seule condition, c'est que la Porte soit libre dans le con-« sentement qu'elle donnera. »

A cette époque donc, les quatre cours, depuis signataires du traité du 15 juillet, les quatre cours n'étaient pas, comme on voudrait le faire croire aujourd'hui, unies de vues en présence de la France seule dissidente, et empêchant tout accord par ses refus perpétuels.

Le danger s'était éloigné depuis qu'Ibrahim avait suspendu sa marche victorieuse. Les deux parties belligérantes étaient en présence, le pacha tout-puissant, le sultan vaincu et sans ressources, mais immobiles tous les deux, grâce à l'intervention de la France. Le cabinet britannique proposa d'arracher la flotte turque des mains de Méhémet-Ali. La France s'y refusa, craignant de provoquer de nouvelles hostilités. Alors commença le funeste dissentiment qui a séparé la France de l'Angleterre, et qu'il faut à jamais regretter, dans l'intérêt de la paix et de la civilisation du monde.

Les mauvaises dispositions du cabinet britannique contre le vice-roi d'Égypte éclatèrent avec beaucoup de vivacité : la France chercha à les tempérer. Le cabinet britannique, sur les représentations de la France, appréciant le danger d'un acte de vive force, renonça à recouvrer la flotte turque par des moyens violents. Cette proposition n'eut pas de suite.

Il était devenu nécessaire de s'expliquer enfin pour savoir de quelle manière se viderait la question territoriale entre le sultan et le vice-roi. Le dissentiment entre les vues de la France et de l'Angleterre éclata plus vivement. Lord Palmerston déclara qu'à ses yeux le vice-roi devait recevoir l'Égypte héréditairement; mais que, pour prix de cette hérédité, il devait abandonner immédiatement les villes saintes, l'île de Candie, le district d'Adana et la Syrie tout entière. Toutefois, il modifia un peu ses premières vues, et consentit à joindre à la possession héréditaire de l'Égypte la possession, héréditaire aussi, du pachalick d'Acre, moins la place d'Acre.

La France n'admit point ces propositions : elle jugea que le vice-roi, vainqueur du sultan à Nezib, sans avoir été l'agresseur, ayant de plus consenti à s'arrêter quand il pouvait fondre sur l'empire et renverser le

trône du sultan, méritait plus de ménagement. Elle pensa que, de la part des puissances qui l'avaient engagé, en 1835, à accepter les conditions de Kutaïeh, il y aurait peu d'équité à lui imposer des conditions beaucoup plus rigoureuses, alors qu'il n'avait rien fait pour perdre le bénéfice de cette transaction. Elle crut qu'en lui enlevant les villes saintes, l'île de Candie, le district d'Adana, position offensive, et qui, restituée à la Porte, rendait à celle-ci toute sécurité, on devait lui assurer la possession héréditaire de l'Égypte et de la Syrie. La victoire de Nezib, gagnée sans agression de sa part, aurait pu seule lui valoir l'hérédité de ses possessions depuis le Nil jusqu'au Taurus. Mais en tenant la victoire de Nezib comme non avenue, en faisant acheter à Méhémet-Ali l'hérédité au prix d'une partie de ses possessions actuelles, il y avait du moins rigoureuse justice à ne pas lui enlever plus que Candie, Adana et les villes saintes. D'ailleurs la France demandait par quels moyens on prétendait réduire Méhémet-Ali. Sans doute, les cabinets européens étaient forts contre lui, lorsqu'il voulait menacer Constantinople ; dans ce cas, des flottes dans la mer de Marmara suffisaient pour l'arrêter. Mais pour lui ôter la Syrie, quels moyens avait-on? Des moyens peu efficaces, comme un blocus; peu légitimes, comme des provocations à l'insurrection; très-dangereux, très-contraires au but proposé, comme une armée russe! La France proposa donc, en septembre 1839, d'adjuger au vice-roi l'hérédité de l'Égypte et l'hérédité de la Syrie.

Jamais, à aucune époque de la négociation, la France n'a proposé autre chose, excepté dans ces derniers temps, lorsqu'elle a conseillé au vice-roi de se contenter de la possession viagère de la Syrie. J'ai examiné les dépêches antérieures à mon administration, et je n'y ai vu nulle part que le général Sébastiani ait été autorisé à proposer la délimitation contenue dans le traité du 15 juillet, ou qu'il ait spontanément pris sur lui de la proposer. Je lui ai demandé, à lui-même, quels étaient ses souvenirs à cet égard, et il m'a affirmé qu'il n'avait fait aucune proposition de ce genre. La France donc proposa en 1839 l'attribution au vice-roi de l'hérédité de l'Égypte et de l'hérédité de la Syrie. Elle fut malheureusement en dissentiment complet avec l'Angleterre.

Ce dissentiment, à jamais regrettable, fut bientôt connu de l'Europe entière. Tout à coup, et comme par enchantement, il fit cesser les divergences qui avaient séparé les quatre cours, et amena entre elles un subit accord. L'Autriche, qui d'abord avait donné une pleine adhésion

à nos propositions; qui, sur le point de notifier cette adhésion à Londres, n'avait, nous disait-elle, suspendu cette notification que pour nous donner le temps de nous mettre d'accord avec l'Angleterre, l'Autriche commença à dire qu'entre la France et l'Angleterre elle se prononcerait pour celle des deux cours qui accorderait la plus grande étendue de territoire au sultan. Il est vrai qu'alors elle protestait encore contre la pensée de recourir à des moyens coercitifs, dont elle était la première à proclamer le danger. La Prusse adopta le sentiment de l'Autriche. La Russie envoya à Londres M. de Brunow en septembre 1839, pour faire ses propositions. La Russie, qui naguère repoussait comme peu convenable l'idée d'une intervention européenne entre le sultan et le vice-roi, et ne semblait voir de ressource que dans un arrangement direct, la Russie adhérait maintenant à tous les arrangements territoriaux qu'il plairait à l'Angleterre d'adopter, et demandait qu'en cas de reprise des hostilités, on la laissât, au nom des cinq cours, couvrir Constantinople avec une armée, tandis que les flottes anglaise et française bloqueraient la Syrie.

Ces propositions réalisaient justement la combinaison que l'Angleterre avait jusque-là regardée comme la plus dangereuse pour l'empire ottoman, la protection d'une armée russe, combinaison redoutable, non par la possibilité qu'une armée russe pût être tentée de rester définitivement à Constantinople, mais uniquement parce que la Russie, ajoutant ainsi au fait de 1833 un second fait exactement semblable, aurait créé en sa faveur l'autorité des précédents.

Ces propositions ne furent point accueillies, M. de Brunow quitta Londres, et y revint en janvier 1840 avec des propositions nouvelles. Elles différaient des premières en ce qu'elles accordaient à la France et à l'Angleterre la faculté d'introduire chacune trois vaisseaux dans une partie limitée de la mer de Marmara, pendant que les troupes russes occuperaient Constantinople.

La négociation s'est arrêtée là pendant plusieurs mois, depuis le mois de février jusqu'à celui de juillet 1840. Dans cet intervalle, un nouveau ministère et un nouvel ambassadeur ont été chargés des affaires de la France. Le cabinet français a toujours répété qu'il ne croyait pas juste de retrancher la Syrie du nombre des possessions égyptiennes; que, s'il était possible que le vice-roi y consentît, la France ne pouvait être pour le vice-roi plus ambitieuse que lui-même; mais que, s'il fallait lui arracher la Syrie par la force, le gouvernement français ne voyait, pour y réussir, que des moyens ou inefficaces ou dangereux, et

que, dans ce cas, il s'isolerait des autres cours et tiendrait une conduite tout à fait séparée.

Pendant que le cabinet français tenait ce langage à Londres avec franchise et persévérance, l'ambassadeur français à Constantinople ne cherchait pas à négocier un arrangement direct entre le sultan et le vice-roi; il ne donnait pas, ainsi que semble le croire lord Palmerston, sans l'affirmer, il ne donnait pas le premier l'exemple de la séparation.

Jamais notre représentant à Constantinople n'a tenu la conduite qu'on lui prête ; jamais les instructions du gouvernement du roi ne lui ont prescrit une pareille marche. Sans doute la France n'a cessé de travailler à un rapprochement entre le sultan et le vice-roi, à les disposer l'un et l'autre à de raisonnables concessions, à faciliter ainsi la tâche délicate dont l'Europe s'était imposé l'accomplissement ; mais nous avons constamment recommandé, tant à M. le comte de Pontois qu'à M. Cochelet, d'éviter avec le plus grand soin tout ce qui eût pu être considéré comme une tentative de mettre à l'écart les autres puissances, et ils ont été scrupuleusement fidèles à cette recommandation.

L'Angleterre avait à choisir entre la Russie, lui offrant l'abandon du vice-roi à condition de faire adopter les propositions de M. de Brunow, c'est-à-dire l'exécution consentie par l'Europe du traité d'Unkiar-Skelessi, et la France, ne demandant qu'une négociation équitable et modérée entre le sultan et Méhémet-Ali, une négociation qui prévînt de nouvelles hostilités, et, à la suite de ces hostilités, le cas le plus dangereux pour l'intégrité de l'empire ottoman, la protection directe et matérielle d'un seul État puissant.

Avant de faire son choix définitif entre la Russie et la France, le cabinet de Londres ne nous a pas fait les offres réitérées dont on parle, pour nous amener à ses vues. Ses efforts se sont bornés à une seule proposition.

En 1839, on accordait au vice-roi la possession héréditaire de l'Égypte et du pachalick d'Acre, moins la citadelle; en 1840, lord Palmerston nous proposa de lui accorder le pachalick d'Acre avec la citadelle de plus, mais avec l'hérédité de moins. Assurément, c'était là retrancher de la première offre plus qu'on n'y ajoutait, et on ne pouvait pas dire que ce fût une proposition nouvelle, ni surtout plus avantageuse.

Mais cette proposition, si peu digne du titre de proposition nouvelle, car elle ne contenait aucun avantage nouveau, n'avait en rien le caractère d'un *ultimatum*. Elle ne nous fut nullement présentée ainsi. Nous étions si loin de la considérer sous cet aspect, que, sur

une insinuation de MM. de Bulow et de Nieuman, nous conçûmes l'espérance d'obtenir pour le vice-roi la possession viagère de toute la Syrie, jointe à la possession héréditaire de l'Égypte.

Sur l'affirmation de MM. de Bulow et de Nieuman, que cette proposition, si elle était faite, serait la dernière concession de lord Palmerston, nous envoyâmes M. Eugène Perrier à Alexandrie pour disposer le vice-roi à consentir à un arrangement qui nous semblait le dernier possible. Ce n'était pas, comme le dit lord Palmerston, faire dépendre la négociation de la volonté du pacha d'Égypte, mais disposer les volontés contraires et les amener à un arrangement amiable qui prévînt le cruel spectacle aujourd'hui donné au monde.

La France avait quelque droit de penser qu'une si longue négociation ne se terminerait pas sans une dernière explication; que la grande et utile alliance, qui depuis dix ans la liait à l'Angleterre, ne se dissoudrait pas sans un dernier effort de rapprochement. Les insinuations qui lui avaient été faites, et qui tendaient à faire croire que peut-être on accorderait la possession viagère de la Syrie au vice-roi, devaient l'entretenir dans cette espérance. Tout à coup, le 17 juillet, lord Palmerston appelle au Foreign-Office l'ambassadeur de France, il lui apprend qu'un traité est signé depuis l'avant-veille; il le lui apprend sans même lui donner connaissance du texte de ce traité. Le cabinet français a dû en être surpris. Il n'ignorait pas, sans doute, que les trois cours du continent avaient adhéré aux vues de l'Angleterre, que par conséquent un arrangement des quatre cours sans la France était possible; mais il ne devait pas croire que cet arrangement aurait lieu sans qu'on l'en eût préalablement averti, et que l'alliance française serait aussi promptement sacrifiée.

L'offre que le vice-roi a faite, en juin, au sultan, de restituer la flotte turque, et de laquelle on a craint de voir sortir un arrangement direct secrètement proposé par nous, la possibilité qui s'est offerte à cette époque d'insurger la Syrie, paraissent être les deux motifs qui ont fait succéder dans le cabinet anglais, à une longue inertie, une résolution soudaine. Si le cabinet britannique avait voulu avoir avec nous une dernière et franche explication, le cabinet français aurait pu lui démontrer que l'offre de renvoyer la flotte n'était pas une combinaison de la France pour amener un arrangement direct, car elle n'a connu cette offre qu'après qu'elle a été faite; peut-être aussi aurait-il pu lui persuader que le soulèvement de la Syrie était un moyen peu digne et peu sûr.

Tels sont les faits dont la France affirme la vérité avec la sincérité et la loyauté qni conviennent à une grande nation.

Il en résulte évidemmeut :

1° Que l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman ont été entendues, au début de la négociation, comme la France les eutend anjonrd'hui, nou pas comme une limite territoriale plus ou moins avantageuse entre le sultan et le vice-roi, mais comme une garantie des cinq cours contre une marche offensive de Méhémet-Ali, et contre la protection exclusive d'une seule des cinq puissances ;

2° Que la France, loin de modifier ses opinions en présence des quatre cours toujours unies de vue, d'intentions et de langage, a tonjours, au contraire, entendu la question turco-égyptienne d'une senle manière, tandis qu'elle a vu les quatre cours, d'abord en désaccord, s'unir ensuite dans l'idée de sacrifier le vice-roi, et l'Angleterre, satisfaite de ce sacrifice, se rapprocher des trois autres et former une uniou, il est vrai, aujourd'hni très-persévérante dans ses vnes, très-soudaine, très-inquiétante dans ses résolutions ;

3° Qu'on n'a pas fait à la France des sacrifices réitérés pour l'attirer au projet des quatre cours, puisqu'on s'est borné à lui offrir, en 1839, de joindre à l'Égypte le pachalick d'Acre, sans la place d'Acre, mais avec l'hérédité de ce pachalick, et à lui offrir en 1840 le pachalick d'Acre avec la place, mais sans l'hérédité ;

4° Qu'elle n'a pas été avertie, comme on l'a dit, que les quatre cours allaient passer outre si elle n'adhérait pas à leurs vues ; que, tout au contraire, elle avait quelqnes raisons de s'attendre à de nouvelles propositions, quand, à la nouvelle du départ de Sami-Bey ponr Constantinople et de l'insurrection de Syrie, on a soudainement signé, sans l'en prévenir, le traité du 15 juillet, dont on ne lui a donné connaissance que lorsqu'il était déjà signé, et commnnication que deux mois plns tard ;

5° Enfin, qu'on n'a pas droit de compter sur son adhésion passive à l'exécution de ce traité, puisque, si elle a surtout insisté snr la difficulté des moyens d'exécution, elle n'a toutefois jamais professé, pour le but, pas plus que pour les moyens, une indifférence qui permît de conclure qu'elle n'interviendrait en aucnn cas dans ce qui se passerait en Orient ; que, bien loin de là, elle a toujours déclaré qu'elle s'isolerait des qnatre autres puissances, si certaines résolutions étaient adoptées ; que jamais aucun de ses agents n'e été autorisé à dire une parole de laquelle on pût conclnre qne cet isolement serait l'inaction, et qu'elle a toujonrs

entendu, comme elle entend encore, se réserver à cet égard sa pleine liberté.

Le cabinet français ne reviendrait point sur de telles contestations si la note de lord Palmerston ne lui en faisait un devoir rigoureux. Mais il est prêt à les mettre tout à fait en oubli, pour traiter le fond des choses, et attirer l'attention du secrétaire d'État de S. M. britannique sur le côté vraiment grave de la situation.

L'existence de l'empire turc est en péril, l'Angleterre s'en préoccupe, et elle a raison ; toutes les puissances amies de la paix doivent s'en préoccuper aussi ; mais comment faut-il s'y prendre pour raffermir cet empire ? Lorsque les sultans de Constantinople, n'ayant plus la force de régir les vastes provinces qui dépendaient d'eux, ont vu la Moldavie, la Valachie, et plus récemment la Grèce, s'échapper insensiblement de leurs mains, comment s'y est-on pris ? A-t-on, par une décision européenne, appuyée sur des troupes russes et des flottes anglaises, cherché à restituer aux sultans des sujets qui leur échappaient. Assurément, non. On n'a pas essayé l'impossible. On ne leur a pas rendu la possession et l'administration directes des provinces qui se détachaient de l'empire. On ne leur a laissé qu'une suzeraineté presque nominale sur la Valachie et la Moldavie, on les a tout à fait dépossédés de la Grèce. Est-ce par esprit d'injustice ? Non, certainement. Mais l'empire des faits, plus fort que les résolutions des cabinets, a empêché de restituer à la Porte, soit la souveraineté directe de la Moldavie et de la Valachie, soit l'administration même indirecte de la Grèce ; et la Porte n'a eu de repos que depuis que ce sacrifice a été franchement opéré. Quelle vue a dirigé les cabinets dans ces sacrifices ? c'est de rendre indépendantes, c'est de soustraire à l'ambition de tous les États voisins les portions de l'empire turc qui l'en séparaient. Ne pouvant refaire un grand tout, on a voulu que les parties détachées restassent des États indépendants des empires environnants.

Un fait semblable vient de se produire depuis quelques années relativement à l'Égypte et à la Syrie. L'Égypte a-t-elle jamais été véritablement sous l'empire des sultans ? Personne ne le pense et personne ne croirait aujourd'hui pouvoir la faire gouverner directement de Constantinople. On en juge apparemment ainsi, puisque les quatre cours décernent à Méhémet-Ali l'hérédité de l'Égypte, en réservant toutefois la suzeraineté du sultan. Elles-mêmes en cela entendent comme la France l'intégrité de l'empire ottoman ; elles se bornent à vouloir lui conserver tout ce qu'il pourra retenir sous son autorité. Elles veulent

autant que possible, un lien de vasselage entre l'empire et ses parties détachées. Elles veulent, en un mot, tout ce que veut la France. Les quatre cours, en attribuant au vassal heureux qui a su gouverner l'Égypte l'hérédité de cette province, lui attribuent encore le pachalick d'Acre; mais elles lui refusent les trois autres pachalicks de Syrie, les pachalicks de Damas, d'Alep, de Tripoli. Elles appellent cela sauver l'intégrité de l'empire ottoman! Ainsi l'intégrité de l'empire ottoman est sauvée même quand on en détache l'Égypte et le pachalick d'Acre; mais elle est détruite si l'on en détache de plus Tripoli, Damas et Alep! Nous le disons franchement, une telle thèse ne saurait se soutenir gravement devant l'Europe.

Évidemment il ne saurait y avoir, pour donner ou retirer ces pachalicks à Méhémet-Ali, que des raisons d'équité et de politique. Le vice-roi d'Egypte a fondé un État vassal avec génie et avec suite. Il a su gouverner l'Égypte et même la Syrie, que jamais les sultans n'avaient pu gouverner. Les musulmans, depuis longtemps humiliés dans leur juste fierté, voient en lui un prince glorieux qui leur rend le sentiment de leur force. Pourquoi affaiblir ce vassal utile qui, une fois séparé par une frontière bien choisie des États de son maître, deviendra pour lui le plus précieux des auxiliaires? Il a aidé le sultan dans sa lutte contre des voisins d'une religion hostile à la sienne? Son intérêt répond de lui à défaut de sa fidélité. Quand Constantinople sera menacé, Alexandrie sera en péril : Méhémet-Ali le sait bien, il prouve tous les jours qu'il le comprend parfaitement.

Il faut, pour garder l'intégrité de l'empire ottoman depuis Constantinople jusqu'à Alexandrie, il faut à la fois le sultan et le pacha d'Egypte, celui-ci soumis à celui-là par un lien de vasselage. Le Taurus est la ligne de séparation indiquée entre eux. Mais on veut ôter au pacha d'Égypte les clefs du Taurus, soit : qu'on les rende à la Porte, et pour cela qu'on retire le district d'Adana à Méhémet-Ali. On veut lui ôter ainsi la clef de l'Archipel; qu'on lui refuse Candie : il y consent. La France, qui n'avait pas promis son influence morale au traité du 15 juillet, mais qui la doit tout entière à la paix, a conseillé ces sacrifices à Méhémet-Ali, et il les a faits. Mais, en vérité, pour lui ôter encore deux ou trois pachalicks, et les donner, non au sultan, mais à l'anarchie; pour assurer ce singulier triomphe de l'intégrité, déjà privée de la Grèce, de l'Égypte, du pachalick d'Acre, appeler sur cette intégrité le seul danger sérieux qui la menace, celui que l'Angleterre trouvait si sérieux l'année dernière que, pour le prévenir, elle proposait de forcer

les Dardanelles, c'est là une manière bien singulière de pourvoir à ces grands intérêts.

Admettons cependant, pour un moment, que les vues du cabinet britannique soient mieux entendues que celles du cabinet français : l'alliance de la France ne valait-elle pas mieux pour l'intégrité de l'empire ottoman et pour la paix du monde, que telle ou telle délimitation en Syrie.

On ne s'alarmerait pas tant sur l'intégrité de l'empire ottoman, si on ne craignait de grands bouleversements de territoire dans le monde, si on ne craignait la guerre, qui, seule, rend ces grands bouleversements possibles. Or, pour les prévenir, quelle était la combinaison la plus efficace? n'était-ce pas l'alliance de la France et de l'Angleterre? Depuis Cadix jusqu'aux bords de l'Oder et du Danube, demandez-le aux peuples ; demandez-leur ce qu'ils pensent à cet égard, et ils répondront que c'est cette alliance qui depuis dix ans a sauvé la paix et l'indépendance des États, sans nuire à la liberté des nations.

On dit que cette alliance n'est pas rompue, qu'elle renaîtrait après le but atteint par le traité du 15 juillet. Quand on aura poursuivi à quatre, sans nous et malgré nous, un but en soi mauvais, que du moins nous avons cru et déclaré tel, quand on l'aura poursuivi par une alliance trop semblable à ces coalitions qui ont depuis cinquante ans ensanglanté l'Europe, croire qu'on retrouvera la France sans défiance, sans ressentiment d'une telle offense, c'est se faire de la fierté nationale une idée qu'elle n'a jamais donnée au monde.

On a donc sacrifié gratuitement, pour un résultat secondaire, une alliance qui a maintenu l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman beaucoup plus sûrement que ne le fera le traité du 15 juillet. On dira que la France pouvait aussi faire la même réflexion, et qu'elle pouvait, si la question des limites en Syrie lui paraissait secondaire, se rendre aux vues de l'Angleterre, et acheter par ce sacrifice le maintien de l'alliance.

A cela il y a une réponse fort simple. La France, une fois d'accord sur le but avec ses alliés, aurait fait, non pas de ces sacrifices essentiels qu'aucune nation ne doit à une autre, mais celui de sa manière de voir sur certaines questions de limites. Elle vient de le prouver par les concessions qu'elle a demandées et obtenues du vice-roi. Mais on ne lui a pas laissé le choix. On lui a fait part d'une nouvelle alliance, quand déjà elle était conclue. Dès lors elle a dû s'isoler, elle l'a fait, mais elle ne l'a fait qu'alors. Depuis, toujours fidèle à sa politique pacifique, elle

n'a cessé de conseiller au vice-roi d'Egypte la plus parfaite modération. Bien qu'armée et libre de son action, elle fera tous ses efforts pour éviter au monde des douleurs et des catastrophes. Sauf les sacrifices qui coûteraient à son honneur, elle fera tous ceux qu'elle pourra pour maintenir la paix ; et si aujourd'hui elle tient ce langage au cabinet britannique, c'est moins pour se plaindre que pour prouver la loyauté de sa politique, non-seulement à la Grande-Bretagne, mais au monde, dont aucun État, aujourd'hui, quelque puissant qu'il soit, ne saurait mépriser l'opinion. Le secrétaire d'État de S. M. britannique a voulu prouver son bon droit, le secrétaire d'État de S. M. le roi des Français doit aussi à son roi et à son pays de prouver la conséquence, la loyauté de la politique française dans la grave question d'Orient.

Recevez, monsieur l'ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Paris, 5 octobre 1840.

Le président du conseil, ministre des affaires étrangères,

A. THIERS.

MEMORANDUM

De M. Thiers, président du conseil, à M. Guizot, ambassadeur à Londres.

Monsieur l'ambassadeur, la grave question qui préoccupe en ce moment l'attention générale, a pris un aspect tout nouveau depuis la réponse de la Porte aux concessions offertes par le vice-roi d'Égypte.

Méhémet-Ali, en réponse à la sommation du sultan, a déclaré qu'il se soumettrait à la volonté de son auguste maître, qu'il acceptait la proposition héréditaire de l'Égypte, et qu'il se mettait, à l'égard du reste des territoires par lui occupés, entièrement à la discrétion du sultan. Nous avons fait connaître au cabinet anglais l'interprétation qui doit être donnée à ces expressions. Bien que Méhémet-Ali n'ait pas consenti à préciser immédiatement toute l'étendue des concessions auxquelles il avait été amené à consentir par les pressantes recommandations de la France, nous avons pris sur nous de les faire connaître ; nous avons annoncé que

le vice-roi se résigne à la nécessité d'accepter la souveraineté héréditaire de l'Égypte, et la possession viagère de la Syrie, consentant en même temps à l'abandon immédiat de Candie, Adana et des villes saintes. Nous ajouterons que si la Porte avait adhéré à cet arrangement, nous aurions consenti à garantir son exécution de concert avec les puissances qui travaillent maintenant à déterminer la future condition de l'empire ottoman.

Tout homme éclairé a été frappé de la loyauté de la France, qui, bien qu'elle fût forcée d'agir dans une voie séparée, n'a cependant pas un seul instant cessé d'exercer son influence dans le but d'amener une solution pacifique et modérée de la question d'Orient. Les hautes intelligences de l'Europe n'auront pas moins apprécié la sagesse qui a engagé le vice-roi à prêter l'oreille aux conseils de la prudence et de la modération. En réponse à ces concessions, la Porte, agissant spontanément, ou entraînée peut-être par des conseils irréfléchis et précipités donnés au moment même et sur les lieux, la Porte, je le répète, avant qu'aucun recours aux puissances alliées pût être fait, a répondu à la déclaration de soumission du vice-roi en proclamant sa déchéance. Une telle mesure, aussi inattendue qu'outrageante, va au delà même de l'esprit du traité du 15 juillet ; elle dépasse aussi les résultats les plus extraordinaires que l'on devait s'attendre à voir suivre la publication de ce document. Ce traité, que la France ne pouvait pas invoquer, puisqu'elle n'y avait jamais adhéré et qu'elle ne l'avait pas reconnu, mais qu'elle mentionne aujourd'hui pour prouver la promptitude avec laquelle les parties signataires ont été amenées à de plus dangereuses conséquences, ce traité, dans le cas d'un refus absolu de la part du vice-roi d'agréer tout ou partie de ses conditions, donnait à la Porte la faculté de retirer ses premières propositions et d'agir comme elle le jugerait le plus avantageux à ses intérêts, conformément aux conseils des puissances alliées. Toutefois, il se trouvait une double alternative hypothétique dans ce traité, savoir : un refus péremptoire et absolu du vice-roi à l'égard de tous les points qui y étaient spécifiés, et un recours ultérieur aux quatre puissances pour leur demander conseil. Rien de semblable, cependant, n'a eu lieu, le vice-roi n'a pas refusé d'une manière absolue, et le sultan ne s'est pas même donné le temps de concerter avec ses alliés une réponse. Il a répondu par un acte de déchéance à des concessions inespérées.

Les quatre puissances ne pouvaient pas approuver une semblable conduite, et nous savons en effet que plusieurs d'entre elles ont déjà

exprimé leur désapprobation à ce sujet. Lord Palmerston a fait faire à notre cabinet une communication déclarant que nous ne devons considérer cette mesure que comme un acte comminatoire sans conséquence ni portée effective. Le comte d'Appony, dans une conférence que j'ai eue avec lui à ce sujet, m'a annoncé que son cabinet partageait cette opinion sur la déchéance. Nous avons avec empressement pris connaissance de ce sage avis, et nous saisissons l'occasion de manifester les intentions de la France à ce sujet. La France a déclaré vouloir user de tous les moyens en son pouvoir pour conserver la paix et l'équilibre du pouvoir en Europe. Il est temps qu'elle explique clairement le sens de sa déclaration. En acceptant avec une religieuse fidélité l'état de l'Europe défini par les traités existants, la France a compris que pendant la paix générale, qui a heureusement prévalu depuis 1815, cet état ne pouvait être changé ni pour l'avantage, ni au détriment d'aucune des puissances existantes. C'est sous cette impression qu'elle s'est toujours prononcée en faveur du maintien de l'intégrité de l'empire ottoman. Le peuple turc, à raison de ses qualités nationales, méritait à ce titre seul que l'on respectât l'indépendance de ce royaume.

Mais, abstraction faite de cette considération, les plus chers intérêts de l'Europe se rattachaient à la continuation de l'existence de la Turquie. Cet empire, tenu dans l'abaissement, ne pouvait que servir à l'agrandissement des États voisins au détriment de l'équilibre général, et sa ruine aurait amené, dans les proportions existantes des grandes puissances, un changement qui aurait modifié l'aspect du globe entier. La France, et les autres puissances avec elle, ont si bien compris ce résultat éventuel, que, de concert avec ses alliés, elle a constamment et loyalement travaillé à la conservation de l'empire ottoman, quelque profondément que leurs intérêts respectifs pussent être engagés relativement à la conservation ou à la ruine de ce royaume. Mais la partie intégrale de l'empire ottoman s'étend des rives de la mer Noire à celles de la mer Rouge. Il est aussi essentiel de garantir l'indépendance de l'Égypte et de la Syrie que l'indépendance des Dardanelles et du Bosphore. Un prince vassal (prince vassal!) est parvenu à établir un gouvernement ferme dans les deux provinces que les sultans de Constantinople n'avaient pas depuis longtemps pu dominer.

D'autres pachas viendront qui désobéiront à leurs maîtres, et se sommettront à toutes les influences étrangères; en un mot, une partie de l'empire turc se trouvera compromise et en même temps l'équilibre général sera en danger. Dans l'opinion de la France, l'existence du

vice-roi dans les provinces qu'il gouverne et dans les mers où son pouvoir se manifeste, est essentielle pour garantir les positions telles qu'elles sont actuellement établies entre les différentes parties du globe. Dans cette conviction, la France, également désintéressée dans la question d'Orient avec les quatre puissances qui ont signé le protocole du 17 septembre, se croit dans la nécessité de déclarer que la déchéance du vice-roi (déposition), si on y donnait suite, serait, dans son opinion, un coup porté à l'équilibre général.

La question, en ce qui concerne les limites qui doivent être établies en Syrie pour séparer les possessions du sultan de celles du vice-roi d'Égypte, pourrait sans danger être livrée aux chances de la guerre ouverte en ce moment. Cependant la France ne peut prendre sur elle d'abandonner à une pareille chance Méhémet-Ali, comme prince vassal de l'empire.

Ce prince vassal, s'il n'a pas pu introduire dans les pays qu'il gouverne l'humanité qui distingue la civilisation européenne, et qui probablement s'accorderait mal avec les mœurs actuelles du pays sous ses lois, a du moins introduit plus d'ordre et de régularité qu'il n'en existe dans aucune autre partie de l'empire ottoman. Il a trouvé le moyen d'élever une force publique, il a réuni des troupes, il a créé une flotte, il a relevé la fierté du peuple turc, et il lui a rendu en partie cette confiance en lui-même, indispensable à une nation pour pouvoir défendre et maintenir son indépendance. Ce prince vassal est devenu, selon nous, une partie essentielle et nécessaire de l'empire ottoman.

Si le vice-roi est renversé, l'empire n'en trouvera pas plus, pour cela, les moyens qui autrefois manquaient pour permettre au sultan de gouverner l'Égypte et la Syrie, et la Porte perdra un vassal qui est en ce moment un de ses plus forts remparts.

Les limites territoriales qui pourront définitivement séparer les deux puissances par les chances de la guerre, leur existence est nécessaire à l'Europe, et la France ne saurait donner son adhésion à la suppression de l'une ou de l'autre. Disposée comme elle est à prendre part à tout arrangement acceptable qui aurait pour base la double garantie de l'existence du sultan et du vice-roi d'Égypte, elle se borne à présent à déclarer qu'elle ne saurait consentir à la mise à exécution du décret de déchéance rendu à Constantinople. Sous d'autres rapports, les manifestations spontanées de plusieurs des puissances qui ont signé le traité du 15 juillet, nous prouvent qu'à cet égard nous entendons le mot *balance de l'Europe* dans le même sens qu'elles, et que leur vue ne dif-

fère pas des nôtres ; nous regretterions le désaccord que nous n'apercevons pas encore, mais nous ne pourrions nous écarter de cette manière d'entendre et d'assurer le maintien de cet équilibre. La France nourrit l'espoir que l'Europe appréciera les motifs qui l'ont déterminée à rompre le silence qu'elle avait gardé jusqu'à présent. On peut compter sur son amour pour la paix, car ce sentiment l'a constamment animée, malgré les procédés dont elle croit devoir se plaindre. On peut aussi compter sur son désintéressement, car il est impossible même de lui soupçonner de viser à des acquisitions de territoire dans l'Orient. Elle aspire au maintien de l'équilibre de l'Europe. C'est aussi la sollicitude des grandes puissances en commun avec elle, et ce doit être l'objet de leur gloire et de leur ambition.

Paris, 8 octobre 1840.

A. THIERS.

DÉPÊCHE

Adressée par Lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, à lord Ponsomby, ambassadeur à Constantinople.

Mylord, le gouvernement de S. M. ayant pris en considération l'acte par lequel le sultan a ôté le pachalick d'Égypte à Méhémet-Ali, l'influence de cet acte sur les questions en suspens, et la marche qu'il serait utile de suivre à cet égard, a invité les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie à la cour de Saint-James, à exposer à leurs gouvernements respectifs qu'il y a incontestablement beaucoup de force dans les raisons qui, d'après les rapports de V. E., ont déterminé le sultan à faire cette démarche, et que, si d'un côté, cette mesure n'empêche point le sultan de réintégrer Méhémet-Ali, s'il se soumet promptement à son souverain, d'un autre côté elle pourra exercer une haute influence morale sur Méhémet-Ali, en lui faisant comprendre que si la lutte entre lui et son souverain se prolongeait, et si cette lutte lui était défavorable, il perdrait tout par sa résistance opiniâtre.

Dans ce but et pour que l'exercice que le sultan a cru devoir faire de son autorité hâte la solution de la question d'Orient, le gouvernement de S. M. pense qu'il serait convenable que les représentants des quatre

puissances à Constantinople reçussent l'ordre de se rendre auprès du ministre turc, et de lui déclarer que leurs gouvernements respectifs, par application de l'article 7 de l'acte séparé annexé au traité du 15 juillet, recommandent vivement au sultan de vouloir bien, dans le cas où Méhémet-Ali ferait promptement sa soumission, et consentirait à rendre la flotte et à retirer ses troupes de la Syrie, d'Adana, de Candie et des villes saintes, non-seulement réintégrer Méhémet-Ali dans son pachalick d'Égypte, mais lui accorder en outre l'hérédité de ce pachalick, conformément aux conditions spécifiées dans le traité du 15 juillet, et sous la menace de le retirer, si Méhémet-Ali ou ses successeurs ne remplissaient pas ces conditions.

Le gouvernement de S. M. a de fortes raisons pour croire que cette idée obtiendra le concours des gouvernements de Russie, de Prusse et d'Autriche; V. E. fera par conséquent les démarches nécessaires aussitôt que ses collègues auront reçu de leurs gouvernements respectifs leurs instructions. Si le sultan jugeait à propos d'agir conformément à cet avis à lui donné par ses quatre alliés, il serait convenable qu'il prît des mesures immédiates pour faire connaître à Méhémet-Ali ses gracieuses intentions à cet égard. Dans ce cas, V. E. et sir Robert Stopford fourniraient au gouvernement turc toutes les facilités qu'il pourrait réclamer à cet effet.

Londres, 15 octobre.

DÉCRET

Du prince Napoléon-Louis.

Le prince Napoléon, au nom du peuple français, décrète ce qui suit :

« La dynastie des Bourbons d'Orléans a cessé de régner.

« Le peuple français est rentré dans ses droits. Les troupes sont déliées du serment de fidélité. La chambre des pairs et la chambre des députés sont dissoutes.

« Un congrès national sera convoqué dès l'arrivée du prince Napoléon à Paris.

« M. Thiers, président du conseil, est nommé à Paris président du gouvernement provisoire.

« Le maréchal Clausel est nommé commandant en chef des troupes rassemblées à Paris.

« Le général Pajol conserve le commandement de la première division militaire.

« Tous les chefs de corps qui ne se conformeront pas sur-le-champ à ces ordres seront remplacés.

« Tous les officiers, sous-officiers et soldats qui montreront énergiquement leur sympathie pour la cause nationale, seront récompensés d'une manière éclatante au nom de la patrie.

« Dieu protége la France !

« Signé : NAPOLÉON. »

AUTRE DÉCRET.

« Le prince Napoléon-Louis, au nom du peuple français, décrète ce qui suit :

« M... (le nom en blanc) est nommé sous-préfet de la ville de Boulogne. Il présidera le conseil municipal, et sera investi, jusqu'à nouvel ordre, de toute l'autorité civile et militaire.

« Les affaires commerciales ne seront pas interrompues.

« Les étrangers jouiront de la plus grande protection.

« La propriété sera respectée; l'ordre et la discipline seront rigoureusement maintenus. Tout ce qui sera réquis pour le service de l'armée sera payé comptant par le payeur général.

« Ceux qui essaieront d'exciter des divisions dans la ville, l'armée ou les troupes, seront jugés suivant les lois militaires.

« Les gardes nationaux et les autres citoyens qui, animés de l'amour de leur pays, désirent se joindre à l'expédition comme volontaires se rendront immédiatement à l'esplanade pour être armés et organisés.

« Chaque compagnie de volontaires nommera ses sous-officiers et officiers jusqu'au rang de capitaine inclusivement. La paie aura lieu dans les proportions suivantes : indemnité une fois payée, 50 fr. ; paie journalière, 1 fr. et une ration de pain. Il y aura augmentation suivant les différents grades.

« Les anciens canonniers de l'armée, soit de terre, soit de mer, se

rénniront à l'Hôtel-de-Ville pour être organisés sous l'inspection du colonel d'artillerie V...

« Tous les chevaux de selle seront mis en réquisition ; leurs propriétaires devront les amener avec les selles et brides complètes sur la place des Tintelleries, à..... heures précises, pour être estimés et payés comptant par le lieutenant B..... Les cavaliers volontaires se rénniront sur la même place, sous les ordres du colonel Parquin.

« Cinquante chariots seront réquis pour le transport des troupes. Ils seront attelés chacun de quatre chevaux, et pourvus de foin, de paille et d'avoine pour deux jours. Ces chariots seront livrés à raison de 10 fr. par cheval, chaque jour, et on les conduira immédiatement à la place des Tintelleries.

« Tous les douaniers s'assembleront à l'instant à l'Hôtel-de-Ville.

« La gendarmerie s'assemblera aussi à l'Hôtel-de-Ville.

« Les gendarmes amèneront leurs chevaux, qui leur seront payés.

« Boulogne, le 1840.

« Signé : NAPOLÉON.

« Par ordre du prince,

« Le général MONTHOLON, le colonel VOISIN, le comte MÉSONAN. »

PROCLAMATION

Du prince Napoléon-Louis au peuple français.

« Français !

« Les cendres de l'empereur ne reviendront que dans une France régénérée ! Les mânes du grand homme ne doivent pas être souillées par d'impurs et d'hypocrites hommages. Il faut que la gloire et la liberté soient debout à côté du cercueil de Napoléon ! il faut que les traîtres à la patrie aient disparu !

« Banni de mon pays, si j'étais seul malheureux, je ne me plaindrais pas ; mais la gloire et l'honneur du pays sont exilés comme moi ; Français, nous rentrerons ensemble ! Aujourd'hui, comme il y a trois ans, je viens me dévouer à la cause populaire. Si un hasard me fit échouer à Strasbourg, le jury alsacien m'a prouvé que je ne m'étais pas trompé !

« Qu'ont-ils faits ceux qui vous gouvernent pour avoir des droits à votre amour? Ils vous ont promis la paix, et ils ont amené la guerre civile et la guerre désastreuse d'Afrique; ils vous ont promis la diminution des impôts, et tout l'or que vous possédez n'assouvirait pas leur avidité. Ils vous ont promis une administration intègre, et ils ne règnent que par la corruption; ils vous ont promis la liberté, et ils ne protégent que priviléges et abus; ils s'opposent à toute réforme: ils n'enfantent qu'arbitraire et anarchie; ils ont promis la stabilité, et depuis dix ans ils n'ont rien établi. Enfin, ils ont promis qu'ils défendraient avec conscience notre honneur, nos droits, nos intérêts, et ils ont partout vendu notre honneur, abandonné nos droits, trahi nos intérêts! Il est temps que tant d'iniquités aient leur terme; il est temps d'aller leur demander ce qu'ils ont fait de cette France si grande, si généreuse, si unanime de 1830!

« Agriculteurs, ils vous ont laissé pendant la paix de plus forts impôts que ceux que Napoléon prélevait pendant la guerre.

« Industriels et commerçants, vos intérêts sont sacrifiés aux exigences étrangères; on emploie à corrompre l'argent dont l'empereur se servait pour encourager vos efforts et vous enrichir.

Enfin vous toutes, classes laborieuses et pauvres, qui êtes en France le refuge de tous les sentiments nobles, souvenez-vous que c'est parmi vous que Napoléon choisissait ses lieutenants, ses maréchaux, ses ministres, ses princes, ses amis. Appuyez-moi de votre concours, et montrons au monde que ni vous ni moi n'avons dégénéré.

« J'espérais comme vous que sans révolution nous pourrions corriger les mauvaises influences du pouvoir, mais aujourd'hui plus d'espoir : depuis dix ans on a changé dix fois de ministère; on en changerait dix fois encore, que les maux et les misères de la patrie seraient toujours les mêmes.

« Lorsqu'on a l'honneur d'être à la tête d'un peuple comme le peuple français, il y a un moyen infaillible de faire de grandes choses, c'est de le vouloir.

« Il n'y a en France aujourd'hui que violence d'un côté, que licence de l'autre; je veux rétablir l'ordre et la liberté. Je veux, en m'entourant de toutes les sommités du pays sans exception, et en m'appuyant uniquement sur la volonté et les intérêts des masses, fonder un édifice inébranlable.

« Je veux donner à la France des alliances véritables, une paix solide, et non la jeter dans les hasards d'une guerre générale.

« Français! je vois devant moi l'avenir brillant de la patrie. Je sens derrière moi l'ombre de l'empereur qui me pousse en avant ; je ne m'arrêterai que lorsque j'aurai repris l'épée d'Austerlitz, remis les aigles sur nos drapeaux et le peuple dans ses droits.

« Vive la France!

« Signé : NAPOLÉON.

« Boulogne, le 1840. »

PROCLAMATION

Du prince Louis-Napoléon à l'armée.

« Soldats! la France est faite pour commander, et elle obéit. Vous êtes l'élite du peuple, et on vous traite comme un vil troupeau. Ils voudraient, ceux qui vous gouvernent, avilir le noble métier de soldat. Vous vous êtes indignés et vous avez cherché ce qu'étaient devenues les aigles d'Arcole, d'Austerlitz, d'Iéna. Ces aigles, les voilà! Je vous les rapporte, reprenez-les; avec elles vous aurez gloire, honneur, fortune, et, ce qui est plus que tout cela, la reconnaissance et l'estime de vos concitoyens.

« Soldats! entre vous et moi il y a des liens indissolubles : nous avons les mêmes haines et les mêmes amours, les mêmes intérêts et les mêmes ennemis.

« Soldats! la grande ombre de l'empereur Napoléon vous parle par ma voix.

« Soldats! aux armes! Vive la France!

« Signé : NAPOLÉON.

« Boulogne, le 1840. »

PROCLAMATION

Du prince Napoléon-Louis aux habitants du département du Pas-de-Calais.

« Habitants du département du Pas-de-Calais et de Boulogne!

« Suivi d'un petit nombre de braves, j'ai débarqué sur le sol français dont une loi injuste m'interdisait l'entrée. Ne craignez point ma té-

mérité, je viens assurer les destinées de la France et non les compromettre. J'ai des amis puissants à l'extérieur comme à l'intérieur, qui m'ont promis de me soutenir. Le signal est donné, et bientôt toute la France, et Paris le premier, se lèveront en masse pour fouler aux pieds dix ans de mensonge, d'usurpation et d'ignominie ; car toutes les villes, comme tous les hameaux, ont à demander compte au gouvernement des intérêts particuliers qu'il a abandonnés, des intérêts généraux qu'il a trahis.

« Voyez vos ports presque déserts ; voyez vos barques qui languissent sur la grève ; voyez votre population laborieuse qui n'a pas de quoi nourrir ses enfants, parce que le gouvernement n'a pas osé protéger son commerce, et écriez-vous avec moi : Traîtres, disparaissez, l'esprit napoléonien, qui ne s'occupe que du bien du peuple, s'avance pour vous confondre !

« Habitants du département du Pas-de-Calais ! ne craignez point que les liens qui vous attachent à vos voisins d'outre-mer soient rompus. Les dépouilles mortelles de l'empereur et l'aigle impériale ne reviennent de l'exil qu'avec des sentiments d'amour et de réconciliation. Deux grands peuples sont faits pour s'entendre, et la glorieuse colonne qui s'avance fièrement sur le rivage, comme un souvenir de guerre, deviendra un monument expiatoire de toutes nos haines passées!

« Ville de Boulogne ! que Napoléon aimait tant, vous allez être le premier anneau d'une chaîne qui réunira tous les peuples civilisés votre gloire sera impérissable, et la France votera des actions de grâces à ces hommes généreux qui les premiers ont salué de leurs acclamations notre drapeau d'Austerlitz.

« Habitants de Boulogne ! venez à moi et ayez confiance dans la mission providentielle que m'a léguée le martyr de Sainte-Hélène. Du haut de la colonne de la grande armée, le génie de l'empereur veille sur nous, et applaudit à nos efforts, parce qu'ils n'ont qu'un but, le bonheur de la France.

« Signé : NAPOLÉON.

« Le général MONTHOLON, faisant fonctions de major-général.

« Le colonel VOISIN, faisant fonctions d'aide-major-général.

« Le commandant MÉSONAN, chef d'état-major.

« Boulogne, le 1840. »

ARRÊT

De mise en accusation du prince Napoléon-Louis Bonaparte.

La cour des pairs, etc.

Ordonne la mise en accusation de Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, âgé de trente-deux ans, né Paris, demeurant à Londres, taille de 1 mètre 68 centimètres, cheveux et sourcils châtain blond, front ordinaire, yeux gris, nez fort, bouche moyenne, menton rond, visage ovale;

Charles Tristan, comte de Montholon, âgé de cinquante-huit ans, maréchal de camp en disponibilité;

Jean-Baptiste Voisin, âgé de soixante ans, colonel de cavalerie en retraite;

Denis-Charles Parquin, âgé de cinquante-trois ans;

Hippolyte-François-Athale-Sébastien Bouffet-Montauban, âgé de quarante-six ans, ancien colonel au service de Colombie.

Étienne Laborde, âgé de cinquante-huit ans, lieutenant colonel en retraite;

Severin-Louis Le Duff de Mésonan, âgé de cinquante-sept ans, chef d'escadron d'état-major en retraite.

Jules-Barthélemy Lombard, âgé de trente-un ans, officier d'ordonnance du prince Louis-Napoléon;

Henry Conneau, âgé de trente-sept ans, docteur en médecine;

Jean-Gilbert-Victor Fialin de Persigny, âgé de trente ans;

Alfred d'Alembert, âgé de vingt-sept ans, secrétaire intime du prince Louis-Napoléon;

Joseph Orsi, âgé de trente-deux ans, négociant;

Prosper-Alexandre, dit Desjardins, âgé de cinquante-un ans, capitaine en retraite;

Mathieu Galvani, âgé de cinquante-quatre ans, sous-intendant militaire en réforme;

Napoléon Ornano, âgé de trente-quatre ans, ancien officier;

Jean-Baptiste-Théodore Forestier, âgé de vingt-cinq ans, négociant;

Martial-Eugène Bataille, âgé de vingt-cinq ans, ingénieur civil:

Jean-Baptiste-Charles Aladenize, âgé de 27 ans, lieutenant de voltigeurs au 42e de ligne;

Pierre-Jean-François Bure, âgé de trente-trois ans, commis de commerce;

Henri-Richard Siegfroi de Querelles, âgé de trente ans, lieutenant d'infanterie en non-activité (absent);

Flandin-Vourlat ( ), âgé de , rentier (absent).

Ordonne que les susnommés seront pris au corps et conduits dans la

maison d'arrêt que la cour autorise le président à désigner ultérieurement pour servir de maison de justice près d'elle;

Ordonne que le présent arrêt sera notifié à la diligence du procureur général à chacun des accusés.

Ordonne que les débats s'ouvriront au jour qui sera ultérieurement indiqué par le président de la cour, et dont il sera donné connaissance au moins cinq jours à l'avance à chacun des accusés;

Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur général du roi.

Fait et délibéré à Paris, le mercredi 16 septembre 1840, en la chambre du conseil, où siégeaient :

M. le chancelier, président, et MM. le maréchal duc de Reggio, le duc de Castries, le marquis de la Guiche, le marquis de Louvois, le comte Molé, le comte de Noé, le comte de La Roche-Aymon, le duc de Massa, le duc Decazes, le comte d'Argout, le comte Claparède, le marquis de Dampierre, le vicomte d'Houdetot, le baron Mounier, le comte de Pontécoulant, le comte de Germiny, le baron Dubreton, le comte de Bastard, le comte Portalis, le duc de Praslin, le comte Siméon, le comte de Saint-Priest, le maréchal comte Molitor, le comte Bourke, le comte d'Haubersaert, le comte de Breteuil, le comte Dejean, le comte de Richebourg, le duc de Brancas, le comte de Montalivet, le comte Cholet, le comte Lanjuinais, le marquis de Laplace, le duc de Larochefoucauld, le vicomte de Ségur-Lamoignon, le comte de Bondy, le baron Davillier, le comte Gilbert de Voisins, le comte d'Anthouard, le vice-amiral Jacob, le comte Pajol, le comte Philipe de Ségur, le comte de Perregaux, le comte Roguet, le comte de Larochefoucauld, le baron Girod (de l'Ain), le baron Athalin, Aubernon, Bertin de Vaux, Besson, le vicomte de Caux; le comte Dutaillis, le baron de Fréville, Gauthier, le comte Hendelet, le baron Malouet, le comte de Montguyon, le baron Thénard, le baron Zangiacomi, le comte de Ham, le comte Bérenger, le comte de Colbert, le comte de la Grange, le comte Darn, le comte Baudrand, le baron Neigre, le maréchal comte Gérard, le baron Duval, le comte de Beaumont, Barthe, le comte d'Astorg, le comte de Hédouville, le baron Aymard, de Cambacérès, le vicomte de Chabot, le comte Corbineau, le baron Feutrier, le baron de Fréteau de Pény, le comte Pernety, de Ricard, le marquis de Rochambeau, le comte de Saint-Aignan, le vicomte de Siméon, le comte d'Alton-Shée, de Bellamare, le marquis d'Andigné de la Blanchaye, le comte de Monthion, le marquis de Belbeuf, Chevandier, le baron Darinle ; le baron Delort, le comte Durosnel le comte d'Harcourt, le vicomte d'Abancourt, Humann, Kératry, le comte d'Audenarde, le vice-amiral Halgan, Mérilhou, Odier, Paturle, le baron de Vandeuvre, le baron Pelet, Périer, le baron Petit, le baron de Sbonen, le Chevalier Tarbé de Vauxclairs, le vicomte Tirlet, le vice-amiral Willaumez, le baron de Gérando, le baron de Daunant, le comte

Harispe, le vicomte de Jessaint, le baron de Saint-Didier, le baron de Voirol, Maillard, le duc de la Force, le baron Dupont-Delporte, Aubert, le marquis de Boissy, le vicomte Cavaignac, Cordier, Étienne, le comte Jules de Larochefoucauld, Lebrun, le marquis de Lusignan, le comte Eugène Merlin, Persil, le comte de Saint-Hermine, le baron Teste, de Vandeul, Viennet, Rossi ;

Lesquels ont signé avec le greffier en chef.

ABDICATION

De la reine-régente Marie-Christine.

La situation actuelle de la nation et l'état précaire de ma santé m'ont décidée à renoncer à la régence du royaume, qui, pendant la minorité de mon illustre fille Isabelle II, m'a été conférée par les cortès constituantes de la nation assemblées en 1836, malgré les vives instances qui m'ont été faites par mes conseillers avec la loyauté et le patriotisme qui les distinguent, pour que je la conservasse au moins jusqu'à la réunion des prochaines cortès, parce qu'ils pensaient que cela pourrait être utile au pays et à la chose publique ; mais ne pouvant acquiescer à aucune des exigences du peuple que mes conseils croient devoir être prises en considération pour calmer les esprits et mettre un terme à la situation actuelle, il m'est absolument impossible de continuer à remplir ces fonctions; je crois agir dans l'intérêt de la nation en y renonçant. J'espère que les cortès nommeront pour ces hautes et éminentes fonctions des personnes capables de rendre le peuple aussi heureux que ses vertus lui donnent le droit de l'être. Je confie à la nation mon auguste fille. Les ministres qui doivent, conformément à l'esprit de la constitution, gouverner le royaume jusqu'à la réunion des cortès, m'ont donné trop de preuves de dévouement pour que je ne leur confie pas avec le plus grand plaisir ce dépôt sacré. Voulant que ceci reçoive son plein et entier effet, je signe le présent acte d'abdication, qu'en la présence des autorités et corporations de cette ville je remets entre les mains du président de mon conseil, chargé de le présenter en temps utile aux cortès.

Signé : MARIE-CHRISTINE.

Valence, le 12 octobre 1840.

FIN DE L'APPENDICE DU TOME PREMIER.

Saint-Denis. — Typ. de Drouard et A. Moulin.

Digitized by Google

88.484

76/9